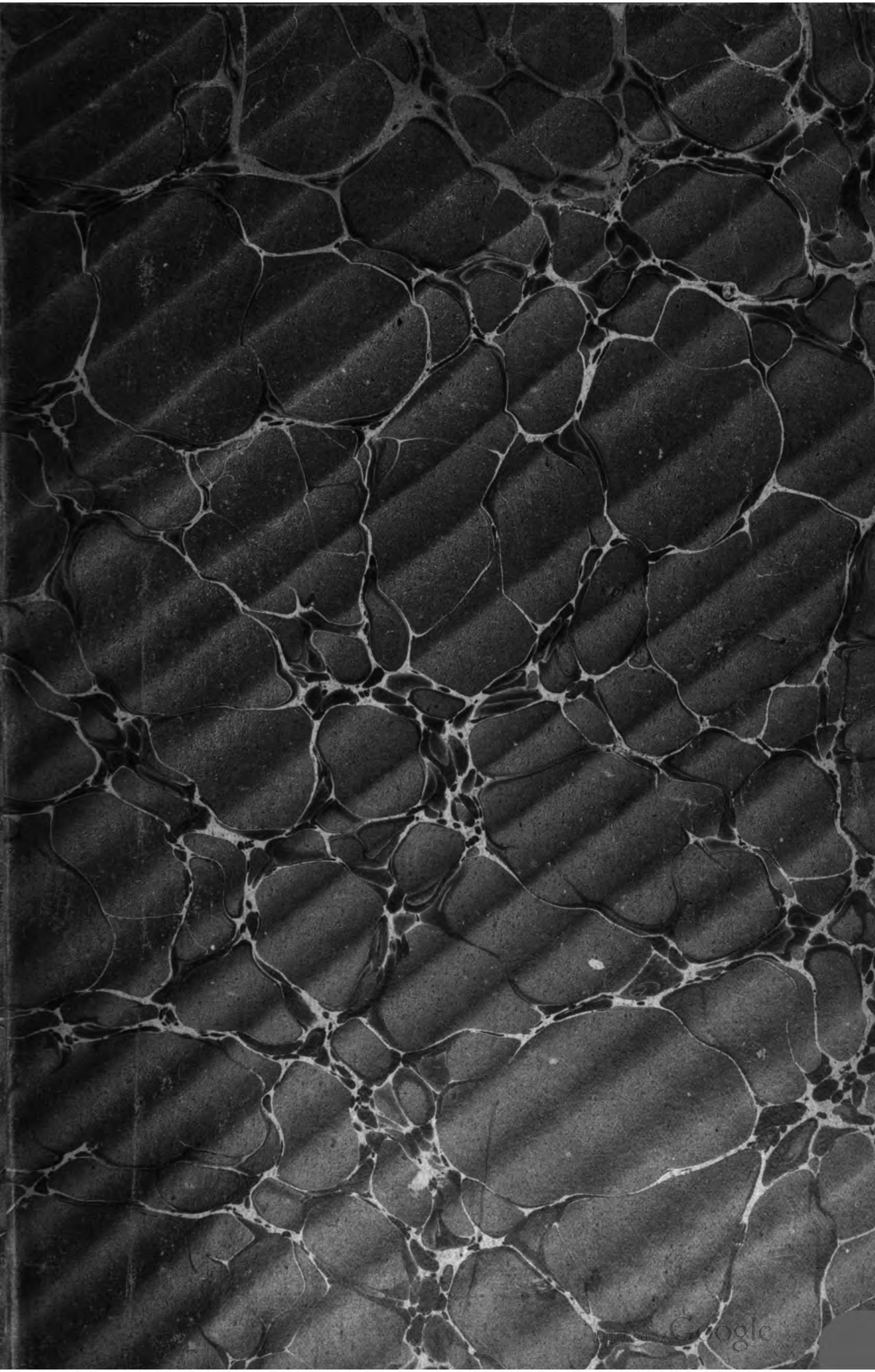


Revue savoisienne

Académie florimontane, Annecy


Fr 4519
VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900
Digitized by Google



La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

1908

Quarante-neuvième Année



ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

—

1908

La Revue Savoisienne

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1908

Quarante-neuvième Année



ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

—

1908

La Société Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. DUNANT ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire et le docteur THONION ❦ I, ancien député.

Trésorier d'honneur : M. Jean RITZ ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Président : M. Ch. BUTTIN, notaire à Rumilly.

Vice-Présidents : MM. Max BRUCHET ❦ I, archiviste départemental, et Albert CROLARD, ingénieur.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Isidore NANCHE ❦ A, chirurgien-dentiste.

Bibliothécaire : M. J. DÉSORMAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Bibliothécaire-adjoint et trésorier : M. François GARDIER.

Comité de rédaction : MM. MARTEAUX ❦ I, LE ROUX, NANCHE, BUTTIN, BRUCHET, DÉSORMAUX, GONTHIER et GUERBY ❦ I.

Directeur de la Revue : M. LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 BALLIARD Charles, à New-York.

1906 BORSON (le général) G O ✻ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1907 BOUVIER (Dr), à Buenos-Ayres (République Argentine).

1902 CAMUS Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.

1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.

1900 S. A. I. Mgr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.

1903 Costa de Beauregard (le marquis) C ✠ ✻, membre de l'Académie française, à Paris.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1906 Descôtes François, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, avocat, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (Dr) A. officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ✻ I, présidt de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony I, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Belleville François, négociant à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1890 Boch Louis ✻ A, architecte, ancien maire d'Annecy.
1896 Boiret A O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1905 Bouquet, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Bruchet Max I, archiviste départemental à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ✻ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J. I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1907 Choulet Frédéric, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine, à Phuc-Trach (Annam).
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

1890 Crolard Albert, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis ⚘ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ⚘ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.
1907 Denarié Jean, notaire à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux ⚘ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1898 Dumont ⚘ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1852 Dunant Camille ✱ ⚘ I ✚, conseiller de Préfecture honoraire, à Annecy.
1885 Duplan ⚘ I, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ✱ ⚘ A C ★ O ✚, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ⚘ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ⚘ A ★, instituteur honoraire, à Savigny par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1906 Fitremann ✱ ⚘ I, proviseur honoraire, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1907 Fournier Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ⚘ A, conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ⚘ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ⚘ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur à Annecy.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1905 Lavorel J.-M., chanoine, à Annecy.
1901 Laydernier Léon ⚘ A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ⚘ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ✱, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ⚘ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy

1894 MEYER ✿ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1906 MICHEL Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET ✿ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 MIQUET François ✿ A, percepteur à Brest.
1899 MONNET (Mlle), à Annecy.
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 NANCHE Isidore ✿ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 OGIER (l'abbé), à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1906 PARAZ, pharmacien à Annecy.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 PERNOUD, architecte, à Annecy.
1907 PERRAVEX, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1888 PHILIPPE Charles ✿ A, principal du collège de Moissac.
1894 PICCARD Louis (le chanoine), aumônier du collège de Thonon.
1908 PINELLI, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1897 RAILLON ✿ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 REY, procureur de la République, à Saint-Jean de Maurienne.
1889 RICHARD Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 RICHARD J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 RITZ Jean ✠ C ✠ ✿ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 ROBERT Victor, à Annecy.
1908 ROBERT (le chanoine), aumônier de la Visitation.
1905 ROLLIER Pétrus, à Annecy.
1865 ROUSSY DE SALES (le comte de) ✵ O ✠, à Thorens.
1906 RUPHY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1897 SAUTIER-THYRION, à Lyon.
1904 SCHOENDOERFFER O ✵ ★ ✿ A, ingénieur en chef de la Hte-Savoie.
1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 SERVETTAZ, professeur à l'Ecole supérieure de Thonon.
1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le cte Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1902 TERRIER Auguste ✵ ✿ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 THONION ✿ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
1906 TROLLIET, rédacteur à la Caisse d'épargne postale, à Annecy.
1904 VARRAY, docteur en médecine, à Annecy.
1897 VERNAZ C★ ✿ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 BOSSON, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Dr DINO MURATORE, professeur à Turin.
1907 GAVARD (l'abbé), à Monthey (Valais).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques.

Paris Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (Le). Société agricole et scientifique.
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Académie des jeux floraux.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
Cincinnati (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
Fribourg. Société d'histoire de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Montana. (U. S. A.) University of.
Montevideo. (Uruguay). Museo Nacional.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Saint-Louis. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Turin. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
Urbana. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Verone. Museo Civico.
Washingthon. (U. S. A.) Smithsoniam Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 15 janvier 1908.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX,
PUIS SOUS LA PRÉSIDENCE D'AGE DE M. GUINIER,
PUIS DE M. BUTTIN, PRÉSIDENT ÉLU.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. BLANDIN, BRUCHET, BUTTIN, CARLE, DÉSORMAUX, FONTAINE, GARDIER, GUERBY, GUINIER, LAVOREL, LE ROUX, MARTEAUX, NANCHE, SERAND.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La parole est donnée à M. GARDIER pour la lecture du compte-rendu financier de l'année 1907, qui est établi comme suit :

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année	1,643 71
Intérêts des fonds placés	36 79
Cotisations des membres actifs	1,294 45
Abonnements à la *Revue savoisienne*	281 10
Publicité-annonces dans la *Revue savoisienne*	139 70
Ventes et profits divers	19 75
TOTAL	3,415 50

B) DÉPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry) :		
Reliquat afférent à l'exercice 1906	480 »	
Quatre factures produites en 1907	1,180 »	
Clichés	17 10	
Bibliothèque (achat)	76 20	
Correspondance du Bureau pour la *Revue sav.*	16 »	
Frais d'installation et de surveillance de l'Exposition de peinture	36 30	
Frais de recouvrements	35 80	
Etrennes du facteur	5 »	
Souscription au monument Lamarck	10 »	
TOTAL	1,856 40	
En caisse	1,559 10	
BALANCE ÉGALE	3,415 50	3,415 50

A l'encontre des années précédentes, la somme de 600 francs de la fondation Andrevetan ne figure pas au compte-rendu financier de cette année. Les opérations du jury n'étant pas terminées, cette somme n'a pas été prise en charge ni par conséquent portée en dépenses. Les conclusions des rapports du jury ne seront soumises à l'approbation de la Société Florimontane qu'à la séance de février.

Dans son ensemble, la situation financière de la Société présente une plus-value de 402 fr. par rapport à la période correspondante de 1906, qui résulte tant de l'augmentation du chapitre des recettes de 1907 que d'une diminution des dépenses (clichés) de cette même année.

L'encaisse actuellement de 1,559 fr. 10 est représentée comme suit :

Livret de caisse d'épargne	1,436 79
Numéraire	122 31
TOTAL	1,559 10

à porter en reprise au compte de l'exercice 1908.

En présence de cette situation florissante, le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Société à son dévoué Trésorier pour son excellente gestion.

En raison de l'ordre du jour portant élection du nouveau comité, M. MARTEAUX invite M. E. GUINIER, président d'âge, à prendre place au fauteuil.

Avant de quitter la présidence, M. MARTEAUX remercie la Société de la confiance qu'elle lui a témoignée en renouvelant son mandat pendant plusieurs années. Il invoque des raisons de santé et ses occupations professionnelles qui l'empêchent de se consacrer comme il le voudrait à la direction de la Société, et prie les membres présents de reporter leurs suffrages sur un autre de ses collègues.

M. BUTTIN demande que l'on passe outre à la détermination de M. Marteaux, la Société étant seule juge des services qu'il lui a rendus et de la reconnaissance qu'elle lui doit; il est nécessaire que les membres présents affirment leur volonté par un vote.

M. Marteaux obtient alors 11 suffrages sur 14. Il remercie encore très sincèrement ses collègues de la nouvelle marque d'estime qu'ils lui donnent, mais déclare à son grand regret, maintenir sa décision.

Il est procédé au vote pour les membres du Comité. Sont élus :

Président : M. BUTTIN : *Vice-Présidents :* MM. BRUCHET et A. CROLARD ; *Secrétaire :* M. LE ROUX : *Secrétaire-adjoint :* M. NANCHE : *Bibliothécaire :* M. DÉSORMAUX ; *Bibliothécaire-adjoint et Trésorier :* M. GARDIER : *Archiviste :* M. SERAND : *Directeur de la Revue :* M. LE ROUX ; *Comité de publication :*

En outre du Président et des Secrétaires, membres de droit, MM. Bruchet, Désormaux, Gonthier, Guerby, Marteaux.

M. Guinier cède le fauteuil à M. Buttin qui remercie ses collègues, et comme premier acte de sa présidence, adresse à M. Marteaux le témoignage de la reconnaissance de la Société ; le seul motif qui l'empêche de proposer de voter l'honorariat en faveur de l'ancien président, c'est l'espérance qu'il voudra bien revenir l'an prochain sur sa décision.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

L'Ecole d'Anthropologie de Paris (1876-1906). Historique et publications de ses professeurs, 1 vol. in-8°, Paris, Alcan, 1907. (Don de l'Ecole d'Anthropologie.)

Almanach du Mont-Blanc pour 1908. (Don de M. Fetz, éditeur, à La Roche-sur-Foron.)

Ch. Marteaux : *Etude sur la Voie romaine de Boutae à Genava,* ext. de la *Rev. sav.*, 1907 ;

Id. : *Voie romaine de Condate à Genava et chemins secondaires,* ext. de la *Rev. sav.*, 1907. (Dons de l'auteur.)

Le Secrétaire fait part des remerciements du Dr L. Bouvier, à Buenos-Ayres, l'un des fondateurs de la Florimontane qui a été élu récemment membre d'honneur de la Société.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Cl. Robert est proclamé membre effectif.

Les candidatures suivantes sont présentées :

M. Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées à Annecy, par MM. Bruchet et Le Roux ;

M. Servettaz, professeur à l'école supérieure de Thonon. par MM. Serand, Germain et Désormaux ;

M. Pinelli, professeur d'italien au Lycée d'Annecy, par M. Désormaux.

Le projet du budget pour 1908 est présenté et approuvé par la Société.

A) RECETTES.

Cotisations	1,320 »
Abonnements	270 »
Publicité	140 »
Intérêts	40 »
Divers	10 »
Prélèvement sur boni 1907	100 »
Total	1,880 »

B) DÉPENSES.

Service *Revue* et illust.	1,300 »
Supplément Flore	100 »
Archives	20 »
Bibliothèque	100 »
Frais de recouvrements.	30 »
Correspondance	25 »
Dépenses imprévues	100 »
Réserve pour catalogue et questionnaire du Folklore savoyard	200 »
Total	1,875 »

M. Désormaux fait une analyse bibliographique qui paraîtra dans le prochain fascicule.

M. Marteaux dit quelques mots au sujet des deux monnaies romaines trouvées à Faverges, rue de Tamié, au pied du château, et envoyées en communication par M. Asghil Favre. L'une est un antoninien de Carus (282-283) : *av.* IMP. M. AVR. CARVS P. F. AVG ; *rev.* PROVIDENTIA AVG. Elle est d'une frappe assez belle et offre quelque intérêt, cet empereur n'ayant régné qu'un an ; elle prouve aussi qu'après les dévastations qui eurent lieu sous Gallien et Probus, le vicus de Casuaria (Viuz-Faverges), n'était pas totalement dépeuplé. L'autre est un denier de Domitien au revers de Pallas, trop usé pour une lecture certaine. M. Favre a envoyé aussi une bulle en plomb du pape Grégoire X (1271-1276), découverte à Faverges dans les fondations d'anciens murs, près de l'hôtel de Genève.

M. Le Roux attire l'attention sur l'intérêt que présenterait une remise en état du jardin alpin situé au Crêt-du-Maure et qui est depuis trois ans complètement abandonné. Il pense qu'on pourrait utiliser ce terrain pour en faire une sorte de petit jardin d'essai permettant d'instituer certaines expériences. Il serait ainsi possible d'étudier l'influence du changement d'altitude sur la morphologie des plantes alpines transplantées dans une station basse en leur restituant leurs conditions primitives de milieu, terrain acide, siliceux ou calcaire, insolation intense pendant une partie de l'été, protection assurée de la neige pendant de longs mois, conditions qui se trouvent réalisées par la situation du jardin en question.

Prenant en considération cette proposition, la Société émet le vœu que la ville d'Annecy veuille bien lui accorder la jouissance de ce petit carré de terrain. Si la municipalité accueille cette demande, la Florimontane vote une somme de 30 francs destinée à remettre en état ce jardin pour permettre à M. Le Roux d'y tenter quelques observations préliminaires de biologie végétale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 février 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT fait part du décès de M. CHARVIER, membre de la Société depuis 1891. Notre regretté confrère, très dévoué aux choses florimontanes, était des plus assidus aux réunions, auxquelles son état de santé ne lui permettait plus depuis quelques mois d'assister. La Société délègue MM. CROLARD et NANCHE, membres du bureau, pour la représenter aux obsèques. Elle envoie à la famille Charvier l'expression de ses sentiments de douloureuse sympathie.

Le PRÉSIDENT annonce qu'à l'issue de la dernière séance, le Comité, sur la proposition de M. Bruchet, s'est réuni et à l'unanimité et à titre personnel, a pris l'initiative d'offrir aux frais de ses membres, à M. Marteaux, au moment où il avait cru devoir quitter la présidence de la Société, une plaquette pour commémorer les services qu'il a rendus à la Société depuis 1892, comme bibliothécaire par la rédaction du Catalogue de la Bibliothèque Florimontane et de la Table des Matières de la *Revue,* puis comme vice-président et enfin comme président. Cette plaquette en argent, représentant l'*Archéologie*, par Vernier, rappellera à notre collaborateur les études gallo-romaines auxquelles il s'est consacré.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

W. GROSSETESTE : *La Chartreuse de Miraflore et l'Eglise de Brou*, 1 br. in-8°, Bourg, 1907.

F. et J. SERAND : *Une Battue à l'ours à Faverges en l'an XIII*, 1 br. in-8°, ext. de la *Rev. sav.*, 1907.

A. TERRIER : *L'Année qui passe (1907).* Revue pittoresque des évènements de l'année (*Journal des Voyages*, n° 580 bis, 1908).

(Don des auteurs.)

Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques. C. R. de la XIII[e] session, Monaco, 1906, tome I. (Souscription de la Société.)

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin MM. BOUGIER, SERVETTAZ et PINELLI, sont proclamés membres effectifs.

Le PRÉSIDENT donne acte de la démission de M. J. GUILLERMIN.

M. A. Crolard fait la lecture suivante sur l'encouragement à la culture des bois pour la fabrication du papier et spécialement du peuplier du Canada dit « peuplier Eucalyptus » :

« J'ai l'honneur de vous communiquer la note suivante extraite du *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan* (Janvier 1908) note que j'ai transmise également à la Société des Amis des Arbres de notre ville :

« Par décret du 21 décembre 1907, un concours de primes a été ouvert entre sociétés et particuliers cultivant avec succès le vrai peuplier du Canada qui, mieux que tout autre, se prête à fournir la matière première pour la fabrication du papier.

« Les primes sont ainsi établies : trois, chacune de 900 lires, avec médaille d'or, pour les plantations d'au moins 3,000 peupliers du Canada.

« Six autres prix de 600 lires chacun, avec médaille d'argent, pour un nombre d'arbres d'au moins 2,000.

« Douze prix de 300 lires chacun, avec médaille de bronze, pour 1,000 arbres.

« Enfin douze prix de 150 lires, pour 500 arbres.

« Les plantations doivent être effectuées dans le courant de 1908.

« En attendant, on commencera des plantations et des pépinières, pour la culture des peupliers du Canada, dans les forêts de l'Etat inaliénables, dans les terrains annexés aux écoles pratiques d'agriculture et dans les champs d'expérimentation des chaires ambulantes agricoles. »

« Il est à souhaiter que cette question de la culture du bois pour la fabrication du papier ait toute l'attention qu'elle mérite de la part des services départementaux de l'agriculture, de la part des communes et des particuliers qui peuvent tirer de cette culture un revenu inattendu et certain.

« Toute la presse parle actuellement de la crise du papier qui a commencé par l'Amérique, crise qui a pour origine le manque de bois par suite de l'épuisement des forêts (on coupe annuellement aux Etats-Unis 100 milliards de pieds de bois alors qu'il n'en pousse que trente ou quarante).

« Notre département possède assurément des régions pour lesquelles la culture du *peuplier Eucalyptus* peut être aussi avantageuse qu'en Lombardie (marais de Doussard, de Saint-Jorioz, d'Epagny pour ne parler que de la région d'Annecy), en présentant d'autre part le plus grand intérêt pour l'assainissement.

« La proximité des grandes fabriques de papier de l'Isère est une garantie de débouchés considérables pour les bois de papeterie que l'on fait venir aujourd'hui, même de Suède, même de Roumanie.

« En terminant, je citerai comme exemple de profit résultant de la culture des bois blancs feuillus, celui très important tiré du *tremble* par le département du Doubs. »

Le même montre quelques échantillons de plantes provenant de Madagascar, qu'il offre au Musée. Ces végétaux pourraient être étudiés comme matières premières en vue de la fabrication du papier.

La parole est donnée au Rapporteur du Jury de poésie chargé d'examiner les envois du concours de 1907.

Il a été présenté à la Commission du concours de poésie de 1907 trente pièces.

Après un examen approfondi, il a été fait une sélection qui a eu pour résultat l'élimination de vingt-trois concurrents, leurs œuvres ayant paru au Jury trop faibles pour mériter une récompense.

Il a été constaté que la plupart présentaient de nombreuses fautes de prosodie, d'autres étaient dénuées de toute originalité ou n'étaient que des pastiches d'auteurs connus. Enfin chez beaucoup d'entre elles le rythme est absolument négligé et la langue parfois triviale.

Le Jury n'a retenu que quelques envois paraissant offrir un intérêt relatif. Ce sont les n°s 2 (devise : « Douce espérance berce mon cœur ») ; 4 (« Virescit vulnere vultus ») ; 9 (« On est toujours poète avec du cœur ») ; 14 (« Si ton fils, chère Savoie.. ») ; 17 (« Elle passa légère »). Encore trouve-t-on dans ces pièces de nombreuses irrégularités ou des faiblesses regrettables. Tout au plus méritent-elles un encouragement, en raison de réels efforts, de quelques bons vers disséminés ou d'heureuses idées.

La Commission propose en conséquence pour le n° 2 une 1re mention honorable, et pour les nos 4, 9, 14, 17 une 2e mention honorable ex-œquo.

Restent les nos 3 et 18. Le Jury s'est arrêté longuement sur ces envois de qualités diverses.

Le n° 3 (devise : « Allons combattre encore ») contenant sept pièces et sonnets, a paru tout d'abord manquer d'originalité. L'auteur observe parfaitement le rythme et le tour châtié du sonnet, connaît sa prosodie et tourne le vers avec facilité. Les sonnets : *Aux tout petits, Annibal sur les Alpes* et *La Mort du Cerf*, sont évidemment estimables, mais le poète paraît avoir utilisé de trop nombreuses réminiscences.

Dans le manuscrit n° 18 (devise : « Dum spiro spero ») la poésie intitulée *Vision* est une jolie et heureuse fantaisie, le rythme de la *Ronde des Lutins* ne manque pas de grâce et d'harmonie. Ces œuvres sortent un peu du ton général et de la couleur des pièces examinées.

En somme, ces deux envois, malgré leur tenue honorable, ne semblent pas mériter un premier prix. Le Jury a cru devoir proposer seulement un second prix et une récompense ex-æquo de 50 francs pour chaque auteur.

Une somme de cent francs reste disponible. Suivant l'usage elle vient accroître le capital du legs primitif du Dr Andrevetan.

Ces conclusions sont adoptées par la Société. Le président procède à l'ouverture des plis cachetés portant les devises ci-dessus, et les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Pas de 1er prix.

2e prix : 50 francs à chacun des envois reconnus ex-æquo : n° 3, M. Jean ARANDEL, à Romans ; n° 18, M. Hugues DUPONT, à Douai.

1re mention honorable : n° 2, M. Edmond MARTIN, à Villeneuve-la-Garenne ;

2es mentions honorables ex-æquo : MM. Jean DESSUS, à Chalon-sur-Saône ; L. MONVILLE, à Valleiry : A. MOREL, à Evian ; Jean du SANDILLAT, à Paris.

Lecture est ensuite donnée du rapport relatif au concours d'histoire.

Cinq concurrents seulement ont envoyé leurs travaux en temps utile, la Société Florimontane s'étant vue, à son grand regret, dans l'obligation de refuser l'envoi annoncé par M. le chanoine Albert après la clôture du concours. Ce sont :

MM. BOSSON, instituteur à Lully ;
GIROD, instituteur à Saint-Félix :
RASSAT, instituteur en retraite à Gruffy ;
THIÉRY, géomètre à Beaumont ;
VUARNET, propriétaire à Messery.

Ce dernier, qui présentait un recueil de textes en patois savoyard, se trouve exclu du concours par suite de l'adoption de la proposition suivante, qui a été votée dans la séance du 7 février 1906 :

« Le lauréat ayant obtenu le premier prix au concours de « poésie sera déclaré hors concours pour les années suivantes.

« La même motion est applicable au concours d'Histoire « et de Beaux-Arts. »

M. Vuarnet ayant obtenu le premier prix au concours de 1898 (séance du 14 octobre), la Commission ne peut proposer qu'un rappel de prix pour son intéressante contribution aux recherches sur le Folklore savoyard.

Voici les travaux des autres concurrents :

M. Rassat : *Monographie de la commune de Gruffy.*

Ce travail très considérable est intéressant tant au point de vue historique qu'au point de vue touriste. Le sujet au reste s'y prêtait admirablement.

M. Rassat a su utiliser avec fruit des documents abondants trouvés aux archives de la mairie et de la cure de Gruffy. Une méthode insuffisante, quelques erreurs géologiques et historiques déparent quelque peu son travail pour lequel la Commission propose néanmoins le premier prix ex-æquo avec le suivant.

M. Girod : *Monographie de la commune de Saint-Félix.*

La commune de Saint-Félix se prêtait moins que celle de Gruffy à des développements historiques et archéologiques. M. Girod a su toutefois racheter cette infériorité par une méthode très suivie, le style impersonnel et l'impartialité qui conviennent à l'historien. La Commission propose de lui décerner le premier prix ex-æquo avec M. Rassat.

M. Bosson : *Monographie de la commune de Lully.*

Ne trouvant peut-être pas à Lully des matériaux historiques assez importants, M. Bosson a fait porter son effort surtout sur le côté social. Son travail est une statistique continuelle, nous montrant les éléments de la vie économique à Lully aux différentes époques. La Commission propose de lui attribuer le second prix.

M. Thiéry : *Notice sur Charly-Andilly.*

Ce n'est bien, en effet, qu'une notice, et ce travail, bien qu'intéressant, est inférieur aux précédents comme effort et comme résultat. La Commission croit devoir le récompenser par une mention honorable.

Dans toutes les œuvres présentées, la Commission a dû constater avec regret, à des degrés inégaux, un défaut de précision et d'exactitude dans les références. Elle ne saurait trop recommander aux concurrents des concours futurs d'éviter de tomber dans le même travers.

Adhérant, après examen, aux propositions de la Commission, la Société Florimontane décerne les récompenses suivantes :

1er Prix ex-œquo : MM. Rassat et Girod, à chacun 125 fr. et une médaille d'argent.

2e Prix : M. Bosson, 100 fr. et une médaille de bronze.

Mention honorable : M. Thiéry.

M. Marteaux dit qu'il a examiné le contenu du dossier archéologique de L. Revon. Il porte cette étiquette : *Plan : plaine des Fins* et renferme une chemise de papier jaune avec le titre imprimé de *Répertoire archéologique de la Haute-Savoie, arrondissement, canton, commune* ; *époque romaine*. Ainsi notre regretté conservateur avait l'intention de collectionner en un grand ouvrage toutes les trouvailles de l'époque gallo-romaine dans notre arrondissement; la mort l'a surpris sans qu'il ait pu achever cette œuvre. Actuellement le dossier, contient : 1° les fac-simile de ses inscriptions éditées en 1869 : 2° la liste des trouvailles d'objets faites de son temps et déjà publiées, mais sans indication précise des parcelles fouillées, dans la *Revue Savoisienne ;* 3° les plans des substructions romaines levés d'abord sur le terrain, reportés sur papier calque et transcrits ensuite sur le plan cadastral de 1860, section A, 3me feuille ; c'est la partie la plus intéressante de son travail qui vient heureusement compléter ses propres recherches bien que la direction de certains murs ne concorde pas toujours avec celle des fondations dont on relève la trace sous l'herbe des champs au temps de la sécheresse ou avec celles qui ont été postérieurement dégagées ; 4° des extraits de publications concernant les bronzes de la collection Dutuit. M. Marteaux ajoute qu'il ne saurait trop remercier M. Michel Revon d'avoir bien voulu se dessaisir de ces papiers de famille qui l'aideront à tenter de concert avec M. Le Roux, l'histoire du vicus romain de la plaine des Fins.

Le même demande si la Société envisagera dans son budget prochain la publication de ce travail qui sera illustré de nombreuses planches.

Le Président répond que la place d'un tel ouvrage est toute indiquée dans la *Revue Savoisienne* et la Société émet le vœu que cette publication soit faite dans les conditions habituelles et à l'aide des crédits qu'elle vote chaque année dans son assemblée générale.

M. Désormaux fait une communication philologique qui sera insérée au C. R. imprimé, sur les *Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau.*

M. Bruchet fait circuler quelques photographies de Germain Sommeiller, gracieusement communiquées par M. le général Borson.

M. Le Roux annonce que M. le Maire a accueilli favorablement la demande de la Société au sujet de la jouissance du Jardin alpin du Crêt-du-Maure. La Florimontane adresse ses remerciements sincères à la municipalité.

M. Lavorel donne lecture d'un passage du *Journal officiel* du 31 janvier 1908, concernant M. Michel Revon, membre honoraire de la Florimontane et relatif au compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 24 janvier 1908 :

« M. Perrot présente de la part de M. Michel Revon, ancien professeur à la Faculté de droit de Tokio, chargé de cours à la Sorbonne, un ouvrage ayant pour titre le *Shintoïsme*. Ce volume est, dans la pensée de l'auteur, un fragment de l'histoire de la civilisation japonaise qu'il prépare et à laquelle il entend consacrer sa vie. C'est l'étude de la religion des Japonais primitifs avant l'introduction dans leur archipel des idées bouddhiques et chinoises avant l'adoption du système d'écriture emprunté à la Chine. Pendant plus de deux cents ans et jusqu'à nos jours cette religion est restée au fond de l'âme japonaise et l'on ne saurait mieux interpréter les actes contemporains sans recourir aux anciennes croyances qui les dictèrent. L'âme des lointains ancêtres se retrouve dans les plus hautes institutions de l'Etat comme dans les moindres faits de la vie privée d'aujourd'hui. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 mars 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président fait part à la Société de la mort du Dr Louis Bouvier, membre honoraire et l'un des fondateurs de la Florimontane, décédé à Buenos-Ayres en janvier 1908, dans sa 89e année. Le Dr Bouvier, botaniste de très grande valeur, fut en 1851 et 1852 secrétaire de l'Association Florimontane et

conservateur du Musée naissant de la ville d'Annecy. Il écrivit de nombreuses notes sur la floristique de nos montagnes et surtout un important mémoire sur la *Chaîne des Aravis et ses Vallées.* Après son départ d'Annecy, pendant le long séjour qu'il fit à Genève, il fut nommé président de la Société botanique de Genève et membre de l'Institut genevois. En 1866, en qualité de vice-président de la Société botanique de France, il prenait part à la session d'Annecy et de Chamonix, en faisant profiter ses collègues de sa grande expérience et de sa connaissance approfondie des plantes alpines. Sous le titre : *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie,* le Dr Bouvier publia, en 1878, un consciencieux traité descriptif qui reçut du public un accueil empressé et dont la deuxième édition est encore aujourd'hui entre les mains des botanistes alpins.

La Société Florimontane adresse au fils et à la fille de notre vénéré et très regretté confrère l'expression de sa douloureuse sympathie.

Acte est donné de la démission de M. Moisy.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Louis Dépollier : *La Société chorale d'Annecy (1857-1907),* 1 vol. in-8°, Annecy, Dépollier, 1907. (Don de l'auteur.)

Annuaire de la Haute-Savoie pour 1908, 1 vol. in-8°, Abry, Annecy, 1908. (Don de l'éditeur.)

Concours de primes d'honneur et de prix culturaux dans la Haute-Savoie en 1906. Rapport par M. Cl. Génin, 1 br. in-8°, Hérisson, 1907 ; *Bulletin agricole de la Haute-Savoie (1907).* (Dons de M. Boiret.)

MM. Le Roux et Serand présentent la candidature de M. Gaillard, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Annecy.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire du Comité du Congrès préhistorique de France dont la IVe session se tiendra à Chambéry du 24 au 30 août 1908.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figurent les suivantes, particulièrement intéressantes pour la région où se tiendra le Congrès :

1° Les Palafittes : leurs âges ; 2° Le Paléolithique en Savoie et ses rapports avec l'extension glaciaire ; 3° Le Néolithique des Alpes ; 4° Blocs à gravures préhistoriques.

La Florimontane décide de s'inscrire comme membre titulaire en payant la cotisation de 12 fr. qui lui permettra de recevoir le volume des comptes-rendus de la session.

M. Le Roux présente une dizaine de planches des dessins destinés à l'illustration d'un mémoire sur les palafittes du lac

d'Annecy sur lesquels il poursuit des recherches depuis quelques mois. Il espère pouvoir apporter quelques contributions nouvelles à la connaissance de nos plus lointains ancêtres, les peuplades néolithiques, en étudiant leur technique industrielle et les restes des végétaux contenus dans la couche archéologique des habitations lacustres qui donneront quelques détails sur l'économie domestique de ces races humaines.

M. Buttin commente une communication faite par M. de Mandach dans le *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 3e trimestre, 1907, au sujet de l'influence imprévue de certaines sculptures de la cathédrale de Lyon sur les œuvres de Donatello. Et c'est Amédée VIII qui aurait été l'intermédiaire involontaire de cette impression par la mission dont il chargea en 1416 le peintre vénitien Gregorio, en vue d'exécuter des copies d'après les personnages affrontés du portail de Lyon. Le texte de ce document a été autrefois publié par Dufour et Rabut : *Les Peintres de Savoie*. Donatello aurait peut-être pu prendre connaissance des dessins de Gregorio, soit directement, soit en utilisant des copies de seconde main pour les portes de bronze de Saint-Laurent de Florence, où on retrouve les mêmes types.

M. Le Roux montre deux clefs en fer du moyen âge et huit pièces de monnaie romaines offertes par M. Rose qui les a recueillies à Viuz-Faverges. Ces dernières comprennent deux moyens bronzes de Faustine et de Trajan et six petits bronzes relatifs à Tetricus, Constantin-le-Grand, Constantin-le-Jeune et Justin.

M. Carle fait circuler deux photographies en couleur : Bouquet de Fleurs et Vue du Lac du Bourget, obtenues d'après le procédé nouveau de MM. Lumière, de Lyon, qui veulent bien les offrir au Musée par l'intermédiaire de notre confrère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE
(*Suite.*)

IV. — **Brigandine, cuirasse ou cotte?**

Pour ceux de nos lecteurs peu familiarisés avec la science des armes anciennes, quelques explications relatives aux armes offensives et défensives dont nous avons parlé dans les chapitres qui précèdent ne seront peut-être pas inutiles. Nous devrons cette fois emprunter à d'autres ouvrages qu'aux Registres du Conseil de Genève les documents que nous aurons à donner à l'appui de ces explications, car les rédacteurs des délibérations se sont toujours contentés de mentionner seulement les armes citées, suffisamment connues alors pour que toute explication fût superflue.

Commençons par la pièce principale de l'armement défensif, celle qui forme le corps de l'armure. Une chose nous frappe tout d'abord : elle est appelée dans les délibérations du Conseil tantôt *brigantina*, tantôt *lorica*, tantôt *cocta*. Devons-nous voir dans ces désignations si diverses trois sortes d'armures ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons que cette différence dans les termes provient uniquement du changement du scribe chargé de rédiger les délibérations des syndics.

Le premier terme, *brigantina*, brigandine, se trouve dans les comptes tenus par le notaire Nicod Breyset, qui avait été nommé bourgeois de Genève en 1456 et qui mourut en 1463 [1]. C'est le mot le plus exact, et celui qui a prévalu aujourd'hui dans le langage des archéologues pour désigner la sorte d'armure que portaient les gardes, composée, comme nous le verrons, d'une étoffe doublée intérieurement d'écailles d'acier. Breyset a su, mieux que ses successeurs, trouver le mot propre, sans doute parce que, comme nous l'établirons dans un des chapitres suivants, il fut en rapport avec le fabricant de ces brigandines qui devait nécessairement employer le terme technique.

*
* *

Le mot *lorica* se rencontre ensuite dans les comptes de Guillaume de Carro, également notaire, secrétaire du Conseil

1. *Registres du Conseil*, vol. I, p. v.

en 1473 et 1474 [1]. Ce mot qui signifie proprement cuirasse et qui a désigné à l'origine, en latin comme dans son équivalent français, une armure de cuir, n'était pas absolument exact pour désigner des brigandines. Il est cependant hors de doute qu'il s'agit bien en 1474 des mêmes armures que nous avons vu acheter en 1462. Nous avons vu à cette époque le Conseil constater que la ville ne possédait pas d'armures, et, à la suite de cette constatation, commander des brigandines ; aucune autre commande n'étant relevée dans les délibérations depuis cette époque, il est bien évident que le notaire de Carro employait le mot *lorica* comme terme générique pour désigner ces brigandines. Il n'y avait d'ailleurs pas de précision à cette époque dans la désignation des pièces d'armes, et ce notaire était fort excusable, des spécialistes ayant, avant et après lui, commis la même erreur, si erreur il y a. Le rédacteur anonyme du *Traité du Costume militaire en 1446* donne lui aussi les deux mots comme synonymes :

1446. « Item, l'autre faczon est de brigandines ou aultre-
« ment dit *currassines* [2]. »

Curassine ou cuirassine, diminutif de cuirasse, traduit, avons-nous dit, lorica, et, en italien, corazzina est la traduction de l'espagnol loriga (la lorica latine) et du français brigandine [3]. En Savoie, à la porte de Genève, il n'était même pas besoin d'employer le diminutif ; le mot *cuirasse* s'appliquait couramment au xve siècle à la brigandine :

1420. « Item, a livré ledit Amyé à Janin de Corigniez pour
« une *coyrasses* de guerre pour mondit seignieur, garnies de
« tissu de grayne à les boucles dorées . . . . . 20 escus.
« Item a livré ledit Amié à Coudan pour le drap de soye
« pour couvrir lesdites autres *coyrasses* . . . . 15 escus [4]. »

Ces cuirasses garnies de tissu en graine ou couvertes de drap de soie sont évidemment des brigandines. Et de même le mot corazza ou quarazza était encore employé dans ce sens au xvie et au xviie siècle dans le val d'Aoste :

1575. « Una Armadura *de latte* detta *quarazza*, coperta di
« veluto cremesi [5]. »

1. Vol. I, p. vi.
2. *Du Costume militaire des Français en 1446*, p. 8 et 9. (Edition de Belleval, Paris, Aubry, 1866.)
3. A. Angelucci : *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 556, note 1. (Turin, Candeletti, 1890) ; le même : *Doc. inéd.*, vol. II, p. 514, note 35. (Turin, Candeletti, 1870.)
4. Max Bruchet : *Le Château de Ripaille*, Pièces justificatives, preuve XXIII, p. 364. (Paris, Delagrave, 1907.)
5. *Inventaire fait au Château d'Issogne* (val d'Aoste) en 1575. (Ms. aux archives du château de Châtillon.)

1617. « Una *corazza* coperta di veluto rosso [1]. »

Il est évident que ces *corazze* d'écailles de métal (latte) sous un revêtement de velours sont des brigandines.

Au reste, le mot *lorica* garda toujours un sens générique s'appliquant à toute défense de corps ; nous avons vu au chapitre III Georges Capelli recevoir en 1452 le prix de « octo loricarum » qui, bien évidemment, faisaient partie en 1462 des armures appelées alors *brigantinæ* et baptisées de nouveau loricæ en 1474 ; et, 60 ans après le notaire de Carro, Robert Estienne indiquait ainsi la traduction de ce mot :

1540. « *Lorica*. Ung halecret d'un homme de pied, ou la « cuirasse et le harnois d'ung homme d'armes : une *brigan-* « *tine* ou cotte de mailles [2]. »

*
* *

Enfin le mot *cocta* a été employé par le notaire Claude Cavussin qui rédigeait les délibérations en 1475 et 1476 [3]. Pour les mêmes raisons, nous croyons que ce rédacteur a voulu par ce terme désigner les brigandines de 1462. Le mot *cotte* il est vrai désignait au XIIIe et au XIVe siècle une défense composée d'étoffes piquées, sans adjonction de métal :

1296. « Pour 4511 *cotes gamboisées* [4]. »

1304. « Si come de *cotes* faitices.
« De *coton à pointz entailliez* [5]. »

et aussi, du XIVe au XVIe siècle une cotte de mailles [6] ; mais de nombreux documents nous prouvent que ce terme a été souvent employé pour désigner la brigandine :

1351. « pour deux aunes de camocas de Lucques à or à « faire autres *cottes à plates* [7]. »

1352. « Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des « fors, en grainne... pour faire *cotes à plattes* [8]. »

Ces cottes à plates de camocas et de cendal vermeil, soit en

1. *Inventaire fait au Château d'Issogne* en 1617-1618. (Mêmes archives.) Nous remercions vivement M. le Chanoine Frutaz, inspecteur des monuments historiques pour le val d'Aoste, grâce à la complaisance duquel nous avons pu consulter le riche dépôt d'archives du château de Châtillon.

2. Rob. Estienne : *Thesaurus linguæ latinæ*, v° lorica. Cf. également V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 519. et Angelucci : *Doc. inéd.*, vol. I. p. 4, note 5.

3. *Registres du Conseil*, vol. I, p. VI.

4. *Compte de Jehan Arrode*, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 451, col. 1.

5. Guillaume Guiart : *Branche des royaux lignages*, 2e partie, vers 8089.

6. Cf. V. Gay : *Gloss.*, p. 451, doc. de 1372, 1380, 1388, 1548, 1557.

7. Du Cange : *Glossaire*, v° Cota. § cotte à armer. (Editio princeps, vol. I, col. 1246.

8. Douet d'Arcq : *Comptes de l'argenterie des Rois de France* ; 2e compte roy. d'Et. de Lafontaine. § 16, p. 142.

étoffe doublée d'écailles de fer sont évidemment des brigandines, et nous appelons d'ores et déjà l'attention sur ces *brigandines* au milieu du XIVe siècle, et sur ces *plates* qui sont des écailles de brigandine. Nous reviendrons dans un des chapitres suivants avec des documents plus nombreux et plus explicites sur ces deux questions de grande importance dans l'histoire de l'armement.

Pour le mot cotte employé dans le sens de brigandine, voici qui est plus clair encore : le trésorier du Duc de Bourgogne paye

le 11 août 1371. « à Phelippot de Carville, haubergier « demorant à Paris, pour l'achat d'une *cote d'acier* pour « Mgr., laquelle *a esté mise entre deux pourpoints* [1]. »

Le lendemain, le même trésorier paye encore à Regnaut Chevalier, tailleur du Duc,

le 12 août 1371. « pour la façon d'*un pourpoint* pour « Mgr, ouquel il y avoit une *cote d'acier* [2]. »

Et deux ans après,

1373. « à Phelipot de Calleville, pour tailler et eslonger « une *cote d'acier* et mettre unes manches pour Mgr, pour « garnir les cuissos de maille, et pour un camail d'acier pour « mond. Seigneur [3]. »

Il est clair que dans ces trois passages il ne peut être question que d'une brigandine, puisqu'on met cette défense de corps entre deux étoffes, qu'on la taille, et qu'on l'allonge. Ces actes en effet excluent l'idée de grandes pièces de fer, et il ne peut non plus s'agir de mailles, ce mot étant employé dans le même texte à propos des cuissots dont la garniture de mailles est nettement différenciée de la garniture d'acier de la cotte. Claude Cavussin pouvait donc tout au plus être taxé d'archaïsme dans le choix de ses mots.

*
* *

La brigandine au reste reçut d'autres noms encore ; nous la rencontrons en 1385 et 1390 sous le nom de *gazingan* [4] ; en 1556 elle était parfois appelée simplement écaille :

1556. « ... le chef, qui estoit armé d'une escaille couverte « de veleurs verd [5]. »

1. B. Prost : *Inventaires des Ducs de Bourgogne*, n° 1441, tome I, p. 262.
2. Id. : *Ibid.*, vol. I, p. 262, n° 1442.
3. B. Prost : *Op. cit.*, vol I, p. 339, n° 1820.
4. V. Gay : *Gloss.*, p. 768, col. 2.
5. Blaise de Montluc : *Commentaires*, tome I, liv. VI, p. 653. (Paris, Claude Barbin, 1661.)

Et vingt ans après nous la trouvons sous le nom de jacque, nom réservé dans les siècles précédents à un vêtement simplement matelassé et sans métal :

1576. « ung jacque d'*escaille* couvert de velour noir, picqué « de toutes pars de cloux blancs [1]. »

Comme nous avons eu bien souvent à le constater, la désignation des termes d'armes était extrêmement variable ; souvent on trouve de nombreux mots pour désigner une même chose, nous venons de le voir pour la brigandine : souvent aussi le même mot s'applique à des choses très diverses, et nous le verrons dans un des chapitres suivants pour le vouge.

Remarquons en passant que chacun des secrétaires Breyset, de Carro et Cavussin ne varie pas pendant toute sa rédaction et applique toujours à l'armure des Gardes le terme qu'il a adopté une première fois.

On voudra bien excuser la longueur de cette dissertation philologique, indispensable pour identifier exactement l'armement des Gardes. Donc, *lorica*, *cocta* et *brigantina* désignaient un même vêtement de guerre, classé aujourd'hui sous le nom de brigandine.

V. — La Brigandine. Technique, forme et décoration.

Nous allons maintenant voir plus en détail en quoi consistait cette sorte d'armure ; mais, si nous nous bornions pour cela à chercher ce qu'étaient les brigandines du Guet de Genève, nous donnerions une bien fausse idée de cette défense de corps. La brigandine, en effet, fut portée en même temps par les plus riches seigneurs, comme par les soldats du rang le plus infime, et, naturellement, avec toute l'échelle des gradations dans son décor.

Bien que de nombreux auteurs aient parlé de la brigandine, la monographie de ce costume militaire, *basée uniquement sur des documents contemporains écrits ou figurés*, reste encore à faire. Nous nous efforcerons donc d'apporter notre contribution à l'édifice, sans perdre de vue toutefois l'étude du costume de nos Gardes chaque fois que les documents cités auront quelque rapport avec lui.

1. *Inventaire des meubles trouvez au Chasteau de Noménv, après le décès de Mgr de Vaudémont*, n° 91. (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, p. 242 ; Nancy, Wiener, 1891.)

La brigandine se composait essentiellement d'un tissu plus ou moins riche, doublé intérieurement d'écailles de fer ou d'acier clouées à imbrication sur l'étoffe :

1446. « ... brigandines ou aultrement dit currassines, *couvertes et clouées par pièces petittes* [1]. »

1600. « La brigandine... *faite de lames de fer de la longueur « et largeur d'un bon doit :* clouées les unes sur les autres [2]. »

Bien que réduites en apparence au rôle de doublure, ces écailles étaient naturellement le principal dans une armure ; nous allons donc commencer notre étude par elles ; nous verrons ensuite quelles étoffes pouvaient les revêtir et quelle forme avait ce type d'armure.

Ces écailles, on le comprend, devaient être imbriquées de façon à ne laisser aucun vide ; les statuts des brigandiniers contemporains de nos Gardes sont très clairs à cet égard :

1481. « Que chacune lame des dites bringandines *soit mise « et chevauchée l'une sur l'autre,* tellement qu'on ne puisse « rien bouter entre deux lames, et aussy que les colez soient si « bons et souffisans que on les puisse bien garnir et dégarnir [3]. »

Ces écailles d'acier pouvaient, comme les armures de grande pièces de fer, être soit à l'épreuve des viretons de l'arbalète à tour et dites alors à toute épreuve ou à double épreuve, soit simplement à l'épreuve des flèches d'arc, et dites alors à demie épreuve ou à simple épreuve. Nous avons suffisamment étudié cette question dans un précédent ouvrage, comme aussi les poinçons d'épreuve dont ces écailles étaient alors revêtues, pour n'avoir pas à y revenir ici [4].

Exposées directement à la transpiration, puisqu'elles étaient à l'intérieur du costume, ces écailles étaient fort sujettes à l'oxydation. D'autre part, leur fourbissage était extrêmement difficile : l'étoffe sur laquelle elles étaient fixées ne permettait ni de les fourbir comme une armure, ni de les rouler dans un baril plein de sable comme une cotte de mailles. Il fallait donc à tout prix les préserver de la rouille, et tous les moyens étaient pour cela mis en œuvre. Parfois on les recouvrait d'un vernis protecteur :

1. Ms. du *Costume militaire des Français en 1446*, édition de Belleval, p. 9.
2. Claude Fauchet : *De l'Ordonnance, Armes et Instruments desquels les François ont usé en leurs guerres*, p. 36 v°. (Paris, Périer, 1600.)
3. *Statuts des Brigandiniers et Haubergeonniers*, ap. Aug. Thierry ; *Tiers Etat*, II, p. 391.
Nous remercions vivement notre excellent ami M. J.-B. Giraud, conservateur des musées archéologiques de Lyon, qui a bien voulu nous indiquer ce texte.
4. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. iv, p. 35 et suiv.

1408. « ... a livré au fiz Jehan de Saisseau le 22 jour de mars, « por *vernicier une cotte d'aciel* por Mons., fait marchié avec « ly présént Brullafer, 1 fl. [1]. »

Nous avons vu dans le chapitre précédent l'identification de la cotte d'acier avec la brigandine; celle dont il s'agit ici appartenait à Amédée VIII, comte de Savoie.

Ce vernissage semble au reste avoir été peu employé et n'est mentionné que très rarement ; on préférait, surtout pour les brigandines de luxe, argenter les écailles :

1443. « Pour unes brigantines *argentées*, couvertes de sa- « tin figuré, 34 l., 7 s., 6 d. [2]. »

1447. « 3 brigandines couvertes de satin cramoisy *et la gar-* « *nison argentée*, 30 l., 5 s. t. ;

« une autre brigandine couverte de satin cramoisy et *la garnison argentée*, 30 l., 5 s. t. [3]. »

Parfois même on allait jusqu'à les dorer, et même les dorer sur argenture préalable :

1447. à Balsarin de Trez, marchant de Milan,... huit bri- « gandines couvertes de velours et *les garnisons dorées*, à 48 l., « 2 s., 6 d. la pièce [4]. »

1459. « Don Federich de Lune luy envoya... douze brigan- « dines, dont les quatre estoient couvertes de veloux plain, « brochées et *garnies d'or*, les aultres quatre de veloux bleu, et « de diverses couleurs de damas, garnies *d'argent doré* [5]. »

Il est aisé de croire que ces splendeurs étaient bannies des brigandines de nos gardes ; la ville, souvent à court d'argent, ainsi que les délibérations le révèlent, n'allait pas payer un luxe bien inutile. Leurs écailles, au lieu d'être dorées ou argentées, devaient être simplement étamées ou cuivrées, moyen moins coûteux qui atteignait le même but, et qui était de longue date préconisé contre l'oxydation de la sueur pour les écailles des brigandines, ou celles des gantelets qui avaient la même contexture :

1296. « que nuls ne fasse gantelès de plate que les plates ne soient *estaimées* ou *coivrées*... [6]. »

1. Archives Camérales de Turin, Compte du Trés. gén. de Savoie. n° 55, f° 435.

2. *Compte de l'amiral Prégent de Coetivy* : Chartrier de Thouars, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 219. col. 1.

3. *Chron. Mathieu d'Escouchy* : éd. de Beaucourt, tome III, Preuves, p. 255. Ap. J.-B. Giraud : *Doc. pour servir à l'histoire de l'Armement*, vol. I, p. 182.

4. *Même compte, loc. cit.*

5. Antoine de La Sale : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré*, chap. XLIII, p. 129. (Paris. Gosselin, 1843.)

6. *Ordonn. des métiers de Paris*, p. 371. Cf. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 762. J.-B. Giraud : *op. cit.*, vol. I, p. 182.

Si cet étamage est moins souvent mentionné que l'argenture ou la dorure, c'est qu'il n'augmentait pas le prix de la brigandine; nous voyons dans le compte précédemment cité qu'une brigandine commune coûtait 16 livres, une argentée 30 livres, une dorée 48 livres. D'ailleurs, comme il est facile de le vérifier par les pièces venues jusqu'à nous, l'étamage était la règle générale; il n'y avait donc à mentionner que les exceptions.

La solidité de l'ensemble dépendant de celle de l'étoffe qui reliait ces écailles, elles étaient soigneusement polies sur leurs bords pour éviter toute cause d'usure de cette étoffe :

1488. « Et pour tant que touche les brigandines,.... il fau- « dra que lesd. lames soient limées tout à l'entour, *à ce que* « *les étoffes durent plus longuement* [1]. »

Pour la même raison, les écailles étaient parfois séparées par d'autres écailles de cuir :

1488. « et seront icelles brigandines d'assier pour le tout et « aussi toutes garnies de cuir entre les lames et la toille, c'est « assavoir *en chacune rencontre de lames* [2]. »

Voyons maintenant ce qu'étaient les étoffes auxquelles ces écailles servaient de doublure, et comment elles y étaient fixées.

Les textes précédemment cités nous ont montré ces étoffes en velours, en damas, en satin et autres étoffes précieuses; destinées à de simples gardes, les brigandines de Genève n'avaient bien sûr rien de pareil. Si celles qu'on rencontre dans les inventaires sont généralement des pièces de luxe, c'est que les inventaires se faisaient plus souvent chez des seigneurs que chez des soldats. On y trouve d'ailleurs aussi la mention de brigandines recouvertes d'étoffes très simples :

1497. « Une vieillie brigantine couverte de *fustaine* [3]. »

1530. « Trois brigandines, deux couvertes de *fustaine* grise « et l'autre de *fustaine* noir [4]. »

1530. « Une brigandine de *fustaine* tannée à escailles [5]. »

Et parfois aussi le cuir était mis à contribution :

1. *Statuts des Armuriers fourb. d'Angers.* Ordonn. des rois. t. XX. p. 156.
2. *Id.*, ibid.
3. P. Vayra : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, Torino, e di Ponte d'Ain*, p. 107. (Torino, Bocca. 1883.)
4. *Inventaire des pièces estans en l'armurerye de Nre Souverain Seigneur qui est à Nancy*; Bibl. nat., ms. 462 : Recueil de doc. sur l'Hist. de Lorraine, p. 3. (Nancy, Wiener, 1891.)
5. Id., ibid. : p. 8.

1411. « 3 brigandines dont l'une est couverte de veloux « vermeil, l'autre *de cuir* [1]. »

1458. « Aucuns y veullent la chemise de une très legière « brigantine couverte de fustenne ou *de cuyr* [2]. »

Mais, le plus souvent, lorsque ces brigandines communes se rencontraient dans les inventaires, elles y étaient enregistrées sans détail, comme les suivantes :

1447. « Une brigantine commune pour archier [3]. »

1450. « Quinze brigandines communes pour archiers [4]. »

Quelle que fût l'étoffe, les écailles y étaient clouées à clous rivés dont les têtes étaient visibles sur le côté extérieur; généralement assez serrés, ces clous présentaient déjà à eux seuls une bonne défense contre les coups de taille. Au reste, leur fabrication était elle-même réglementée :

1501. « Clou à brigandines et armures se fera à la volonté « des armuriers et brigandiniers, *pourvu qu'il soit bon et* « *légal* [5]. »

Lorsqu'il s'agissait d'une des brigandines de luxe dont nous avons vu le velours recouvrir les écailles dorées, les clous eux-mêmes étaient dorés :

1450. « Ils porteront brigandines comme brigandines de « jouste, couverte de telle couleur de drap qu'ilz voudront, « soit de drap de soye ou de laine, *clouées de clox dorez* et « grox ou menuz [6]. »

Ces clous étaient disposés de façon régulière, en raison même de l'égalité des écailles; leurs têtes dorées ou argentées, et parfois même ciselées artistement, faisaient extérieurement saillie sur l'étoffe de la brigandine ; ils formaient un ornement fort apprécié du costume masculin, à tel point qu'on en vint à faire des brigandines simulées qui n'avaient que l'ornement des clous, sans les écailles :

1465. « Les ducs de Berry et de Bretagne chevauchèrent « sur petites hacquenées, à leur aise, armés de petites bri- « gandines fort légères pour le plus. Encore disoient aucuns « qu'*il n'y avoit que petits cloux dorés par dessus le satin,*

1. *Invent. de l'écurie du roi*, f° 118 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 1.
2. Antoine de la Sale : *Des anciens Tournois et Faictz d'armes* ; édition B. Prost, p. 210.
3. *Chron. Mathieu d'Escouchy*, ap. J.-B. Giraud : *op. cit.*, p. 182.
4. *Comptes de Charles VII*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 2.
5. *Statuts des Cloutiers de Rouen.* (Ordonn. des rois, t. XXI, p. 289.)
6. Merlin de Cordebœuf : *L'Ordonnance et Manière de Chevaliers errants* ; édit. de Belleval. p. 78.

« afin de moins leur peser. Toutesfois je ne le sçay pas de « vray [1]. »

On comprend la réserve de Commines dans son affirmation. En ces époques troublées, ceux qui se revêtaient, pour s'alléger, de ces simili-brigandines, avaient tout intérêt à laisser croire qu'ils étaient réellement armés, et ne laissaient pas vérifier l'insuffisance de leur armement défensif.

C'est sans doute une brigandine de ce genre que porte Charles IX dans le portrait du musée Condé. à Chantilly, attribué à Clouet, qui représente ce prince à l'âge de 10 ans. Les clous forment un ornement régulier sur toutes les parties du pourpoint, même sur la braguette ; ils sont trop espacés pour compter à raison de plus d'un par écaille, et, dans les brigandines réelles chaque écaille était toujours fixée par plusieurs rivets. Un enfant de 10 ans n'aurait d'ailleurs guère pu porter une vraie brigandine.

Viollet-le-Duc et Victor Gay nous disent que les écailles étaient toujours placées entre deux toiles ; nous pensons que c'est une erreur. Nous avons vu précédemment, il est vrai, la cotte d'acier de Philippe le Hardi « mise entre deux pourpoints », mais la brigandine était alors à ses débuts et n'avait pas encore sa forme définitive. Antoine de la Sale mentionne aussi une doublure de feutre *au-dessous* des écailles :

1458. « et le surplus *sera bien affeustré* pour estre plus « doulx et pour la rouille du fer contre la chair [2]. »

Mais la brigandine qu'il décrit dans ce passage est d'un type tout à fait exceptionnel, destinée à un genre de tournoi spécial, et il nous apprend auparavant qu'elle armait « le corps tout nu » ; le contact des écailles de fer eut alors sans cette doublure transformé la brigandine en cilice. Hors ces cas exceptionnels, nous pensons que, le plus souvent, les écailles n'avaient pas de doublure intérieure. La plupart des brigandines parvenues jusqu'à nous sont ainsi, et l'on n'aurait pas pris la peine d'argenter et de dorer les écailles si elles avaient dû être absolument dissimulées entre deux toiles ; l'étamage aurait suffi et rendu les mêmes services.

Revêtue extérieurement des étoffes usitées dans le costume civil, la brigandine prit la forme de ce costume ; les cottes d'acier de Philippe le Hardi, avons-nous dit, servaient de dou-

1. Ph. de Commines : *Mémoires*, chap. vi : édition Buchon, p. 18.
2. Antoine de la Sale : *Des anciens Tournois et Faictz d'armes* ; éd. B. Prost, p. 210.

blure à ses pourpoints et c'est bien en effet comme nous le verrons plus loin sous le nom de pourpoint que la brigandine paraît avoir été désignée tout d'abord.

Le costume civil était fort ajusté au XIVe siècle :

1370. « ... et si estoient si estroites qu'il leur falloit aide à « eux vestir, et au despoillier sembloit que l'en les escorchoit « quand l'en les despoilloit [1]. »

Cette doublure de fer s'accommodait très bien de cette forme étroite; plus elle réduisait toute ampleur pour épouser les formes du corps, moins elle était lourde.

La brigandine comprenait donc essentiellement un pourpoint plus ou moins complété par des faudes, sorte de tablier [2] qui défendait le ventre et le haut des jambes, et parfois par des garde-bras qui protégeaient le point d'attache des brassards. Il est à présumer que c'est à cela que se bornaient les brigandines de nos gardes ; les tableaux ou miniatures du temps qui représentent des archers leur donnent toujours ce costume.

Citons particulièrement, comme absolument contemporaines des délibérations du Conseil de Genève que nous avons analysées, les gravures de l'artiste anonyme connu d'après son monogramme sous le nom du maître W. A., et qui fut le peintre attitré de Charles le Téméraire. Il nous montre les archers de Bourgogne avec des brigandines ainsi faites ; elles sont parfaitement reconnaissables aux clous des écailles dont la tête est nettement dessinée sur l'étoffe extérieure [3].

Il en est de même dans les miniatures de Fouquet au musée Condé, à Chantilly [4].

C'était là le type courant des brigandines ordinaires de gardes ou d'archers; quant aux brigandines de luxe, elles se combinèrent de différentes façons avec l'armure complète du XVe siècle. Le devant du corselet était alors en deux pièces, le plastron, et la pansière qui allait de la ceinture au milieu de la poitrine où elle se terminait en pointe. Souvent ce corselet était remplacé par une brigandine sur laquelle on ajustait comme pièce de renfort la pansière par devant, parfois même une dossière de même forme par derrière. Le torse avait ainsi plus

1. *Chron. de St-Denis*, t. V, p. 463.
2. *Faudes*. C'est de ce vieux mot qu'est dérivé le mot *faudà* ou *feudà* qui désigne un tablier en patois savoyard.
3. Max Lehrs : *Der Meister W. A.*, pl. X. fig. 28 et 29. (Leipzig. Hiersemann, 1895.)
4. *Les Heures d'Etienne Chevallier, illustrées par Jean Fouquet*. Cf. Notamment les archers de « l'Adoration » des Mages.

d'aisance que dans une armure proprement dite, tout en étant suffisamment protégé.

L'acier de ces pièces de renfort faisait ressortir à merveille les somptueuses étoffes des brigandines, et l'ensemble était de l'effet le plus riche, comme on peut le voir dans les miniatures du temps, notamment celles du Froissard de la Bibliothèque nationale, et d'un manuscrit français du xv[e] siècle de la Bibliothèque de l'Arsenal, d'après lequel Louandre a reproduit Charlemagne sous un dais au milieu de son camp. La plupart des chevaliers qui entourent l'empereur ont leur armure ainsi composée [1].

Parfois aussi, ces pièces de renfort sont absentes, et le corselet simplement remplacé par une brigandine, tout le reste de l'armure étant conservé. Nous pouvons en citer un exemple dans les peintures d'Hans Memling qui décorent la châsse de sainte Ursule à Bruges. Le personnage de droite de celle de ces peinture qui représente le martyre de la Sainte est ainsi armé. Ce chef-d'œuvre offre d'ailleurs une des plus remarquables réunions que nous connaissions des divers types d'armement défensif usités au xv[e] siècle.

Nous en aurons fini avec la description des brigandines quand nous aurons dit que celles destinées à la joute pouvaient, aussi bien que le plastron de fer d'une ou de deux pièces, recevoir la pièce dite arrêt de cuirasse sur laquelle on couchait la lance *en arrêt :*

1446. « Item, l'*arrest* (des brigandines de joute) est espès, « gros et matériel au plaisir de celui qui le fait faire [2]. »

Quand on sait que sur cet arrêt pesait toute entière la lourde lance du xv[e] siècle et qu'il avait à supporter sans céder le contre-coup du choc de cette lance contre l'écu de l'adversaire, on ne s'expliquerait pas que la chose ait été possible, avec la contexture de la brigandine, si le rédacteur du manuscrit ne nous en donnait lui-même l'explication :

1446. « Ny a aultre différance de celle cy (la brigandine de « joute) aux brigandines que on porte à la guerre, sinon que « tout ce que contient la poitrine jusques aux faulx *est dune* « *seulle pièce* et se lace du costé de la main droite ou par « darrière du long de leschine [3]. »

Nous ne connaissons aucune collection dans laquelle soit

1. Ch. Louandre : *Les Arts somptuaires.*
2. Ms. du *Costume militaire des Français en 1446,* édition de Belleval, p. 9.
3. Id., ibid., *loc cit.*

conservée une brigandine ainsi faite : disons cependant qu'on en trouve parfois la description dans les inventaires :

1499. « Unes vieilles brigandines longues, couverte d'un « vieil drap d'or rouge, *le haut fait en façon de cuirasse*, et le « bas en lemmes d'acier, et un bord de fade [1], fermé à boucle « au costé gauche.

« Une autre vieille brigandine assise sur veloux noir, vieille « usée, *le haut du devant en façon de cuirasse*, et le demou- « rant de lemmes [2]. »

Ce type d'ailleurs devait se faire aussi pour la guerre, puisque la première des brigandines mentionnées ci-dessus, lacée à gauche, ne pouvait servir pour la joute. Et en effet Merlin de Cordebœuf nous apprend que les Chevaliers errants portaient des brigandines construites sur ce modèle :

1450. « Et pour la première partie des armeures de corps « desdiz chevaliers, cest assavoir qu'ilz porteront brigandines « *comme brigandines de jouste* [3]. »

Par suite de cette construction, la brigandine de ces chevaliers pouvait grâce à ce plastron recevoir aussi un arrêt, mais on le faisait cependant plus léger :

1450. « et aura, ladicte brigandine larrest plus court, légier « et plus despeschant dassez que ne sont ceulz de la jouste [4]. »

Nous ne connaissons non plus aucune brigandine ayant un arrêt ni même portant la trace d'un arrêt disparu. Constatons au reste que la brigandine est une pièce fort rare ; sa conservation dépendant absolument de celle de l'étoffe qui reliait toutes ses écailles, elle était infiniment plus périssable que le « harnois blanc », et celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont cotées parmi les pièces les plus précieuses des collections qui les conservent.

1. *Un bord de fade*. Il s'agit des faudes, ce complément de la brigandine en forme de tablier dont nous avons parlé précédemment.
2. *Inventaire de l'Armurerie du Château d'Amboise en 1499*, nos 33 et 34.
3. Merlin de Cordebœuf : *op. cit.*, p. 77.
4. Id., ibid : *loc. cit.*

(A suivre.) Ch. Buttin.

LE RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

(PÉRIODE ROMAINE ET BURGUNDE)

Dans la séance florimontane du 3 mars 1864, M. Ruch, inspecteur d'Académie, proposa de nommer une commission chargée de préparer un questionnaire dans le but de faire procéder, dans chaque commune, à des recherches archéologiques. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité et MM. Ruch, Ducis et Revon furent nommés membres de la dite commission. Le 5 janvier de l'année suivante, M. Ruch déposait sur le bureau les réponses des instituteurs communaux, dont les inspecteurs primaires avaient rédigé un résumé et que quelques membres voulurent bien reviser. Le questionnaire était fort bien fait, aussi complet qu'il était possible et portait sur les monuments gaulois, romains et du moyen âge. Il était inspiré par les *Instructions pour diriger les recherches historiques et archéologiques* publiées en 1856 par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et extraites elles-mêmes des *Instructions* publiées par le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France, et qui furent communiquées à toutes les sociétés savantes par le Ministre de l'Instruction publique [1].

La plupart des instituteurs mirent un empressement louable à répondre à ces questions: quelques-uns même firent des recherches sérieuses; rares furent ceux qui répondirent non ou qui affirmèrent l'existence de quelques monuments sans plus d'explications sur le lieu ou l'origine. Ce répertoire a été, pour la période gauloise et romaine, utilisé par Ducis, qui ne l'a pas toujours cité, et par L. Revon. Je m'en suis également servi dans mes études sur les voies romaines. Il reste donc peu de chose à glaner. Cependant, il y a encore sur quelques communes des renseignements inédits : j'ai cru bon de les publier, avec le nom de ceux qui se sont donné la peine de les fournir. J'ai profité de cette occasion pour y ajouter tout ce que j'ai pu encore recueillir dans les manuscrits

1. Ce Répertoire existe aussi pour la Savoie : *Mém. de la Soc. savoisienne*, 1866, X, p. IX, XI; 1870, XII, p. XLIV; mais je ne crois pas qu'il ait été beaucoup utilisé.

de Reydet de la Vulpillière et de H.-A. Despine [1] conservés aux archives de notre Société, et dans mes notes personnelles. Les trouvailles qui concernent la période burgonde ajouteront peu de chose à l'énumération que j'en ai faite [2].

M. Le Roux, conservateur du Musée, a bien voulu, encore cette fois, me dessiner un certain nombre d'objets inédits; je l'en remercie vivement.

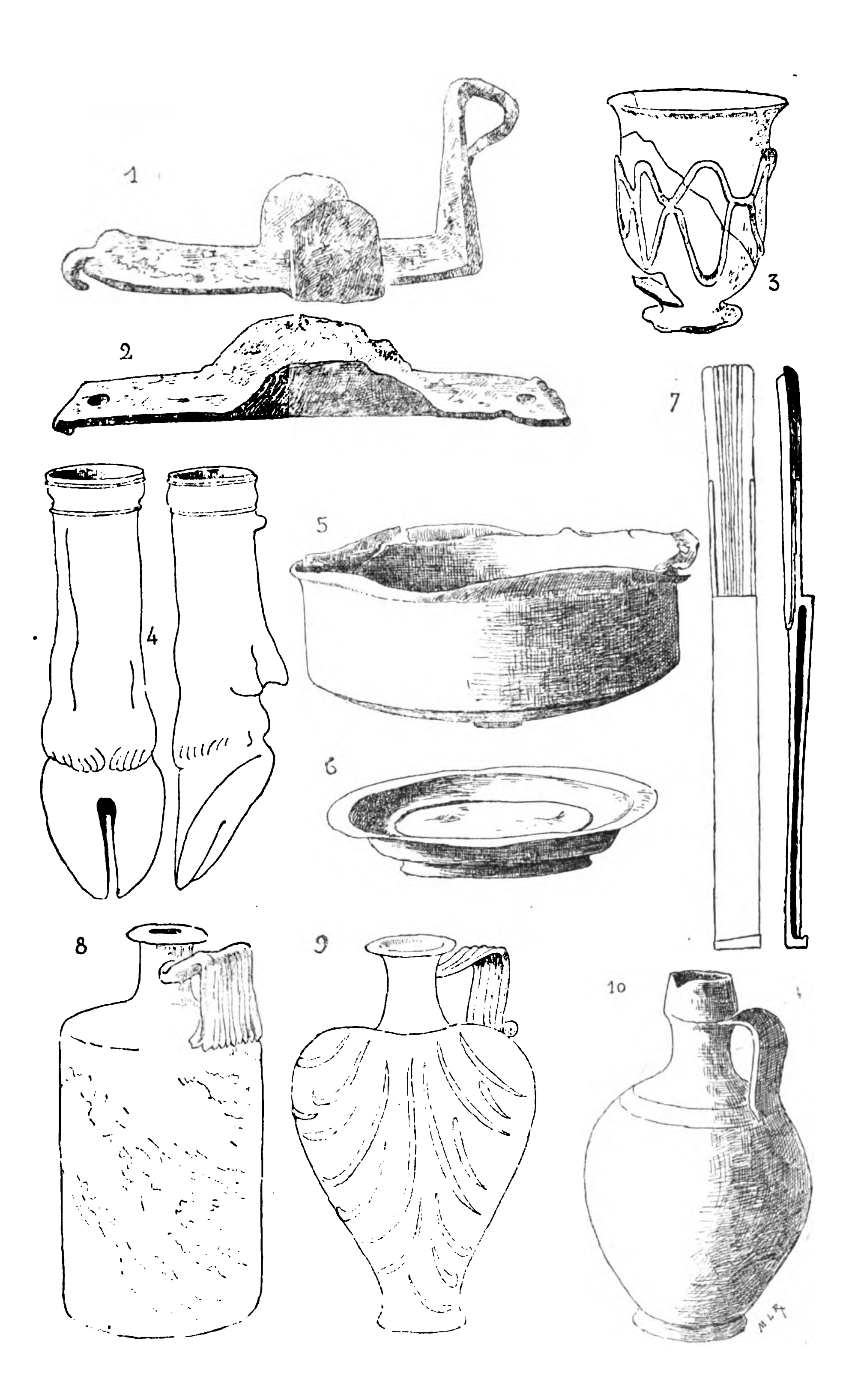
Quand sera publié notre commun travail sur les antiquités du vieux Boutae, le relevé des trouvailles archéologiques de la Haute-Savoie sera à peu près terminé et pourra servir de base à un répertoire archéologique, sinon définitif, du moins plus condensé et plus complet [3].

Aix-les-Bains. Petite statuette en bronze à patine brune, représentant Jupiter tenant la foudre, haut. o^{m} o6; vendue au Musée (n° 13.021) comme provenant de cette localité *(fig. 12)*.

L'amphore de la *fig. 23* a été dessinée par M. Le Roux, d'après un croquis de Despine *(Antiq.*, p. 34) : elle avait été trouvée en compagnie de plusieurs, l'embouchure en bas, et appuyée obliquement contre un mur, dans le clos du marquis d'Aix ; elle avait deux pieds de haut du col à la pointe longue de o^{m} 16. Près de là, on a trouvé de la terre à potier.

Albens (Sav.). D'après Despine, le vicus était situé au milieu de marais (à l'endroit dit *la Ville*). On y trouva des inscriptions, des monnaies des empereurs Antonin, Gordien, Philippe, Gallien, Aurelien; des puits, etc. Il a dessiné une colonne large de deux pieds de diamètre à la base, ornée d'une moulure de deux pouces (o^{m} o5) de bout *(Insc.*, p. 24; *Antiq.*, p. 12). Il y a lieu de croire que la pierre de Sergia Saturnina *(Corpus* XII, 2503) et plusieurs autres gravées furent utilisées pour un tombeau burgunde, car le squelette qui, d'après lui, s'y trouvait, avait six pieds de long et toutes ses dents à la mâchoire supérieure. Il fut découvert en 1786 dans le champ Langard. Non loin de là fut trouvé, en travaillant à la grande route, le conduit de plomb au nom prétendu de Titius Connubius Fusco, dû en partie à l'imagination de Beaumont (C. *falsae*, 324 et

1. *La IVe Voie militaire romaine en Savoie*, 1807-1808, avec fig. '*Notice explicative des Antiquités et Inscriptions* (Arch. de la Soc. Florim., manusc. n° 1).
2. Le Roux et Marteaux : *Sépultures burgondes*, 1898.
3. Quelques communes de la Savoie, comme Albens, Montcel, etc., ont pu trouver place dans ce recueil.


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
M.L.R.

n° 2.493). Despine et Reydet l'ont dessiné, ainsi que des débris de colonne (Reydet, fig. 47 à 49).

La sablière de Langard a également livré un pot à anse en terre jaunâtre, à glaçure rouge, haut de 0m 17 et que possède le Musée (*fig. 10*). Du lieu dit *Les Coutres* provient une bouteille à anse en verre, haute de 0m 17 (*fig. 8*). Lors de fouilles faites pour une tranchée de la voie ferrée, en 1863, Revon a apporté au Musée des fragments d'une urne cinéraire en verre que M. Le Roux, le conservateur actuel, a sorti d'une caisse oubliée et a reconstituée. Elle est ornée de cordons en losanges coulés avec le verre et a le pied godronné; elle est haute de 0m 15 et large de 0m 09 à l'ouverture (*fig. 3*). Cette urne était renfermée dans un vase à rebord en terre rougeâtre, qui fut brisé lors de l'extraction (*Rev. savois.*, 1862, p. 36, et 1863, p. 60). Enfin, dernièrement sont entrés au Musée (n° 13.868), deux pieds de biche d'une belle patine vert clair, hauts de 0m 13 et d'un diam. de 0m 03; c'étaient sans doute les extrémités des supports d'un trépied (*fig. 4*).

Allonzier, au mas des Esserts, sur un crêt exposé au sud-est, au pied même du rocher de la colline de Montmin, dominant par conséquent le chemin de Rossy à Allonzier, à un kilomètre environ du hameau de Mandallaz, M. Lavorel Joseph, habitant de ce lieu-dit, se rappelle avoir vu exhumer, il y a près de cinquante ans, des tombes en dalles de mollasse.

Amancy, village de Vozerier, l. d. à la Tour ou à Damondavilla, près du hameau du Cry, tombes en mollasse défoncées en 1868.

Andilly. La villa romaine, citée dans l'*Étude sur la voie de Boutae à Genava*, *Rev. sav.*, 1907, p. 181, comme ayant existé près du Touvet, occupait le mas des Salles (cad. 1730, nos 1905 à 2128) aux l. dits *Sur les Sons* et *Bois du Roi* (Présilly). (M. A. Thiéry, géomètre au Châble, dans le *Cultivateur Savoyard*, déc. 1906). — Cimetière, supposé burgunde, découvert au printemps de 1907, dans une carrière de gravier située sur le plateau des Sons, à proximité de la villa dite des Salles; (lettre du même).

Annecy. Monnaie de Vespasien, m. b. trouvée en 1880, en creusant la cave de M. Encrenaz, rue de l'Évêché. (Musée

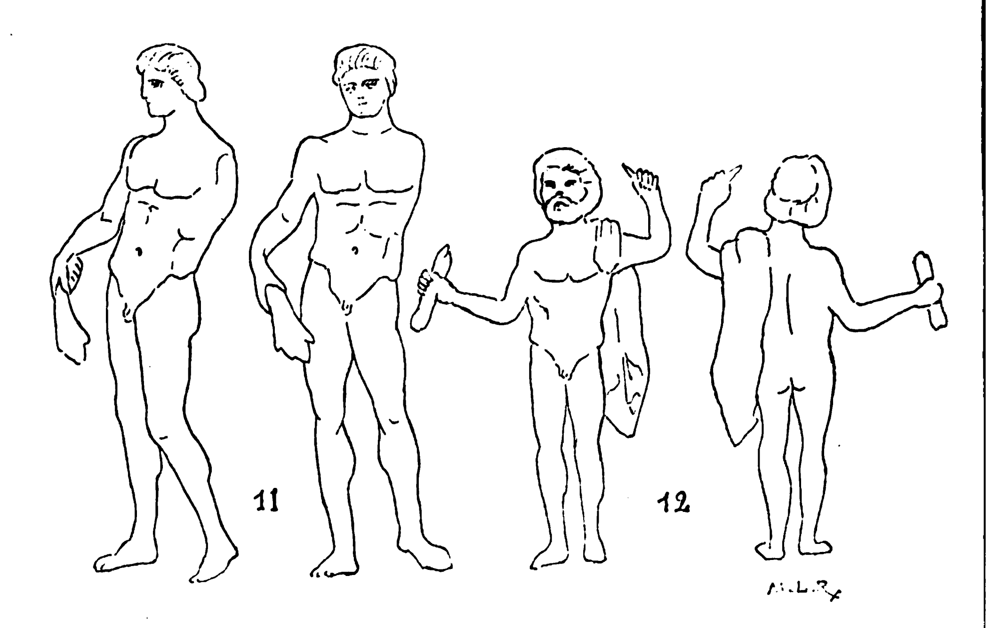
n° 9.266 et *Notes* de Revon). — Revon *(id.)* et moi avons noté au musée de Genève une statuette en bronze, haute de 0m 09 environ, provenant d'Annecy et entrée au musée en 1838 (n° 2.109); c'est un Hercule ou un gladiateur, de style grossier, coiffé d'un bonnet à bourrelet; il est nu, lève le bras droit et tend le gauche en avant. Le musée de Lyon en possède une du même genre, trouvée en 1822, dit Comarmond *(Antiquités et objets d'art de Lyon*, 1855, p. 406) sur les bords du lac d'Annecy,

Annemasse. J'ai déjà résumé dans mon *Etude sur la voie rom. de Boutae à Genova* (1907, *Rev. sav.*, p. 163) ce qu'avait dit Despine dans ses *Antiquités et Inscriptions (Insc.*, p. 29, 31; *Antiq.*, p. 15) touchant la découverte d'un sarcophage en plomb, ornementé de médaillons, représentant une nymphe à cheval sur un léopard (ou une panthère). Ce tombeau renfermait quatre vases en verre très mince, un biberon qui s'est brisé, une aiguière, dont la panse était décorée de festons; « le verre tire un peu sur le verdâtre, dit-il, et les festons sont blanchâtres et moins transparents que le reste du verre »: elle avait neuf pouces, soit 0m 25 de haut *(fig. 9)*: une coupe en forme de timbale, haute d'un demi-pied = 0m 165, et d'un diamètre de trois pouces, six lignes à l'orifice = 0m096, et d'un pouce et trois lignes à la base = 0m034; et une soucoupe de sept pouces de diamètre = 0m 196. Ces objets étaient entre les mains de M. Portay, d'Annemasse, qui possédait en outre une colonne et une urne de bronze *(fig. 22)*, d'une capacité de 24 quarterons, soit une cinquantaine de litres. On a trouvé, en France, d'autres sarcophages en plomb dans la période comprise entre Postumus et Constantin II; la mode s'en est continuée bien au-delà.

Le Musée possède en outre un moulage du manche de la casserole en bronze de la coll. Balliard, à Reignier, marquée NIGELLI OF. *(fig. 15)*.

Arenthon. On a trouvé au commencement de ce siècle, en creusant une cave, une voûte formant une véritable grotte remplie de grandes urnes funéraires contenant des cendres ou des fèves brûlées; deux étaient intactes: elles sont au château. Plus tard, à quelque distance, dans un champ, on a trouvé des tombes en pierre et en marbre: elles étaient formées de six pierres; on y a vu des ossements, des fèves brûlées et quelques

pièces d'or. Il y avait aussi de larges tuiles à rebord (Chagnard, inst.). Au musée d'Annecy (n° 3557) : une très jolie statuette d'Hercule haute de 0m08 trouvée en 1839 à 150m au sud de la ferme de la tour de Chevilly (*fig. 11*) et deux pièces en or de Néron et (?) de Marc-Aurèle entrées en 1868. Au musée de Genève : une statuette d'Hercule (1850, n° 1727) et un bouc en bronze, trouvé en 1868 (entré en 1871, n° 265.)



Argonnex, à Gruyère, sur le crêt où s'élève la maison Raphin, tradition de squelettes trouvés dans le gravier vers le milieu du siècle.

Arthaz. Le musée de Chambéry possède un Mercure en bronze de petite dimension (vitrine n° 17) en provenant.

Cimetière burgonde (*Sépult. burg.*, p. 34). En 1888 on y trouva une boucle de ceinturon en fer et un scramasaxe ; musée de Genève, E, 324 et 325 : lettre de M. H. Gosse, conservateur [1].

Boëge. Musée de Genève : statuette d'Hercule trouvée en 1876, achetée en 1879, n° 827.

1. H. Gosse nous avait écrit cette lettre du 20 janvier 1899, à M. Le Roux et à moi, après la publication de nos *Sépultures burgondes*.

Bons-Saint-Didier. Au musée de Genève : bague en argent, nº 1382.

Boussy. Pilotis et restes d'un pont en pierre sur le Chéran (Poëx.)

Cercier, au village de la Trossaz, sous une haie, le long d'un champ appartenant à M. Rattex, trouvaille, à 0m 50, d'une tombe à dalle, avec un fragment de bronze, en 1901. (Rens. de M. Paris.)

Chens-Cusy. Tombes barbares; v. E. VUARNET : *Messery, Nernier et ses environs*, dans *Mém. de l'Académie Chablaisienne*, XI, pp. XXX et XII, pp. 14, 15.

Contamine-sur-Arve. Fragments de tuiles à rebord, de poteries romaines, de poudingue de tuile et de ciment *(rudus)*, au-dessus et près du château de Villy; (Pellet).

Cranves. Couteau en fer : mus. de Genève, nº 806.

Douvaine. Fragments de poterie et de tuiles à rebord, monnaies, meule à bras, à un mètre de profondeur, en faisant les fondations d'une maison. (F. Granger). — Bague en argent, au mus. de Genève nº 1706.

Evires, au-dessus du hameau de Chez-les-Fontaines, la pente du remblai de la voie ferrée ayant glissé, en 1897, laissa à découvert une tombe taillée à même dans la molasse et renfermant un squelette.

Excevenex. Au l. d. *Vers le Ouâ*, deux tombeaux à dalles ont été trouvés en 1893. (E. VUARNET, *o. c.*, p. 16.)

Feigères. L'année dernière (1863), le sieur J. Pujet, travaillant à la bèche dans un champ dit *A la Bronnaz*, a découvert un petit pot en terre cuite dans lequel il y avait 25 pièces en cuivre de la grosseur d'une pièce de 2 fr.; il y en avait une à l'effigie d'une reine (Faustine) et les autres à celle des empereurs Auguste et Antonin *(Antoninus, Augustus)*. En prenant le vase, il s'est brisé de vétusté, et les fragments avec les pièces ont été portés à Lyon par le frère dudit Pujet

qui y réside; toutes ces pièces étaient en bon état et il n'y avait qu'une petite couche de vert-de-gris. L'on a trouvé, à 0^m 50 de là, une pierre brute qui y avait été fixée pour reconnaître la place; (Regard Gaspard).

Fillinge. On trouve presque partout des fragments de poterie gallo-romaine en terre rouge polie, en pierre ollaire (stéatite), des monnaies romaines, des fragments de meules; (illisible).

Gruffy. Un tombeau qui a été découvert dans le cimetière de la commune, à environ 3^m50 de l'angle nord-ouest d'une chapelle appartenant autrefois aux barons, a été regardé comme celui des deux princesses mortes de la peste au château de Gruffy. On a pu constater qu'il était d'une seule pièce et formé d'une pierre longue de 3^m275 et profonde de 1^m50. Son couvercle est une espèce de béton assez semblable à la tuile et formé, dans sa fabrication, d'une grande quantité de petites pierres de différentes grosseurs et aussi de différentes couleurs; il a toutes les apparences du plus beau marbre. Les savants ajoutent même que ce serait un marbre très curieux que les environs de Genève seuls en produiraient de semblable. Les ossements qu'il renfermait étant refoulés vers les pieds et la couverture quelque peu fracturée, étant inclinée au-dedans, on a conclu que depuis bien longtemps déjà il avait été fouillé ; pourtant, par leur petitesse et leur nature, ces ossements ont fait croire que la personne inhumée était une femme ; on ne trouva que deux fragments d'une urne en belle poterie couleur de fer; (Chapperon.)

Habère Lullin. Statuette d'Hercule en br. ayant au bras gauche une sorte de *mappa*: au musée de Genève, n° 628, achat 1873.

Juvigny, à Paconinge (*Rev. Sav.*, 1905, p. 232). Tête de clou en bronze, haute de 0^m04, et petit couvercle (?) haut de 0^m02 (*fig. 17, 18*).

La Balme-de-Sillingy. A Dalmaz, dans un verger, le propriétaire M. Desprez, cantonnier, en creusant en 1898 un crêt pour y établir un hangar, découvrit dans le gravier, un squelette dont la tête fut brisée en deux coups de pioche;

les dents en étaient bien conservées. Il était couché dans une tombe faite de cailloux ronds et de pierres plates, qui protégeaient surtout la tête ; il était orienté vers la montagne de Mandallaz, c'est-à dire vers l'est.

La Biolle (Savoie). A Longefan, le comte de Loche rapporte que le marquis de Coudrée le mena lui-même sur sa terre, à l'endroit où en 1779, des laboureurs avaient découvert des bases de colonnes ioniques d'un très grand diamètre. De Loche croyait qu'elles avaient été taillées pour le temple de Diane à Aix, resté inachevé. (*Les anciens Thermes d'Aix*, notice manusc., Arch. de la Soc. flor., manusc. savoy., n° 2). Fig. dans C. H. A. Despine : *Antiq. et inscriptions*. Au musée d'Annecy, un manche de patère en bronze offrant un homme nu tenant de la main droite un maillet (?): long. 0,06 ; n° 6.770, entré en 1875 *(fig. 14)*.

Langin. Au musée de Genève : deux statuettes au type d'Hercule, trouvées près de la tour: une applique en br. figurant une Victoire, haute de 0m07, achetée en 1868, n° 212.

La Roche. Musée de Genève n° 695 : statuette en bronze. H. Gosse ajoute aux objets déjà trouvés dans le cimetière burgunde de la Balme, une fibule représentant une abeille (1880, musée de Genève, E. 105), une fibule ronde en argent avec verres rouges (1862, id., 262), une belle plaque de ceinturon en br. avec la représentation de l'entrée de J.-C. à Jérusalem (1864, id., 321).

Le Bourget (Savoie). (Despine, avec fig. à l'échelle de 1/20.) : « Ouverture du canal souterrain qui se trouve près du Trembley, et que les villageois appellent la *Goletta dè Faiies;* il paraît avoir été bâti par les Romains dans l'intention de conduire du côté du Bourget les eaux d'une petite rivière. Cet aqueduc a été rompu en divers endroits : la seule partie accessible aujourd'hui a vingt-huit pas de long; on distingue aisément la direction de tout l'aqueduc. » (*Insc.*, p. 36). Il est cintré et paraît être fait de rudus *(fig. 20)*.

Le Lyaud. La tradition rapporte qu'une commune (village) existait à trois minutes du Lyaud, au l. d. *Aux Cheneviers*, où l'on trouve une quantité de tuiles cassées; le canal qui

conduisait l'eau existe encore; il est fait de tuiles courbes. On a trouvé, en labourant, une petite cuiller jaune. Sur ce plateau, situé au pied de la montagne, la terre est noire et pierreuse...; (Th. Duclos).

Le Petit-Bornand. Eaux sulfureuses et traces d'anciens bains à Beffay, sur l'ancienne route de Cornillon, qui suivait la rive gauche de la Borne. A Morat, rocher sur lequel il y avait, dit-on, une inscription; (renseig. de M. Chevallet, instituteur).

Les Ollières. Près du champ Devenier, trois squelettes ont été trouvés, il y a une trentaine d'années, dans le sol nu.

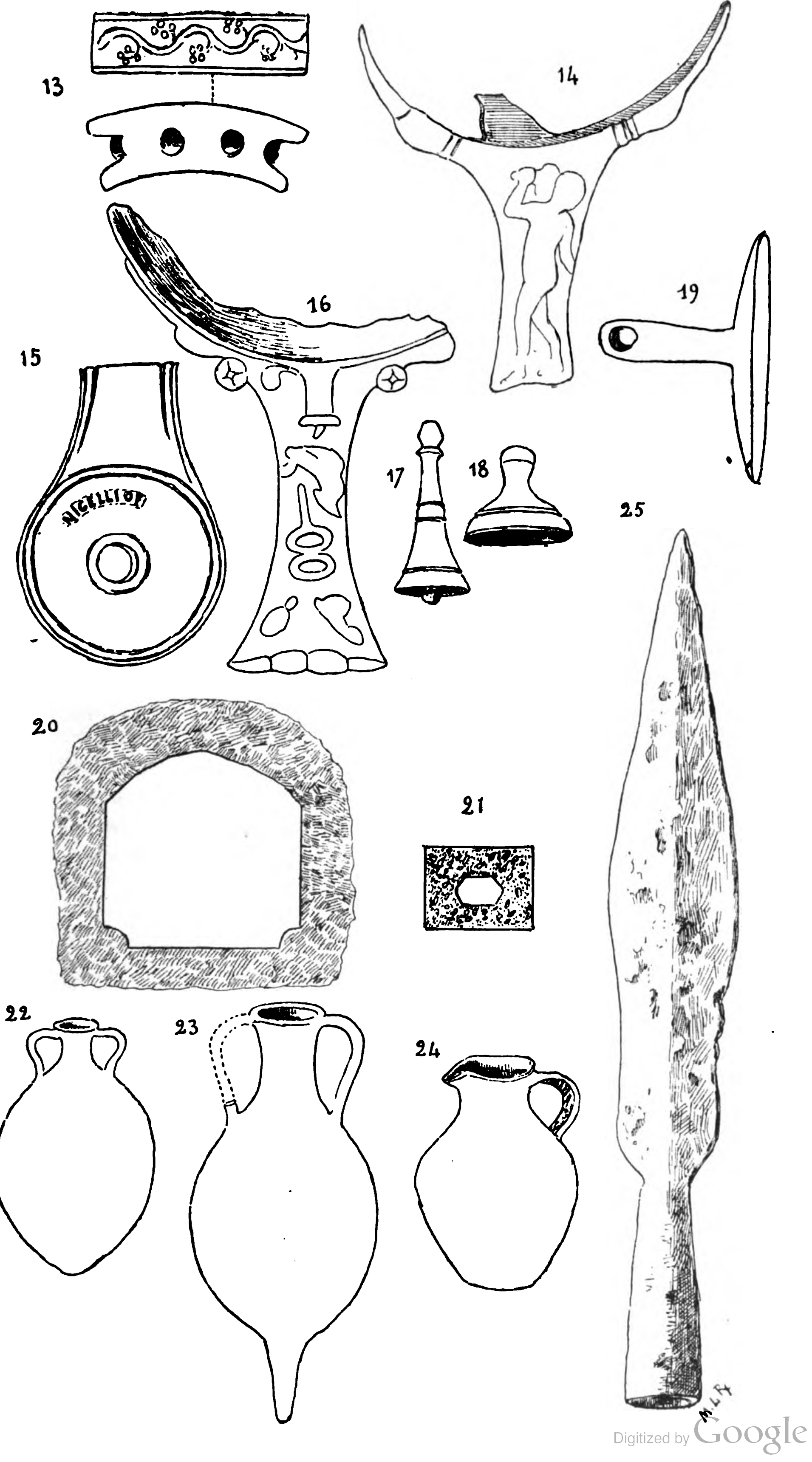
Loisin. Le cimetière renferme beaucoup de fragments antiques, tels que débris de colonne, de chapiteaux, de mosaïque, deux conduits d'eau, l'un en terre cuite de 0^m 10 de vide, l'autre, muré, large de 0^m 50 à 0^m 60, profond d'autant, venant de Ballaison au levant et se dirigeant sur la place du chef-lieu. Dans presque tout le hameau du chef-lieu, on a aussi trouvé des tuiles à rebord, et, en outre, dans le cimetière, un vase dans lequel on brûlait les cadavres et une urne sépulcrale remplie de cendres. On a enfin trouvé dans la belle fontaine de Vallon plusieurs fragments en marbre, et dans la vigne à côté des tuiles à rebord et des monnaies à l'effigie de Sévère, ainsi que dans les vignes au bas de l'église: (A. Lapraz).

Marcellaz (Rumilly). A Peignat, on a défoncé, en 1880, des substructions en fort ciment formant des chambres.

Margencel. On a trouvé, dans les fonds communaux, des fragments de poterie, de tuiles à rebord et de tuyaux en terre cuite: (Bernard).

Marignier. On y remarque, près du pont de Marignier, sur la rive (droite) du Giffre, des digues faites de gros blocs de gravier cimenté, de forme triangulaire et longs de 1^m 50; (Baban).

Marigny-Saint-Marcel. Renseignements fournis par l'instituteur Moine sur l'aqueduc romain publiés par Revon et Allmer. Despine a dessiné un morceau de cet aqueduc en bé-


13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

ton large de deux pieds avec un orifice de 0^m16 et de 0^m19; il avait été trouvé dans le champ Cochet *(fig. 21)*. De nombreux débris existaient aussi au village dit de Chapuis. Despine ajoute qu'on trouva en 1871, au château de Saint-Marcel des monnaies gauloises et romaines, en particulier de Galba, de Néron et de Faustine. (*Antiquités*, p. 21.)

Marin. Cimetière barbare d'Avonex, fait de pierres plates et de briques, à la limite des communes de Publier et de Marin: (Maries).

Marnaz. Trouvaille de monnaies, en particulier de Faustine jeune. Cimetière burgunde (Jos. Anthoine). Ce cimetière, fait de tombes en pierres plates et d'auges, était situé entre la grande route et le chemin de Marnaz, à l'ouest, et à gauche en sortant du village.

Menthonnex-en-Bornes. Tombes en molasse, au l. d. *Au nouveau cimetière*: elles étaient presque à fleur de terre et les ornements se sont réduits en poussière.

Montcel (Savoie). En 1871, une personne, en essertant des broussailles vers le village des Nantets, près de la Bâthie, découvrit dans un banc de roc un plein quart de pièces romaines de différents bronzes et de la quatrième grandeur: la plupart étaient de Claude le Gothique, Quintillus, Gallien, Salonine, Victorin, Postume: (Despine).

Orcier. Au musée, patère en bronze, à patine vert sombre avec traces d'argenture: diam. 0^m11: haut. 0^m02; elle a été trouvée dans un tombeau *(fig. 6)* et est entrée au musée en 1869. (*Rev. Sav.*, p. 92.)

Perrignier. On y a trouvé une plaque de ceinturon en bronze avec une inscription illisible, provenant sans doute d'une tombe burgunde. Achetée en 1881 pour le musée de Genève; E, 222. (Lettre de H. Gosse.)

Pers-Jussy. Il existe à Jussy des fondations antiques sur le chemin de Pers à Reignier; (A. Gabreaux). Ces substructions ont été minées depuis et ont révélé l'existence d'une villa romaine.

Pringy, au hameau de Proméry, en bas du château, au lieu dit *Aux Roquilles*, V. Beaussire trouva dans son champ, il y a une trentaine d'années, des tombes en dalles de molasse. Cinq tombes furent également exhumées vers 1888 au haut du même hameau, au lieu dit *Chez Ravy*, dans le pré Isard, sorte de crêt qui domine le chemin de Préméry à Cuvat. L'une d'elles renfermait, paraît-il, un squelette de femme.

Reignier. On y trouve des tuiles à rebord en grand nombre; on a trouvé également en 1849 quinze médailles très anciennes vendues à Genève. (C. Romanet.) Au musée archéologique de cette ville : bracelet en argent à torsade (1867, n° 184).

A St-Romain, fragments de petites cuillères en br. (id., n° 261); bague en or (n° 575).

Rumilly. Cimetière burgonde découvert en 1868 et en 1874, CROISOLLET; *Hist. de Rumilly*, p. 391 ; *Supplém.*, n° 27), avec des traces de murs.

Saint-Jean-de-Tholome. Dans le village de Savernaz et dans les prés des environs se trouvent des masures sans nombre; partout où il a été creusé ou arraché de vieux arbres, on a trouvé des pans de murs d'une solidité remarquable. A Morat, ce ne sont que des ruines qui se trouvent à environ deux cents mètres nord-ouest du village et qui occupent une longueur d'au moins cent mètres. Il y a environ trois ans le propriétaire, Châtel-Poutrier François, y fit des fouilles; il trouva d'abord un local qu'il prit pour la cuisine, vu qu'il était pavé en briques encore en bon état. Il a ensuite percé une voûte et est descendu dans un caveau fort proprement travaillé; les soubassements étaient intacts et il était également pavé en briques. Ce caveau était encombré de toutes sortes de matériaux; il l'a déblayé à moitié et a trouvé en outre une espèce de canal en briques qui, de la cuisine, se prolongeait jusqu'à un pan de mur qu'il traversait (comme à Viuz-la-Chiésaz). On croit généralement que ce canal desservait des bains (hypocauste) qui se seraient trouvés derrière le pan de mur. Tous les objets recueillis à cette époque ont été transportés chez M. Dufresne, juge de paix à St-Jeoire; on y distingue des briques (tuiles) de toutes dimensions, des morceaux de tables de marbre, des débris de fer, des tasses, dont l'une porte des caractères; (Jos. Mossuz, garde-champêtre.) Les vases à marques de potiers

proviendraient donc, non du chef-lieu, mais de Morat ; (V. L. Revon : *Inscript. antiq.*, nos 90, 112, 116, etc.)

Le Musée possède, venant sans doute de la même collection, deux instruments de potier en bronze ; l'un, long de 0m06, large de 0m013 *(fig. 13)* offre en creux un rinceau sinusoïdal avec grappes ; l'autre, est un petit lissoir ovale à manche ; l. 0m065 ; la. 0m01 *(fig. 19)*.

Saint-Jeoire. On a trouvé dans quelques champs, et en petite quantité, des tuiles à rebord et des monnaies impériales : (Hybaux).

Saint-Laurent. Au l. d. à la Tour, on a trouvé plusieurs cercueils en pierre; (G. Vigroux). Ce cimetière est situé à l'extrémité est du village, à gauche de la route. Il y a une vingtaine d'années, M. Forestier en défonça une partie dans sa propriété.

Saint-Pierre-d'Albigny (Sav.). Despine *(Insc.*, p. 31, *fig.* et *Antiq.*, p. 16) raconte qu'en faisant refaire le chœur de l'église, on trouva plusieurs tombeaux en pierre de taille, où était, outre le cadavre, un pot rempli de charbon, au fond duquel était une pièce de monnaie romaine: il y en avait d'argent et de bronze, de Marc-Aurèle ou de quelqu'autre Antonin. Haut. du pot, 4 p. 6 l. = 0m 12 *(fig. 24)*.

Saint-Pierre-de-Rumilly. En 1899, on défonça dans le verger Bouvard, à 40m à l'est de l'église, de nombreuses tombes en molasse renfermant parfois plusieurs crânes.

Saint-Sixt. On a exhumé des tombes avec squelettes au chef-lieu, chez Alexis Jean, et, en 1883, dans la propriété Auquinet, quand on fit la ligne du chemin de fer.

Saint-Sylvestre. C'est en construisant l'église, en 1853, qu'on a trouvé des ossements dans des fosses creusées dans le roc même, suivant la forme du corps humain. A l. d. Champ-de-Combe-Golliet, au nord de la commune, on a trouvé des fragments de tuiles ; (Reignier).

Sales. Despine : « Toute la vallée d'Aix, de Rumilly en Albanais, et le long de l'ancienne grande route pour Genève est

remplie de monuments des Romains. Dans la paroisse de Sales, au village de Germenai, on a trouvé en 1784 quantité de molasses de deux pieds en quarré toutes attenantes les unes aux autres (tombes burgundes) d'autres pierres en marbre rouge plaqué de blanc, servant à un tombeau ; un autre était en pierre de roche dont l'inscription subsiste encore... Les deux tombeaux paraissent avoir été ensemble dans un cirque *(columbarium)* dont on trouve encore quelques pierres taillées en rond et qui ont servi de fondations au mur du chœur de l'église. A l'entrée, au milieu du cirque, était un autel rond (!) creusé au milieu avec 16 cannelures dont le piédestal a été égaré. » L'auteur a dessiné ce bloc conique, cannelé en spirale, qui existait dans le parc de la villa Ginet ; il avait comme dimensions une hauteur équivalent à 0^m82 avec 0^m82 de largeur pour la base supérieure et 0^m33 pour la base inférieure ; la première était creusée d'un bassin large de 0^m33, profond de moitié. (*Inscrip.*, n° 17 à 20 ; *Antiq.*, n° 3). On le trouve aussi dessiné dans Reydet avec d'autres débris (fig. 55, 56, 60, 62, 63). Ce bloc ne peut être autre chose que le cône funéraire d'un cippe monumental.

Despine ajoute qu'on trouva aussi à Germeney des colonnes, des hallebardes, des médailles de Faustine, de Marc Aurèle, de Balbin et autres et que la grande route était à un endroit toute sur des restes de murs. Un fragment d'un petit pavé en mosaïque, exhumé d'un champ, y atteste l'existence d'une villa.

Sallenove. Dans le courant de l'été, on a miné le cimetière de l'abbaye de Bonlieu dans lequel on a trouvé des tombes en murs d'une dureté surprenante et d'autres en mollasse formées de six pièces et symétriquement disposées ; les fouilles ont aussi livré des tuiles à rebord ; (Métral). Reydet (fig. 29) y a dessiné un fragment de frise.

Scientrier. On a trouvé dans un champ des tuiles et les fours d'une ancienne tuilière ; (celle-ci a pu succéder à la tuilerie d'une villa). Près de la rivière d'Arve on trouve des pilotis sur trois rangs ; ils ont sans doute servi autrefois de digue à la rivière qui ne suit plus leur direction ; ils sont très anciens, car on a coupé dessus d'énormes chênes ; (Chambet.)

Syon. Reydet : « Au village de l'église et dans la plaine qui

l'avoisine, l'on trouve presque partout en labourant des portions de murs, des blocs de béton, soit ciment, des larges briques cassées. L'église même est bâtie dans l'enceinte des ruines d'un vaste édifice que j'ai jugé, d'après la disposition des masures que l'on voit encore être celles d'un temple ; l'église et plusieurs maisons du villages sont bâties avec les débris de cet édifice. Les gros blocs servent de clôture au cimetière ; j'y ai observé des tronçons de fût de colonnes, des attiques, des entablements, etc. A différentes époques, l'on y a découvert des tombeaux, les uns construits avec le grés lamelleux dont le pays abonde, d'autres avec de larges briques, tous cimentés avec le mastic romain. » Ses fig. 43 à 46.

Thiez. On a trouvé aux environs du presbytère (outre les cercueils en pierre déjà cités et situés à cent mètres au levant de l'église) un certain nombre de monnaies romaines à l'effigie des Césars, et un dieu Terme, acheté par M. Guy, maire de Cluses. En dessous de l'église, existe sur la rive gauche de l'Arve une ancienne pile de pont. Enfin la tradition mentionne à 1 kil. au nord-ouest de l'église l'engloutissement d'une ville au l. d. Crin-Paris ou Praz-Paris ; (C. Burnet). En réalité on a rencontré des restes antiques à : 1° au chef-lieu en creusant la cave de la maison de M. Alp. Sage-Vallier ; on a trouvé, sous un mètre de terre formée d'humus et de menus cailloux et de sable noirâtre amenés par une inondation de l'Arve un lit de tuiles à rebord, et de charbon, reposant sur une terre jaunâtre vierge : 2° au Rosay où MM. Léger et Mouille, celui-ci en 1906, défoncèrent des substructions et un pavé d'habitation, à 0^m40 de profondeur seulement ; 3° à Terny de nombreuses masures faisaient suite, semble-t-il, aux constructions précédentes... ; 4° en allant des Granges à Thiez, à mi-chemin et à gauche, existent dans un champ des tuiles à rebord.

Thonon. Le musée archéologique de Genève possède un bouc trouvé près de cette localité en 1838 ; celui d'Annecy, le moulage du manche d'une patère dont l'original est conservé dans les collections de M. Balliard, à Reignier : long. 0^m08 : il est décoré des attributs de Mercure *(fig. 16)* : un strigile incomplet à patine vert clair *(fig. 7)* ; l. 0^m18, la. 0^m015, donné par M. Jahard (n° 6441). Il a été exhumé lors des travaux de nivellement faits à Rive en 1862. On trouva des débris de poteries, des tuiles, des tombes, une monnaie d'Antonin-le-Pieux,

etc. (REVON : *La Haute-Savoie avant les Romains, Rev. sav.*, 1878, p. 62 ; *Inscrip. antiques, Id.*, 1869, p. 103, n° 179.)

Val de Fier. Reydet, parlant des restes des murs de soutènement, dit : « Le chemin forme une terrasse de seize à dix-huit pieds de large, élevée de 150 pieds au-dessus du niveau de la rivière et soutenue en plusieurs endroits, au défaut du roc, par des murs épais construits à la manière des Romains. Les pierres, rangées en échiquier, sont liées entre elles par un ciment qui en égale la dureté. Ce premier vestige de chemin, très conservé, a 22 toises de long (60^{m}) sur 16 à 18 pieds de large ; il est interrompu à l'ouest par un éboulement considérable du roc dans lequel il est taillé... J'ai trouvé, en suivant par un sentier très escarpé, à environ 100 toises de distance de ce premier vestige, une partie de cette voie qui se prolonge quelques toises... Je retrouvai encore en traversant ce défilé des vestiges plus ou moins considérables en onze endroits différents qui étaient ou taillés dans le roc ou soutenus par des murs en terrasse. Au débouché de ce défilé, il m'a paru reconnaître encore les traces d'une autre route qui venait de l'autre rive de la rivière (!) soit de sa gauche, où j'ai vu les ruines d'un édifice romain (il s'agit ici des ruines dites la chambre de la Dame). » (V. CROISOLLET : *Hist. de Rumilly, Suppl.*, p. 40.) De Reydet parle en outre d'une table de pierre qu'il avait vue gisant au bord de la voie : il en donne un dessin (fig. 36).. Il semble que ce monument carré en pierres de taille recouvert d'une dalle taillée soit un tombeau.

M. Ginet a donné, en 1869, au Musée (*Revue savois.*, p. 92), sa collection contenant les antiquités trouvées en 1861 lors de la construction de la route moderne. Elles comprennent une pointe de lance en fer l. 0^{m}21, la. 0^{m}35 *(fig. 25)* ; une hipposandale en fer et un tenon de même métal ; la première a une longueur de 0^{m}16, et une largeur de 0^{m}10 *(fig. 1, 2)* ; un vase cylindrique en bronze, d'une belle patine vert clair. Haut de 0^{m}07, d'un diamètre de 0^{m}19, il offre un rebord formant gouttière, et a le fond bombé et percé d'un trou : c'était donc un entonnoir *(fig. 5)*. Il est daté par une monnaie usée de Domitien de 85 : AV. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS XI CENS. POT. PP. Buste radié à dr. avec l'égide ; *rev.*, S. C. Deux boucliers germains en sautoir posés sur deux lances avec une enseigne militaire, deux clairons, deux trompettes. (COHEN : *Description*, etc., 1859, I, n° 461.)

Veigy-Foncenex. A l'ouest de Veigy, près des Mermes, au bord de la route, à 200^{m} environ de l'Hermance, M. Foudral a trouvé dans une ancienne vigne exploitée en gravière au l.d. la Marjolaine, des scories de fer et des débris de vase ollaire avec une monnaie constantinienne. A l'opposé, à un kil. est de Veigy, au l. d. Champ Courbe des Bougeries, à la lisière du bois, on a trouvé environ vingt-cinq pièces d'Antonin-le-Pieux disséminées, et à 0^{m}50 deux aires de cendres noires d'un mètre de diamètre et dont la profondeur dépassait 0^{m}40 (*Revue savois.*, 1906, p. 184 et renseignements de M. Trolliet.)

Ville-la-Grand. On y a trouvé dans plusieurs champs des fragments de poterie, des tuyaux en terre cuite et des monnaies avec leur moule, ainsi qu'une meule à bras.

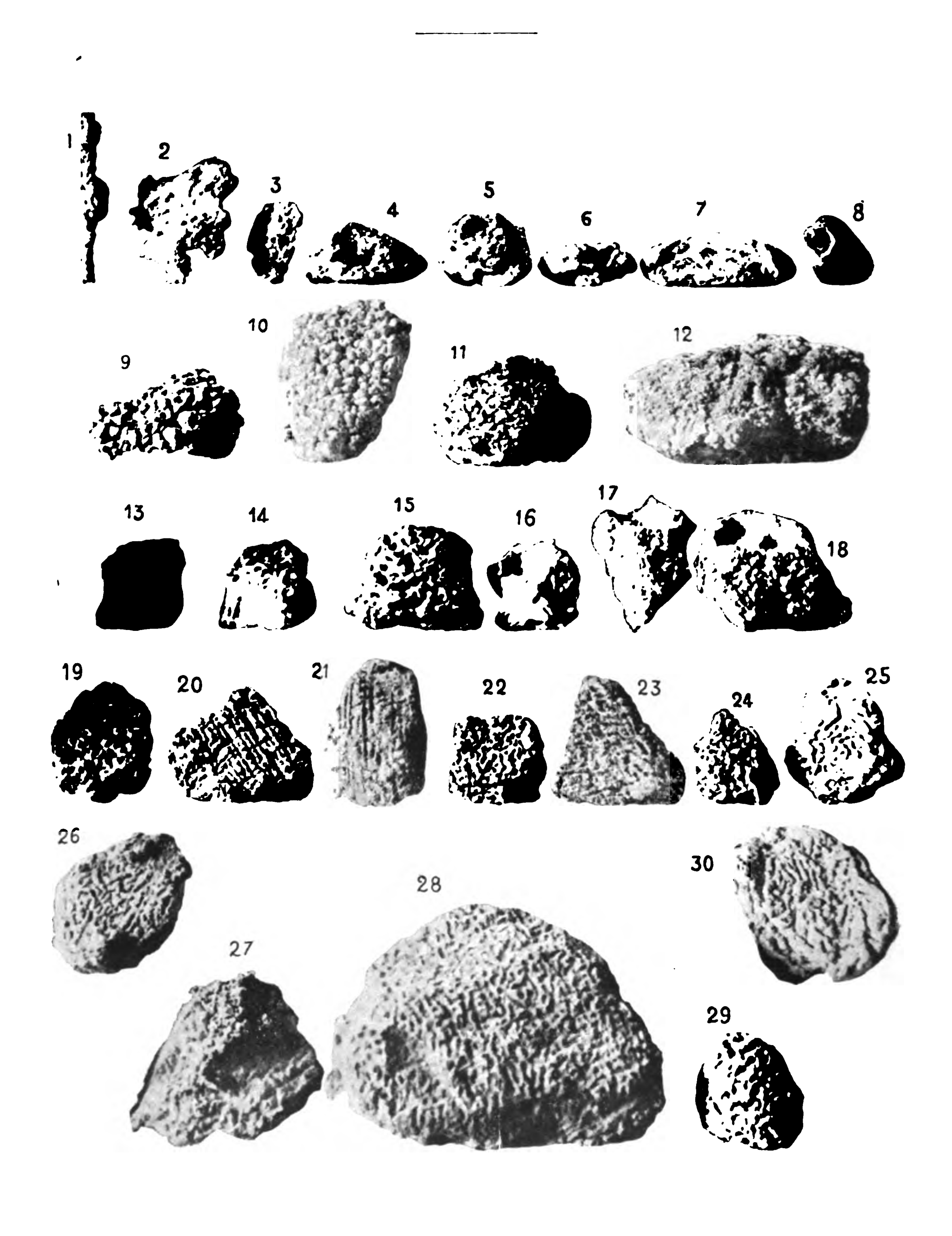
Villy-le-Pelloux. On y a découvert plusieurs squelettes dans le gravier en faisant en 1882 le coude du chemin de grande com. n° 2, non loin de sa jonction avec la route nationale d'Annecy à Saint-Julien.

Vougy. On a trouvé des briques d'une largeur considérable formant un fossé souterrain (C. Depoisier). Cet aqueduc a été trouvé à Hermy, à la limite des communes de Marnaz et de Vougy, mais sur cette dernière, à l'ouest du village. Là existaient des masures, des murs en briques ; on a sorti une statuette en bronze de ces fouilles.

Yvoire. Trouvaille d'une tombe à auge au l.d. Champ des Combes, en 1815, près du mas des Tines. (E. VUARNET : *o. c.*, p. 27.)

C. MARTEAUX.

TUFS LACUSTRES ET GALETS SCULPTÉS



LE LAC D'ANNECY

(FAUNE ET FLORE)

(*Suite et fin*)

D) **Les galets sculptés.**

La découverte des galets sculptés dans la zone littorale du lac d'Annecy est toute récente. Elle est due en effet, à la longue période de sécheresse de 1906 (cote — 0^m44 les 23 et 24 novembre) au cours de laquelle les beines ainsi que la corniche tufeuse du Roc de Chère ont été mises au jour sur une large étendue, facilitant ainsi l'exploration des régions inaccessibles en temps normal. J'ai donc pu étudier sur place la biologie des concrétions tufeuses, poursuivre les observations au laboratoire sur des échantillons intacts et bien vivants. La planche ci-jointe réunit les exemplaires les plus typiques :

1. Tige de Roseau recouverte d'incrustation tufeuse.

2, 3. Type spécial d'incrustation, sorte de feutrage de Schizothrix étalé en membrane sur le sol de la beine exondée.

4, 5, 6, 7, 8. Cailloux montrant en section l'épaisseur du tuf.

9, 10. Cailloux à incrustations mamelonnées.

11, 12. Les mêmes montrant des coussinets isolés ou confluents de Schizophycées : *Scytonema turfaceum* et *Rivularia hœmatites*.

13, 14, 26, 27. Pierres à demi débarrassées de leur revêtement d'algues, montrant la partie cariée sillonnée de galeries méandriformes.

15. Caillou sculpté de petites cupules coniques profondes au milieu de galeries sinueuses.

16, 17, 18. Fragments des tufs à cupules du Roc de Chère.

19, 20, 21, 22, 23, 24, 25. Cailloux débarrassés en partie de leur couverture d'algues, cariés suivant des lignes irrégulièrement divergentes (19) ou sinueuses (23, 24) ou suivant des lignes indiquant des points de moindre résistance, de plus grande solubilité, veines alignées parallèlement favorables à la décalcification.

28. Très bel exemplaire d'un galet sculpté méandriforme.

29, 30. Types de cailloux à incrustations cérébriformes.

Le problème de la carie des pierres et de la sculpture des galets est, parmi ceux concernant la biologie lacustre, l'un des plus captivants.

Il est incontestablement établi que des algues spéciales décomposent par leur activité biologique le calcaire contenu en dissolution dans l'eau à l'état de bicarbonate de calcium. Elles s'emparent de l'acide carbonique et laissent se précipiter le

carbonate de calcium insoluble qui se dépose au milieu des filaments d'algues pour former un coussinet pierreux.

Entre le premier dépôt formé par les algues incrustantes et l'état de sculpture des galets qui est le terme ultime du processus biologique des tufs lacustres, il y a place pour des opérations successives exécutées par plusieurs agents, d'abord par les *algues incrustantes*, puis par les *algues cariantes*, enfin *par les animaux* concurremment avec certaines actions mécaniques et chimiques, ces dernières imparfaitement définies, résultant du milieu ambiant.

Prenons un tuf en formation représenté par un caillou sur lequel se sont accrochés des coussinets isolés d'algues *Schizothrix lateritia* ou *S. fasciculata* qui décalcifient l'eau avec énergie et surtout sont, comme nous l'avons vu, les agents immédiats de la carie des pierres.

Deux jeunes coussinets élémentaires formés de nombreux filaments enchevêtrés s'installent à peu de distance l'un de l'autre aux points A et B. Ils commencent par précipiter autour d'eux le calcaire à l'état extrêmement tenu et concurremment attaquent bientôt par corosion leur support, la pierre.

Par suite de l'accroissement végétatif, les deux coussinets se rapprochent et finissent par se souder. La réunion de plusieurs coussinets donne le stade mamelonné des concrétions tufeuses.

Les parties *vivantes* des algues sont tout à fait à la surface, tandis qu'à mesure que celles-ci vieillissent les filaments les plus anciens et par conséquent les plus *internes* meurent et se réduisent à des gaines vides.

Mais il faut considérer en même temps que pendant toute la période de l'activité végétative de la plante, la carie superficielle de la pierre s'est effectuée et qu'elle est d'autant plus profonde aux points où les filaments sont depuis longtemps fixés.

Les points A et B sont donc plus énergiquement décomposés, rendus friables et tout préparés à une action efficace d'érosion ultérieure. Les lieux géométriques de tous les points tels que A B sous le revêtement algueux, seront donc des lignes de moindre résistance constituant un réseau irrégulier tracé à la superficie de la pierre et en définitive qui donnera lieu, par l'érosion ou l'intervention postérieure des animaux, à l'ablation de toutes les parties algueuses mortes et à la formation de sculptures plus ou moins incisées dans la pierre.

Si on recueille des tufs lacustres et qu'on les maintienne en observation dans un cristallisoir, on remarque bientôt dans

les anfractuosités de ces concrétions une extraordinaire agitation. De nombreux animaux se meuvent, viennent nager à la surface, puis s'abritent dans les creux et rampent dans les galeries sinueuses formées par l'ablation des algues mortes. Ce sont d'abord les Crustacés : *Gammarus fluviatilis* et *G. Delebecquei* dont les pattes aux griffes rigides et le corps muni d'une dure carapace contribuent par leur frottement continuel à l'agrandissement des galeries.

Puis de petits Coléoptères aquatiques cheminent en tous sens dans ces sentiers méandriformes : *Platambus maculatus*, *Riolus cupreus*, *Laccobius minutus*. On trouve en outre, en abondance une très petite Phrygane qui construit son tube mobile avec les éléments détritiques très fins des galeries, mais celle-ci n'est vraisemblablement qu'une ouvrière de la dernière heure, dont le rôle est très secondaire.

En dernière analyse, on constate que les *sillons* sont formés aux points A et B, et sont maintenant complèment déblayés d'algues, car là se trouvaient les plus anciens filaments actuellement morts et entraînés ; au contraire les *crêtes*, flanquant de part et d'autre les sillons sont abondamment pourvus d'algues, celles-ci les dernières venues, les jeunes qui ne font que commencer leur rôle biologique.

VIII. — **La Faune littorale.**

Une exquisse de la faune littorale sera donnée par l'exploration des rives du lac, de la grève inondée et des bas fonds de la beine, par l'examen de l'enduit des tiges des Roseaux et des Joncs, des buissons des plantes aquatiques au mucus brun des cailloux submergés, des anfractuosités des tufs lacustres, enfin par le tamisage des limons et des vases.

C'est ainsi qu'on peut établir la liste suivante qui établit la physionomie zoologique de la région.

A) **Les Invertébrés.**

Rhizopodes. *Amœba proteus*, *Hyalodiscus limax*, *Difflugia lobostoma*, *Actinosphœrium Eischornii*.

Infusoires. *Carchesium polypinum*, *Vorticella campanula*, *V. nebulifera*, *Acineta grandis*, *A. linguifera*, *Colpoda cucullus*, *Coleps hirtus*, *Ophrydium versatile* var. *acaulis*, *Chilodon cucullatus*, *Paramœcium bursaria*, *Metopus sigmoides*. *Lionotus anser*, *Halteria grandinella*.

Spongiaires. *Euspongilla lacustris.*

Hydroides. *Hydra vulgaris.*

Turbellariés. *Microstomum lineare, Vortex scoparius, V. truncatus, Polycelis nigra, Dendrocœlum lacteum, Mesostoma lingua.*

Cestodes. *Dibothrium ligula.*

Nematodes. *Dorylaimus stagnalis, Gordius aquaticus.*

Annelides. *Tubifex rivulorum, Nais elinguis, N. proboscidea, Hœmopis sanguisuga, Clepsine bioculata, Nephelis vulgaris.*

Rotateurs. *Philodina roseola, Rotifer vulgaris, Copeus labiatus, Proales petromyzon, Diglena forcipata, Euchlanis macrura, Monostyla lunaris, Colurus bicuspidatus, Metopidia solidus, Mastigocerca lophoessa.*

Bryozoaires. *Plumatella repens.*

Crustacés. *Simocephalus vetulus, Acroperus leucocephalus, Pleuroxus hastatus, Chydorus sphœricus, Cypris fasciata, C. fuscata, Cyclocypris serena, Canthocamptus staphylinus, Gammarus fluviatilis, G. Delebecquei.*

Tardigrades. *Macrobiotus macronyx.*

Hydrachnides. *Atax crassipes, Hygrobates longipalpis, Limnesia pardina, L. histrionica.*

Mollusques. *Lymnæa stagnalis, L. auricularia, L. parvula, L. peregra, L. palustris, Planorbis marginatus, P. carinatus, P. cristatus, Valvata piscinalis, Ancylus fluviatilis, Bythinia tentaculata, Anodonta anatina, A. anatina* var. *major, A. cygnea, Pisidium amnicum, Sphœrium corneum.*

B) Les Vertébrés.

Si les espèces de Poissons sont peu nombreuses, le lac n'en est pas moins riche aujourd'hui en individus. Les essais de peuplement ont partiellement réussi et de nouvelles formes se sont fort bien acclimatées. Mais le nombre des pêcheurs, celui des engins ont sensiblement augmenté, la pêche en temps prohibé est largement pratiquée et en raison de cette ardeur de destruction, les Poissons ne trouvent pas la tranquillité nécessaire à leur développement.

Il est une autre raison qui doit entrer en ligne de compte, c'est la quantité relativement faible de petits organismes contenus dans les eaux. Le plancton est en effet, ainsi que je l'ai démontré, beaucoup *moins abondant* que dans les grands lacs suisses par exemple, et comme c'est un des éléments

temporaires et essentiels de la nourriture de certaines espèces, il se peut que cette pauvreté ait une influence sur les Poissons.

Les espèces qui habitent le lac d'Annecy sont : *Perca fluviatilis*, la Perche de rivière; *Cottus gobio*, Chabot de rivière: *Cyprinus capio*, Carpe commune, avec la variété italienne *C. regina*; *Tinca vulgaris*, la Tanche; *Leuciscus rutilus*. *L. pallens*, le Gardon commun. C'est le poisson *blanc* faussement appelé *Vairon* par les pêcheurs; *Squalius Agassizi*, le Blageon ; *S. cephalus*, le Chevaine ; *Cobitis barbatula*, la Loche franche ; *Coregonus Schinzii, Helveticus*. C'est ce beau Corégone *alpin* dénommé à tort *Fera* par les pêcheurs; *Salmo lacustris*, la Truite, avec ses variétés *S. alpinus*, *S. punctatus*, *S. marmoratus*: *Salmo irideus*, la Truite arc-en-ciel; *Salvelinus umbla*, l'Omble-Chevalier ; *Salmo fontinalis*, le Saumon de fontaine; *Anguilla vulgaris*, l'Anguille; *Lota vulgaris*, la Lotte.

IX. — **Origine des espèces lacustres**.

L'histoire de la genèse des faunes lacustres est encore entourée de beaucoup d'obscurité; de nombreuses théories sont écloses qui n'ont guère fait avancer la question. C'est un des faits importants de biologie générale relative aux lacs qui est loin d'être élucidé.

La faune ne peut être anteglaciaire. — Etudions le cas particulier du lac d'Annecy. La faune qui le peuple est-elle autochtone, les espèces actuelles sont-elles le résultat d'une lente adaptation, ou bien sont-elles immigrées par les voies fluviales ou d'autres moyens passifs de dispersion ? Il ressort de l'étude comparative des faunes du lac d'Annecy et de celle des lacs suisses qu'il y a, en général, identité dans l'ensemble des organismes inférieurs, que, d'autre part, on constate des différences notables dans la statistique ichtyologique, que certaines espèces sont franchement lacustres, à l'exception des Corégones qui y ont été introduits artificiellement, tandis que de nombreuses espèces vulgaires qui habitent les cours d'eau de la région en sont rigoureusement exclues.

On a vu que deux formes de la faune profonde, *Plagiostoma Lemani*, *Acanthopus elongatus*, présentent des affinités avec des genres marins. D'autres habitent aussi bien la mer que les

eaux douces [1]. *Anurœa cochlearis, Polyarthra platyptera, Leptodora hyalina*, sont des éléments de la faune pélagique des lacs scandinaves, des côtes de la Baltique et du golfe de Finlande [2].

Doit-on, comme Pavezi [3] l'a fait pour les grands lacs italiens, considérer les êtres vivants du lac d'Annecy, comme les restes d'une faune ancienne *(fauna relegata)* ou comme le terme actuel de l'évolution de formes ayant vécu sur place ?

En adoptant cette hypothèse on doit conclure que les facteurs climatiques devaient être semblables dans notre pays pour les espèces indigènes d'affinités arctiques à ceux des régions du nord, tandis que les espèces d'affinités marines se trouvaient dans les lacs à une époque où ceux-ci étaient en libre communication avec la mer. Par suite de la dessalure progressive des eaux, dès que le fiord ou le golfe a été isolé de la mer par l'exhaussement d'un cordon littoral ou le comblement alluvionnaire, l'adaptation à un milieu d'eau douce s'est accomplie après une longue série de siècles. C'est également la théorie de Löven et de Sars, repoussée d'ailleurs par Forel [4] qui ne peut admettre que les lacs suisses et subalpins soient des restes des anciens fiords des mers tertiaires.

Survivance et adaptation des formes post-glaciaires. — Maintenant, le lac d'Annecy a-t-il été en communication avec la mer pliocène?

Ce que nous savons sur la formation de ce bassin lacustre qui est d'origine tectonique, nous démontre que son creusement est dû, vraisemblement comme celui du Léman, à un affaissement en bloc du massif alpin qui eut lieu après les dépôts de la molasse aquitanienne. Il était donc, dès avant l'extension de la mer pliocène, *complètement isolé*, cette dernière période ne s'étant produite dans notre pays que par l'établissement d'un régime fluvio-lacustre. Le lac était certainement peuplé à ce moment par une faune indigène qui ne

1. Cela n'est pas spécial aux animaux : nous avons également parmi les Phéophycées, comme espèce indifférente : *Ceratium hirundinella*, qui vit dans la Mer du Nord et dont la distribution géographique est très étendue.

2. P. Pavesi : « Altra serie di richerce y studij sulla fauna pelagica dei Laghi italiani » (*Soc. Veneto Trentina d. sc. nat.*, Padova, 1883).

Id. : « Trois petits lacs du bassin tessinois ». (*Arch. des Sc. ph. et nat. de Gen.*, XXII, 3e p., 1889, p. 356.

3. Pouchet et de Guerne : Comptes-rendus de l'Ac. des sc., 30 mars 1885.

4. Forel : *Faune profonde des lacs suisses*, p. 149.

résultait pas de l'adaptation des organismes à l'eau douce par suite de la fermeture d'un golfe marin.

En ce qui concerne les espèces arctiques, communes aux régions froides et à notre lac, il n'y a eu qu'un instant à une époque très reculée, où les conditions favorables à l'existence de ces êtres ont pu être réalisées. C'est la période glaciaire où la progression formidable des glaciers de l'Isère, escaladant le massif des Bauges, combla la cuvette du lac dont une dislocation antérieure avait déjà esquissé la forme. Dans ces conditions, il est inadmissible de prétendre que des êtres qui peuplaient déjà ce lac avant l'époque glaciaire aient pu subsister et se perpétuer. *Tous les organismes ont été anéantis par les invasions glaciaires*. Donc, on ne peut admettre une continuité entre la faune anteglaciaire et la faune actuelle, l'époque glaciaire ayant été, dans le temps, une barrière infranchissable. La faune des temps pliocènes a donc été détruite, et en dernière analyse il faut conclure que *les espèces actuelles sont d'origine post-glaciaire*.

Il est rationnel d'admettre que le peuplement actuel s'est fait à l'époque coïncidant avec l'établissement du réseau hydrographique définitif de la région et avec l'apparition de la végétation sylvatique, et ces ancêtres lointains ont lentement évolué sur place pour donner une partie des espèces encore vivantes dans le lac.

Moyens passifs de dissémination. — Il subsiste encore un point de doute à l'égard de la présence de certaines espèces d'affinités marines[1]. Puisque ce ne sont pas des *reliques*, quelle a donc été leur voie d'immigration?

On connaît depuis longtemps le rôle joué dans la dissémination des espèces par les oiseaux aquatiques, surtout par les palmipèdes migrateurs.

A. Humbert[2] et Forel ont apporté des faits probants relatifs à la migration passive des Entomostracés à l'état d'œufs d'hiver, attachés aux plumes des oiseaux de passage, ce qui explique la parfaite identité des faunes des divers lacs de l'Europe.

1. D'après Weissmann : *Enstehung der cyclischen Fortpflanzung bei den Daphnoiden*, 1879. Leptodora hyalina viendrait par différenciation d'une Daphnide primitive dont on ne connaît pas autrement la descendance directe. Forel : « Faune pélagique des lacs d'eau douce » (*Arch. de Genève*, 3e pér., t. VIII, p. 238).
2. A. Humbert : « Matériaux pour servir à l'étude de la faune profonde du Léman » (*Soc. vaud. des Sc. nat.*, vol. XIV, p. 221.

La dissémination des espèces d'après DE GUERNE[1] serait due aux oiseaux aquatiques qui accomplissent de longs voyages du Nord au Midi en hiver et en sens inverse au printemps. Ce rôle explique « le caractère cosmopolite de certains types et l'introduction de ces types dans les bassins lacustres d'origine récente ».

On conçoit que des animaux peuvent, par ce moyen, être transportés à des distances énormes, étant donné la rapidité du vol de certains oiseaux, le canard sauvage, par exemple, d'après DU PUY DE PEDIO[2] pouvant franchir de 66 à 72 kil. à l'heure.

D'autres expériences dues à EUSEBIO[3] sur la dessication des Entomostracés et leur reviviscence ont démontré que les Infusoires, Rotifères, Tardigrades sont transportés sous forme de germes d'adultes. A ce dernier état les Entomostracés peuvent conserver leur vitalité pendant 40 ou 50 heures. Les œufs d'hiver peuvent résister à des périodes de sécheresse et de froid pendant plusieurs mois.

J'ai un seul fait concluant à apporter à l'appui de cette théorie, sans avoir entrepris d'ailleurs d'expériences suivies. Ce n'est que par hasard, ayant raclé un peu de la boue desséchée sur les pattes d'un canard sauvage tué à Saint-Jorioz en décembre 1898 que j'ai pu reconnaître à l'examen de la matière diluée dans l'eau, un Tardigrade, un Rotateur (*Rotifer* sp.), trois espèces de Diatomées dont *D. elongatum*, une carapace de Daphnie et enfin un Ephippium intact.

Voies d'immigration. — A côté de ce mode de dissémination des organismes par l'action des oiseaux migrateurs, il existe deux autres voies d'immigration : les affluents et les émissaires du lac.

Quelles sont donc les relations du lac d'Annecy avec le régime hydrographique de la région? Un émissaire, le Thiou, se jetant dans le Fier qui lui-même se déverse dans le Rhône ; une série de petits affluents dont le plus important, l'Eau-Morte, draîne toute la dépression de Faverges.

Ces cours d'eau peuvent-ils être des voies d'immigration

1. DE GUERNE : « Sur la dissémination des organismes d'eau douce par les palmipèdes » (*Compte-rendu de la Soc. de Biologie*, 8e série. t. V, 1888, mars.
2. DU PUY DE PEDIO : *Essai sur le vol des oiseaux en général*, Paris, 1879.
3. EUSEBIO : « Recherches sur la faune pélagique des lacs d'Auvergne » (*Trav. du lab. de zool. de la Fac. des Sc. de Clermont*, t. I, 1887-88, p. 13.

pour les espèces lacustres et en particulier pour les poissons? Voyons d'abord comment se comporte l'émissaire.

Le Thiou sort du lac à son extrémité N.-W. et franchit sur une longueur de 1900 mètres environ une suite de petits seuils rocheux avant de se jeter dans le Fier. Au total la différence de niveau entre le lac et la chute de Cran est de 27^m 60.

A quelques kilomètres en aval, le torrent se précipite dans la fissure des Gorges du Fier où l'impétuosité du courant se brisant contre les arêtes vives a formé de nombreuses marmites de géants aux énormes blocs tourbillonnants.

Le Fier ne présente plus ensuite d'accidents notables sur son parcours jusqu'au Rhône.

En ce qui concerne les poissons, nous trouvons dans le Fier toute une série d'espèces qui *n'ont jamais pu franchir les formidables tourbillons des gorges de Lovagny*. C'est tout à fait comparable aux phénomènes naturels de la Perte du Rhône à Bellegarde, de la chute du Rhin à Schaffouse, qui interdisent absolument l'entrée du Léman et du lac de Constance aux espèces fluviales de leurs émissaires. Ainsi la Blennie, l'Alose, le Barbeau, l'Ombre commune, le Chondrostomonase, le Saumon, la Lamproie ne se rencontrent jamais en amont des gorges du Fier, tandis qu'on les capture très souvent en aval.

Il est donc certain que le Thiou ne peut être une voie accessible aux poissons pour leur remontée dans le lac.

Les réseaux hydrographiques ancien et actuel. — En est-il de même des affluents? Laissant de côté les petits torrents de montagne, un seul nous intéresse, c'est l'Eau-Morte.

Au travers de la vallée morte de Faverges, abandonnée aujourd'hui par un cours d'eau qui fut jadis puissant[1], coule l'Eau-Morte dont l'importance ne correspond pas à l'ampleur de sa vallée, et qui descend du col de Tamié en recueillant les torrents de Saint-Ruph et de Montmin. Il existe, tout près, un autre torrent, La Chaise, qui prend sa source à la Tournette et se dirige *contre* la chaîne alpine pour se déverser dans l'Arly, *affluent de l'Isère*, en traversant le défilé de Marlens.

A Faverges, point où les deux cours d'eau Chaise et Eau-Morte sont le plus rapprochés, existe, entre les bassins du lac

1. Lugeon : « Leçon de géographie physique » (*Soc. vaudoise des Sc. nat.*, 4e série, vol. XXXVI, n° 124, p. 62.

d'Annecy et de l'Isère, un seuil géographique d'une très faible hauteur sur une largeur de 20 mètres, si bien que l'eau captée dans l'Eau-Morte pour l'alimentation des usines de Faverges est déversée artificiellement dans la Chaise. Il est en outre reconnu qu'à la suite des crues causées par des pluies persistantes, l'eau mélangée des deux torrents se déverse indifféremment soit vers le bassin du lac d'Annecy, soit vers celui de l'Isère.

Il y a là un phénomène qui trouve son explication dans la comparaison de l'ancien régime hydrographique et de l'état topographique actuel.

A la fin de l'époque pliocène, l'Isère, recevant le Doron et l'Arly, ne s'inclinait pas alors par un coude brusque vers le S.-W. au niveau d'Albertville; elle empruntait le cours de l'Arly et celui de la Chaise pour se déverser directement par l'Eau-Morte dans le lac d'Annecy, dont l'émissaire traversait la plaine des Fins au nord d'Annecy et recueillait le Fier pour aller rejoindre le cours moyen des Usses. Ce torrent se jetait comme aujourd'hui dans le Rhône. Ces faits de capture et de décapitation de torrents ont été lumineusement exposés par Lugeon [1].

Autrefois le Rhône était donc en communication directe avec le lac d'Annecy; les espèces fluviales ont pu pénétrer dans ce dernier, mais il est certain qu'aucune n'a pu s'y maintenir en raison des invasions glaciaires.

Aujourd'hui, *l'isolement est complet* de ce côté. L'ancienne dépression du lac, comblée dans la partie Nord, se termine en cluse à la montagne du Mandallaz et constitue également une « vallée morte » encombrée d'alluvions. La plaine des Fins n'est en somme que le gigantesque delta torrentiel du Fier post-glaciaire dont les matériaux accumulés ont fait barrage et ont ainsi exhaussé le niveau du lac d'Annecy, ainsi que je le démontrerai dans un travail prochain [2].

Mais l'isolement est-il assuré du côté de Faverges? C'est peu probable en raison de l'étroitesse et de la faible altitude du seuil qui peuvent permettre, pendant les hautes eaux, le passage des espèces fluviales du bassin de l'Isère dans celui du lac d'Annecy.

1. Lugeon : *Loc. cit.*, suprà.
2. Delebecque a déjà affirmé par la considération des niveaux de base et de l'érosion regressive (*Lacs français*, p. 359) que la surface du lac devait autrefois être à la cote 430, soit 16 mètres au-dessous du niveau actuel.

C'est donc ici vraisemblablement la voie d'immigration de la Truite, du Blageon, de l'Anguille et même de la Lotte arrivée du Rhône par l'Isère, si on n'admet pas la possibilité d'une introduction artificielle de ce dernier poisson, aucun document ne le prouvant, du reste.

L'absence des Corégones, à l'état autochtone, n'infirme d'ailleurs pas ces conclusions, ces salmonidés n'existant pas dans les cours d'eau du bassin de l'Isère, le bassin le plus rapproché de nous où ils vivent est le lac du Bourget qui, comme on l'a vu, est *complètement séparé* du lac d'Annecy par la gorge abyssale façonnée dans les durs calcaires urgoniens où s'engouffrent les rapides du Fier.

Marc Le Roux.

BÉATITUDE

Heureux celui qui meurt dont les cheveux d'argent
Font une fière et mélancolique auréole
Au front qu'humilia le devoir exigeant
Mais sans rougir jamais d'avoir joué son rôle.

Heureux aussi qui vient les mains pleines de fleurs
Gaiment sur la route ardue et brève cueillies;
Les parfums dont sera son âme enorgueillie
Embaumeront ses pas et sécheront ses pleurs :

Petites fleurs de bien que l'amour fait éclore,
Qui se fanent trop tôt en peine des oublis,
Frêles fleurs d'art qu'un rayon d'idéal colore
Et qu'on cueille à genoux en blancheur de surplis.

Plus heureux qui hâtif conquit la palme verte
Et pour un noble rêve abrégea son chemin,
Qui, passant, vit la porte irrévocable ouverte
Et pour franchir le seuil n'attendit pas demain.

Le bonheur dont jouit l'âme purifiée
Ne se mesure point à la lenteur du sort,
Et la vie à l'autel du bien sacrifiée
Entre plus belle et méritante dans la mort.

Charles Marteaux.



NOTES DE GÉOGRAPHIE ALPINE

LE ROCHER DE LACHAT ou PIC DE LA BUFFAZ

(environs de Thônes, Haute-Savoie)

Orographie. — Le Rocher de Lachat [1], désigné également par les habitants de son versant septentrional sous le nom de Pic de la Buffaz [2], est le point culminant du petit chaînon montagneux des Traversiers [3], qui s'étend sur une longueur de 8 kil., du N.-E. au S.-O, entre les cours du Borne et du Fier, au N.-O. de la vallée des Villards-sur-Thônes [4].

Parallèle au chaînon des Auges et à la pointe de Coblet [5] dont il est séparé par le col de la Buffaz (alt. 1.504^{m}) et les vallons des nants de Thuy et d'Ovéran, le massif des Traversiers débute au passage des Etroits, sur la rive gauche du Borne, par le signal du Sué [6], (alt. 1826^{m}), pour s'élever ensuite graduellement, sous la forme d'une croupe rocailleuse jusqu'au Rocher ou Pic de Lachat (alt. 2.028^{m}), point culminant, qui découpe sur le ciel la silhouette blanche de sa crête, semblable à une immense vague pétrifiée, en face du village des Villards-sur-Thônes.

A partir de ce point, l'arête rocheuse, de plus en plus étroite, se termine brusquement, un peu au S.-O. de la cime, par un à-pic qui domine le petit plateau des chalets de la Scia (alt. 1.550^{m}). Puis, par une croupe mamelonnée, couverte de prairies et de bois, le chaînon s'abaisse insensiblement aux cotes 1.412, plateau du Fettelay [7], et 1.220, pour venir se terminer à l'entrée de la ville de Thônes, rive droite du Fier, sous

1. Lachat, appellation très employée en Savoie, pour désigner un endroit élevé.
2. Buffa, expression populaire désignant un endroit balayé par le vent.
3. Cette dénomination générale adoptée par les géologues, ne s'applique en réalité qu'à la partie nord-est du chaînon.
4. Voir carte d'état-major, feuille 160 bis, Annecy S.-O., ainsi que les feuilles d'Annecy et de Sallanches de la carte du ministère de l'Intérieur.
5. Dénomination exacte du sommet désigné sur les cartes : Pointe de Balme, alt. 1.918, cette dernière appellation étant inconnue des gens du pays.
6. Plus exactement Sex ou Scieix (de *saxum* rocher).
7. Le Plateau du Fettelay mérite à lui seul une promenade. De ce point, en s'avançant sur la crête gazonnée, dans la direction de Thônes, on a, en effet, une jolie vue sur la chaîne des Aravis, le massif de la Tournette et une partie du lac d'Annecy. Un poteau indicateur placé sur la route des Villards, marque le point de départ du sentier qui conduit au Fettelay (env. 2 h. 1/2).

la forme d'un gigantesque rocher au bas duquel est situé le Calvaire, si connu des géologues [1].

*
* *

Géologie [2]. — La structure géologique de la chaîne, depuis les Etroits jusqu'à Thônes est simple. Ce pli constitue l'un des arceaux des chaînes crétacées calcaires du Genevois : (anticlinal de la Tournette, les Traversiers, Jallouvre, le Bargy). On doit le considérer comme le flanc S.-E. d'un anticlinal urgonien érodé jusqu'à son noyau hauterivien (col de Buffaz, vallées des Nant de Thuy et de l'Ovéran). Sur ce flanc repose une longue bande de Gault (très fossilifère à La Cour et à Montjeon) subordonné au Senonien que recouvre le calcaire nummulitique.

Le point le plus intéressant est la colline du Calvaire de Thônes, célèbre par la découverte qu'y fit en 1849 le géologue Murchison de la craie à *Inoceramus Cuvieri*.

M. Ch Jacob [3] a relevé en ce point la coupe suivante en ce qui concerne le Crétacé moyen. Sur l'Urgonien on trouve :

1° Grès calcaires noirs à Entroques et à débris de fossiles ;

2° Bancs analogues, jaunâtres, pétris de *Rhynchonella* sp. cf. *polygona* (niveau de Clansayes étudié par M. Jacob ;

3° Couches puissantes gréso-marneuses et schisteuses, noires avec traces luisantes. Au milieu de cet ensemble, bancs de poudingue à ciment clair glauconieux, les blocs agglomérés étant de teinte noire ; (à 2 kil. plus au N, à Montjeon, cette couche de schistes noirs contient des ammonites en abondance : *Parahoplites Milletianus*, *Hoplites tardefurcatus*.)

4° Grès calcaires à Entroques très durs à débris de Belemnites et de Bivalves.

M. Marc Le Roux *(observation inédite)* complète la coupe de la manière suivante :

Senonien. — 5° Poudingue empâtant des cailloux d'Urgonien et de grès glauconieux ;

6° Calcaire sublithographique rosé ;

7° Calcaire bleu bleuâtre de consistance plus crayeuse à *Inoceramus Cuvieri*.

Nummulitique. — 8° Brèche à ciment pétrie de Nummulites empâtant de galets de Senonien.

9° Calcaire légèrement asphaltique contenant de nombreuses Nummulites ; *N. striata*, *N. variolaria* et quelques Echinides ;

10° Calcaire bleuâtre nummulitique avec fossiles [4].

1. L'ermitage du calvaire est également un but de promenade. De ce petit promontoire on jouit d'une jolie vue sur la ville et la vallée de Thônes. Non loin de la gare du Tramway, près du vieux pont, existe un chemin avec plaques indicatrices qui facilitent cette promenade (env. 1 heure).

2. D'après les travaux de Maillard : « Note sur la géologie des environs d'Annecy. » (*Bull. de la carte géol. de Fr.*, n° 6.) — Haug : « Sur la tectonique des hautes chaînes calcaires de Savoie. » (*Bull. de carte géol. de Fr.*, n° 47.)

3. Ch. Jacob : « Etudes sur la partie moyenne des terrains cretacés dans les Alpes françaises et les régions voisines. » (*Bull. du lab. de géol. de Grenoble*, 1907.)

4. Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à notre ami, M. Marc Le Roux, directeur de la *Revue Savoisienne*, qui a bien voulu nous fournir ces utiles renseignements.

Hydrographie. — Aucun cours d'eau important ne prend naissance dans le chaînon des Traversiers, seuls quelques petits ruisseaux, émissaires des ravins du versant nord, vont grossir le nant d'Ovéran, affluent du Borne et celui de Thuy, affluent du Fier, qui descendent du col de la Buffaz.

Sur le versant méridional, en partie couvert par les bois de Traversiers, du côté de Saint-Jean-de-Sixt [1], puis au-dessus des Villards, par des broussailles, des rochers [2] et des prairies avec nombreuses habitations, il n'existe guère qu'un ruisseau encaissé, celui de la Fattaz, qui se jette dans le Nom, près du hameau de Luidefour.

* * *

Ascension. — Le Rocher ou Pic de Lachat, situé aux portes de la petite ville de Thônes, centre de villégiature de plus en plus florissant, est naturellement le point principal du massif des Traversiers et le but de nombreuses promenades.

Son ascension, qui ne présente pas de très grandes difficultés, se fait d'ailleurs très facilement soit par le versant méridional, c'est-à-dire en partant des Villards-sur-Thônes, soit par le col de la Buffaz et les prairies du versant nord. Ce dernier itinéraire est, à notre avis, le meilleur et le moins fatigant parce qu'il emprunte, sur la plus grande partie de son parcours, un chemin muletier qui conduit jusqu'à 1.500 mètres d'altitude d'où il ne faut plus guère qu'une heure 45 minutes pour atteindre le sommet du Rocher de Lachat.

A cet avantage s'ajoute aussi celui d'éviter, à la montée, la traversée toujours pénible des éboulis et des grandes parois rocheuses de la face sud complètement exposée aux ardeurs du soleil.

* * *

C'est à la station de Morette [3], de la ligne du tramway d'Annecy à Thônes, que le chemin du col de la Buffaz a son point de

1. Du village de Saint-Jean-de-Sixt, également station estivale très fréquentée, on peut monter au Rocher de Lachat par des sentiers qui longent le chaînon des Traversiers à flanc de coteau, pour atteindre les éboulis d'où il ne reste plus qu'à gravir les derniers rochers.

2. Sur l'un d'eux existe un endroit désigné sous le nom de *tombe de la marmotta*, où une jeune fille aurait été assassinée et ensevelie. Or, d'après une tradition populaire que l'on retrouve dans divers pays, sur la terre de cet emplacement l'herbe jamais ne pousse et la neige en hiver jamais ne tombe.

3. D'Annecy à Morette, en tramway 1 h. 15 et de Thônes, 9 minutes. En partant de cette dernière ville il n'est pas nécessaire de venir jusqu'à Morette, car de l'arrêt facultatif de Thuy il existe un chemin qui traverse ce village et rejoint la route du col, en 20 minutes, à la Chenaillette.

départ [1]. Remontant la rive droite du nant de Thuy, il traverse successivement les écarts de la Chenaillette, du Sappey, du Crêt et de la Grosse-Pierre, pour franchir, peu après, le ruisseau et à travers bois, atteindre les prairies puis le col, qui sépare le Rocher de Lachat ou Pic de la Buffaz, de la Pointe de Coblet, et le vallon de Thuy de celui du ruisseau d'Ovéran qui descend vers Entremont.

De ce village, situé dans la vallée du Borne, il faut environ 3 heures de marche pour monter au col, par un chemin également muletier, qui s'élève en lacets le long du ruisseau, en passant aux hameaux du Regard, de Lortier, de la Chavanette et de Norcière.

Au col de la Buffaz, où existent deux chalets placés l'un sur le flanc de la Pointe de Coblet et l'autre sur celui du Rocher de Lachat, on distingue très nettement la muraille rocheuse formant le couronnement déchiqueté du chaînon des Traversiers.

Toutefois, parmi les nombreuses brèches ou fissures qui apparaissent comme autant de cheminées permettant d'atteindre le sommet, celle où existe le passage n'est pas comme on est tenté de le croire à première vue, la large crase ouverte au S. O. du point culminant; elle est située beaucoup plus au nord, au delà de la ligne de partage des eaux du col, du côté d'Entremont et sur le versant de l'Ovéran.

Pour l'atteindre, il faut se diriger vers le S.-E., passer audessus du chalet et suivre un mauvais sentier qui monte rapidement à travers les prairies en faisant de nombreux lacets, sur le versant du vallon de Thuy, sans cependant s'éloigner beaucoup de l'arête du col.

En une heure de marche on arrive ainsi près de la *Pierre-à-la-Dame* [2], rocher isolé en forme de pyramide qui marque le commencement du passage. De là, en suivant l'arête qui sépare les deux versants du col, 10 à 15 minutes de montée suffisent pour gagner le bas des rochers du sommet d'où part un étroit sentier qui s'engage au N., le long de ces derniers, et conduit à travers des pentes très rapides d'éboulis dominant des ravins du vallon de l'Ovéran, au bas d'une large cheminée, facilement accessible, dans laquelle il faut s'engager.

En quelques minutes on escalade la première partie de cette crase puis, abandonnant la partie supérieure qui se termine par

1. De nombreuses plaques indicatrices, placées par les soins du Comité d'Initiative de Thônes facilitent beaucoup les excursions dans cette région.

2. La Pierre-à-la-Dame est visible du col de la Buffaz et peut servir de point de direction ; il est donc utile de se la faire indiquer par des bergers.

une ouverture donnant sur la vallée des Villards, il faut obliquer à droite et revenir vers le S.-O en prenant le rocher de flanc jusqu'à la cime du pic de Lachat que l'on atteint en très peu de temps, la durée de l'ascension depuis le bas de la cheminée n'excédant pas 15 à 20 minutes.

*
* *

Panorama. — Du sommet de ce pic isolé, formé par une masse énorme de rochers dénudés, sorte de falaise très escarpée du côté du N.-O au-dessus du col de la Buffaz et dont la face S.-E s'abaisse en plan incliné vers des éboulis, la vue embrasse la généralité des montagnes de l'arrondissement d'Annecy et un grand nombre de celles de la vallée de l'Arve, des environs de Genève ainsi qu'une partie de la chaîne des grandes Alpes. Toutefois, à notre avis, ce qui caractérise spécialement le Rocher de Lachat, c'est qu'il est un admirable observatoire pour l'étude de la chaîne des Aravis que l'on distingue très nettement et dans tous ses détails.

*
* *

Descente. — La descente peut s'effectuer par le versant nord en suivant l'itinéraire adopté pour l'ascension ; dans ce cas il faut compter environ une heure pour gagner le col de la Buffaz [1] et de là 1 h. 3/4 pour se rendre à la gare de Morette, toutefois, si l'on désire varier la promenade, il est préférable de descendre par le versant S.-E. et rejoindre la route de Thônes au village de Luidefour.

Du point culminant du rocher de Lachat, étant face au clocher des Villards, que l'on aperçoit très distinctement, il faut se diriger directement devant soi, sur le plan incliné de rochers, en ayant soin de ne s'engager ni trop à droite ni trop à gauche afin d'éviter d'immenses couloirs encombrés de blocs mouvants. Par des petits gradins successifs, garnis en automne de touffes de Dryas et d'Edelweis, on traverse, sans grandes difficultés, un premier banc de rocher pour atteindre des éboulis puis quelques lapiaz. Obliquant alors légèrement à droite vers le S.-O. pour éviter un ressaut, on ne tarde pas à rencontrer un sentier qui peu après franchit un deuxième banc

1. Du col de la Buffaz on peut se rendre dans la vallée du Nom par un sentier qui se dirige vers le S.-E. en dominant les ravins du nant de Thuy, pour franchir le chaînon des Traversiers au S. du Rocher de Lachat, à l'endroit où sont situés les chalets de la Scia. De ces derniers descendent deux chemins : l'un qui se dirige vers le nord-est, passe aux Millières pour rejoindre la route de Thônes à Luidefour et l'autre qui descend directement par Mont-Jeon (et non pas Mt Jean comme l'indique la carte d'état-major), au pont du Villaret, à env. 1 kil. de Thônes.

de rocher, revient vers le nord-ouest et traverse un passage étroit près d'une grotte où se trouve une croix en fer portant la date 1768, fixée sur une grande paroi de roche (45 minutes du sommet.)

Peu après le sentier atteint des broussailles puis des bois, et enfin le chalet de la *Mare,* situé non loin d'un étang, dans un petit vallon où commencent les prairies.

Un peu au S. du chalet, à l'orée d'un bois prend naissance un chemin qui descend rapidement à l'écart des *Cerisiers*, puis s'engage dans le vallon encaissé du ruisseau de Luidefour, pour rejoindre au hameau du même nom, de la commune des Villards, la route de Thônes, à 4 kil., de cette ville [1].

INDEX *(sans haltes)* [2].

ASCENSION.

De la gare de Morette au col de la Buffaz	2h 30m
Du col à la Pierre-à-la-Dame.	1h »
De la Pierre-à-la-Dame au sommet du Pic de Lachat	» 45m
TOTAL. . . .	4h 15m

DESCENTE.

Du sommet au passage de la Croix-de-Fer	» 45m
De la Croix-de-Fer au chalet de la *Mare*	» 25m
Du chalet de la *Mare* au hameau de Luidefour.	1h »
De Luidefour à Thônes	» 50m
TOTAL. . . .	3h »

Flore. — Voici, d'après M. G. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève, la liste des principales plantes du massif des Traversiers [3].

Pinus montana (sur l'Urgonien), *Phleum alpinum* [4], *Digitaria sanguinalis* (sur Villards), *Nardus stricta*, *Calamagrostis montana*, *Deschampsia flexuosa*, *Avena pubescens* var. *alpina*, *Melica ciliata* (Calvaire), *Poa nemoralis*. *P. compressa* (Villards), *Carex tenuis*, *C. muricata* (sous Fettelay), *Convallaria verticillata* (sapins), *Paradisia liliastrum*, *Anthericum liliago*, *A. ramosum*, *Allium montanum*, *Salix reticulata*, *Alnus viridis* (Fettelay), *Thesium pratense*, *Asarum Europaeum* (Villards), *Rumex arifolius* (Fettelay), *Gypsophyla repens*, *Dianthus coesius* (col de Buffaz), *Silene quadrifida*, *S. acaulis* (col de Buffaz), *Alsine mucronata*, *Arenaria leptoclados* (Calvaire), *Anemone alpina*, *A. narcissiflora* (Buffaz), *Thalictrum minus* var. *saxatile* (Calvaire), *Arabis alpestris*, *Aethionema saxatile*, *Sedum dasyphyllum*, *Ribes uva-crispi* (sur Thônes), *Saxifraga oppositifolia* (Buffaz), *Potentilla caulescens*, *Anthyllis montana*, *Trifolium Thalii*,

1. De Thônes au sommet du Rocher de Lachat par Luidefour, c'est-à-dire en suivant l'itinéraire ci-dessus, en sens inverse, il faut compter environ 4 h. 1/2 de marche.

2. D'après les notes de notre ascension du 23 septembre 1906.

3. G. Beauverd : « Notes floristiques sur les Alpes d'Annecy. » (*Bull. de l'Herbier Boissier*, 1903, p. 944); Id. : « Notes floristiques sur le massif de la Fillière. » (*Bull. Soc. Bot. de Genève*, x, 1899-1903.)

4. Les plantes non suivies d'indication proviennent du mont Lachat.

T. aureum (Villards), *Phaca australis*, *Hedysarum obscurum* (sous les parois N. de Lachat), *Geranium sanguineum*, *Rhamnus pumila*, *Hypericum humifusum* (sur Villards), *H. Richeri* (Fettelay), *H. montanum*, *Helianthemum canum*, *H. alpestre*, *Fumana procumbens*, *Epilobium roseum*, *Œnothera biennis*, *Circœa lutetiana*, *Silas pratensis* (Thônes), *Athamantha cretensis*, *Trinia vulgaris*, *Choerophyllum Villarsii* (Fettelay), *Rhododendron ferrugineum* (Fettelay), *Androsace helvetica*, *Primula auricula*, *Cyclamen europaeum* (Villards), *Gentiana purpurea*, *Teucrium botrys*. *Siderilis hypsopifolia*, *Linaria alpina* fl. *roseo* (sur Fettelay), *Pedicularis Barrelieri*, *P. foliosa*, *Veronica spicata*, *V. aphylla*, *V. fruticosa*, *Lonicera cœruleum* (Fettelay), *Valeriana tripteris* (Fettelay). *Dipsacus pilosus* (Thônes), *Campanula thyrsoides*, *Gnaphalium norvegicum*, *Leontopodium alpinum*, *Artemisia absinthium*, *A. mutellina*, *Erigeron alpinum*, *Aster alpinus*, *Arnica montana*, *Aronicum scorpioideum*, *Centaurea alpestris*, *Crepis montana*, *Hieracium florentinum* (Villards), *H. elongatum* (Fettelay), *H. amplexicaule* (sur Thônes), *H. Jacquini*, *H. umbellatum* (Fettelay), *H. aurautiacum*, *Leontondon alpinus*, *Hypochœris maculata*.

En terminant cette étude très sommaire du chaînon des Traversiers, nous prenons la liberté de signaler au Comité d'initiative, si actif, de la ville de Thônes, l'intérêt qu'il y aurait à faire marquer par des flèches peintes au minium, sur les rochers, le sentier de Luidefour au Pic de Lachat. Ce travail rendrait certainement de grands services aux touristes et faciliterait beaucoup l'ascension de ce belvédère, l'un des plus élevés des environs de Thônes.

J. Serand.

Concours : Nouvelles Artistiques

Académie de Savoie. Concours de poésie de 1908. — Le prix de la fondation Guy sera décerné, en 1908, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents. Le prix sera, par exception, non de 400, mais de 600 francs, 200 francs n'ayant pu être distribués au concours de 1904. Seront considérés comme hors concours les poètes qui auront été deux fois couronnés par l'Académie ; cependant, si elle le juge opportun, l'Académie pourra leur accorder une distinction, qu'elle se réserve de déterminer. Chaque envoi devra contenir un minimum de cent vers. Seront toutefois admises aussi, à titre exceptionnel, les pièces détachées qui formeront au total le même nombre de vers. Les travaux seront adressés à M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, avant le 1er juillet 1908, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur. Les pseudonymes ne sont pas admis. Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit. Nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans la Savoie.

* * *

Il nous semble intéressant de signaler ici les débuts d'un jeune musicien savoyard dont le talent paraît plein de promesses. Antoine Terrier, fils de M. Terrier, doreur à Annecy, est né en 1887. Tout jeune il montra de vi-

ves dispositions pour la musique, si bien qu'à l'âge de six ans, en 1893, l'*Industriel savoisien* signalait déjà son précoce talent. A son arrivée à Annecy, M. P. Vidal, chef de musique au 30[e], remarqua les excellentes dispositions d'A. Terrier et lui donna ses premières leçons d'harmonie et de composition. Elles n'ont point été perdues si l'on en juge par les compositions que nous avons eues sous les yeux : *La Chute des feuilles* et surtout *Lac enchanté*, une valse bien traitée et joliment harmonisée, sont des morceaux qui sortent d'une banalité courante. Je laisse à d'autres plus compétents le soin de faire valoir leurs mérites musicaux. Je voulais simplement souligner l'éveil d'une nature d'artiste qui peut faire honneur à sa ville natale.

L. D.

* * *

On vient d'ouvrir à Paris, 117, boulevard Saint-Germain, la XI[e] Exposition de la Société des Peintres de Montagne, dont le président du Jury d'admission est Al. Nozal, qui offrit récemment au musée d'Annecy sa belle toile *Le Temps des narcisses aux Avants sur Montreux*.

La lecture du catalogue de cette exposition est des plus intéressantes. Sur 202 œuvres exposées, on constate que 74 sites de la Savoie ont inspiré les artistes, soit plus du tiers. Le lac d'Annecy, les bords du Fier, en particulier, figurent neuf fois, représentés par des toiles ou des aquarelles signées Berthier, Beauvais et Filliard.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

A. François : **Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau.**

Cette élégante brochure de 67 pages est extraite du tome III des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*. Rousseau est un très grand écrivain : tout le monde en convient. Faut-il ajouter, avec M. Albalat, « malgré ses incorrections continuelles et ses locutions genevoises ? » Mais, auparavant, quels sont ces provincialismes ? Telle est la question à laquelle l'auteur s'est proposé de donner une réponse.

Rousseau a fait des emprunts à trois sources de locutions régionales usitées dans la Suisse romande : patois locaux, germanismes, archaïsmes. Il en usait tout d'abord avec certaine hésitation [1] ; puis, quand la gloire l'eut élevé au-dessus des vétilles de la critique, il n'eut plus les mêmes scrupules.

Pour dresser la liste des locutions provinciales de Rousseau, M. A. F. suivra une méthode d'une grande rigueur scientifique. Elle consiste : 1° à établir que l'on se trouve bien en

1. Vaugelas n'avait-il pas écrit : « Il ne faut pas se laisser corrompre par la contagion des provinces en y faisant un trop long séjour. » Les puristes du XVIII[e] siècle renchérissaient encore. Rousseau fut longtemps, en matière de grammaire, comme l'a montré M. Fouquet, d'un goût assez timide. Pour lui, les qualités essentielles sont la clarté, l'harmonie, et aussi la correction, bien qu'il ait prétendu faire bon marché de la pureté du style. Voyez l'étude de M. Fouquet : *J.-J. Rousseau et la Grammaire philosophique*, in *Mélanges Brunot*, p. 115 sqq.

présence d'un provincialisme; 2° à discuter de la « valeur stylistique » de ce provincialisme, en recherchant s'il est inconscient ou conscient, à quelle date il apparaît et dans quels écrits de Rousseau il figure. Les résultats acquis pourraient se compléter à l'aide d'une contre-épreuve, mais bien délicate, puisqu'elle consisterait à « relever les cas où Jean-Jacques a reculé devant le provincialisme que sa mémoire lui suggérait ».

M. A. F. étudie ensuite la forme des mots, les archaïsmes, les germanismes, les mots dialectaux ou régionaux (1° flore et faune; 2° divers), le sens des mots (1° institutions, titres, fonctions; 2° divers), certaines expressions *(à plat de lit, faire une maladie, à l'ouïe de)*, l'article, le genre des noms, le verbe (formes et syntaxe), enfin les mots invariables.

Cette revue des provincialismes a exigé un laborieux dépouillement, car il n'existe pas de lexique de Rousseau, pas plus d'ailleurs qu'une édition critique, publication si désirable, mais que seule peut-être la Société Jean-Jacques Rousseau serait à même d'entreprendre et de mener à bonne fin. M. A. F. a donc bien mérité des « Rousseauistes ».

Voici quelques observations que nous a suggérées l'examen attentif de son intéressant recueil. Pour plus de commodité, nous les rangeons suivant l'ordre alphabétique.

Article. Il semble que Rousseau dise indifféremment : « marqué *de* petite vérole » et « marqué *de la* petite vérole » (p. 41). L'usage le plus répandu en Savoie est d'employer l'article.

Il est parfois bien difficile d'établir les limites d'un terme dialectal [1]. Telle locution n'est pas seulement savoyarde ou suisso-romande. Bon nombre de « savoyardismes » sont aussi des « lyonnaisismes ». L'emploi de l'article devant un nom de parenté n'est pas une façon de parler propre à Rousseau et à ses compatriotes. C'est un vulgarisme d'un usage général. Il en est de même pour l'emploi de l'article avec un prénom.

Besolet. Voyez **ferra.**

Capuchon (de lampe) est usuel à Lyon et se dit aussi en Savoie.

Causer (à quelqu'un). Aux régions indiquées ajouter le Lyonnais, la Bourgogne, la Savoie. Cette faute, ou prétendue faute, serait donc universelle, comme le remarquait Humbert.

Chalet et **combe** sont relevés dans toute la Savoie, mais sans être d'un emploi absolument populaire. Le dérivé récent *chalaisan* implique le simple *chalais*. (Cette forme figure d'ailleurs dans la *Description du Païs du Hasle.*) A remarquer le médiéval *challecium* (texte de 1443 dans Bonnefoy, II, 142, cité par Bruchet, *Ripaille*, v° *cabana* : « unam cabanum (cabanam ?) seu *challecium* »).

1. Le « *dialecteux* » du § V (p. 39) n'est pas mis, j'imagine, par opposition aux mots « dialectaux » du § IV (p. 37). Simple erreur typographique, évidemment.

Chènevottes. Pour ce mot (*Nouv. Hél.*, V, 7) et les analogues, il conviendrait de vérifier si les manuscrits portent réellement l'accent.

D'abord après est courant en Savoie. (Cf. *Dict. Savoyard*, v° *d'abôr.*)

Depuis lors, que proscrivait Doumergue, est maintenant une locution tellement usitée qu'elle n'étonne plus personne.

En classe (être). Expression absolument courante, de même qu' « être en promenade, être ou aller en montagne, en campagne ». Les parlers populaires ne font pas la distinction établie dans la seconde moitié du XVIIe s. entre « à la campagne et en campagne ».

Esparcettes. Cf. *Dict. Sav.* : *luzèrnă, lüizèrnă* et *pelagâ*. La confusion des différentes espèces est très fréquente.

Ferra Si l'on veut ajouter quelques renseignements, on consultera l'article *ferrata* (BRUCHET, *Ripaille*). Quel rapport peut-il exister entre la *féra* (dont *bezole* est un des noms populaires) et l' « oiseau de passage sur le lac de Genève » que Rousseau appelle *besolet* ? Le français local de la Savoie connaît aussi *besoule* (*bzoulă*, en patois du Bourget), mot relevé dans le *Dict. Sav.* — Cf. BLAVIGNAC, *Emprô*, p. 202 ; GAUDY-LEFORT, v° *besule* : BRUCHET, *Ripaille*, v° *bisola*. NICOT dit *bezolle* : espèce de poisson du Léman.

Finale atone. En rendant compte des *Mélanges Brunot* (in *Revue de Philol. fr. et de Littér.*, XX, 2, 2e trimestre 1906), nous avons cru nécessaire d'indiquer, à propos de l'article de M. A. WEIL « Sur une herborisation de J.-J. Rousseau », que la finale du nom de lieu *La Robaila* était atone, comme l'indique le terme francisé *Rebelle*. Le lecteur non prévenu pourrait aisément déplacer la tonique.

Formes verbales. Aux formes relevées ajouter le présent *tressaillit* (*Emile*). On pourrait à ce sujet discuter l'assertion de certains commentateurs. « Rousseau, disent-ils, a commis une faute de conjugaison. Il faut écrire *tressaille* : « L'enfant s'écrie et *tressaille d'aise.* » Cf. *Ibid.* : « Il *tressaillit* d'aise quand il revoit son camarade. »

Quant à *distraise, distraisait*, cette forme analogique se rencontrerait partout, croyons-nous.

Glacières. On pourrait rappeler ici le titre même de l'ouvrage de BOURRIT : *Nouvelle Description des Glacières et Glaciers de Savoye*, Genève, 1791.

Granger est également relevé comme lyonnais par MM. LATREILLE et VIGNON (*Les Grammairiens lyonnais*, p. 19, et note).

Grisse. Cf. *Dict. Sav.* : v° *grissin.*

Laideron. Nous avons toujours entendu dire *un laideron*. Cette faute, si faute il y a, est usuelle dans une foule de régions. Beaucoup de lecteurs ne laisseront pas d'être étonnés en apprenant que « le genre officiel » de ce mot est le féminin.

Mappe est le terme usuel en Savoie. Rousseau a dû bien souvent employer l'expression « *mappe* cadastrale », pendant son séjour à Annecy. (Mais on n'a rien trouvé de lui sur les mappes conservées aux Archives.)

May. Rabelais donne à *met* le sens de pétrin. Le terme est courant au XVIe siècle pour désigner une hûche à pain.

Sec. L'expression « *pampre sec* » (*Nouvelle Héloïse*, I, 23), dont le sens est précisé dans un autre passage du même roman (V, 7 : « le pampre grillé » = *sec*), est-elle d'un usage général ?

M. A. F. nous annonce qu'il prépare une seconde publica-

tion concernant la langue de Rousseau. Nous ne pouvons qu'exprimer le souhait de voir bientôt paraître de nouvelles recherches, aussi consciencieuses, aussi documentées que cette première série.

Ajoutons qu'il y aurait lieu de faire un travail analogue à propos des grands écrivains savoyards. Quand dressera-t-on la liste des « provincialismes » de saint François de Sales, de Joseph ou de Xavier de Maistre? N'y aurait-il pas aussi de quoi piquer la curiosité, si l'on pouvait extraire des *Remarques* mêmes de Vaugelas quelques expressions provinciales ou « savoyardismes » ? J. Désormaux.

* * *

Emile Vuarnet : **Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse** (Thonon-les-Bains, imprimerie A. Dubouloz, 1908 ; brochure de 68 pages).

Avant de juger le travail de M. Vuarnet, il convient d'attendre la publication du *Glossaire* et de la *Grammaire*, encore inédits, que l'auteur annonce. La brochure que nous signalons, extraite du tome XXI des *Mémoires* publiés par l'Académie Chablaisienne, n'est sans doute qu'une faible partie et comme l'introduction de l'étude qui a valu à son auteur d'être l'un des lauréats du prix H. Chavée (1905). Le titre pourrait sembler quelque peu ambitieux. Bien que M. V. ait établi plusieurs rapprochements intéressants entre le patois chablaisan et les patois du Dauphiné et de la Suisse romande, (traduction de textes en patois du Bas-Chablais), la matière est trop vaste pour qu'il l'ait traitée avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Actuellement le rôle des chercheurs « patoisants » est plutôt de recueillir des matériaux. Les généralisations viendront plus tard ; sinon elles risquent fort d'être hâtives, incomplètes ou inexactes. Quand les savants qui dressent, avec une patience et une méthode vraiment dignes d'éloge, l'inventaire des richesses dialectologiques de la Suisse romande auront terminé leurs investigations, alors on pourra plus sûrement comparer les résultats acquis en Suisse, en Savoie et dans les autres régions du domaine franco-provençal.

A ce terme, que l'éminent philologue Ascoli a vulgarisé, M. E. V. préfère, sans motif très plausible, l'appellation de dialecte romand, qui peut paraître obscur et prêter matière à confusion. Il est vrai que la dénomination de « franco-provençal », elle aussi, induirait en erreur les lecteurs qui ne seraient pas au courant des travaux publiés par les romanistes. Elle

n'a pas été imaginée pour rappeler que telle ou telle région a subi ou subit encore l'influence du provençal, mais pour grouper sous une même désignation des parlers intermédiaires entre le domaine provençal et le domaine purement français, parlers qui sont caractérisés par le traitement identique de l'*a* tonique latin. Rappelons que Suchier a proposé l'appellation, peut-être plus précise, de *mittel-rhonisch* (moyen-rhodanien) : mais le terme de franco-provençal a prévalu.

La brochure de M. V. contient bon nombre de remarques judicieuses. Le chapitre le plus original énumère les traits caractéristiques du patois du Bas-Chablais. Sous forme d'appendice, l'auteur donne une bibliographie des ouvrages concernant le patois. Sans être complète (les omissions des articles de revues sont assez nombreuses), cette liste ajoute de nouvelles références à la nomenclature que nous avions établie en 1902 et insérée dans la Préface du *Dictionnaire Savoyard*. Mais la bibliographie *critique* de toutes les publications traitant des patois savoyards reste encore à faire.

A signaler une erreur. Nous ne la relèverions pas si nous ne l'avions déjà rencontrée, sous la même forme, dans un catalogue d'ouvrages d'occasion publié par un libraire parisien [1]. Au n° 51 de la bibliographie, M. V. attribue à Victor Duret un « Dictionnaire Savoyard », sans lieu ni date, trois volumes in-12 (très rare) : premier projet imprimé d'un seul côté de la page et destiné à quelques amis seulement, pages 1 à 236, plus la flore de Thônes, dictionnaire patois des espèces botaniques de ce canton ».

Il s'agit de l'ébauche de la *Flore*, dont la *Revue Savoisienne* continue actuellement la publication, remaniée et mise au point par M. Gave, et du projet de *Dictionnaire*, essais qu'Aimé Constantin avait lui-même imprimés et adressés à ses collaborateurs, en les priant de compléter ses renseignements. Ce n'est que justice de rendre ce qui lui appartient au regretté « patoisant », l'un des premiers qui ait dans nos régions tracé la voie aux travailleurs curieux de recherches dialectologiques.

M. Vuarnet pourrait être l'un de ses disciples, bien qu'il ne se pique pas d'être un romaniste. « Petit propriétaire, écrit-il dans son avant-propos, cultivant le sol de mes ancêtres, je me suis fait un devoir, au moment où tout se transforme, de fixer notre patois tel qu'il se parlait il y a trente ans... » M. Vuarnet n'en a que plus de mérite. En consacrant ses loisirs à des

1. Jean Schemit (ancienne librairie Sacquet), 52, rue Laffite, n° 7589.

études souvent ardues, il donne à ses compatriotes un exemple qui mériterait d'être plus fréquemment suivi. J. D.

*
* *

Dans le dernier fascicule paru (6e année, 1-2), comme dans les précédents, le *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande* offre de précieux renseignements. On lira avec un vif intérêt l'article relatif aux *Brandons,* publié par la Rédaction. Les folk-loristes et les philologues y trouveront également leur profit. (Intéresse particulièrement les mots *alouie, failles, escarnavé, bugnes, carmentran).*

M. Gauchat a relevé tous les noms (et ils sont nombreux) qu'on donne au fromage dans les patois de la Suisse romande. Avis aux lecteurs florimontans qui font leurs délices d'un *reblochon* ou d'une *tomme,* et qui désireraient être renseignés sur l'origine et l'extension de vocables si souvent employés. J. D.

*
* *

Le neuvième rapport annuel (1907) publié par la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* vient de paraître. Il tient le lecteur au courant des travaux récents, concernant : *a) l'Atlas linguistique de la Suisse romande ; b)* l'enquête sur les noms de lieu et de famille dirigée par Ernest Muret ; *c)* le *Glossaire.* Rédacteurs et auxiliaires poursuivent laborieusement leurs recherches. De nouveaux manuscrits et imprimés sont dépouillés et classés ; chaque année s'accroissent les matériaux.

On ne saurait, quand on a pénétré les divers détails de cette organisation si utile et si méthodique, s'empêcher d'admirer et de féliciter nos voisins. Comment ne pas regretter, en même temps, que nous nous laissions ainsi distancer ? Les savants de la Suisse romande ont toujours trouvé auprès de leurs concitoyens, et particulièrement auprès des hommes politiques, des encouragements et un appui moral et matériel. Les uns et les autres nous donnent un excellent exemple. Pourquoi semblable entreprise serait-elle impossible en Savoie? Si la Société Florimontane ne peut à elle seule assumer cette lourde tâche, ne serait-ce pas le rôle, et peut-être le devoir, des Sociétés savantes de nos deux départements d'unir leurs efforts afin de fonder un comité philologique régional qui ferait pour la Savoie ce que MM. Muret, Gauchat, Jeanjaquet, etc. accomplissent actuellement dans la Suisse romande?

Ce serait un nouveau trait d'union entre les diverses Sociétés Savoisiennes.

Ne pourrait-on pas mettre cette proposition à l'ordre du jour du prochain Congrès ?

A titre de membre correspondant de l'Académie de Savoie, nous nous permettons de lui soumettre ce projet. Grâce à son initiative, peut-être verrions-nous enfin paraître cette *Revue des Parlers et des Traditions populaires* de la Savoie, exclusivement consacrée aux recherches philologiques et au folk-lore, que nous appelons depuis longtemps de nos meilleurs vœux.

J. D.



MOUGIN et BERNARD : **Etudes exécutées au Glacier de Tête-Rousse,** in *Annales de l'Observatoire du Mont-Blanc*, tome VI.

Le travail de MM. Mougin et Bernard, annoncé depuis longtemps a été publié dans les *Annales du Mont-Blanc*. Deux parties sont à distinguer, l'une purement météorologique, l'autre concernant spécialement les glaciers.

Les observations de montagnes sont trop rares et l'intérêt qu'elles présentent trop considérable pour qu'on n'accueille pas avec empressement toutes celles, quelque minimes qu'elles soient, qui nous sont fournies. Les températures au glacier de Tête-Rousse résultent des indications d'enregistreurs Richard soigneusement contrôlés. Bien que n'ayant été mis en fonctionnement guère plus de trois mois ils ont pu donner des renseignements sur la période d'hiver. Les plumes suffisamment garnies d'encre ont marqué leurs écarts maxima et c'est ainsi que l'un a pu admettre —20°5 pour la température la plus basse de l'hiver 1902-1903. On trouve aussi dans le mémoire des tableaux de moyennes ; bien qu'il faille se défier des moyennes, il est pourtant possible d'y puiser d'importants renseignements. Par un calcul ingénieux, M. Bernard a pu arriver à donner une température moyenne. assez probable, de —7°4 à l'altitude de 3.188^{m}.

La seconde partie est la plus importante par les conclusions qu'elle amène. On a d'abord étudié, au glacier de Tête-Rousse, les précipitations atmosphériques et spécialement les chutes de neige à sa surface. Citons l'appareil employé pour déterminer la densité de la neige, charmant par sa simplicité. En résumé, il semble tomber de 4^{m} à 8^{m} de neige par an à l'altitude de Tête-Rousse ; ces nombres correspondent aux années 1901-1902 et 1902-1903 ; la hauteur de 8^{m} semble être la plus proche de la réalité. Mais une autre question des plus intéressantes est

celle de la pénétration du froid à travers le glacier, et cela à deux points de vue : 1° Des poches d'eau peuvent-elles subsister. Tout le monde se souvient de la terrible catastrophe de Saint-Gervais (12 juillet 1892) attribuée à la rupture d'une de ces poches. 2° Si la chaleur pénètre à travers la glace elle peut intervenir dans la marche des glaciers. Des inscripteurs, des thermomètres à minima placés dans une galerie ouverte à 15^{m} au-dessous du niveau extérieur, des thermomètres à minima placés dans des caisses enfouies à des profondeurs variables ont permis d'arriver aux conclusions suivantes :

Le glacier de Tête-Rousse peut être considéré comme partagé en deux parties dans le sens de l'épaisseur par une surface qui serait à 5^{m} ou 7^{m} du niveau extérieur. La région supérieure peut être accessible aux températures inférieures à 0° ; la région inférieure reste constamment au voisinage de 0°. Par suite, le glacier formant comme une couche protectrice, une poche d'eau peut exister et l'expérience l'a prouvé. Enfin les variations de température extérieure ne peuvent avoir d'influence sur la marche des glaciers. Cette dernière conclusion résultait déjà d'un travail de M. Vallot sur la Mer de glace. Toutefois il y était arrivé par un moyen détourné et il était utile de prouver son exactitude par des mesures directes de température. M. G.

*
* *

Dans le même fascicule des *Annales*, la note de M. H. Vallot relative à la *Détermimation des Stations topographiques par relèvement* est intéressante à lire ; il discute les différents procédés que l'on peut employer ; des considérations géométriques en rendent la lecture assez facile, et les explications sur la pratique des opérations sont nombreuses.

Il y a une concordance remarquable entre les résultats trouvés par M. Vallot et ceux fournis par la géodésie italienne ; or, on sait combien sont minutieuses les précautions à prendre pour arriver à de bons résultats.

Un chapitre intéressant est consacré aux opérations photographiques, de plus en plus employées en topographie ; les résultats sont attendus avec impatience ; mais nous ne pouvons nous montrer bien exigeants, car la mise au point et le développement de plus de 1.700 clichés est une opération qui nécessite un certain temps. E. C.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7589. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er avril 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

C. RENAUX : *Humbert Ier, fondateur de l'Etat de Savoie et le royaume de Bourgogne à son époque (1000-1048)*, 1 br. in-8°, Carcassonne, 1906. (Don de l'auteur.)

Règlement et programme général du IXe Congrès international de géographie à Genève. (Don du comité.)

Bulletin de la Société des Ingénieurs civils de mai 1907. Historique de la fabrication du papier à travers les âges. (Don de M. A. Crolard.)

Registre des conclusions sur procès des communautés soit pour leur admission en jugement (1776 à 1779). (Manuscrit donné par M. Rose.)

Antiphonarium juxta breviarium romanum, in-folio, Lugduni, 1693, « ayant été pour l'usage des religieuses de Sainte-Claire d'Annecy ». Note manuscrite de 1717 à la fin. (Achat.)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. GAILLARD est proclamé membre effectif de la Société.

M. A. CROLARD propose la candidature de M. LALANNE, directeur des Forges de Cran.

M. FONTAINE annonce que le clocher de l'église d'Annecy-le-Vieux vient d'être classé au nombre des monuments historiques. Il rappelle que la Société Florimontane a depuis longtemps formulé un vœu en vue de ce classement, que M. Bruchet a adressé à ce sujet un rapport documenté et qu'il convient de remercier également de son puissant concours M. Sallez, successeur du regretté M. Suisse, en qualité d'architecte en chef des monuments historiques.

M. A. CROLARD fait la communication suivante :

Je me fais un plaisir d'offrir à la bibliothèque de la Société Florimontane le bulletin de mai 1907 de la Société des Ingénieurs civils en raison de la très intéressante conférence qu'il renferme sur le papier et sa fabrication à travers les âges par M. Augustin Blanchet, avec planches des plus instructives.

Il est fait mention dans cette conférence d'un ouvrage

aujourd'hui très rare du docteur Schœffer, qui s'était ingénié au commencement du XVIIIe siècle à faire du papier avec des éléments très divers qu'il recueillait dans ses promenades quotidiennes. — Berthollet fut appelé avec Lavoisier à examiner ces papiers, comparativement avec ceux d'un français, Lévrier, qui à la même époque poursuivit les mêmes essais — ils reconnurent que les papiers de Schœffer comme il l'avait déclaré lui-même contenaient des chiffons mêlés aux substances nouvelles tandis que les échantillons de Lévrier en étaient dépourvus.

J'ai le grand plaisir de vous présenter les 5 volumes de ce rare ouvrage qui m'a été laissé par mon père.

Par ce temps de crise du papier faute de matières premières, en dehors du bois que l'on doit ménager, si on ne veut pas le faire disparaître prématurément, la présentation de ces essais, quoique bien informés, m'a paru de circonstance.

Comme suite à mes communications précédentes sur le Peuplier du Canada (*Populus eucalyptus*), je présente des échantillons provenant de la fabrique de cellulose de Mantoue et comprenant :

1° du papier à écrire fabriqué avec cette pâte de peuplier toute pure ;

2° du papier d'édition de luxe, du papier à écrire, du papier pour gravure et lithographie comportant une très forte proportion de cette pâte.

Comme suite à ma communication précédente sur les essais de traitement des Papyrus du Congo et de Madagascar comme nouveaux succédanés des chiffons, je vous signalerai la non réussite des grandes dépenses faites par M. Norton pour ressusciter en Egypte la culture du Papyrus. L'établissement des frais de plantation, de coupe, de séchage, d'empaquetage, d'expédition et de fret ont fait reconnaître l'impossibilité pour le Papyrus de rivaliser avec les autres matières.

A remarquer que depuis 1000 ans la fabrication du papier de Papyrus n'a jamais été tentée ni en Egypte ni en aucun autre pays. Il faut cependant en excepter l'Italie où le gouvernement en a pris le monopole par l'intermédiaire de son Ministère des finances. Le papier qui en est produit sert à la fabrication des billets de banque parce que, dit-on, il rend toute fraude impossible. (*Revue de la Papeterie*, 15 février 1908.)

Puisque nous parlons Papyrus, permettez-moi de vous

signaler un article très intéressant du journal « Le Papier » sur un manuscrit de Papyrus datant de 5000 ans avant notre ère et qui existe à la Bibliothèque nationale à Paris. Ce manuscrit est connu dans le monde des égyptologues sous le nom de Papyrus Prisse (Prisse d'Avesnes est un savant ingénieur français qui voyagea longtemps en Palestine, en Egypte, et Nubie et qui mourut à Paris en 1879.) Ce Papyrus contient les œuvres de deux auteurs de la troisième et de la cinquième dynastie. Maspéro l'a intitulé le plus ancien livre du monde.

Comme preuve que l'Egypte dès le début de son histoire, en dehors de la littérature étalée sur ses monuments, possédait des collections d'ouvrages nombreux et variés on cite celle-ci dans l'article en question : on a trouvé dans l'un des tombeaux de Gizeh parmi l'énumération des titres qui suivent le nom d'un grand personnage de la VIe dynastie celui de « *Gouverneur de la maison des livres du Pharaon* », c'est-à-dire bibliothèque royale, et l'article ajoute : quel prix l'Egypte d'il y a sept mille ans n'attachait-elle pas déjà aux œuvres littéraires pour qu'il existât dans les bâtiments royaux une « Maison » uniquement destinée à renfermer ses Papyrus et pour qu'un haut fonctionnaire s'enorgueillît d'en prendre soin.

Permettez-moi encore de vous présenter un fascicule très intéressant des Annales du Ministère de l'Agriculture que celui-ci vient d'adresser à la Chambre de Commerce d'Annecy sur sa demande, dont je suis heureux d'avoir pris l'initiative. *(Service d'études des grandes forces hydrauliques, Région des Alpes.)*

Le tome I comprend l'organisation et le compte-rendu des travaux ; le tome II, le résultat des études et travaux.

A signaler dans le tome I :

L'organisation générale du service comprenant les objets suivants : stations de jaugeage, pluviométrie et nivométrie, planimétrie, nivellements, publications ;

Un rapport sommaire sur le bassin de l'Arve ;

La description des stations de jaugeage de Chamonix pour le bassin de l'Arve et des nombreux postes du bassin de la Durance ;

L'instruction générale pour l'organisation des études : étude des pentes, étude des débits, représentation graphique du régime ;

Instructions pratiques concernant les jaugeages : avec dis-

cussion des différentes méthodes et une note sur le tarage des moulinets ;

Recensement provisoire des forces hydrauliques ; (cette évaluation provisoire donnerait pour les 4 départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes un total d'un million de chevaux d'étiage, à savoir :

Haute-Savoie	100.000	1.070.000, HP. (Poncelets)
Savoie	320.000	
Isère	350.000	
Hautes-Alpes	300.000	

Organisation des services hydrométriques en Italie, Suisse et Bavière ;

Influence des neiges et glaciers sur le régime des cours d'eau ;

Une carte du bassin de l'Arve supérieur au 1/50.000[e].

Dans le tome II :

Les résultats des études du bassin de l'Arve, de l'Isère, de la Durance, avec la carte générale de chacun de ces bassins.

Proposition pour l'insertion dans la Revue *d'une étude des industries de la Haute-Savoie.*

La faveur avec laquelle vous avez reçu la proposition que j'ai eu précédemment l'honneur de vous faire concernant une représentation plus moderne de nos industries dans le musée, m'engage à vous soumettre une proposition qui en découle naturellement, puisqu'elle résultera du même travail que nous comptons entreprendre prochainement avec votre distingué conservateur, M. Le Roux, c'est celle de la description technologique des diverses industries du département.

Une note historique, aussi abrégée que possible, (étant donné que l'ouvrage de Barbier « la *Savoie industrielle* » renferme les renseignements les plus détaillés sur les origines et les mutations de ces industries, jusqu'en 1875), précéderait chacune de ces descriptions pour faire œuvre d'ensemble, et un ou plusieurs clichés compléteraient ces monographies.

Il serait entendu qu'on exclurait de ces articles tout ce qui toucherait à la réclame pour s'en tenir à un travail purement didactique, et que tout en faisant appel à la collaboration des collègues qui voudront bien nous aider, on conservera à toutes ces descriptions la plus grande uniformité possible de méthode, en décrivant successivement par exemple, la situation, les moyens d'actions, les matières premières, les produits, les débouchés de l'industrie en question.

Je serais tout heureux, si la proposition vous agrée, de recevoir les observations qu'elle peut vous suggérer.

Cette dernière proposition est acceptée avec empressement.

M. Désormaux donne lecture d'une lettre de M. Van Gennep qui propose, au nom de la Société des Traditions populaires, d'organiser à Annecy un Congrès du Folklore ; il pourrait coïncider avec la réunion de la Société préhistorique de France en Savoie, au mois d'août prochain. (Voir à ce propos la *Revue des Traditions populaires*, février-mars 1908, p. 107.)

Tout en accueillant favorablement cette excellente idée, la Société, après discussion, est d'avis que cette réunion serait peut-être un peu prématurée cette année, étant donné que l'on prépare une enquête et un travail sur le Folklore savoyard. Il conviendrait donc d'étudier ce projet pour une prochaine année et de provoquer cette réunion des folkloristes à l'époque de l'un des Congrès des Sociétés savantes de la Savoie.

Le Président rappelle qu'il conviendra de célébrer bientôt le cinquantenaire de la *Revue savoisienne*. Cette proposition est accueillie à l'unanimité. Une commission dont font partie MM. Buttin, Le Roux, A. Crolard, Nanche, Désormaux, Serand, est désignée pour préparer la « fête du cinquantenaire ». MM. Serand et Désormaux sont spécialement chargés de retracer l'historique de notre Société pendant ces cinquante années ; M. Nanche, d'organiser le banquet.

M. Désormaux émet le vœu de grouper et de coordonner les travaux des chercheurs qui s'occupent de dialectologie savoisienne. On pourrait constituer, sous le patronage de la Société Florimontane et de l'Académie de Savoie, un comité philologique régional. La tâche de ce comité, qui comprendrait quelques membres de chaque Société savante de la Savoie, serait de centraliser, en vue de la publication, toutes les recherches concernant les parlers et les traditions populaires de notre région. Les savants de la Suisse romande nous ont donné l'exemple. Pareille entreprise serait-elle impossible en Savoie ? Nullement. Les bonnes volontés ne manquent pas, mais les efforts sont dispersés. Cette question pourrait être mise à l'ordre du jour du prochain Congrès. Le Congrès aurait à désigner les membres du comité philologique chargés de fonder une *Revue des Parlers et des Traditions populaires de la Savoie* et

d'en assurer la prospérité. On sauverait ainsi de l'oubli une foule de souvenirs du passé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et M. Désormaux est prié d'en informer le président de l'Académie de Savoie, M. Descostes, membre honoraire de notre Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 mai 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président annonce en termes émus la perte cruelle que la Société vient de faire en la personne de notre excellent et vénéré confrère M. Ernest Guinier, inspecteur des forêts en retraite, qui s'est éteint le 1er mai courant, après une courte maladie.

Originaire du Dauphiné, Ernest Guinier entra à l'Ecole forestière à 19 ans, en 1858. Sorti un des premiers de sa promotion, il fut successivement garde-général au Bourg-d'Oisans, puis à Grenoble. En 1865, il était nommé sous-inspecteur à Saint-Jean-de-Maurienne, et en 1879, inspecteur à Foix. Chargé du service de reboisement des Hautes-Alpes en 1882 et de celui des aménagements des Pyrénées-Orientales en 1886, il fut promu en 1886 à l'Inspection d'Annecy qu'il occupa jusqu'au moment de sa retraite, survenue en 1897.

E. Guinier était un des membres les plus actifs de la Société Forestière de Franche-Comté ; il créa à Annecy la Société des Amis des Arbres dont il resta toujours président. Il était membre de la Société Florimontane depuis 1898. Il écrivait de nombreux mémoires et des notes sur les questions de technique et d'économie forestière, ainsi que sur la botanique. Voici la liste de ses principales publications : *La Restauration des montagnes ; Etudes de topographie botanique ; Traitement de l'épicéa ; Influence des forêts sur le régime des eaux ; Les Montagnes ; Coupes d'amélioration dans les futaies ; La Forêt vierge de Doussard et la forêt du Crêt-du-Maure ; Les Saules ; Promenades, parcs et jardins paysagers ; Les Harmonies végétales ; Etude sur l'Epicéa comparé au sapin ; Montagnes et forêts ; La Question des montagnes ; Forme des tiges des arbres dicotylédones et conifères, Notice sur le tracé*

d'un réseau de chemins dans une forêt de montagne ; Sur la Régénération naturelle des futaies ; Sur la théorie de la sève descendante ; Observation sur l'accroissement du corps ligneux et sur la théorie de la sève descendante ; Philosophie du tracé des chemins en montagne ; Observations sur les roches ophitiques.



ERNEST GUINIER (1839-1898).

Les obsèques d'E. Guinier ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'amis. M. le Conservateur des forêts de Chambéry retraça en un discours ému la belle vie du regretté inspecteur ; M. d'Orlyé rappela les services rendus à la Savoie par le défunt et adressa un dernier adieu au Président de la Société des Amis des Arbres.

Enfin M. Le Roux, conservateur du Musée et ami personnel d'E. Guinier, a apporté sur sa tombe, dans les termes suivants, le dernier adieu de la Société Florimontane :

« En m'inclinant avec une douloureuse et profonde tristesse devant cette tombe encore ouverte, je viens au nom de la Société Florimontane d'Annecy, apporter le dernier adieu à celui qui fut notre collaborateur et notre ami.

Toujours assidu à nos séances, alors même que sa santé était déjà profondément ébranlée, Ernest Guinier apportait à nos travaux le concours de sa grande expérience et de sa haute culture scientifique.

Les Florimontans garderont le souvenir de cet homme essentiellement serviable, de cette figure pleine de bonhomie, de cet esprit marqué au coin d'une originalité pénétrante.

C'est à nous qu'il vint, lorsque l'heure de la retraite eut sonné pour lui, et depuis lors ses travaux auront constitué une glane importante dans la gerbe intellectuelle formée par la Société Florimontane.

Avec quel charme, mais aussi aujourd'hui combien mêlé de tristesse, je me rappelle ces nombreuses courses en montagne faites en compagnie d'Ernest Guinier, au cours desquelles mon regretté compagnon, m'initiait aux secrets de la forêt dont il avait si bien pénétré l'âme, m'exposait les problèmes de la vie de l'arbre auxquels il savait toujours trouver des solutions originales et neuves.

Cette belle intelligence qui s'est éteinte, était particulièrement sensible aux beautés de la nature végétale, dont, avec toutes les délicatesses d'une âme d'artiste, il a lumineusement exposé la complexité et la splendeur des lignes dans sa brochure sur les *Harmonies végétales*.

Une voix plus autorisée que la mienne a dit son œuvre de forestier. Ce que je veux mettre en lumière ici, en témoignage de gratitude de tous ceux que l'étude des sciences naturelles oblige à la vie en plein air et aux longues courses en montagne, c'est le résultat obtenu par sa clairvoyante ténacité : les montagnes rendues accessibles aux promeneurs, aux botanistes et aux géologues par sa conception rationnelle du tracé des chemins horizontaux reliés par des sentiers secondaires à faible pente, destinés à remplacer les couloirs abrupts si pénibles.

Toutes les montagnes du bassin d'Annecy ont été ainsi rendues praticables et les touristes se rappelleront avec reconnaissance que c'est en grande partie l'œuvre d'Ernest Guinier.

Dans les forêts que les devoirs de sa profession l'appelaient à parcourir en tous sens, il sut regarder autour de lui, et sans négliger ses études de l'arbre considéré dans son cycle biologique, il voulut s'intéresser aussi au modeste tapis végétal qu'il ombrage.

C'est ainsi qu'il arriva à connaître admirablement la flore de nos montagnes, et ce sont les leçons de ce naturaliste doué d'une faculté d'observation pénétrante et critique, qui ont germé et formé l'âme scientifique du fils dont il a eu la joie de connaître les succès.

Ernest Guinier fut, jusqu'à son dernier jour, un travailleur épris de ces questions forestières auxquelles il avait consacré toute sa vie de labeur acharné.

Ses travaux de systématique végétale, ses analyses bibliographiques, parues dans la *Revue savoisienne* montrent qu'il savait heureusement allier les travaux techniques aux recherches et aux observations de botanique pure.

Il fut l'ami sincère des arbres, il vécut avec eux, les connaissant il les appréciait, il sut faire passer son ardente conviction chez ceux qui écoutaient sa parole incisive, et consacra ses dernières énergies à combattre leur destruction.

Il avait voué surtout un culte particulier à l'Epicéa sur lequel il avait entrepris de remarquables recherches qui contribuèrent à mettre en relief les qualités économiques et industrielles de cette essence.

Par une pieuse et touchante pensée nous voyons, en témoignage de suprême adieu, un rameau de son arbre préféré recouvrir aujourd'hui son cercueil.

Le bon forestier ayant fini sa journée, s'en va aujourd'hui dans la buée lumineuse d'une admirable matinée printanière, au moment où la sève monte dans la forêt qui lui fut chère, où dans les bois qu'il ne verra plus, les pousses délicates lavées d'émeraude frémissent à l'éveil de la toute puissante Nature.

Au nom de la Société Florimontane, à notre regretté collègue, à mon vieil et vénéré ami, j'apporte le dernier salut et l'expression de notre inaltérable souvenir.

Que sa veuve si cruellement frappée, que son fils, mon bien cher ami Philibert Guinier, que toute sa famille veuille bien accueillir ici l'hommage de ma profonde et douloureuse sympathie.»

LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président félicite chaleureusement au nom de la Florimontane notre éminent collègue M. Jean Ritz de la très haute distinction que le gouvernement italien lui a récemment conférée. Le mérite du compositeur annécien avait d'ailleurs depuis longtemps été apprécié. Chevalier de la Couronne d'Italie en 1884, officier du même ordre en 1898, chevalier des SS.-Maurice et Lazare en 1902, M. J. Ritz vient de se voir accorder par le Roi, *motu proprio,* la cravate de Commandeur de la Couronne d'Italie en raison des grands services rendus à l'occasion des concours internationaux de Turin et de Milan dont il fut l'âme et l'infatigable organisateur.

Le talent artistique et les compositions musicales de notre collègue sont connus et particulièrement estimés de l'un et de l'autre côté des Alpes. Ses efforts patriotiques n'ont pas peu contribué à resserrer les bonnes relations franco-italiennes. Aussi en cette circonstance le Président est l'interprète des membres de la Florimontane en adressant à M. Jean Ritz ses plus sincères félicitations.

Le Président fait part également du brillant avancement de M. Bruchet, nommé à la direction des archives du Nord, le plus important dépôt de province. En formulant les regrets que cause à la Société le départ de notre collègue, il rappelle l'œuvre accomplie par l'archiviste de la Haute-Savoie dont les nombreuses et patientes recherches ont contribué à élucider bien des points de notre histoire locale. La dernière publication sur le Château de Ripaille, le place incontestablement au premier rang des historiens savoyards. Le Président espère que la collaboration de M. Bruchet à la *Revue savoisienne* ne s'arrêtera pas et qu'il pourra lui envoyer encore quelques notes intéressantes sur les nombreux rapports de la Savoie avec la Maison de Bourgogne dont il pourra recueillir les éléments dans les riches archives qui lui sont maintenant confiées.

Très touché des aimables paroles du Président, M. Bruchet le remercie bien cordialement et affirme que de loin il suivra toujours avec intérêt les travaux publiés dans l'excellente *Revue savoisienne* et qu'il s'efforcera d'y apporter encore, le cas échéant, quelque contribution utile à l'histoire du pays de Savoie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. Désormaux : *Mélanges savoisiens VI.* Les alternances dans le parler de Thônes. (Ext. de la *Rev. de philologie française,* 1er trim. 1908.

César Duval : *La Guerre autour de Genève à la fin du XVIe siècle.* Le discours de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, br. in-8°, Thonon, 1908.

(Dons des auteurs.)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. LALANNE est proclamé membre effectif.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. François SERAND, chef de bureau à la préfecture de la Haute-Savoie, par MM. BUTTIN et J. SERAND; Félix BLANC, président du tribunal de Saint-Julien, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, par MM. BUTTIN et BRUCHET.

M. FENOUILLET annonce qu'il vient de découvrir à Savigny une deuxième pierre à cupules située près du hameau de Cessens, presque au pied du Mont Vuache à 2 kil. de celle découverte l'année dernière. C'est un bloc de granit ayant environ 2^{m} de hauteur sur 1^{m}50 de largeur en tous sens, entièrement hors de terre. La partie supérieure porte 15 cupules bien caractérisées dont deux grandes de 0^{m}08 et les autres de 0^{m}05 ou 0^{m}06 de diamètre. Ces cupules étaient complètement cachées par une épaisse couche de mousses et de lichens.

M. DÉSORMAUX fait la lecture des pages qu'il vient d'écrire, à la demande de M. Gave, pour l'introduction à la Flore populaire de la Savoie dont la publication sera bientôt terminée. Cette introduction sera imprimée dans un prochain fascicule.

M. MARTEAUX a fait une excursion archéologique à Arenthon et a pu déterminer l'emplacement des trouvailles du XIXe siècle relatées dans le *Répertoire archéologique* (*Revue savois.*, 1908, p. 31) : c'est au l.d. la Fruitière, au mas de Bourg de Four. En 1886 M. P. Lalliard se rappelle, quand on mina le verger paternel, avoir vu des vases renfermant des cendres, des murs, des débris de tuiles et une aire pavée longue de 1^{m}50, large de 0^{m}50, couverte d'une couche de chaux blanche durcie épaisse de 0^{m}10 ; il ne sait si elle s'étendait à droite ou à gauche. En 1889 lors de la construction de cette fruitière, on exhuma à un mètre et plus de profondeur une tombe en pierre avec squelette. En 1906 M. Tissot, qui possède un verger attenant au nord au bord même du chemin de Scientrier, déterre à la même profondeur les débris d'une amphore marquée sur l'anse des lettres peu lisibles L C////, des fragments de tuiles et d'autres vases.

Le cimetière burgonde se trouvait à cent mètres au sud de l'église, au bord du même chemin d'Arenthon à Fessy et à droite, enfoui à 0^{m}50 seulement dans le sol du jardin, de la maison et de la grange de M. Clerc. Ce propriétaire sortit de

terre une vingtaine de tombes, dont quatorze en 1896 dans le jardin. Elles étaient faites avec des dalles de mollasse et contenaient de grands squelettes aux dents bien conservées ; l'une d'elles renfermait trois têtes ; d'autres de la chaux ; d'autres étaient construites avec des dalles et des carrons (briques romaines). Quelques monnaies étaient mélangées au terreau ; la seule conservée, peu nette porte à l'avers DN VALEN////, au rev. de la victoire tendant une couronne à gauche : c'est une monnaie de Valens (364-378).

M. BRUCHET exprime le vœu du transfert du Musée au Château. Il pense que les collections municipales seraient moins exposées au danger de l'incendie et seraient susceptibles d'accroissement, grâce à l'amplitude de ce nouveau local. Le Château, monument historique, doublerait pour l'étranger l'attraction du Musée dont la visite finirait par faire partie du programme des excursionnistes à Annecy. Il est persuadé que la Commission des monuments historiques favoriserait volontiers cette combinaison qui n'est pas susceptible de porter grand préjudice au casernement des troupes, la caserne du Château ayant toujours été suspecte au service de santé au point que l'on en a diminué l'effectif réduit actuellement à deux compagnies. Il serait heureux de voir le Conservateur du Musée et la Société Florimontane s'intéresser à cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 juin 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

Il y a quelques jours une aimable invitation sur carte postale illustrée de la colonne commémorative de Bautas, était adressée à tous les membres de la Florimontane habitant Annecy, pour les prier de se rendre aux Fins dans le champ où notre sympathique vice-président, M. A. Crolard, avec une ardeur à laquelle on ne saurait trop applaudir, a fait pratiquer des fouilles méthodiques sur sa propriété, partie de l'emplacement de l'ancienne ville romaine.

De nombreux Florimontans avaient répondu à cet appel et c'est en ce lieu que cette séance extra-muros a été ouverte à 4 heures 1/2.

Dans l'enclos les trouvailles ont été disposées et systématiquement rangées par le propriétaire.

M. A. Crolard montre d'abord les substructions mises au jour de la maçonnerie antique qui dessinent les diverses pièces des habitations et dont M. Le Roux a relevé antérieurement le plan au cours des travaux de déblayement. On peut constater la superposition chronologique des couches archéologiques représentées par des lits de débris et de charbons, puis des couches stériles, dont l'ensemble marque les phases successives de l'existence du *vicus*.

Puis on passe à l'examen des objets trouvés. Le butin est riche et apportera une contribution importante à l'histoire de Bautas. Il sera étudié en détail prochainement par MM. Marteaux et Le Roux.

Voici sommairement exposés les résultats des fouilles.

Objets en marbre et en pierre. — Fragment d'inscription du Ier siècle, bases et fûts de colonnes, élégant pilastre prismatique, dalles, meule en basalte celluleux ou amygdaloïde, broyeurs et plaques à broyer en pierre dure.

Céramique. — Fragments d'amphores, anses, tuiles à rebords, poids rustiques avec marques en creux (roues, étoiles, symboles), nombreux débris de poterie à glaçure rouge vif, portant des reliefs (chasses, rinceaux), coupes ornées et une certaine quantité d'estampilles de potiers gallo-romains dont quelques unes rares dans le pays ou inédites.

Bronzes. — Une belle série de monnaies du Ier au IVe siècle. Olla ou casserolle trouvée sur la pierre qui servait de foyer, gonds de porte à charnière sphérique, fibules, chaînes, anneaux, boutons d'applique ornés, disque étoilé à jour et autres menus objets.

Enfin une large lame de plomb portant une frise décorative ornée d'étoiles et de rosaces, limitée en-dessus par une bordure d'oves, et au-dessous par une bande de croix obliques inscrites dans des carrés. Cette pièce remarquable a dû faire partie d'un cercueil et semble pouvoir être datée du Ve au VIe siècle.

Une trouvaille curieuse à un autre point de vue a été celle d'une galette de mortier romain qui abandonné à l'état frais a pris l'empreinte des herbes qui couvraient le sol, à l'époque de la construction du vicus.

Le Président adresse au nom de la Société des remerciements chaleureux à M. Crolard pour l'intéressante communication qu'il vient de faire.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. Blanc et F. Serand sont proclamés membres effectifs.

Le Président annonce à la Société la triste nouvelle de la mort de M. Fitremann, membre de la Florimontane depuis 1897. Emile Fitremann, au sortir de l'Ecole Polytechnique renonça à la carrière militaire pour entrer dans l'Université, en qualité de professeur de mathématiques. Reçu agrégé de l'Université, il fut nommé Inspecteur des études au Prytanée militaire de la Flèche, et c'est en cette qualité qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il avait élaboré un programme de réformes de l'enseignement qui fut adopté et est encore en vigueur dans cet établissement. E. Fitremann entra ensuite dans l'administration des lycées, et fut successivement proviseur des lycées d'Alençon, Chambéry, Marseille et Moulins. Lors de sa retraite, en 1895, nommé proviseur honoraire, il s'était retiré dans notre Savoie qu'il aimait beaucoup et habita Annecy jusqu'au jour de sa mort survenue le 31 mai 1908.

D'une haute culture intellectuelle et doué d'un esprit véritablement encyclopédique, notre regretté collègue apportait dans sa conversation empreinte d'une grande cordialité, un charme attachant qui pénétrait tous ceux qui le fréquentaient dans l'intimité. Emile Fitremann était avant tout un homme de grand cœur qui apportait libéralement son appui à toutes les œuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'aux sociétés diverses qui le comptaient comme membre honoraire.

Le Président en exprimant les regrets causés à la Société par la perte d'Emile Fitremann et en adressant à sa famille l'expression de sa profonde sympathie, se fait l'interprète des membres de la Florimontane en souhaitant une cordiale bienvenue à son gendre M. Félix Blanc dont le vote de tout à l'heure vient de faire l'un des nôtres.

Sur la proposition de M. Crolard qui reprend un projet déjà plusieurs fois exposé, la Société décide de faire prochainement une promenade à Lovagny. Un invitation individuelle sera adressée à chacun des membres de la Société. On étudiera sous la direction de M. Marc Le Roux, l'origine des gorges et l'histoire du cours du Fier ainsi que le château de Montrottier, et sous la direction de M. l'ingénieur Aussedat, l'usine hydroélectrique et le barrage de Brassilly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

La Philothée de saint François de Sales et la maison de Clèves

Le livre de M. Vuy sur madame de Charmoisy a été le fruit de nombreuses recherches. La lecture de cet excellent ouvrage m'a amené à continuer ces recherches : je vais dire les résultats où je suis arrivé.

Louise du Chastel, au moment de son mariage, demeurait à Paris, depuis quelques années sans doute; tandis que sa mère habitait en Normandie le château de Boschéroult [1]. On peut admettre que c'est dans ce château, aux environs de la forêt de Bray, que Louise du Chastel a passé son enfance et son adolescence.

Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec M. Vuy. Il a remarqué [2] que le mot *barque* revient souvent dans les lettres de Louise du Chastel ; ce mot lui rappelait, dit-il, la mer et son pays natal : oui, si elle était née au Hâvre ou à Dieppe ; mais rien ne l'indique.

Elle était demoiselle d'honneur de la duchesse douairière de Guise, quand elle épousa en 1600 Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy, gentilhomme de la chambre du duc de Nemours. Le mariage avait été facilité par le fait que le duc de Nemours était le beau-frère de la duchesse de Guise [3], et vivait comme elle à Paris ; M. de Charmoisy avait ainsi beaucoup d'occasions de voir la jeune demoiselle. Ils s'écrivaient l'un à l'autre, et les archives Vuy possèdent, en original ou en copie, une vingtaine de leurs lettres. M. Vuy en a cité quelques-unes; il a publié aussi, et dans toute sa teneur, leur contrat de mariage [4].

En rapprochant les données fournies par ce contrat, de celles qu'on trouve dans l'*Histoire généalogique* du père Anselme

1. Cette localité, qui ressortissait à la châtellenie de Gournay, peut être identifiée avec celle qui porte aujourd'hui le nom du Bois-Héroult (Seine Inférieure, commune d'Hausser).
Le Bois-Héroult est situé dans la vallée de l'Epte, entre Forges et Gournay, à trois lieues de Gournay. — Il y a un autre Bois-Héroult, commune du canton de Buchy ; mais il ne semble pas qu'il ait appartenu à la châtellenie de Gournay.
2. *La Philothée de saint François de Sales*. Genève, 1878, page 27.
3. Anne d'Este, qui a eu deux maris, était la mère des ducs Henri de Guise et Henri de Nemours.
4. *La Philothée*, pages 355 à 370.

et de ses continuateurs, tome 3e, (publié en 1728), pages 450 à 452, on peut dresser le tableau ci-joint, qui n'est pas sans intérêt pour la biographie de madame de Charmoisy. On y voit en effet que Louise du Chastel, qui était l'une des demoiselles de très haute et excellente princesse, madame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, était parente de cette grande dame, puisque celle-ci était la cousine, issue de germain, de sa mère.

François de Clèves, le grand-oncle de Catherine, avait séduit Antoinette du Bouchet, l'arrière-grand'mère de Louise du Chastel, et en avait eu trois enfants.

Aujourd'hui, le Code civil est sévère pour les bâtards; l'ancien régime était plus accommodant à leur égard : il ne les disqualifiait pas, il les faisait descendre d'un degré seulement, dans l'échelle sociale. Les bâtards d'un roi étaient de grands seigneurs ; les bâtards de grands seigneurs étaient de bonne noblesse. Aussi Louise, bâtarde de Clèves, put épouser un gentilhomme de Normandie, Jean de Ruel, seigneur de Fontenil [1] ; et Louise du Chastel, fille et petite-fille de gentilshommes, put être demoiselle d'honneur de la duchesse de Guise. C'est en raison des liens de famille qui les unissaient, en même temps que de ses bons services, qu'elle reçut de sa parente un cadeau de 4.000 livres tournois, quand elle épousa M. de Charmoisy. Son grand-oncle, Louis de Clèves, prieur de la Charité, et son oncle à la mode de Bretagne, Jean de Clèves, abbé de Toussaint en l'Isle de Châlons, lui firent aussi des cadeaux à cette occasion.

Le Dictionnaire de Moreri [2] dit que les seigneurs de la maison de Clèves ont prétendu être venus de ce *Chevalier du Cygne*, dont les romans ont dit des choses si singulières [3]. Mais l'histoire de cette noble maison n'a pas seulement commencé par un beau roman ; elle a fini de même. *La princesse de Clèves*, que madame de la Fayette a publié au printemps de 1678, demeure un des chefs-d'œuvre du roman français. Madame de Charmoisy était parente de l'héroïne de ce roman : parenté imaginaire, cela va sans dire, mais intéressante quand même, et dont il y a lieu de se rendre un compte exact. Pour y

1. Fontenil, hameau de la commune de Saint-Sulpice-sur-Rille, département de l'Orne.
2. Edition de 1731.
3. Un opéra de Richard Wagner, *Lohengrin*, a popularisé de nos jours cette antique légende.

parvenir, et remonter à la source, il faut commencer par une digression.

Brantôme était mort en 1614, laissant un testament par lequel il chargeait ses héritiers de publier ses ouvrages, qui étaient restés manuscrits. Mais les hoirs qui se partagèrent les biens du défunt, laissèrent inexécuté cet article de son testament ; et ce n'est que cinquante ans plus tard, en 1665 et 1666, que le public put lire les œuvres de Brantôme, cette peinture vive et colorée de la cour de France au temps des derniers Valois. Elles eurent aussitôt un grand succès ; elles faisaient revivre une époque agitée et brillante, où toutes les passions avaient pu se donner carrière, et qui formait un cadre particulièrement heureux pour un récit romanesque. C'est ce que Mérimée, Alexandre Dumas, ont su voir au XIXe siècle. Cent cinquante ans avant eux, madame de la Fayette en a jugé de même.

Elle avait à raconter une histoire touchante, à peindre une belle âme et le conflit de la vertu avec l'amour. Où placerait-elle son héroïne et ses héros? Dans l'antiquité, comme les personnages de *Clélie?* A la cour des rois maures? Elle eut une idée plus heureuse en les reportant seulement un siècle en arrière, à la cour du roi Henri II, assez semblable à celle de Louis XIV, où elle vivait. Les *Capitaines* de Brantôme, et ses *Dames galantes*, fournissaient à sa palette toutes les couleurs locales : c'était une grande facilité.

Le mari, la femme et l'amant : ce sont les trois personnages principaux de *la Princesse de Clèves*, comme de beaucoup d'autres romans.

L'amant a été le premier choisi ; Brantôme en offrait à madame de la Fayette un portrait idéal : « M. de Nemours, dit-il, fut en son temps un des plus parfaits princes, seigneurs et gentilshommes qui furent jamais ; très beau et de très bonne grâce, brave, vaillant, agréable, aimable et accostable, bien disant, bien écrivant, autant en rime qu'en prose ; s'habillant des mieux, si que toute la Cour en son temps (au moins la jeunesse) prenait tout son patron de se bien habiller sur lui. Il était pourvu d'un grand sens et d'esprit. Il aimait toutes sortes d'exercices, et y était si universel qu'il était parfait en tous. Il était très bon homme de cheval et très adroit : fût ou à piquer, ou rompre lance, ou courir bague, ou autre exercice pour plaisir ou pour la guerre ; bon homme de pied pour combattre à la pique et à l'épée, à la barrière ; les armes belles en la

main; il jouait très bien à la paume, à la balle, au ballon; si bien que qui n'a vu M. de Nemours en ses années gaies, n'a rien vu; et qui l'a vu, le peut baptiser la fleur de toute chevalerie; et pour ce, fort aimé de tout le monde, et principalement des dames. »

L'héroïne du roman et sa mère, mademoiselle et madame de Chartres, sont deux personnages de l'invention de l'auteur. Il y avait sous Henry II un vidame de Chartres, dont quelques pages de Brantôme nous donnent un portrait. Madame de la Fayette, au moment où elle introduit son héroïne sur la scène, dit en termes vagues : « Elle était de la même maison que le vidame de Chartres. » Plus loin, la parenté du vidame et de la princesse de Clèves se trouve plus rapprochée, et il est appelé son oncle. On conciliera, si l'on veut, les deux passages, en admettant qu'il n'était son oncle qu'à la mode de Bretagne.

La seule personne qui eût à cette époque le droit de s'appeler *madame de Chartres* était la duchesse de Ferrare, Renée de France, fille de Louis XII, en faveur de laquelle François Ier avait érigé Chartres en duché, par lettres du 14 juin 1528. Quant au vidame de Chartres, il n'avait là qu'un titre d'office [1], et il était de l'ancienne famille de Vendôme, qui s'éteignit avec lui. Son quartaïeul Robert de Vendôme avait épousé la fille d'un vidame de Chartres, et c'est ainsi que ce titre était entré dans la maison de Vendôme, et avait passé au personnage à qui madame de la Fayette fait jouer un rôle dans son roman.

Nous arrivons au mari, le prince de Clèves. Madame de la Fayette nous apprend qu'il était fils du duc de Nevers, et le cadet du comte d'Eu : que l'on considère notre tableau généalogique, on verra que c'est de Jacques de Clèves qu'il s'agit. Brantôme, qui l'a connu, l'appelle le marquis d'Isle : « Bien qu'il fût de faible habitude *(santé)*, dit-il, si promettait-il beaucoup de soi : car il avait en lui beaucoup de vertu. » Il était né le 1er octobre 1544, et madame de la Fayette nous le donne comme contemporain du duc de Nemours, qui était né le 12 octobre 1531. Il n'avait pas quinze ans à la mort de Henri II; et l'on sait que des quatre chapitres du roman, les trois premiers racontent des aventures qui se passent sous le règne de ce roi.

1. Le duc de Saint-Simon, l'auteur des célèbres *Mémoires*, a eu cet office, et il a porté dans sa jeunesse ce titre de vidame de Chartres.

Jacques de Clèves mourut le 6 septembre 1564, avant d'avoir vingt ans; dans les derniers jours de son adolescence, il avait épousé, non pas mademoiselle de Chartres, personnage imaginaire, mais Diane de la Marck, une des petites-filles de Diane de Poitiers. Ce mariage, que la mort a si vite rompu, et qui n'a pas donné d'enfant, a été le seul évènement de la vie de Jacques de Clèves : avec un personnage qui avait si tôt disparu, en laissant de lui si peu de traces, la fantaisie de madame de la Fayette a eu tout son jeu ; elle a pu faire tous les anachronismes qu'elle a voulu. On en pourrait énumérer une longue série : mais à quoi bon ?

Les deux frères de Jacques de Clèves étaient morts avant lui [1] ; la branche française de sa famille tomba donc en quenouille à sa mort; la branche allemande s'éteignit à son tour en 1609. Cet état de choses donnait une entière liberté à l'auteur du roman : personne, en 1678, ne pouvait s'offusquer de voir figurer dans son œuvre le prince et la princesse de Clèves : ces noms d'ailleurs sonnaient bien, et madame de la Fayette a eu la main heureuse en les choisissant.

Nos recherches nous ont entraîné assez loin du point de départ : la parenté de madame de Charmoisy avec l'héroïne d'un beau roman. Mais les développements où nous avons été conduits offrent de l'intérêt en eux-mêmes, et ne sont pas inutiles pour la juste appréciation de l'ouvrage de madame de la Fayette.

Il y a deux passages de l'*Introduction à la Vie dévote*, qui semblent avoir été copiés tels quels sur les lettres que l'évêque de Genève avait adressées à madame de Charmoisy.

Dans la préface de cet ouvrage, saint François de Sales a raconté que ces lettres, écrites en 1607, ayant été communiquées par elle au père Fourier [2], celui-ci s'adressa à l'évêque de Genève, l'exhortant à les publier. Saint François déféra au vœu du jésuite : reprenant ces ébauches, il les revit, les développa, si bien qu'au mois de novembre 1608, son livre se trouva prêt à être imprimé [3].

1. A vrai dire, l'*Histoire généalogique* n'indique pas la date de la mort d'Henri de Clèves ; mais elle ne lui donne que le titre de comte d'Eu ; tandis que s'il avait survécu à son frère Jacques, il eût été duc de Nevers à son tour.

2. Au mois de février 1606, François de Sales avait fait une retraite de quelques jours auprès du Père Fourier, dans la maison des Jésuites de Chambéry.

3. A vrai dire, la préface citée ne donne pas ces noms et ces dates ; mais ce qu'elle dit en termes vagues, d'autres sources permettent de le préciser.

On possède, dans sa Correspondance, plusieurs lettres adressées à madame de Charmoisy. Mais le recueil de ces précieuses lettres de 1607, qui ont été comme le premier jet de l'*Introduction à la Vie dévote*, a tout entier disparu. Ce n'est que par conjecture qu'on peut croire en retrouver la trace à quelques endroits : par exemple, dans la série des dix *méditations*, qui sont au milieu de la première partie du livre.

Mais on peut signaler çà et là quelques paragraphes qui certainement appartiennent aux lettres que madame de Charmoisy a reçues : je vais citer ces passages d'après l'édition princeps de l'*Introduction*.

« La Vierge saincte, avec sainct Joseph, saint Louis, saincte Monique, et cent autres qui sont en l'escadron des mariés, vous invitent et encouragent. (Première partie, chapitre IX [1].)

« Considérez en présence de qui *(vous avez renoncé au péché et vous êtes donnée à Dieu)* car ç'a esté à la veuë de toute la cour céleste. Helas, la saincte Vierge, votre bon ange, S. Louys, toute ceste beniste troupe vous regardoit. (Troisième partie, chap. II.)

« Invoqués les Saints, la S. Vierge, vostre Ange, vostre Patron, S. Joseph, et ainsi des autres. (Troisième partie, chap. IX.)

« Priés Dieu qu'il vous renouvelle toute, qu'il benisse vostre renouvellement de protestation, et qu'il le fortifie; invoqués la Vierge, votre Ange, les Saints, S. Louys. (Troisième partie, chap. XV.) »

En effet, pourquoi nommer ainsi, à côté de la Vierge et de son époux, saint Louis tout seul plutôt que tant d'autres saints? Evidemment, parce que l'évêque de Genève, écrivant à madame de Charmoisy, lui désignait son patron, saint Louis.

Eugène Ritter.

1. Dans l'édition définitive, les passages cités se trouvent : *première partie*, chap. 18 ; *cinquième partie*, chap. 2, 8 et 15.

ENGILBERT DE CLÈVES, comte de Nevers, † 1506,
épousa en 1489 Catherine de Bourbon, † 1520.

- CHARLES DE CLÈVES, comte de Nevers, † 1521, ép. 1504 Marie d'Albret.
  - FRANÇOIS DE CLÈVES, duc de Nevers, † 13 février 1562, ép. 1538 Marguerite de Bourbon.
    - FRANÇOIS, né 31 mars 1539, † 10 janvier 1563, comte d'Eu, et duc de Nevers après la mort de son père, ép. Anne de Bourbon.
    - HENRIETTE, née 31 octobre 1542, † 24 juin 1601, ép. 1565 Louis de Gonzague, prince de Mantoue.
    - JACQUES, né 1er octobre 1544, marquis d'Isle, et duc de Nevers après la mort de son frère, ép. Diane de la Marck.
    - HENRI, comte d'Eu, † sans alliance.
    - CATHERINE, † 1633, ép. *a)* Antoine de Croy; *b)* en 1570, Henri de Lorraine, duc de Guise, † 1588.
    - MARIE, marquise d'Isle, ép. 1572 le prince Henri de Condé.
- FRANÇOIS DE CLÈVES, † 1545, eut plusieurs enfants, nés d'Antoinette du Bouchet.
  - LOUIS, bâtard de Clèves, ép. Marguerite de Sauzay.
    - JEAN, abbé de Toussains en l'Isle de Châlons.
  - Autre LOUIS, bâtard de Clèves, prieur de la Charité, † 22 mars 1609.
  - LOUISE, bâtarde de Clèves, ép. Jean de Ruel, seigneur de Fontenil.
    - FRANÇOISE DE RUEIL, ép. Jacques du Chastel, seigneur de Hattevillette.
      - LOUISE DU CHASTEL, ép. 1600 Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy.

Lettres inédites de Germain Sommeiller

Germain Sommeiller, l'ingénieur qui conçut et mena à bonne fin la percée du Mont-Cenis, a laissé des lettres qui révèlent une âme ardente.

La Société Florimontane, dont il faisait partie depuis le 3 décembre 1863, date de son élection comme membre correspondant, prit la plus grande part à la glorification de cet illustre enfant de la Savoie.

Sur l'initiative de Jules Philippe, son ancien vice-président, en 1880 la Florimontane accepta la mission de faire ériger la statue de Germain Sommeiller. M. Chaumontel alors maire d'Annecy et M. Camille Dunant s'intéressèrent chaleureusement à cette œuvre patriotique (voir les séances de la Florimontane du 29 avril 1880, du 3 mai 1880 et du 1er août 1883). Et c'est ainsi que l'on put inaugurer le 8 juin 1884, sur les bords du lac, la belle œuvre de Becquet en présence de Sadi Carnot, alors vice-président de la Chambre des députés, du ministre des travaux publics Raynal, du préfet de police et de l'ancien premier président de la Cour de cassation, M. Mercier — né à Saint-Jeoire comme Sommeiller. — Le discours inaugural fut prononcé par un florimontan, le regretté Jules Philippe.

La participation de la Florimontane à cette commémoration me faisait un devoir de donner à la *Revue savoisienne*, organe de notre Société, la primeur de ces lettres où Germain Sommeiller a mis beaucoup de son cœur généreux.

Max Bruchet,
Vice-président de la Société Florimontane.



Turin, 30 décembre 1853.

Mon cher Marin [1],

Je confirme aujourd'hui ce que je vous ai écrit avant-hier. J'ai eu deux longues conférences avec l'Intendant général [2] et je m'applaudis toujours plus du pas que j'ai fait. Je vous résume ses observations en quelques mots : « Il est mathématiquement certain qu'avant qu'il soit longtemps vous aurez

1. Ces lettres sont adressées à un homme de grand dévouement, Marin-Fortunat Besson, qui fut médecin à Saint-Jeoire où il mourut vers 1873 entouré de la sympathie générale, oncle du Dr Besson, ancien conseiller général, et de M. Théodore Besson qui a bien voulu nous communiquer cette correspondance. Nous lui exprimons toute notre gratitude.

2. Gay di Quarti.

« votre promotion et la croix [1] ; mais le Ministre est très embarrassé parce « que cela suscite des mécontentements ; vous faites un coup de tête ; « sachez attendre, *tôt ou tard* justice sera faite. D'ailleurs (attention, Marin) « que voulez-vous faire de la députation [2]. Ah, si vous saviez ce que c'est ! « (Il est député et il a tout remué pour l'être.) Je vous donne six mois et « vous en serez dégoûté, etc., etc. — Vous voyez le sens général de ses « observations ; j'ai répondu : je suis lié par l'honneur ; je désire me rendre « à l'appel de mes compatriotes ; si mon grade arrive, (puisqu'il doit ar- « river) avant l'élection, je continuerai dans le service qui m'est confié, « sinon je renonce à ma carrière et vous prie de donner cours à ma lettre. » — Il a ajouté que de son côté, il faisait son possible pour tout concilier, qu'il avait même parlé de reculer la convocation du collège.

Pour moi, mon cher Marin, la pratique que j'ai de ces gens là ne me permet pas de croire à une coopération sincère de leur part. J'ai acquis la certitude qu'ils ne me voient pas aller là avec plaisir. D'ailleurs, il paraît qu'un de plus ou de moins à droite ou à gauche leur importe peu. Le ventre est fait. Il est là, large et proéminent, impatient de voter tout ce qu'on voudra ; la droite et la gauche feront le poing, ils en riront.

J'ignore encore s'ils voudront avancer de quelques jours ces promotions qui sont imminentes et qui nous sont dues. Quoiqu'il en soit, entre les électeurs et moi, la partie est claire, je serai éligible ! Je vous enverrai une adresse que vous tiendrez prête, vous la ferez imprimer à Bonneville huit jours avant les élections ou plus tôt, si mon sort est décidé.

Comprenez bien et faites comprendre à Pauline [3] que je sais ce que je fais. Mes affaires me permettent de donner ma démission ; je n'en fumerai pas un cigare de moins et ma fortune n'en souffrira pas, au contraire !

Maintenant, travaillez ; que cette affaire finisse avec honneur pour tous. Informez moi des entreprises réactionnaires, non par amour pour le pouvoir qui ne s'en inquiète guère pourvu qu'on le laisse tranquille, mais pour nos

1. Sommeiller fut nommé chevalier des SS. Maurice et Lazare le 14 février 1854.

2. En vertu de la loi sarde du 17 mars 1848, Taninges formait un collège électoral composé des mandements, soit cantons, de Taninges, Saint-Jeoire et Samoëns, comprenant 19 communes et 27,095 habitants. Les députés de ce collège au Parlement sarde furent successivement Allamand, Bastian François, Sommeiller et de la Fléchère. Sommeiller avait été élu député de Taninges le 8 décembre 1853 par 357 voix contre 48 à M. Dumont. Il fut réélu le 22 janvier 1854 par 357 voix contre 82 données à M. Rubin.

3. Pauline Sommeiller, sœur de Germain Sommeiller, laquelle avait épousé M. Dufresne, juge de paix à Saint-Jeoire. Pauline Sommeiller représentait dans la famille la femme économe qui craignait l'esprit d'aventure ; appréhendant sans cesse de lâcher la proie pour l'ombre. C'est à elle que Sommeiller pensait quand il écrivait les lignes suivantes sur ses expériences : « Ne soyez pas inquiets des machines. Tout va bien une fois pour toutes ! Me croyez-vous assez étourdi pour hasarder mon petit pécule dans des entreprises incertaines ? Ce n'est pas une machine à battre le beurre ! Quand vous aurez vu la masse de fer et de bronze qu'il faut couler, forger, ajuster, mouler, quand vous saurez que l'immensité des applications prévues dépend des premiers pas et que chacun de ces pas coûte des milliers de francs, vous ne serez plus étonné que cela ne marche pas plus vite. Dans quinze jours je vais en Belgique en faire construire d'autres. »

principes. Nous sommes de ceux dans lesquels la foi est vive. Nous croyons !

J'écris au directeur de la *Gazette de Savoie* pour annoncer ma résolution. Je ne dis pas que je vous représenterai mieux démis qu'employé. Je suis indépendant après comme avant et ne lève pas les yeux vers le pouvoir ; je les tiens fixés dans nos principes et sur l'avenir qui s'avance ; les misères administratives me touchent par un seul point, par les dépenses inutiles qu'elles causent à la nation, et sur ma parole, je suis heureux de secouer la poussière de mes pieds. Le dégoût est monté à son comble et je me suis précipité vers cette lueur qui m'est venue des montagnes natives comme une aurore boréale et m'a fait entrevoir une porte honorable pour sortir de ce chaos.

Adieu, Marin, adieu. Vive la liberté !

SOMMEILLER.

P. S. Gardez bien toutes mes lettres attendu que je n'en ai pas copie pour les cas imprévus.

* * *

20 juin 1854.

Mon cher Marin,

Le 14 courant, j'ai fait feu à la Chambre et j'ai étalé le blazon du collège de Taninge aux yeux des nobles Savoyards qui siègent à droite. Avant que je prisse la parole, ces Messieurs daignaient *me regarder;* depuis le 14, je ne suis plus qu'un pestiféré. Le fait est que j'ai déclaré la guerre et dévoilé les motifs de leur opposition ; ils conduisent la Savoie à sa perte et l'humilient profondément aux yeux des étrangers.

Je ne puis vous rendre compte des séances du 12, 13 et 14 courant, ce serait trop long, et cependant ce n'est qu'à l'aide de mes explications que vous pourrez comprendre la portée de mon discours ; je ne l'ai préparé que deux heures avant la séance, et il renfermait les réponses à ceux de nos droitiers qui ont été très bien saisies par la Chambre. Je crois que j'ai fait une bonne action, si j'en juge par les bravos et les félicitations qui m'ont assailli et par les lettres que j'ai déjà reçues de plusieurs Savoyards. La droite et les journaux en sont déjà aux insinuations calomnieuses. Je m'y attendais !

L'article des dettes dans la nouvelle loi est un article des plus démocratiques, et tout en faveur des 9/10 du peuple. — Mon cher Marin, j'ai déployé notre drapeau. Je suis le seul à la Chambre pour dire en français : progrès, liberté, etc. Je ferai la guerre jusqu'à mon dernier sou et si ma machine réussit, (ce que l'on saura avant l'hiver), je tuerai la réaction en Savoie avec votre aide.

Tout à vous,

SOMMEILLER.

* * *

2 juillet [1854.]

..... Jeudi passé, la séance a été entièrement consacrée à la discussion d'une loi concernant notre nouveau système de production de force mo-

trice et de locomotion. La loi a passé par 93 contre 17. Les députés ont disputé en vrais Italiens : le génie ! la gloire nationale ! etc., etc. Il est vrai que si nous réussissons nous opérons une des plus grandes révolutions industrielles ; si nous réussissons ! Nous n'avons pas de doute, mais l'expérience ! C'est son dernier mot qu'il nous faut. Si nous réussissons. Quel mot ! Le premier fruit sera de 50 à 60.000 francs de rente pendant 15 ans en vertu de la loi et cela pour 10 kilomètres de chemin seulement ! ! !

Hier, la nouvelle convention Lafitte a été votée par 84 voix contre 38 ; par cette convention, on mettra universellement la main à l'œuvre pour le tronçon de chemin de fer compris entre Saint-Jean-de-Maurienne et Aix d'une longueur de 84 kilomètres.

Je reviens à mes machines. Si nous réussissons, voici mon projet. Je fais une rente à vous et aux vôtres, à condition que vous veniez tous habiter avec moi pour toujours. Nous prendrons mon oncle et sa famille et nous ne nous séparerons plus. Enfin, il faut que j'aie autour de moi tout ce que j'ai de cher en ce monde. Si nous réussissons, mille bombes ! Ah, mon Marin, je vous romps mon cœur à tous, prenez et mangez et aimez-moi.

Mille choses à tous, adieu,

GERMAIN.

* * *

1 avril (ce n'est pas un poisson) [1].

Mon cher ami,

Je vous ai promis des nouvelles du Mont-Cenis et de l'Italie. En voici du Mont-Cenis d'abord. Je garderai l'Italie pour mes prochaines lettres parce qu'il y a beaucoup à dire et que j'ai besoin d'attendre le matin quand l'esprit est calme et s'envole moins facilement dans les sphères de la poésie. Il est minuit, c'est l'heure des sorciers. Parlons de ma caverne.

Je jouis franchement de ma joie, en vrai maçon ! Une joie à me rouler par terre. — Pas une prévision trompée ! Pas un organe qui n'obéisse, pas un défaut qui n'ait été vérifié et dont le remède ne soit facile et déjà trouvé ; les eaux et l'atmosphère travaillant comme des esclaves dociles ; l'acier, le bronze, le fer, les hommes se mouvant harmoniquement et démolissant, à chaque coup, un mètre de la montagne, la certitude de faire deux fois plus que je n'avais promis, les gouvernements contents, les amis heureux, les adversaires muets, tous les ingénieurs pensifs et faisant leur paquet pour venir en pèlerinage au Mont-Cenis du fond du Brésil, de la Russie, etc. ; les industriels qui commencent à me voler sans se douter qu'ils me font plaisir ; des entreprises, des travaux plus gigantesques encore qui font leur entrée dans les projets des ingénieurs et des

1. Cette lettre est de l'année 1857. La percée du Mont-Cenis dura du 15 août 1857 au 26 décembre 1870. Sommeiller, né à Saint-Jeoire le 15 février 1815, mourut quelques mois après la fin de son œuvre, le 11 juillet 1871.

gouvernements comme si hier encore ils n'étaient pas des chimères des Mille et une Nuits ; les Anglais qui remuent, etc., etc.

Vatiaz cen qu'a fai vetron poure Jarmin ! Cé berceu, cé ravoulieu qu'en fassey jamais na bouenaz. Y est pourey dinche ! ! Mons Marcy, votre gresalle ont profitaz ! Quin boueneur que le fosseu u la tran de Geourges à Pierre à Dodon ne m'osse pas ensomaz quand è me la traz dessus, vé sé pomme d'or ! Ah ! cé leu, qué vegnie pi u Mont-Cenis [1] !

Plaisanterie et amour propre à part, mon cher Marin, votre ami a fait quelque chose digne de vous. Une force nouvelle est née et fera son chemin ; non seulement elle est née, mais à peine baptisée elle accomplit un travail de titans ; la vapeur est restée soixante ans à l'état de tentative et d'essai, marchant toujours, mais lentement. L'air comprimé n'emprunte rien à son ainée, s'empare d'un autre domaine et dans cinq ans, il travaille comme s'il avait déjà l'expérience d'un demi-siècle.

Ah ! je suis content ! — Soyez sûr cependant que cette joie ne me gâte pas. Ce n'est pas de l'orgueil, cela n'en vaudrait pas la peine ; c'est de la joie comme celle de Léon [2] quand il a bien su sa leçon. Il y a quelque chose de plus ; c'est qu'elle est partagée par ceux qui m'aiment et que j'ai l'incroyable bonheur d'entendre dans mon âme une voix convaincue et profonde et qui dit : Merci, mon Dieu, du bonheur que vous m'avez donné.

Cher Marin, ne riez pas ! Je vous *jure sur mon bonneur* que dans mes chagrins et mes plaisirs je vois toujours apparaitre cette idée de Dieu ! Je la retrouve dans ma caverne comme d'autres l'ont lue dans les cieux. Si un bien de vérité est si beau, qu'éprouverons-nous donc quand nous plongerons par la mort dans l'océan infini de la lumière intellectuelle? Je pioche tant que je puis dans le champ étroit des idées, vous vous travaillez sans relâche aux œuvres de la charité ; nous sommes deux ouvriers de bonne volonté ; faisons ce que nous permettent nos forces, mais aimons-nous toujours et prenez bien garde de rire quand je pense à vous. Je le remercie aussi de m'avoir donné à aimer une âme et un cœur comme les vôtres.

Addio, carissimo, non dimenticare moi.

Il tuo

GERMANO.

1. Voilà ce qu'a fait votre pauvre Germain, ce chenapan qui n'en faisait jamais une bonne. C'est pourtant comme ça. Monsieur Mercier, vos groseilles ont profité. Quel bonheur que la pioche ou le trident de Georges à Pierre à Dodon ne m'ait pas assommé quand il m'en a donné un coup vers ses pommes dorées. Ah, ce loup ! qu'il vienne donc au Mont-Cenis.

2. Léon Dufresne, fils de Pauline Sommeiller et neveu de Germain Sommeiller.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE MOISSON

Dans le répertoire populaire de notre région, les Chants du travail sont presque exclusivement représentés par les CHANSONS DE MOISSON. Assez peu nombreuses, elles rachètent du moins cette pauvreté par une originalité toute rustique, qui les particularise très nettement : ce sont les « Chansons de Campagne » par exemple.

Il n'y a pas bien longtemps encore que, dans notre pays, la moisson se faisait à la faucille ; la tâche était longue, les ouvriers nombreux : alors les essaims de moissonneurs, de moissonneuses surtout, animaient gaiement leurs travaux de refrains traditionnels exécutés en chœur. Souvent d'un champ à l'autre ils se répondaient et la campagne était gracieusement pleine de chansons. Aujourd'hui que le travail est plus expéditif, on chante rarement à l'ouvrage, mais plutôt le soir, au moment de la rentrée des récoltes. Le rustique cortège des travailleurs, hommes et femmes, suit d'un pas lent et lourdement cadencé les chars pesamment chargés que traînent les gros bœufs d'un effort puissant et tranquille. Répartis en plusieurs groupes, ils chantent à gorge déployée en se donnant la réplique, les vieilles « Chansons de moisson ».

*
* *

Il n'en est pas de mieux appropriées à la vie champêtre : destinées à être dites collectivement et en plein air, elles répondent très bien à ces deux conditions, par leurs caractères principaux, qu'ils soient originels ou qu'ils résultent d'une adaptation.

A la faveur de l'allure appesantie des attelages, la mélodie s'épanouit d'un mouvement large, parfois incertain, où les durées s'allongent complaisamment au gré des chanteurs. Il est curieux de constater que dans ces chants, qui accompagnent le retour à la ferme, le rythme reste indépendant du pas, et que la cadence de marche y est une exception. On ne la rencontre en effet que dans deux spécimens : 1er *Dans Paris y a t'une brune* (Voyez n° 2); 2e *Dessus le Pont de Lyon* (V. n° 4), et encore s'y présente-t-elle considérablement alourdie. Rien

d'agité dans ces chants de la terre ; ne paraissent-ils pas traduire, dans leur simplicité, leur tranquillité d'allure, le calme de la vie des champs dont s'imprègnent tous les gestes de la vie du paysan ?

La modération et la liberté du mouvement, en permettant aux chanteurs de se déployer à loisir, de donner à la voix toute sa puissance d'expansion, conviennent parfaitement à l'exécution en plein air qui demande une grande sonorité. Ils en profitent, du reste, pour donner à leur fantaisie la satisfaction de nombreuses fioritures.

La mélodie, elle aussi, est d'une structure accommodée à cette nécessité : tonalité généralement assez élevée, ligne simple d'une tenue noble, offrant à profusion aux robustes voix de majestueux points d'orgue, fortement attaqués et soutenus à perte d'haleine, surtout s'il entre en jeu l'amour-propre des groupes en rivalité dans les reprises.

Ces réponses successives sont encore un des traits caractéristiques des Chansons de Moisson. Le mode d'exécution en est assez variable, comme on le verra plus loin, dans la notation ; mais d'une manière générale, une phrase de reprise est répétée successivement par tous les groupes (2 ou 3 ordinairement), puis simultanément dans un tutti à la fin de chaque strophe. Ajoutons, comme le constate judicieusement M. Tiersot [1], que la chanson se termine le plus souvent par la répétition du premier couplet.

La participation est unanime à ces chœurs simples, dans lesquels le plus modeste chanteur est entraîné par l'ensemble. Aussi produisent-ils un effet imposant en pleine campagne, par les beaux soirs d'été. A quelque distance, écoutons-les : la rudesse inégale des voix se fond en un large unisson ; les notes accentuées montent, scandées, d'une poussée énergique ; dominant la paix sereine des champs, les points d'orgue planent dans l'air déjà baigné de crépuscule, s'épandent au loin en larges ondes que l'écho répercute, puis s'estompent au decrescendo. A peine le chant d'un groupe commence-t-il à s'apaiser qu'on pressent, qu'on entend aussitôt retentir la vigoureuse reprise ou le puissant tutti final. Parfois arrive du lointain, très adoucie, une réponse inattendue : celle des moissonneurs de la région voisine qui s'unissent à leurs frères de travail.

Que chantent ces voix : la gloire des moissons, les joies du

1. Cf. J. Tiersot : *Chansons populaires des Alpes*, 456.

travail fécond, les peines du laboureur, la poésie de la nature, la paix des champs ?... Rien de tout cela. Le texte des chansons de moisson n'a aucun rapport avec les choses de la campagne. Généralement très rudimentaire il procède de genres divers : récits d'aventure, dramatiques, légendaires, complaintes d'amour, où la fantaisie la plus bizarre se donne libre cours, parfois incohérente jusqu'à l'insignifiance, surtout lorsqu'il est constitué, par interpolation, de morceaux appartenant à des chansons différentes. *Pour cueillir Rose fraîche* (V. n° 1), est un curieux assemblage de la complainte d'amour : *Triste Noce* [1], qui en fournit le thème général et d'une sérénade amoureuse avec scène d'abandon : *Ce Matin me suis levé* [2], à laquelle sont empruntées les six premières strophes. Enfin il n'est pas rare de rencontrer, intercalés dans la proposition française, des termes d'allure patoise, étrangers au dialecte du pays : des *soulars* mignons où la jeune veuve *alliô* (V. n° 3). Peut-être appartiennent-ils au patois d'autres régions ; peut-être aussi est-ce des mots bâtards : patois francisé ou français « patoisé » ; souliers = *solârès* (Scionzier-Faucigny), allait = *allôve* (Etercy-Albanais) ; *allive* (Scionzier). Observons toutefois que dans *alliô*, la voyelle finale *ô*, qui correspond à un point d'orgue sur le ré, est éminemment propre, par la rondeur de sa sonorité, au développement de la voix dont il favorise la puissance et la tenue. (Comparez en chantant : Où la jeune veuve all**ait**) ; il ne serait donc pas illogique, non plus, de supposer que cette terminaison ait pu être le résultat d'une accommodation utile faite par le chanteur : (on modifie texte et mélodie avec beaucoup de désinvolture à la campagne). Ces quelques considérations suffisent pour nous montrer combien la belle tenue mélodique des chansons de moisson fait contraste avec la médiocrité et la pauvreté de leur poésie. Qu'importe ceci aux joyeux moissonneurs ? Dans la chanson individuelle, à la veillée, devant l'auditoire, le sens prend une importance au moins égale à celle de la musique, et l'esprit, aussi bien que l'oreille, aime à y trouver son compte. Mais tel n'est point le cas pour les Chansons de moisson ! Les paroles noyées dans un bruyant ensemble vocal, rendues vagues par la diffusion en plein air, passent au second plan ; leur infériorité reste inaperçue à la faveur de la beauté, largement épanouie, de la mélodie qui la rachète. Du reste, les moissonneurs ne recherchent que

1. Cf. TIERSOT : *Chansons populaires*, 113.
2. *Ibid.*, 246.

leur propre satisfaction : celle du chant en bande, à gorge déployée, agrémenté par le dialogue de groupe à groupe ; en un mot, le plaisir de s'entendre. « Ils chantent pour eux-mêmes, dit A. Despine [1], en parlant du chant à la montagne, et non pour le plaisir d'être écoutés. Une pensée, bien que pauvre en soi, suffit à leur imagination ; mais ce qu'ils désirent, c'est se créer une espèce d'interlocuteur ; ils aiment à suivre leur voix répercutée par les rochers... » Conditions de milieu à part, cela est vrai aussi de nos « Chansons de moisson » ; bien qu'elles appartiennent en propre aux régions de plaines.

* * *

Il est tout naturel que leur aire de distribution corresponde assez exactement aux régions de céréales : les environs d'Annecy, de Cruseilles, de Rumilly surtout, le « grenier de la Savoie ». Dans le Bas-Chablais qui s'adonne principalement à la culture de la vigne, elles sont rares, ou tout au moins, il y a beau temps qu'on les a abandonnées. (C'est le genre légendaire et satirique qui semble prédominer au terroir du Crépy.) Dans le Haut-Chablais, que nous avons abondamment exploré, nous n'avons rencontré qu'un spécimen dans : *La Marjoulène* ; et encore faut-il remarquer que cette pièce n'en possède plus les traits caractéristiques, dans cet habitat qui n'est pas le sien. Il ne s'agit pas ici d'une simple version ; la transformation est profonde : au mouvement dégagé du rythme, à la coquette prestance de la mélodie, à cette ritournelle alerte et guillerette, on ne reconnaît plus, en effet, notre chanson de moisson. Il ne nous appartient pas de dire si c'est là le résultat du caprice d'un chanteur, ou bien un intéressant exemple d'adaptation de la chanson à son milieu ; mais cette altération fondamentale mérite d'autant plus d'être signalée, qu'elle se présente dans le groupe populaire dont la stabilité, aussi bien dans le timbre que dans le texte, est la plus grande. C'est celui qui offre, en effet, le minimum de divergences : peut-être est-ce parce que la traditionnelle exécution en commun de ces chants les a préservés plus que tous autres des nombreuses déformations imputables à la fantaisie individuelle.

* * *

Pourtant, cette fixité de forme, si agréable qu'elle pût être à leur conservation, a été impuissante à les protéger contre

1. A. Despine : *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard*, 57.

l'abandon, la désaffection pourrait-on dire dont ils sont devenus l'objet. La chanson populaire individuelle paraît être moins atteinte ; elle résiste encore à l'oubli ; bien que la tradition en soit déjà affaiblie dans nos campagnes, il se trouve bien toujours au village quelques boute en train, « bons garçons, bons lurons » (c'est ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes) qui en conservent de « vieilles » dans leur mémoire, pour animer les veillées, ou autres réunions joyeuses. Ils n'ignorent pas que ce répertoire demeure le plus goûté de ceux-mêmes qui le délaissent, et qui aiment cependant à y retrouver le charme mélancolique des choses du passé. On les écoute avec une curiosité encourageante : « *Y'est oncô les pé brâvé.* » (Ce sont encore les plus belles.) Ainsi, bien que dégénérée, persiste cette coutume. Mais il en va tout autrement pour la « Chanson de moisson » qui, essentiellement collective, disparaît rapidement avec l'habitude de chanter en commun à la rentrée du travail aux champs. Autrefois — pourquoi ne pas rappeler ce souvenir d'enfance — il n'était pas jusqu'aux « boyandires » (lessiveuses) qui ne chantassent elles aussi, en chœur, des airs de moisson, au retour du « nant » (ruisseau) derrière le char à lessive; tandis qu'aujourd'hui ils sont de moins en moins nombreux les villages dans lesquels les moissonneurs sont restés fidèles à cet antique usage. Autre temps, autres mœurs ! Comment ne pas regretter, pourtant, que disparaisse ainsi l'une des plus jolies traditions de la campagne — ordinairement si conservatrice — qui l'égayait d'un gracieux rayon d'art et de poésie ! N'étaient-elles pas aussi, ces chansons, la touchante manifestation d'une joie partagée, reposante, après le pénible, mais fécond labeur en commun?

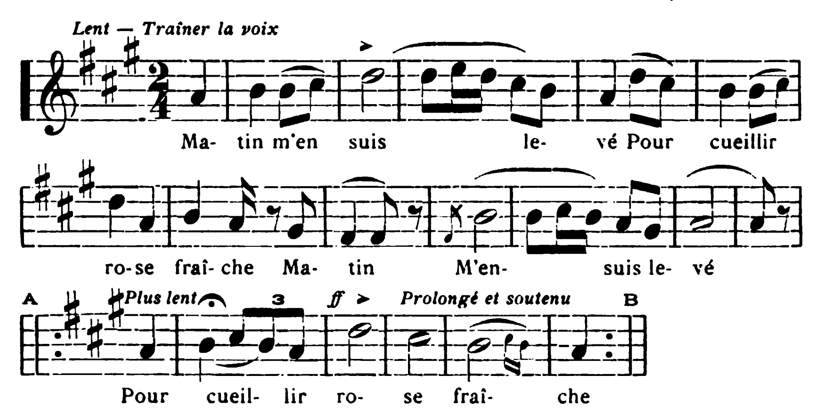
Que, du moins, elles soient sauvées de l'oubli ! Déjà, M. Tiersot, dans son magistral tableau de la *Chanson des Alpes*, M. Ritz, dans son excellent recueil de *Chansons populaires de la Haute-Savoie*, le premier de son genre, consacré à notre département, en ont gravé quelques-unes. Nous apportons une modeste javelle à la gerbe commune. Mais il ne faut pas oublier que la lecture des Chansons de Moisson ne peut donner qu'un aperçu bien terne de leur charme si pittoresque, tellement elles sont adaptées à leur cadre rustique. Fleurs champêtres, c'est aux champs seulement qu'elles prennent, avec leur véritable caractère, leur naturelle et simple beauté. C'est sur place, à la campagne, et dites par leurs propres interprètes qu'il faut aller les écouter pour en goûter l'agreste saveur. Ceux à qui

cette impression est étrangère, doivent se hâter d'en jouir, avant que nos CHANSONS DE MOISSON, de plus en plus délaissées, ne soient devenues de froides et muettes reliques du passé.

Claudius SERVETTAZ.

---

1. — Pour cueillir rose fraîche



De A en B phrase de reprise, successivement par groupe, puis tous ensemble.

Matin m'en suis levé
Pour cueillir rose fraîche.

J'en ai cueilli la fleur,
J'en ai laissé racine.

J'en ai fait un bouquet;
A ma mia j'le portai :

« Tenez, mia, tenez,
Voilà la départie ! »

Belle n'en veut savoir
D'où vient la départie.

— « Elle ne vient pas de moi;
Mon père m'y marie. »

— « Ami, mon bel ami,
Prenez-vous belle mia ? »

— « Pas si belle que vous ;
Elle est un peu plus riche ;

Vous avez six cents francs,
Et l'autre six cent mille. »

— « Ami, mon bel ami,
Quand donc ferez-vous noce ? »

— « Mardi, de grand matin;
La belle y viendrez-vous ?

Belle, si vous venez,
Venez-y bien parée. »

— « Comment m'y parerai-(j')
Quand je n'ai pas de robe? »

— « Si fait, mia, si fait,
Vous n'avez de trois sortes :

L'une d'un satin blanc,
L'autre d'un satin rose,

L'autre de cramoisi ;
Celle-là qu'il faut prendre. »

Tant loin la voit venir
Il lui présente à boire.

Le premier tour de danse
La belle n'en tombe morte.

Le second tour d'après
Galant n'en fit de même.

Hélas ! quel grand chagrin
Pour père et pour mère !

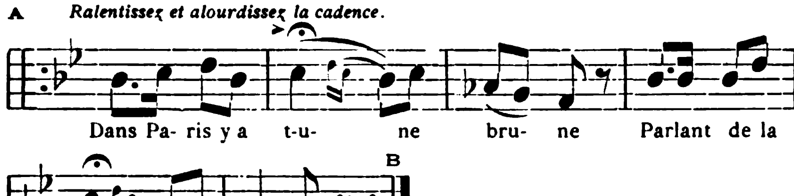
Encore bien le plus grand
Pour la jeune épousée.

Héry-sur-Alby *(Chantée par la famille Guillot)*. Etercy-Marcellaz (Albanais).

2. — Dans Paris y a-t-une brune

Mouvement de marche, un peu lent.







De A en B comme au n° 1.

Dans Paris y a-t-une brune,
Parlant de la marier.
Dans Paris y a-t-une brune,
Parlant de la marier.

Dans Paris y a-t-une brune
Parlant de la marier;
Richement on la demande,
Promptement on l'a donnée.

Richement... etc.
(Chaque couplet commençant par les deux derniers vers du précédent.)

Y a son père et sa mère
Rien n'y faisaient que pleurer.

— « Je pleure de vous, ma fille,
Que l'on va vous marier.

Marier z'en Angleterre
Jamais on vous reverra. »

Quand elle fut sur la montagne,
Elle vit le soleil lever.

Elle dit à son beau page :
« Qu'est-ce qui brille tant, là-bas ? »

— « C'est le soleil et la lune
Qui brillent au fond de l'eau. »

— « J'voudrais bien trouver un hom- [me
Qui voulût s'y rentourner,

Pour dire à mes père z'et mère
Que j'en suis bien mariée ;

Que j'ai pris le plus bel homme
Qu'il y eusse dans nos contrées. »

— « Et moi la plus belle femme
Qu'il y eusse dans nos vallées. »

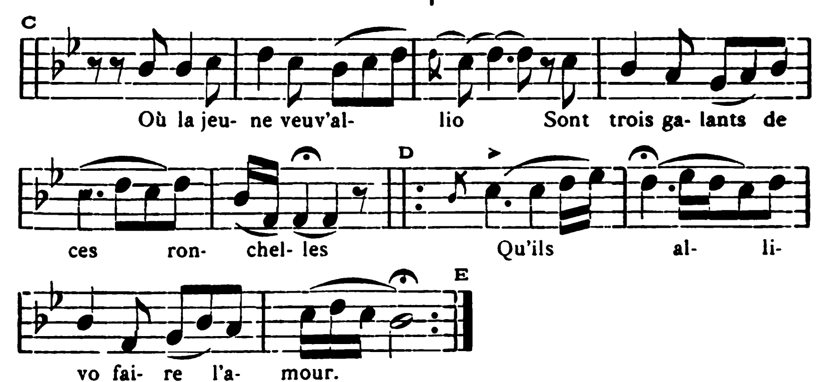
Dans Paris y a-t-une brune
Qui n'en est bien mariée.

Héry-sur-Alby *(Chantée par des moissonneurs : MM. Besson, Guillot, etc.)* Etercy-Marcellaz (Albanais), Cruseilles.

---

3. — La jeune Veuve





Montant là-haut sur ces rouchelles [1]
Où la jeune veuve allio [2],
Sont trois galants de ces rouchelles
Qu'il(s) allivo faire l'amour.

Qu'il(s) allivo faire l'amour. (C)
N'y a un qu's'est assis d'sur une chaise
Et l'autre sur ses blancs genoux.

Et l'autre sur, etc.
En lui disant : « La jeune veuve,
Lequel aimez-vous de nous deux ?»

— « Quand j'aime l'un, j'aime pas [l'autre,
Mon gentil cœur n'est point pour [vous ;

Vous allez disant par la ville
Que je n'en suis trop pauvre pour vous

Que je n'ai pas de la monnaie
Pour m'acheter z'un cotillon

Un cotillon, une garde-robe
Et des petits soulars [3] mignons ;

J'ai encore un p'tit frère en France
Qui m'en achètera bien z'un.

Un cotillon, une garde-robe
Et des petits soulars mignons. »

La jeune veuve est bien malade,
Chacun n'en dit qu'elle n'en mourra.

Le médecin qui la vient voir(e)
N'en a jeté souspir d'amour.

Souspir d'amour, je te convoye
Je te convoye dans mon jardin.

Dans mon jardin y a-t-un ouinte [4]
Qui rien n' rapporte qu'une fleur.

Elle n'est pas blanche, elle n'est pas [rose,
C'est la couleur des amoureux.

Saint-André (Val de Fier) *(Chantée par M. André Martin)*. Vaulx.

Mode d'exécution : A B ne se dit qu'une fois au commencement de la chanson. Les couplets commencent en C, par le dernier vers du précédent. La phrase D E se chante d'abord successivement par groupes, puis en *tutti*.

4. — Dessus le Pont de Lyon



1. *Rouchelles,* rochers avec pâturages.
2. *Allio,* allait.
3. *Soulars,* souliers.
4. *Ouinte,* greffe (enter).



A B comme au n° 1.

Dessus le pont de Lyon
Que la belle s'y promène,

Elle s'y promène pas tant,
Elle s'y peigne et s'y fait belle.

Elle y peigne ses blonds cheveux
Avec la queue d'une hirondelle.

Le premier vient à passer
Beau chevalier d'Angleterre.

Il me dit tout en riant :
Pourquoi chantez-vous pas, belle?

— Je n'ai pas de quoi chanter :
Je n'ai pas mon cœur en joye.

Y a mon frère et mon mari
Qui sont to dou à la guerra.

De mon frère je m'en f.... bien,
Il ne valait pas grand'chose,

Mais mon mari je le veux,
Il me tient pour sa mignonne.

Me fait porter tous les jours
Cotillon de satin rose.

Camisole par dessus
Cordonnet de filoselle.

J'écrirai un'lettre au roi
Que mon mari s'y rentourne.

S'il ne s'y rentourne pas,
Contre lui je f'rai grand'guerre.

J'enverrai six cents soldats
Pour abattre ces murailles.

Pour y aller tous mes soldats
Vol'ront comme d'hirondelles.

— Mes murailles sont d'argent
Personne ne peut les abattre.

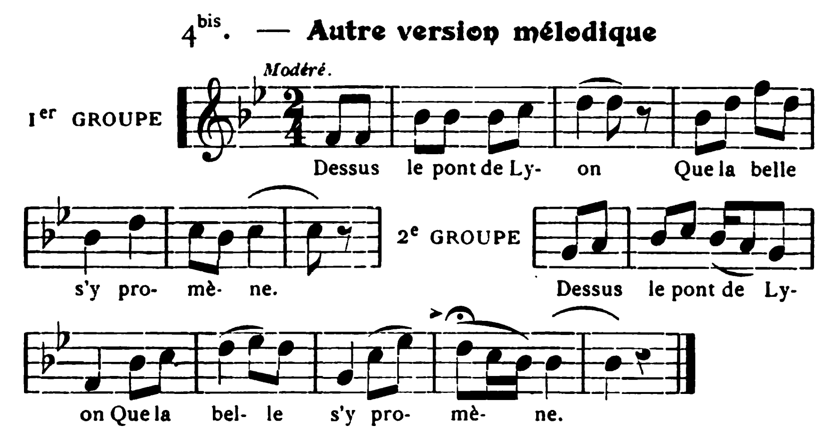
Qu'elles soient d'or, qu'elles soient d'ar-
Moi-même je veux les abattre. [gent

Dessus le Pont de Lyon
Que la belle s'y promène.

Héry-sur-Alby (*M. Guillot*). Thusy. — Cruseilles. — La Combe-de Sillingy.

Cf. Tiersot, *Ch. pop. Alpes*, 460.

4bis. — Autre version mélodique



Bas-Chablais : Margencel (*Madame Baud*).

Se chantait pendant le travail aux champs : deux groupes se répondaient.

Cette variante a conservé la ligne générale mélodique, mais en y substituant le rythme binaire qui lui donne une allure plus douce.

NOTES DE DIALECTOLOGIE SAVOISIENNE

I.

MORS ET VITA

Pièce de vers traduite en différents patois savoyards.

(Versions de MM. Buttin, J. Terrier, Gavard, Marullaz.)

(Parlers de Rumilly, Annecy, Viuz-en-Sallaz, Morzine.)

Pourquoi, parmi les nombreux parlers de la Savoie, n'en trouvons-nous aucun qui ait pu s'élever au rang de dialecte littéraire? La littérature patoise n'offre guère d'autres productions que des chansons. Pour quelle raison les vallées savoyardes, qui ont donné le jour à tant d'hommes remarquables, n'ont-elles vu naître, à défaut d'un Mistral, aucun émule des Roumanille ou des Aubanel?

Certes, pour les érudits, les rustiques couplets de Nicolas Martin sont bien dignes d'intérêt. Mais il ne suffit pas, pour être poète, de versifier des Noëls « falots » ou de célébrer joyeusement les crus fameux de la Savoie. Nombreuse fut la postérité du vieux chanteur, musicien en la cité de Saint-Jean-de-Maurienne ; mais quelle que soit la réputation locale d'Amélie Gex ou de L. Terrier, de Collombat ou de Béard, aucun d'eux n'a pu se flatter d'avoir acquis par ses rimes patoises une renommée durable. Il en est de même de l'abbé Cerlogne et de ses poésies valdôtaines, si estimables qu'elles soient.

Tous n'ont cultivé que de petits genres, comme s'ils craignaient d'être ridicules sans leurs rustiques pipeaux, ou de manquer de souffle en haussant le ton. Pourquoi?

Avant de répondre à cette question, peut-être convient-il d'en proposer une autre. Le vocabulaire des patois savoyards abonde en termes « expressifs, savoureux, pittoresques [1] » ; cependant est-il assez riche pour permettre à un poète d'exprimer sans effort des idées philosophiques et des sentiments élevés? « *Propter egestatem linguae...* » Faut-il appliquer à ces patois

1. Voyez les judicieuses remarques de M. A. Terrier (compte-rendu du *Dictionnaire Savoyard*, in *Revue Savoisienne*, 1902, p. 303 sqq.)

la parole souvent citée de Lucrèce? On n'en saurait douter, diront aussitôt ceux qui ont étudié les parlers savoyards et qui placent le souci de la vérité bien au-dessus d'un amour-propre local, aussi puéril qu'inutile.

Afin de vérifier, dans une certaine mesure, l'exactitude de cette assertion, nous avions entrepris de traduire en vers patois plusieurs pièces de nos poètes contemporains. Le résultat fut loin de nous satisfaire. Ce français patoisé n'était ni patois, ni français. Mais la preuve n'était rien moins que convaincante : l'échec pouvait attester seulement l'inexpérience de l'ouvrier. Nous avons donc songé de nouveau à recourir au talent de quelques patoisants savoyards qui, après avoir approfondi les ressources de leur idiome, ont bien voulu nous communiquer leurs remarques en vue de compléter le *Dictionnaire Savoyard*.

M. l'abbé Gavard, à qui nous devons une importante contribution au Supplément en préparation, nous a envoyé de Monthey (Valais) la traduction en patois de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville) d'une pièce de vers intitulée *Mors et Vita*, publiée jadis dans une Revue littéraire de Lyon [1]. A la version dont il est l'auteur, M. Gavard a joint une adaptation, également en prose, due à M. Marullaz [2], professeur à La Tour, près Vevey (canton de Vaud). Elle est en patois de Morzine (arrondissement de Thonon). Ce patois, comme celui de Viuz-en-Sallaz, est l'un des parlers savoyards les plus intéressants. Un troisième texte (adaptation en patois de Rumilly) est l'œuvre de M. Buttin, président de la Société Florimontane, dont bien souvent déjà nous avons mis à profit l'érudition et l'amabilité. La version annécienne est due à M. J. Terrier, l'habile prote de l'imprimerie Abry, et l'un de nos collaborateurs patoisants les plus utiles et les plus dévoués.

La comparaison de ces différentes versions pourra donner lieu à de nombreuses observations concernant la phonétique et la morphologie. Nous les publions à la suite du texte français, en remerciant de nouveau nos collaborateurs de leur obligeance.

*
* *

1. *Revue du Siècle*, n° de juin 1897. Cette poésie, datée d'Annecy (25 janvier 1897), a été reproduite dans *La Chanson*, août 1902.

2. M. Marullaz nous a envoyé récemment, pour le *Supplément* en préparation, un curieux lexique du patois de Morzine.

MORS ET VITA

A ma Mère!

« L'âme, spectre vieillot, l'âme absurde chimère,
Est enfin terrassée à nos pieds triomphants;
L'âme se meurt, victoire! A son règne éphémère
Croiront seuls désormais les sots et les enfants!

A] **Patois de Rumilly** (M. C. Buttin). — « *L'armă, rla vilĭă fantômă, l'armă, rla fotwà folerâ, no l'in fotu bà dẓo ntro pi. L'armă ë-t u dari sanglĭò; sti cou no-ẓ in gânĭà. Ë n'ĭ a plĭë ĭorë qu' lô nénŏ ë lô-ẓ éfan pë cràĭrë à son povàĭ q' n'a guérŏ drâ.*

B] **Patois d'Annecy** (M. Terrier). — « *L'ârmă, çla bên vilĭă fantômă, l'ârmă, çli révŏ d' fou, é-t ablasâ, ĭ é pâ trô tou, dẓò ntrò pi. L'ârmă défĭnê (fâ lou dari bâlĭà), nò-ẓ ên lë dsu! A son rénĭŏ q'a s' pu dŏrâ, ĭ arà pâ mé nĭon ĭorêndrë p' i crêrë q' lô bâré ë lô-ẓ ênfan!*

C] **Patois de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville)** (M. Gavard). — « *L'armă, cé bin vĭò fantômŏ, l'armă, cé révŏ dĕ fou, tlĭé la tò pè-r on iàjhŏ étertĭà dẓò nutrŏ pi. L'armă défĕnê, sti cou i é fé, à son rénĭë q' n'a pa bë drà n'i arà pa mé nĭon arandrê pë i crèrë q' lou tounŏ è lou-ẓ enfan!*

D] **Patois de Morzine (arrondissement de Thonon)** (M. Marullaz). — « *L'ârmă, na fantaômă jhà bin vilĭë!... L'ârmă, n'inventĭon de fòulë contë..., t' lé la bâ, to pari; de dsò notrou pĭà jamé le ne se relëvë... Ĭ n'ë fé!... No-ẓ an le dsu! ë pë crérrë q' l'échë pi iu on rénĭe d'on jhor, i ne pu avê, dê òră, q' lou cr'tin ë lou-ẓ enfan!*

« Car nous avons prouvé que tout n'est que matière,
Que la mort finit tout, que l'âme est songe creux,
Et qu'il ne reste rien, rien qu'un peu de poussière
Que les vers du tombeau partageront entre eux.

A] « *No-ẓ in provâ q' to s' pu vi ë toçhi, q'avwé la mô to-t ë çhamnâ, q' l'armă ë-t on révŏ, ë q'é n' réstë rê q'on pu d' pëufă q' lô vé d' la tonbă n'é poron prêdrë çhacon lëŭ dràĭ.*

B] « *Asmétë nò l'ên preu provâ: tò pu u s' vi u s' toçhi ë la mô çhavnë tò: l'ârmă é-t onn' évênchon dé-ẓ âtrŏ cou, ë ĭ ên réstë rên du tò, rên q'on milĭon dë porĭafrì q' lô vé d' la tonbă désaveurëron êntrë leu.*

C] « *Câr on l'a preu provà: tò n'é q' matirë, la mòr fornê tò, l'armă n'é q' on révŏ tò pu, è n'i an réstë ran du tò, mé ran q' n'a mită dë peufă q' lou vèr dë la tonbă së partajhëron entrë leu.*

D] « *Car i ë to provô: on éspri, on étre san min de côr, i existë pâ! A la môr to pren fin; l'ârmă ĭ ë-t on révŏ, ë ran awé; ë i ne réstë ran, bêdrê ran, qe dou pê de térră, qe lou varmé se tiran pë la tonbă.*

« Cueillez donc avec nous les roses de la vie!
Qu'on dise: « Il est heureux et fort », quand vous passez!
Que le pauvre sur vous jette un regard d'envie;
Demain vienne la mort, aujourd'hui jouissez! » —

A] « *Vnyi dan avwé nò colyi lé rousë d' la vĭà, q'on dẓéẓë pwé qan vo pasri: « N'é vëtĭà ĭon q' t' érëu ë fô! » Q' lô pouvrŏ vo-ẓ arguétésŏn d'on ju d'évĭà; vnĭésë la mô dman, vo s'ê sari tojhò bĭê balĭà wé. »*

B] *« Vnyi ïorêndrê colyi avwé nò lé rousĕ d' la vïà. Q'on dzêzĕ pwé qan vò passâ : « Ên vĕtïà ïon d'éreu ĕ d' fò ! » Qĕ l' pouvrŏ vò-z arguétêzĕ avwé ênvijhŏ : dman la mô pu bên vnyi, mé wê balïi-vò-z ên ! »*

C] *« Vĕni arandrê cwêdre lé rouzĕ dĕ la vïà, q'on dĕjhĕ pwé qan vò passĕri : « Tlïé-z an ïon d'ireu é dĕ fòrĕ ! » Q' lĕ pourŏ vò écwétêchĕ avwé dé jwé d'angòr : demân la mòr pu bĕ vĕni, mé wê amwsà-vò pi ! »*

D] *« Ë bin ! veni dlĕnâ awé no ce q' i a de bïô pĕ la vïà ? Fédĕ dir' à tlâo qe vo vïàn passâ : « T'lé-z en ïon q'a on bïô sôr ! Ran n' le manqĕ ĕ ran n' le pu ! » I fô q'à lé pourĕ jhen vo fachĕ çhalenâ lou jwĕ d'envïà. Qe la môr vnïĕ dman s'el vu ; mé wê, balyi vo-z en ! »*

Mère, n'entends-tu pas leurs sinistres mensonges ?
Mais ils n'ont donc jamais pleuré sur un tombeau ?
Ont-ils jamais aimé ceux qui, dans leurs vains songes,
Pensent de l'autre vie éteindre le flambeau ?

A] *Mârĕ n'awi-tŏ pà lĕü lourdĕ mêtri ? È n'on dan jamé plïorâ su rna tonbă ? é n'on jamé nïon âmâ, rlo qĕ dïé lĕü révŏ d' fou s' crĕïon d'amortâ la lmirĕ d' l'âtrŏ mondŏ !*

B] *Mârĕ, parchê-tĕ pâ leu lédĕ mênteri ? È fou tò pari q'al aïêzŏn jhamé plorâ su onnă tonbă ! On-t é âmâ on vïàjhŏ qaqon, çlotïĕ q' fon d' révŏ d' fou ĕ pênsŏn amortâ la lmiră d' l'âtrŏ mondŏ ?*

C] *Mârĕ, n'awi-tŏ pa leu-z épwéreusĕ méfânjhĕ ? I fô tò pari q' n' i òssŏn jamé pleurà su na tonbă ! On-t ê amà on iajhŏ qaqon, l'otiĕ q' fon dé révŏ dĕ fou, é panson twà la lĕnirĕ dĕ l'âtrŏ mândŏ ?*

D] *Mârĕ, n'ou-te pâ laô mĕfonjh' épwêran ? I fô q'i n'échan jamé çhtó na lérmà su na tonbă ! An-t ê ïù amô câcon tlaô qe se contan, parmi laô rév' de fou, de povê tchwâ lé tlérĕ de l'ôtre mondŏ ?*

Insensés ! Vous osez nous ravir l'espérance
De revivre un seul jour avec tous nos aimés ?
Votre orgueilleux dédain rit de notre souffrance,
Et, quand nous gémissons, cruels, vous blasphémez !

A] *Pourŏ fou ! N'i-vŏ pâ vargonïĕ d' no doutâ l'éspwà dĕ rvivrĕ on jhò avwé tŏ rlo q' nò-z in âmâ ? Vo fasi lò fïé, vo s' foti dĕ ntrĕ sofrancĕ, ĕ qan no plïorin, éradïà q' vo-z étĕ, vo sacramêtâ !*

B] *Â, pourŏ fou ! vò-z i pâ vargonïĕ d' nò doutâ l'espérancĕ dĕ rvivrĕ on jhò avwé tò çlò q'on a-z u âmâ ? Ên vò-z ênpĕtrên vò rizì dé ntra sofrancĕ, ĕ qan nò-z ên l' keur gonflŏ, faròjhŏ q' vò-z étĕ, vò sacramêntâ !*

C] *A fotu fou ! vo n'i pa vèrgonïĕ dĕ no doutà l'espérancĕ dĕ rĕvivrĕ on jheur avwé tu slò q'on a-z u amà. Fassi pi lou fièrĕ, moqa-vò dĕ nutrĕ sĕfrancĕ, é qan on sĕ lamantĕra, crouïĕ q' vò-z étĕ, vò n' ari q' dè maldiqchon à fârĕ !*

D] *Léde fou ! Vo-z ousò no-z outâ oncò l'espĕrancĕ de revivr', o man on jhor awé tlâo q' on-n a pu amâ ! E bin ! teni vo pi en grou ! fédĕ lou fïér ! moqô-vo de nòutrĕ sefrancĕ ; ĕ qan no no lamentan débitô voutrĕ maôdechon !*

Bossuet, Bossuet, perce encor ce mystère ;
De ta puissante voix déprime leur orgueil :
« Vanité, vanité ! tout est vain sur la terre ! »,
Je le dis avec toi, courbé sur un cercueil !...

A] *Bossuë, Bossuë, vin onco-r on vïàjhŏ no férĕ vi bïô dïê rli mistérŏ ; tàï q' savâ bïê dirĕ, vin trĕpâ leu fïértâ! Vanitâ, vanitâ, n'ï a rê d'âtrŏ su la téră, d'ïu dïò avwé tàï, aboçhon su la késsĕ d'on mô.*

B] *Bossuë, Bossuë, vên mĕ fârĕ vi bïô diên çli mistérŏ, ë avwé tô rézna-mên cmë ï ên-n a jhin, acwâtră leu fïértâ!* Vanité, vanité ! *tò-t' é rên su la téră, d'u dïò avwé tê, d'aboçhon su onnă késsă d' mô !*

C] *Bossué (on lïĕ di dinsĕ pè-r on nïon), Bossué, vin vi mé alĕnà cé mis-térŏ, é, avwé té rézon man i an n a min, écliafă leu fiërtà! Vanità, vanità, tò n'é ran su la tèră, d'i dïò avwé tĕ d'aboçhon su-r on vâr.*

D] *Bossuet, Bossuet, oncor on vïâjhŏ, vin fér passâ on pou de vér bé parmi cé mistérŏ, ë abâchi on bocon to cé bagou awé ta paròlă man i n'a min : Vanité, vanité ! I n'a qe cen su la térră ! awé të d'ê dïò m'ëtò, abo-çhi su cé var !*

Depuis combien de temps l'homme médite et souffre ?
Qui peut des premiers ans sonder l'obscurité ?
Quand l'homme, de ses pleurs, comblera-t-il le gouffre
Où les peuples croulant vont à l'éternité ?

A] *Guérŏ t ou ('t-ou) q' ï a d' tê q' l'òmŏ é-t é pensirë ë sofràï ? Cwi tou ('t-ou) q' pu vi bïô dïê la né d' lô-z âtrŏ cou ? Qan-tou ('t-ou) q' l'òmŏ arà prëü plïorâ p' ênoulyi la dânnă ïëü lé jhê s' dérôçhŏn (s'arbatŏn) avà p' l'étarnitâ ?*

B] *Guérĕ d' tên ï a-t-ou q' l'òmŏ é-t ên grandĕ pênsirĕ ë sofrê ? Cwi 't-ou (tou) q'a pu arguétâ lé d'amò p' lé nïolĕ du tên dé-z âtrŏ cou ? Qan-t ou q' ï é q' l'òmŏ arà rênpli avwé sé lârmĕ çla grandă bornàlă ïeu lé jhên s'ar-bàtŏn ë von drê lé-bà p' l'étarnitâ ?*

C] *Guérĕ dĕ tan i a-t-ê q' l'ômŏ salotĕ é sĕfrê ? Cwi té q' pu éguèti avô pé lé nïolĕ du tan dé-z àtrŏ cou ? Qan té q'i é q' l'omŏ ara compli avwé sou pleurŏ cé grou crò, la-wĕ lé jhan sĕ déroçhon é von ba pé l'étarnità ?*

D] *Ce q' ï a de ten qe l'òmŏ éçhafôrrĕ ë s'conpârê ! Tê q' pu savê to ce q'i a jhà bà pë la né nèrë dé vïò ten ? Qan-t ê qe l'òm' arà conpli awé sé lérmë le golaòvrŏ ïò lé natïon se dérròçhăn bâ pë l'étarnité ?*

Les siècles ont passé, mais l'âme est immortelle ;
Sans cesse elle s'élève, en l'infini des cieux,
Vers la sphère plus pure où, divine parcelle,
Elle s'unit enfin au Grand-Tout radieux.

A] *Lô-z an on passâ lô-z on apré lô-z âtrŏ ; mé l'armă n' pu pâ mori. Sê s'arêtâ l' montĕ dràï ïò ê-n amò, pë l' cïel q' n'a pöë d' bë, vé l' fin son-jhon du paradi ïëü l' teurnĕ ênfin avwé l' bon Dïü d' ïëü lĕ vnïivĕ.*

B] *Lô-z an on passâ lô-z on apré lô-z âtrŏ, mé l'ârmă morê pâ. Sên définichon, lĕ montĕ drê ïò vé l' fên sonjhon du cïèl, q' a jhin d' rivĕ, ē lénó, lïê q'été vnwà dĕ çli q'é tò brilïên, l'i rteurnĕ u dari momên.*

C] *Lou-z an on passà lou-z on apré lou-z âtrĕ, mé l'armă nĕ meur pa. San rĕfin lĕ mântĕ vé lĕ ciél q' n'a jhin dé bé, vè lĕ fin sonjhon du paradi, é itië, lïê q' étê vênwà du Bon Dïü q'é tò brilïan, l'i rĕteurnĕ u déri moman.*

D] *Lou ten pàssăn ; mé l'ârmă ne meur pâ ! San jhin de refinna, le va tojhor s'abadàn, iô pë-r on cïèl qe n'a min de rivë, vë-r on-n' ôtre mondŏ ôtramen mïò, ïowë, man le n'irë sôrtïà, l'ârmă reteurnë pë la toùta ne fér qe ïon awé Cé q'ë Gran, Cé q'ë To, ë Bïò a-r ébawâ.*

La matière n'est pas : au roc l'esprit sommeille,
Bientôt ildevi endra chaleur ou mouvement ;
Dans la plante, plus libre, il tressaille, il s'éveille,
Et, pour grandir encor, s'agite obscurément.

A] *C' q'é dĭon d' la matiră, é n'ë pâ vré ; dĭê la rôçhĕ dromàĭ l'émŏ qĕ bastou éçhĕüdrà u rmwĕrà ; la plĭantă livĕ, ĕ l'émŏ pĕ libre s'abadĕ, ĕ pĕ cràĭtrĕ oncò sĕ rmwĕ sé ĭu savàĭ.*

B] *Ĭeu la trovâ la matirĕ ? Nĭon-cên ! Dĭên l' roçhé, l'émŏ a pâ l'arô mé dévên bênstou d' la çhô u bên d' la feurçă ; la plĭantă livĕ, ĭ é djhà d' l'émŏ pĕ librŏ q' sĕ révĕliĕ ĕ pĕ crĕtrĕ oncò éjharatĕ tan q'é pu d'acaçhon.*

C] *Cĕ q'on ân di la matirĕ, mé ĭ an-n a jhin : dĭan lĕ roché, l'éspri dĕrmê pé dĕvĕni binstou dĕ la çhaleu u bĕ dĕ la fourcĕ ; lé plântĕ lĕvon ; i é jhà on éspri pĕ librŏ q' sĕ déchângĕ, é pé crĕtrĕ adé sĕ remwĕ tan q'é pu a bornĭon.*

D] *Ë se i irë pi la matirë qe n'existè pà ! I ë d'òtrŏ qe d' la matìrë ce qe dermè aô sé, pë-r en sòrti tout òră en çhalaô ë en travô. Qan lé plantë lëvăn, i ë-t on-n éspri pl' alĭgrŏ q' s'ë déssonjhë, ë i épârrĕ à novĭon pë se balyi de l'acrë.*

L'animal a surgi, l'homme naît ; consciente,
Vers l'immense Bonté l'âme s'élance un jour ;
Plus haut, toujours plus haut, elle ira confiante,
Car la mort n'est qu'un vol vers l'immortel Amour...

A] *La bétĭĕ s' drissĕ pwé ; l'òmŏ vin u mondŏ. L'armă q' sĕ chê d' l'émŏ pràĭ s' n' élan to p'r on jhò vé la grantă bontà. Lĕ vrà pi amò, tojhò pi amò ên plĭênnă fĭancĕ, parqàĭ la mò no fâ vulâ ĭeu l'amô a tojhò drâ ĕ n' finàĭtrà jamé.*

B] *La bétĭĕ s'é drĕfĭà : l'òmŏ vên u mondŏ ; l'ârmă, q'a preu d'émŏ, s'abàdĕ tò pĕ-r on vĭajhŏ vé l'admirâblă bontâ, pĕ ĭô, tojhò pĕ ĭô, lĕ vrà avwé fĭancĕ, parqĕ l' chên preu q' la mò é-t on-n élan vé c' q'ĕ tan-t amitâblŏ ĕ q' finêtrà jhamé.*

C] *La bétĭé sĕ drêfĕ pwé ; l'omò vin u mândŏ : l'armă, q'a dĕ l'échan, pran s'n' àndă to pé-r on iajhŏ vê cé q'é to bon, pĕ ĭô, tojheur pĕ ĭô, lĕ va san pûrĕ, câr an mwĕran, lĕ vùlĕ vè cé q' no-ʒ amĕrà tojheur.*

D] *T'lé l'animal q' se drëfë vivàn ; pŏé i ë l'òmŏ qe vin àô mondŏ, awé on-n ârmă, qe, on vĭâjhŏ l'échen venu, to pë-r on jhor, pren sa tirë vë Cé q'ë Bon san lô de lé. Pe ĭô, tojhor adë pe ĭô, le s'en va toută resolwà, câr awé la môr, le ne fô q' échôdr' ĭô vë Cé q'a non « l'Immortel Amour » !*

Oui, tout est vanité, tout, sauf une âme bonne :
Qu'importe le savoir sans l'humble charité ?
Vanité tous les biens que la fortune donne,
Et le plus grand génie est vain sans la bonté.

A] *Adan, to n'ĕ ré s'é n'ĭ a pâ rna bonn' armă. T ou q'é l' ser d'ê savàĭ mé q' lô-ʒ âtrŏ, rli q' n'ĕ pâ bon ? To c' qĕ la fortnà balĭĕ n'ĕ ré du tò, ĕ la pĕ fortă tétă ĕ pu d' chusă sê la bontâ*

B] *Asmétĕ, tò-t ĕ rên, mé rên, à mwên q'é s'aĭĕsĕ onnă bon' ârmă. Avê d' la lectură, conĭĕtrĕ la chifră, ĕ étrĕ pâ bon, tou q'é sarvê ? Lô-ʒ éʒĕ q' balĭĕ la fortnà, tò cên ĭ é rên, ĕ çli q'a onnă fôrtă tétă é-t on nĭon s'al é pâ on brav' òmŏ.*

C] *Bin seur adan, to n'é ran, mé ran, a man qi s'ôsse na bwën' armă. Avê dĕ la léctură é n'étrĕ pa bon, té qi sarvê ? Lou-ʒ éʒĕ q' baliĕ la fortĕnă, to çan n'é ran, è cè q'a na fortă têtă n'a ran, sè n'é pa on brav' òmŏ.*

D] *Wê,* tout est vanité ! *to!... feur d'être boună jhen !* Vanité, *tu lou-ʒ avantâjhŏ q' la fortenà pu balyi. D'être instrwi à cé qe n'ë pâ brâv' òmŏ, tê q'i sarvê ? Ë la pe fortă têtă ĭ ë nïon, s'ĭ ë pâ na boună jhen.*

O mère, tu fus bonne : à mon âme ravie
De l'austère devoir apprends donc le secret ;
Que ma fin soit sereine ainsi que fut ta vie,
Que tes fils, comme toi, s'endorment sans regret !

A] *C' që t'itâ bonă tàĭ, ma poură mârĕ ! A m'n armă q' sarà contêtă, moutră dan à férĕ ton dràĭ son devàĭ ; q' mon dari jhò sàĭ tranqilŏ cmë ta vïà, ë q' tô-ʒ êfan s'êdromséʒŏn cmë tàĭ sê repròjhŏ !*

B] *O mârĕ, t'étâ onnă bonă parsnà. A m'n àrmă q' s'ên éléçhĕ moutră lïu dan l' sĕcrê pĕ bên férĕ son devê ! Q' mon dari jhò saĭêʒĕ tranqilŏ cmĕ ta vïà, ë q' tò tô-ʒ ênfan s'èndromsëʒòn cmë tê sên rpròjhŏ !*

C] *O mârĕ, t'étïà bwënă jhan. A m'n' armă q' s'an éléjhĕ, apran lïê le secré pĕ bin fârĕ son devê ! q' mon déri jheur fôssĕ tranqilŏ cman ta vïà é q' tu tou-ʒ enfan s'andrĕmêchŏn cman tĕ san rĕplòjhŏ !*

D] *Ce qe te l'â itô, boună jhen ! tĕ, ma pourâ mârë ! Ĭ ë to mon bouneur d'ê pensâ !... Pë fér dinchë ce q'on dê, tan rud' q'i siĕ, di më ton sĕcrĕ ; pë q' le réstan de mou jhor sïàn pêïiblŏ man ta vïà ; ë qe tu tlaô q' te lâchĕ en apré de tĕ, peùchan ëto parti san qe ran lou reprojhè !*

Seigneur, la sombre Mort l'effleura de son aile,
Et je n'ai point maudit la main qui m'a brisé :
J'ai baigné de mes pleurs sa dépouille charnelle,
Et j'ai baisé le Christ que sa bouche a baisé !

A] *Sënïëŭ, la mô l'a totïà du bë d' sé-ʒ âlĕ nàĭrĕ, ĕ d' n'é pâ sacramêtâ contrĕ la man q' m'a briïhà : D'é plïorâ su son pourŏ cò ĕ d'é mâmâ l' crucifi q' sé lâvrĕ avô mâmâ.*

B] *Sënïò, la nêră mô l'a toçhïà du bĕ dé s'n âlă, ë d'é pâ môdi la man q' m'a brijà : D'é tò molĭandrâ ên plorên dsu ma pourâ mârĕ, qan d' l'é vïu mòrtă, ë d'é mâmâ l' crucifi q' sé lâvrĕ (pòtĕ) avon mâmâ.*

C] *Sënïeur, la nêre mòr la toçhïà, du bé dĕ s'n' àlă, é dé n'é pâ môdi la mân q' m'a brĕjhă : D'é totà molïà ma poura qan l'étê an côr an pleuran dessu, é d'é béjhà lĕ crĕcĕfi q' sé potĕ avïon béjhâ.*

D] *Sënïeur, ë ĭ a sufi qe tla lédă môr la toçhê daô bë de sé-ʒ âlë nêrë !... Cé cou m'a metô bâ !... Mé de n'é pâ mô parlô de Cé qe n'ë l'Oteur... D'é tan varsô de lérmë su cé pour' còr, ë d'é bésïà cé Crecefi qe sé boçhë avïàn bésïà !*

Qu'il est doux, qu'il est doux, dans la douleur suprême,
D'avoir en l'au-delà quelque suprême espoir !
O mère, tu m'entends, tu sais combien je t'aime,
En l'infini bonheur quand t'irai-je revoir ?

A] *S' vo savâ c' që cè fâ d' bin dïê la grantă sofrancĕ d'espĕrâ d'sĕ rtrovâ dïĕ l'âtrŏ mondŏ ! Mârĕ, t' m' awi, t' sâ prëŭ cmë d' t'âmŏ ; dïĕ l' bonëŭ q' n'a pôê d'bë qan tou ('t-ou) që d' të vràĭ rvi ?*

B] *Ç' që cên-ʒ ë deu, dïên on pari çhagrên, d'avê on milïon d'espérancĕ pĕ l'âtrŏ mondŏ ! O mârĕ, t' mĕ parché, t' sâ bên mĕ d' t'âmŏ : dïên l' bonò q' a jhin d' bĕ, qan-t ou q' dĕ vrê t'arvi ?*

C] *Qi fa bon, qi fa bon d'achurà dian on pari chagrin d'avê na mită d'espérancĕ pè l'âtrŏ mândŏ ! O mârĕ, tĕ m'avwi, tĕ sâ bĕ man dĕ t'àmŏ, dïan lè bwĕneur q'a jhin dĕ bé, qan-t é q' d'irê tĕ rĕvi ?*

D] *Q'i fô bon !... qintă lêyïĕ !... qan la sefrancë éxëdĕ en ci mondŏ, de povê contâ su cé qe dê veni apré ! O marë, t'ê pâ, te m'ou, orandrê ? E te sô praò man de t'âmŏ... En ton bouneur san fin qan-t è qe d'erê te revér ?*

*
* *

Il serait aisé de multiplier les tentatives analogues. Elles aboutiraient toutes, croyons-nous, à la même constatation.

« Le patois, nous écrit M. Gavard, bon pour rendre une parabole évangélique *(L'Enfant Prodigue)*, ou une fable de La Fontaine, est presque impuissant devant les abstractions, les idées métaphysiques, les figures. »

Telle est aussi l'opinion de M. Buttin. Pour lui, le patois ne se prête qu'à l'expression des idées concrètes.

Rien de plus juste, en général. Les parlers de la Savoie, délaissés ou dédaignés, ne sauraient avoir ni la richesse ni la valeur esthétique des dialectes qu'une longue suite de penseurs et d'artistes ont à la fois polis et enrichis. Ne pourraient-ils pas cependant offrir à un écrivain original des ressources plus abondantes qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord ?

La version même de M. Gavard risque de donner un démenti à son allégation. En ce qui concerne les images principalement, elles abondent dans le patois de la Savoie, comme dans tous les parlers populaires. Malheureusement, si elles sont parfois très pittoresques, elles ne sont guère relevées et manquent trop souvent de délicatesse.

Les lettrés et les érudits savoyards qui constatent cette « impuissance » relative doivent-ils essayer d'y porter remède ? Se borneront-ils à déplorer à leur tour « l'ignorance de leurs majeurs qui, ayans en plus grande recommandation le bien faire que le bien dire, et mieulx aymans laisser à leur postérité les exemples de vertus que les préceptes [1] », n'ont pas songé à défendre et à illustrer leur idiome natal ? Mais n'est-ce pas à bon escient que ces mêmes ancêtres ont abandonné jadis leur « vulgaire », pour adopter le francien ou parler de l'Ile de France ?

1. Joachim du Bellay : *Deffense et Illustration de la Langue francoise*, II, 3.

Pour que l'un des patois savoyards fût érigé à la dignité de dialecte littéraire, il faudrait qu'un puissant génie tentât pour sa petite patrie ce que Dante a fait pour le toscan, ce que Mistral vient d'accomplir pour le provençal. Ce grand poète surgira-t-il un jour, dotant la Savoie d'un chef-d'œuvre et imposant l'autorité de ses formes grammaticales et de son vocabulaire ? Tous les Savoyards et les amis de la Savoie, ainsi que les philologues curieux de recherches dialectologiques, ne pourraient que s'en réjouir. Mais il est trop tard sans doute. Selon toute vraisemblance, les multiples idiomes locaux auront bientôt vécu.

Plusieurs s'attristent en songeant à cette prochaine disparition. Ce sentiment n'a rien que de très naturel. Avec le parler des ancêtres, c'est un peu de leur âme qui s'éloigne dans l'infini. Cependant il serait inutile de lutter contre les forces qui refoulent chaque jour les patois et finiront par les détruire. Ne vaut-il pas mieux d'ailleurs, dans l'intérêt de tous, que nos poètes provinciaux, pour être compris d'un public moins restreint, s'écrient volontiers, au rebours de Montaigne : « Que le français y arrive, si le gascon (ou le savoyard) n'y peut aller? »

A) PETIT GLOSSAIRE
DES MOTS LES PLUS INTÉRESSANTS OU QUI NE FIGURENT PAS DANS LE *DICTIONNAIRE SAVOYARD* (= *D. S.*)

Alôtâ *(s'alôtâ)*, v. [Viuz-en-Sallaz] : soulever, se soulever par élans, bondir. Cf. *D. S. : arlotâ*, batifoler (à Samoëns et à Taninges).

Angòr, sm. [Viuz-en-Sallaz]. Ce mot est relevé *(D. S.)*, comme subst. et comme adj., au sens de : gourmand, glouton, à Samoëns et à Taninges.

Arô, sm. [Annecy] : énergie, force, intelligence, compréhension.

Bé (dans la locution *vér bé*) [Morzine], adj. neutre pris adverb. : beau, au sens de clair. La locution *vér bé*, voir clair, s'emploie substant. pour signifier lumière.

Bédré, adv. [Morzine], formé de la juxtaposition *bé* (de *bene*) + *dré* (de *d(i)rectum*) : bien comme il faut, tout à fait.

Çhalenâ, vn. [Morzine] : lancer des éclairs. De *çhalon,* éclair (et aussi : petit bouton provenant d'une éruption). Cf. *D. S.*, vis *çhalnâ* et *çhalne.*

Çhtâ, va. [Morzine] : mettre dehors, laisser sortir ; vn. : essaimer. Cf. *D. S.*, vo *çhtâ.*

Corps *(être en)*. Cet idiotisme, usuel à Viuz-en-Sallaz, signifie : être cadavre.

Dlĕnâ, va. [Morzine] : glaner. Cf. *D. S.*, vo *gliĕnâ.*

Ébawâ, va. [Morzine] : éblouir. Le même mot peut encore signifier : pousser de violents cris de détresse. A Samoëns, *ébarwatâ*, éblouir.

Éçhafôrrĕ, vn. [Morzine] : se démener péniblement ; faire de tout le corps, et surtout des jambes, des mouvements pénibles, et sans résultat, pour se remettre sur pied.

Éçhôdrĕ, vn. [Morzine] : arriver au but, au terme d'un essor.

Épârrĕ, va. [Morzine] : faire des efforts pénibles pour remuer, soulever une masse, comme avec un levier, une *épârre*. Cf. *D. S.*, *épâră* et *éparâ*. A Viuz-en-Sallaz, *épârâ* a aussi le sens de lutter en poussant, en se frayant la voie.

Feur de, loc. prép. [Morzine] : excepté, hormis. C'est le vieil adv. *fors*, du lat. *fŏris*.

Golaôvrŏ, sm. [Morzine] : gouffre, pente, trou, qui aboutit à un abîme. Un trou, un abime sans fond se dirait *parwanfŏ*.

Grou *(se teni en grou)*. Cette locution, usuelle à Morzine, signifie : se tenir comme un gros personnage, se prendre pour un homme d'importance.

Lêyïĕ, sf. [Morzine] : joie, consolation, réconfort. Correspond à *liesse*, de *laetitia*.

Maôdechon, sf. [Morzine] : malédiction, mauvaise parole, blasphème.

Novïon *(à)*, loc. adv. [Morzine] : dans l'obscurité. *Novïan* (vx) signifie aveugle.

Porïafri, sf. [Annecy] : chair corrompue et par extension derniers débris d'un organisme qui tombe en poussière. Ce mot semble être un composé, dont le premier terme serait le pp. du verbe *pori*, pourrir. Mais la finale ? Pourrait-on rapprocher *afri* du suffixe français complexe *asserie (rêvasserie, paperasserie)* ? En ce cas, *porïafri* serait simplement un dérivé de *pori*.

Tchwâ, va. [Morzine] : tuer, éteindre. De même à Viuz : *twà*, à Annecy *twâ*. « *Tuer* le feu », est un provincialisme répandu. L'étymologie si controversée de ce mot est très vraisemblablement le latin vulgaire **tudare*, frapper, tuer. Voyez l'article récent, fort probant, de M. A. Cuny, in *Revue des Langues romanes* (tome LI ; janvier-février 1908, p. 64).

Tounŏ, sm. [Viuz-en-Sallaz] : sot, fou, insensé.

Vâr, sm. [Morzine] : cercueil, bière. Cf. *D. S.*, v[is] *vâ* et *var*.

Vârmé, sm. [Morzine] : ver. Correspond exactement au fr. *vermeil* (du latin *vermiculum*, petit ver).

B) NOTE SUR LA GRAPHIE.

La graphie est celle qui a été employée dans le *Dictionnaire Savoyard* et dans les publications philologiques qui l'ont suivi.

Pour la diphtongue *aô* [Morzine], à défaut de caractères indiquant que le circonflexe intéresse également les deux voyelles, on a adopté la graphie *aô*. M. Marullaz fait observer à ce sujet que l'accent tombe plutôt sur l'*ô* que sur l'*â* ; mais ces deux sons n'en doivent pas moins être produits, autant que possible, d'une seule émission de voix.

A Morzine, *ĕ* demi-sourd n'existe pas. *Ë* correspond au son d'*e* ouvert, noté *è* en français (ou si l'on veut à la conjonction *et*, au verbe *est*). C'est là un son très net, sans nuance. Les syllabes de ce genre ne sont pas atones : même à la fin des mots la voix appuie sur elles. Elles sont fort nombreuses. (M. Marullaz.)

Ajoutons que le son d'*a* nasal, transcrit souvent en français par *en*, ne se prononce jamais *in*, à Viuz-en-Sallaz : « *L'armă s'an éléjhĕ* », l'âme s'en réjouit.

A remarquer enfin le son nasal des mots tels que *man-nte* = monte [Viuz], et le redoublement d'*r* intervocal [Morzine].

J. DÉSORMAUX.

LE CORÉGONE DU LAC D'ANNECY

Il existe depuis vingt ans dans le lac d'Annecy une magnifique espèce de Salmonidé qui mérite d'être connue.

En 1888, l'Administration des Eaux et Forêts fit jeter dans le lac 3,334 alevins de « Féras ». Ces poissons trouvèrent dans notre lac des conditions de développement si favorables qu'il y a cinq ou six ans on commençait à capturer des individus de taille et de poids respectables $0^{m}60$ à $0^{m}70$ de longueur, pesant de 2 à $2^{k}500$, que les pêcheurs n'hésitèrent pas à qualifier sur le marché du nom de Féras.

Désireux de déterminer rigoureusement cette espèce, j'entrepris des recherches en collaboration avec M. l'Inspecteur des Forêts Crettiez, directeur de l'établissement de pisciculture de Thonon. Nos observations respectives concordèrent entièrement et nous acquîmes la certitude que la soi-disant Féra d'Annecy n'était autre que *Coregonus Schinzii helveticus* = *alpinus* Fatio, le Weissfelchen ou Sandfelchen, le **Corégone alpin** *spécial au lac de Constance*. Des renseignements demandés au pisciculteur M. Lugrin, fournisseur de la commande, vinrent confirmer notre détermination ; les œufs ayant produit les alevins immergés dans le lac provenaient bien du lac de Constance.

Le *Corégone alpin* est gris olivâtre avec reflets bleuâtres en-dessus, les flancs sont argentés jaunâtres, le ventre est blanc. Un pointillé pigmentaire est abondant sur le bord des écailles des faces supérieures. La dorsale et la caudale sont d'un gris noirâtre un peu mâchurées vers les extrémités. Les anales, ventrales et pectorales sont grisâtres et largement mâchurées de bleu noir sur moitié à partir de l'extrémité. Les pectorales sont moins mâchurées.

La tête est assez forte, convexe devant l'œil, le museau carrément tronqué. L'intermaxillaire assez élevé et un peu incliné en arrière, la bouche pré inférieure. Les pectorales sont subtriangulaires et acuminées, la caudale assez échancrée.

La formule des écailles est $90\frac{10}{8}$ c'est-à-dire : ligne latérale 90, au-dessus 10, au-dessous 8.

Le C. alpin diffère sensiblement de la Féra du Léman comme aussi de la Palée du lac de Neuchâtel.

Si on le compare à la Féra, le C. d'Annecy est moins massif, plus comprimé latéralement, le dos est moins convexe, la tête moins trapue, plus conique, l'opercule moins allongé dans le sens vertical, les écailles moins grosses et plus nombreuses. Au lieu de couper la partie supérieure de

l'opercule, la ligne latérale passe au-dessus de celui-ci ou lui est tout au plus tangente.

Mis en regard de la Palée, notre Corégone a la tête plus grosse et moins conique, le museau moins pointu, l'intermaxillaire plus oblique, la bouche placée plus inférieurement.

En ce qui concerne les conditions du frai il ne semble pas qu'il y ait des différences biologiques entre le C. helveticus de Constance et le C. d'Annecy.

Les Weissfelchen frayent en effet sur les bords en novembre et décembre. Or j'ai observé le 15 décembre 1906 deux femelles du Corégone d'Annecy chargées d'œufs ; elles avaient été capturées dans une troupe nageant non loin du rivage, à la recherche de sa frayère, dans une profondeur d'eau ne dépassant pas 7 à 8 mètres.

Le Corégone alpin vit également en profondeur pendant la saison froide ainsi qu'il résulte de l'examen du contenu de l'estomac de plusieurs individus qui m'a fourni certaines espèces d'organismes habituels des grands fonds. Dès que la température remonte, il apparaît chassant au bord de la beine à la limite du bleu, au moment où le plancton est en plus grande abondance (mai, juin).

A côté de l'intérêt scientifique présenté par cette acclimatation d'un nouveau Corégone dans le lac d'Annecy, il y a surtout à considérer la valeur commerciale de ce poisson, à en encourager la pêche (en maintenant toutefois proscription absolue pendant l'époque du frai), car c'est un des meilleurs parmi les Salmonidés, sa chair étant très ferme et d'un goût absolument exquis.

Marc Le Roux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Idées nouvelles sur la durée de l'époque glaciaire

M. J. Vallot vient de communiquer à l'Académie des sciences (22 juin 1908) le résultat des séries de nivellement exécutés par lui pour mesurer l'ablation, c'est-à-dire la variation du niveau de la Mer de Glace depuis 1891 jusqu'en 1907. Il a constaté que l'ablation atteint le quart de l'ablation totale depuis le maximum d'extension glaciaire dans les temps modernes. Après le maximum de 1826, le glacier a de nouveau rempli ses moraines vers 1850, celles-ci se sont conservées intactes et

ont permis à M. Vallot de reconstituer les profils en travers de cette époque.

Dans la partie plane, entre les Echelets et le Montanvert, l'ablation a été de 50^{m} en 50 ans. D'autre part, les roches polies aux alt. 3755^{m} et 2250^{m} montrent qu'au maximum de l'époque glaciaire, la Mer de Glace s'élevait à 400^{m} plus haut que les moraines actuelles. Elle n'a pas laissé de moraines latérales supérieures, ce qui prouve que *le glacier a cru et décru avec rapidité.*

L'époque glaciaire ne se présente donc pas comme la longue période d'équilibre qu'on se figure généralement, puisque la vie d'un homme a suffi, de nos jours pour voir l'ablation de 50^{m} de glaces soit $\frac{1}{8}$ de l'épaisseur totale de 400^{m} disparue depuis l'époque glaciaire.

M. L. R.

ÉPITAPHE

A M. C. Buttin.

Lorsque j'aurai vécu, ma fille, sur ma tombe
Tu n'érigeras pas de hautain monument :
Le marbre fastueux ne dure qu'un moment
Et l'orgueil ne sied point au rêveur qui succombe.

Souviens-toi des anciens : dans l'humble catacombe,
Riche et pauvres, égaux, dormaient, pieusement ;
Leur âme s'envolait vers le bleu firmament,
Et sur leur cendre en paix veillait une colombe.

Comme eux, garde l'espoir, enfant ! Sèche tes pleurs;
Mais, quand avril renaît, tu joncheras de fleurs
La terre bienfaisante où revit toute chose.

Pourtant, si tu voulais dire ce que je suis,
Grave ces quelques mots sur une croix de buis :
« Ci-gît un travailleur qui maintenant repose. »

J. Désormaux.

Annecy, 24 avril 1908.



LE GUET DE GENÈVE

AU XVE SIÈCLE

(*Suite.*)

IV. — La Brigandine ; histoire et étymologie.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus neuve et la plus intéressante de notre commentaire ; il nous reste à dire quand et comment la Brigandine a pris naissance, et quels noms elle a portés tout d'abord.

Viollet-le-Duc date son apparition de 1395 [1] ; Victor Gay la fait commencer également avec le quinzième siècle [2], et à leur suite, tous les archéologues ès-armes ont adopté cette date. Quel que soit notre respect pour ces deux pionniers de l'archéologie du moyen âge, nous ne pouvons être de leur avis ; si le mot paraît en effet dater du XVe siècle, la chose est, croyons-nous, bien plus ancienne. Plus que jamais nous allons donc faire table rase de toute compilation et chercher à nous éclairer seulement par des documents contemporains.

Le quatorzième siècle fut, on l'a dit souvent, l'époque de transition entre le haubert et l'armure. Le Livre de la taille de Paris en 1313 distingue déjà nettement les *armeuriers* des *aubergiers*, et les premiers sont même en bien plus grand nombre [3].

Cherchons donc dès avant cette date, cette distinction semblant en 1313 établie depuis plusieurs années déjà, quelle pouvait être la composition de cette armure qui n'était plus le haubert de mailles, puisque sa fabrication n'était plus confiée aux haubergiers. Le testament d'Odon de Roussillon va nous en énumérer les pièces :

1298. « Do et lego domino Petro de Monte Ancelini unam « *integram armaturam* de armaturis meis, videlicet meum « *pourpoinctum de cendallo,* meum godbertum, meam gorgretam, meas buculas, meum gaudichetum, meas trumulieres d'acier, meos cuissellos, meos chantones, meum magnum cutellum, et meam parvam ensem [4]. »

1. VIOLLET-LE-DUC : *Dict. du Mob. français,* vol. V, p. 230.
2. V. GAY : *Glossaire archéol.*, p. 218.
3. *Livre de la taille de Paris en 1313,* édition Buchon. Cf. notamment p. 22, 23, 96, 102, 103, 195, etc.
4. DU CANGE : *Glossaire,* v° armatura ; édition Firmin Didot, vol. I, p. 399, col. 1.

La traduction de ce texte ayant été déjà plusieurs fois donnée[1], nous croyons inutile de la rapporter ici ; il n'y figure d'ailleurs que des mots français à terminaison latine. Mais il est un de ces mots sur lequel il est surprenant qu'aucun commentateur ne se soit arrêté : « meum pourpoinctum de cendallo. » Que vient faire ce pourpoint de cendal, c'est-à-dire en étoffe de soie, au milieu de ces armures ? Remarquons d'ailleurs qu'il s'agit d'une armure complète ; le testateur dit : « meam *integram* armaturam », et que ce pourpoint de cendal est la seule des pièces énumérées qui puisse être destinée à couvrir le torse. De toute nécessité il devait donc être muni d'une défense cachée, et le testateur l'a désigné par ce qui pouvait le faire reconnaître le plus facilement, par l'étoffe extérieure. Cette défense ne pouvait être la maille sur laquelle on n'a jamais *fixé* une étoffe qui en eut empêché le fourbissage ; des textes innombrables le prouvent, et le bliaud que les chevaliers revêtaient par dessus le haubert est toujours mentionné à part et ne se confond jamais avec ce dernier ; il en est de même des étoffes destinées à matelasser ou « garnir » les armures de mailles.

D'autres textes de la même époque vont nous dire ce que pouvait être cette défense qui s'unissait à une étoffe et était recouverte par elle :

1296. « Item, que nuls ne fasse gantelès *de plates*, que les « plates ne soient estaimées ou coivrés, et *que il ne soient pas* « *couverts de basaine noire ne de mesgueiz*, et que dessus « les testes de chascun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or « pel, ou autre rivet, quel que il soit, et que touz *cuisson de* « *plates et toutes trumelles de plates soient faites en ceste* « *manière*, ou en meilleur[2]. »

1297. « Item que nul ne fasse gans de plates que les plates « ne soient estamées ou verniciées et limées, et pourbattues « bien et nettement chascune plate...... et qu'il y ait sous chas- « cune teste de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le « clou ne pourrisse l'endroit[3]. »

Nous voilà servi à souhait. Ces *plates* ou écailles de fer, de petite dimension puisqu'elles doivent doubler un gantelet articulé, et qui doivent être *estaimées ou coivrées ou verniciées*, nous les connaissons déjà ; nous ne sommes pas

1. Cf. notamment J.-B. Giraud : *Préface du Catalogue des Armes*, collection Spitzer, vol. VI, p. x, note 6.
2. *Ordonnances sur le Commerce et les Métiers rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300* ; XI, des Armuriers, p. 372.
3. Id. : *Ibid.*, p. 371 note 3.

surpris de voir qu'elles devaient toujours être couvertes de cuir ou d'étoffe, car il leur fallait un lien pour les relier entre elles; et les précautions prises au sujet des clous qui les rivent à ce revêtement, et qui doivent être munis d'un paillon d'or ou d'argent pour éviter l'oxydation ne nous étonnent point, nous en avons vu la raison au cours du chapitre précédent.

Donc les gantelets, les cuissons ou cuissots, et les trumelières ou tassettes se faisaient en 1296, comme nous avons vu faire les brigandines au xv[e] siècle, et *les plates* étaient les écailles rivées sous l'étoffe ou le cuir.

Le corselet ou pourpoint se faisait déjà aussi de même, et c'est la doublure probable du « pourpoinctum de cendallo » d'Odon de Roussillon. Son testament n'est pas d'ailleurs le seul document dans lequel on ait donné ce sens au mot pourpoint, et les chroniqueurs de l'époque désignent parfois eux aussi cette nouvelle défense par ce terme :

1324. « Or vous diray des hommes d'Ars
« Qui *sont armei* moult noblement
« Espées ont, *pourpoint* et dars
« Dont s'aident vigoreusement [1]. »

Ce défaut de terme propre pour la désigner semble bien indiquer que l'armure d'écailles rivées sous étoffe était alors à ses débuts et qu'on peut placer son apparition à la fin du xiii[e] siècle.

Les plaques de fer forgé commençaient à s'introduire dans l'adoubement de l'homme d'armes qui jusqu'alors n'avait été défendu que par la broigne ou le haubert. Le testament d'Odon de Roussillon, d'accord avec les documents iconographiques de l'époque [2], mentionne notamment les tassettes « meas trumulieres d'acier » et les ailettes « meos chantones » de l'armure léguée, et le « heaume à vissère » (visière) qui en faisait partie également était autrement difficile à forger qu'un plastron ou une dossière de fer rigide.

Ce qui arrêtait l'armurier dans la création de l'armure du torse, c'était donc moins la difficulté de forger de grandes pièces que celle de les articuler, et la brigandine pour laquelle cette difficulté n'existait pas fut tout naturellement le premier type qui se présenta au batteur d'armures. Il n'eut qu'à s'inspirer d'un vêtement militaire usité dans les siècles précédents,

1. *De la Guerre des IIII Rois qui mirent le siège devant la bonne cité de Mets en l'an Mil CCC et XXIIII*, strophe 209.
2. Cf. Demay : *Le Costume d'après les sceaux*, p. 118 et 126.

la broigne clavaine, composée d'un tissu ou d'un cuir couvert à l'extérieur d'écailles de fer, et à le retourner en mettant les écailles à l'intérieur. Cette disposition était préférable en raison du sens de l'imbrication de ces écailles, contraire par le fait même à celui de la broigne. Avec cette nouvelle disposition en effet, les coups de bas en haut, les plus à redouter et les plus faciles à porter, glissaient d'une écaille sur l'autre sans arriver jamais à s'insérer entre elles [1]. Dans la broigne clavaine au contraire, rien n'était plus facile, l'imbrication se faisant à l'extérieur, et de haut en bas.

Nous venons de le voir, ces écailles étaient appelées *plates*, et c'est à tort que tous les commentateurs ont cru voir dans *ces plates* l'armure rigide faite de grandes pièces de fer et désignée plus tard sous le nom de harnois blanc. Ces plates qui n'auraient été, sans l'étoffe qui les recouvrait et les unissait, qu'un amas de morceaux de fer sans cohésion, sont le plus souvent mentionnées avec cette étoffe à laquelle elles servent de doublure, et c'est ainsi que nous allons les trouver dans la plupart des inventaires, dès la fin du XIIIe siècle :

1298. « Quedam laminie cohoperte de fustanio croceo [2]. »

1316. « 4 paires de plates couvertes de samit vermeil, les « deux neuves [3]. »

1332. « 1 paire de plates couvert d'un drap d'or....

« 1 paire de plates couvertz de rouge samyt [4]. »

1339. « 1ª sargua escadada et 1ª platas que singlo davant. » (Une serge échiquetée et une plate qui se boucle devant) [5].

1352. « Deux paires de plates, dont les unes sont couvertes « de veluyau asuré et les autres de veluyau vert ouvré de « broderie [6]. »

1358. « Premiers, II paires de plates de Wière ; s'en sont « les unes couvertes d'un drap d'or et les autres d'un bleu vel- « luiel...

« Item II paires de plates à jouster, de coy li une est cou- « vierte d'un noir velluiel et li autre d'un bleu...

1. Cf. J.-B.-L. Carré : *La Panoplie*, p. 31 § 2 ; même observation au sujet du sens de l'imbrication des lames dans les armures (Châlons-sur-Marne, 1783 et 1795).

2. *Chargement de la barque Saint-Jean, frétée à Cannes pour Marseille* ; ap. Louis Blancard : *Doc. inéd. sur la Com. de Marseille au Moyen âge*, t. II, p. 471. (Communiqué par M. J.-B. Giraud, conservateur des Musées de Lyon.)

3. Inventaire des armeures de Louis X, ap. Du Cange : *Glossaire*, vº armatura, édition Firmin Didot, p. 398.

4. Kalendars of Eschequer, ap. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 62, col. 1.

5. E. Forestié : *Les Livres de comptes des Frères Bonis*, 1re partie, p. 2.

6. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 128.

« Item une paire de plattes à jouster qui sont couvertes d'un « drap d'or...

« Item une paire de plattes de rouge velluiel...

« Item une paire de grandes plattes couviertes d'une rouge « tarse [1].

1363. « Unes plates, couvertes de cuerf noir, fermans pour « devant [2]. »

1375. « XXII fr. à un marchand de Bruges pour un satanin « taint en grainne dont Mgr a fait couvrir ses plates à armer [3]. »

La résistance de ces « plates », sans atteindre tout à fait celle des plaques de fer rigide, était suffisante pour les faire adopter quelquefois pour toutes les pièces de l'armement défensif, en concurrence avec les brassards, cuissots et tassettes de fer, qui, nous l'avons vu, étaient déjà connus. Nous allons, en un seul document, trouver en « plates » toujours mentionnées avec l'étoffe ou le cuir qui les couvre, les brassards (manches), les gantelets (wans), les cuissots (quissieus), les chaussures (estivalles), en même temps que le corselet désigné seulement par le mot « plates » comme étant la pièce la plus communément faite avec cette contexture :

1322. « Une paire de manche de Lombardie à plates et uns « pans..., unes petites plates clauées d'argent, couvertes de « sainct de flours et unes manches et uns wans de ce mesme..., « 3 paires de wans de plates et une paire de wantelès de ba- « lainnes, entrètes de blanc chendal..., une paire de quissieus « de plates et deux paires wambisiés, une paire de quissieus « de plates des armes Mgr... une estivalles de plates couirers « de blanc cuir... une plates couvertes de un drap de soie es- « tinchelet de rouges molètes a manches [4]... »

On prend même ici, on le voit, la peine de nous indiquer que ces plates sont *clouées d'argent* à l'étoffe qui les recouvre ; il est difficile d'être plus explicite. Aussi dans toutes ces plates de fer couvertes d'étoffe ou de cuir, de même que dans les textes de 1351, 1352, 1371 et 1385, cités au chapitre IV, mention-

1. *Chest li escris dou harnas Mons' de Haynnau*. (Archives de la ville de Mons, n° 146). Edité par M. de Prelle de la Nieppe, *Annales de la Société arch. de Nivelles*, t. VII (1900).

2. B. Prost : *Inventaires Mobiliers et extraits des comptes des Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, fasc. I, p. 7, n° 62 (Paris, Leroux, 1902-1904.)

3. Id. : *Ibid.*, fasc. II, p. 449, n° 2369.

4. Archives du Nord, ch. des comptes B. 278 (ext. Dehaisnes, p. 246). Nous remercions vivement M. J.-B. Giraud qui nous a indiqué cette source, capitale pour la thèse que nous soutenons.

nant des cottes à plates et des cottes d'acier également couvertes d'étoffes, nous ne pouvons voir que l'armure à écailles intérieures connue plus tard sous le nom de brigandine.

Qu'on nous pardonne d'insister; l'autorité de Viollet-le-Duc et de Victor Gay n'est pas de celles auxquelles on peut s'attaquer sans s'étayer solidement; pour lever les derniers doutes s'il en reste encore, nous allons entrer dans les détails de fabrication et de réparation, et voir changer sept pièces, — sûrement sept écailles, — dans *une paire de plates*, c'est-à-dire dans une brigandine composée d'un plastron et d'une dossière :

1327, 21 janvier. « Item predicto Andree, pro repara-
« cione unius paris plactarum copertarum zamelloto celesti
« prefati domini, in quo pari plactarum refecte fuerunt pecie
« septem de aczaro [1]. »

Où pourrait-on refaire *sept pièces* dans le plastron et la dossière d'une cuirasse..., si cette cuirasse n'était une brigandine?

Nous allons voir, à l'époque, où, comme pour la cotte d'acier du Duc de Bourgogne dont il a été question au chapitre IV, on mettait cette défense de corps « entre deux pourpoints », des cottes à plates et des cottes à armer placées entre deux toiles, l'une recouvrant l'envers de ces plates, l'autre s'interposant au « contrendroit » entre ces plates et l'étoffe plus luxueuse qui les recouvrait ; disposition exceptionnelle qui se comprend si les plates sont les écailles d'une brigandine reliées entre elles par ces toiles, mais qui serait absurde pour un corselet de fer rigide qu'on ne pourrait plus fourbir.

1352. « Pour 10 aunes de toille de Morigny baillées au dit
« Estienne, à une fois, par sa lettre, pour faire envers et con-
« trendroit *à cotes plates* ;

« 10 aunes de fine toille déliée, délivrée pour faire envers et
« contrendroit aus doubles et cotes à armer de Mons. le
« Dauphin [2]. »

Nous allons voir les ouvriers chargés de réparer ces armures à plates se munir non seulement de toile (on vient de voir pourquoi) mais encore d'un nombre énorme de rivets ou clous à plates, nombre tel qu'il ne peut s'expliquer que par la contexture de la brigandine.

1323. « Brachia *panni cannabacii* pro renovandis coraciis

1. A. Angelucci : *Docum. inéd.*, 2e partie, p. 515, note; cf. également les autres Doc. rapportés dans cette note.
2. Douet d'Arcq : *Comptes de l'argenterie du roi de France* ; compte d'Etienne de Lafontaine, p. 143-144.

« dictorum castrorum mille. Clovorum pro clovandis et reparandis dictis coraciis *miliaria quinquaginta* [1]. »

1352. « Pour faire et forger la garnison de deux paires de « plates, dont les unes sont couvertes de veluyau asuré, et les « autres de veluyau vert ouvré de broderie : pour les deux paires. *6 milliers de clo*, dont les 3 milliers sont au croissant, et les autres sont roons dorez...... Item pour faire et « forger la garnison de gardebras, avant bras, coutes, cuissos, « grêves, pouloins et soulers ; pour tout *cinq milliers et quatre* « *cens de clous* au croissant... [2]. »

1355. « Pour faire et forgier pour les hernois de guerre (du « roi) *3750 clos à plates* [3]. »

Nous allons voir ces plates tomber en rebut dès que l'étoffe qui les unit est usée :

1382-1384. « Autre recepte de plates couvertes de toille pour « armer les vaugueurs des galées, lesquelles il fault toutes rappareillier et recouvrir de neuf qui s'en vouldra aidier...

« Item de semblables plates où il ne faut que rappareillier.

« Item de semblables plates qui sont toutes pourries par faulte « des couvertures des garnisons [4]. »

Et, pour trancher la question, nous allons voir le même compte appeler parfois ces plates « escailles », et en parler dans les mêmes termes :

1382-1384. « Item, de gorgières d'escaille couvertes de « toille qui fallent toutes à rappareillier [5]. »

Enfin, dernier argument, irréfutable celui-là, pensons-nous, lorsque ces armures du XIVe se retrouvent dans les inventaires du XVe, elles sont décrites sous le nom de brigandines :

1497. « Les brigandines du Conte Verd, couvertes de vel« lours verd, ouvrées au mylieu d'orfavrerie aux lacz de Sa« voye [6]. »

Amédée VI, le Comte Vert, régna de 1343 à 1383, et sa brigandine conservée au château de Chambéry était facilement

1. A. Angelucci : *Docum. inéd.*, loc. cit. Nous avons vu plus haut (chap. IV) l'identification de la coracia ou corazza avec la brigandine ; il est donc inutile d'y revenir ici. Seul de tous les commentateurs, Angelucci fait voir dans cette note qu'il a vu l'identification des plates avec la brigandine.

2. Compte d'Et. de Lafontaine, ap., Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 128 et ap. J.-B. Giraud, préface Spitzer, p. XVI.

3. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 62.

4. *Le Compte du Clos des galées de Rouen au XIVe siècle*, publié et annoté par Charles Bréard, p. 108 (Rouen, Lestringant, 1893).

5. Id. : *Ibid.*, *loc. cit.*

6. P. Vayra : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, di Torino, e di Ponte d'Ain*, n° 671, p. 107 (Torino, Bocca, 1883).

reconnaissable en 1497 tant par sa couleur bien connue que par les armoiries brodées sur le plastron et décrites dans l'inventaire. En 1497 d'ailleurs, la tradition qui s'attachait à cette armure était encore trop récente pour être suspectée d'erreur.

* * *

La brigandine se rencontre souvent dans les peintures et miniatures du XIVe siècle, mais la richesse de l'étoffe qui la recouvrait, étoffe presque toujours brochée ou surchargée de broderies, s'est souvent opposée à ce que le peintre put reproduire les clous des écailles perdus dans les dessins du décor. C'est ce qui explique qu'on ne l'ait pas jusqu'ici remarquée dans ces peintures.

On la devine déjà aisément dans les fresques de Giotto (mort en 1336) à la chapelle d'Arena à Padoue [1]; on la retrouve dans les peintures de Simon Memmi (mort en 1344) au Louvre [2] et à Anvers [3]; mais dans toutes ces peintures, comme à bien plus forte raison, vu leur petite dimension, dans les miniatures du temps, on ne fait que la deviner sous les broderies; presque jamais les clous qui rivent les écailles ne sont visibles.

Ce détail minuscule, le seul qui permette de *prouver* la peinture d'une brigandine, nous l'avons longtemps cherché en vain dans les peintures et les miniatures du XIVe siècle; enfin nous avons eu la chance de la rencontrer à Padoue, à la basilique Saint-Antoine, dans une des fresques d'Altichieri [4] qui fait partie des scènes de la vie de saint Jacques, peintes de 1376 à 1379. On y distingue nettement et sans doute possible les clous des brigandines qui, portées par des gens de pieds, des ***brigands***, sont, pour cette raison, sans ornement.

La recherche d'exactitude et la précision dans le détail qui sont les principales caractéristiques du talent d'Altichieri nous ont heureusement conservé ce témoignage irrécusable de l'existence de la brigandine au XIVe siècle.

Quant aux brigandines conservées dans les musées et collections, nous n'en connaissons aucune qu'on puisse attribuer avec certitude au XIVe siècle, et la difficulté de protéger l'étoffe à laquelle est liée l'existence de la brigandine l'explique suffisamment. Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de savoir à quelle

1. Les soldats qui entourent le Christ devant Pilate, et ceux qui dorment autour du tombeau dans le *Noli me tangere* en sont revêtus.
2. Le Christ portant sa croix.
3. Le coup de lance.
4. Bataille entre les Espagnols et les Arabes avec l'apparition de saint Jacques.

époque ces armures appartiennent, et, s'il en existe d'aussi anciennes, il ne sera pas facile de les différencier de celles plus récentes. Peut-être, si des recherches faites en suite du présent travail en font découvrir, le style des broderies, ou le fait que les écailles sont placées entre deux toiles permettront-ils de les dater.

* * *

L'union intime dans la brigandine de la doublure d'écailles de métal et du revêtement d'étoffes parfois luxueuses et richement brodées, — plusieurs des documents cités le prouvent surabondamment, — amena au XIVe siècle la réunion en une seule personne de deux professions qui semblaient ne se devoir jamais rencontrer, et fit créer les *armuriers-brodeurs* dont la mention est fréquente dans les comptes de cette époque :

1352. « Estienne Castel armeurier et broudeur Monsgr le « Dauphin... [1]. »

1352. « Belhomet Thurel, pour 25 pièces de velluyaux yndes « des fors, baillez à N. Waguier armurier du roy et brodeur [2]. »

1352. « Thévenin le Bourguignon, *armeurier et brodeur* « de mons. le Duc d'Orléans [3]... »

1370. « Ymbert, *brodeur et armurier* [4]... »

1374. Guillaume de Leiry, *brodeur et armurier*, reçoit la façon d'une cote d'armes brodée aux armes du Duc d'Orléans [5].

1378. Le même G. de Leiry, toujours qualifié « *brodeur et armurier* », confesse « avoir eu et receu de Jehan le Franc tré- « sorier de Ms. Charles de Navarre la somme de 45 fr. pour la « façon d'une cote d'armes qu'il a fait de broderie pour le dit « seigneur et à ses armes [6]. »

1383. Robinet de Varennes est qualifié dans les comptes royaux de « brodeur armurier et valet de chambre du roy » de 1383 à 1408 [7].

1. Comptes d'Et. de Lafontaine, ap. DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 132, 145 et 147.
2. Comptes d'Et. de Lafontaine, ap. GAY : *Gloss.*, p. 72, col. 1. Sur ce N. Waguier, aliàs Nicholas Waquier, cf. DOUET D'ARCQ : *op. cit.*, p. 141.
3. B. PROST : *Op. cit.*, 3e fasc., p. 513-514, note 5. Cf. également sur ledit Thévenin ou Et. le Bourguignon : DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 180.
4. ID. : *Ibid.*, 1er fasc., p. 218, note 4.
5. Comte DE LABORDE : *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 20, n° 5368 (Paris, Plon, 1852).
6. ID. : *Ibid.*, t. III, p. 466, n° 7305.
7. B. PROST : *Op. cit.*, 1er fasc , p. 112, note 9. Cf. également sur le dit Robinet ou Robert de Varennes, toujours qualifié brodeur et armeurier, DOUET D'ARCQ : *Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 192 et 199.

Ces armuriers-brodeurs ont intrigué bien des archéologues-ès-armes, et plusieurs d'entre eux nous ont fait l'honneur de nous questionner à ce sujet. L'explication en est simple, et découle du fait même que nous venons d'établir, l'existence de la brigandine à l'époque de ces armuriers-brodeurs. Les deux choses d'ailleurs s'expliquent l'une par l'autre ; s'il s'était agi comme on l'a cru jusqu'ici de vêtements brodés simplement ajustés sur une cuirasse *sans en faire partie*, les deux professions seraient restées distinctes et ne se seraient jamais confondues.

Quelques commentateurs, et notamment M. Douët d'Arcq [1], ont vu dans ce titre d'*armeurier* donné au brodeur une relation avec les *armoiries* qu'il brodait sur les vêtements ; quelle que soit la haute autorité du savant archéologue, nous ne pouvons nous ranger à son avis. Le mot *armeurier* avait au XIVe siècle le sens nettement déterminé de fabricant d'armures ; nous l'avons vu au commencement de ce chapitre par le Livre de la Taille de Paris en 1313. Au reste, une seule des commandes faites à Etienne Castel, le premier des Armuriers-brodeurs que nous avons cités, suffira pour nous fixer sur cette question :

1352 « ... pour une pièce et aune et demie de cendal
« vermeil, des fors, en grainne, bailliées audit Estienne Castel,
« par sa lettre, pour faire cotes à plates, et garnir gardebras,
« avantbras, cuissos, grevètes, heaumes, bacinès, et hernois
« de maille. Pour tout, 13 escuz [2]. »

Si l'armurier-brodeur brodait des armoiries, c'était comme brodeur et l'on voit que son rôle consistait en tout autre chose.

Les armuriers-brodeurs ne se rencontrent plus au XVe siècle ; à cette époque en effet, la brigandine, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, tire surtout sa décoration des têtes plus ou moins ciselées, dorées ou argentées des clous qui rivaient les écailles.

*
* *

La diffusion de ces armuriers-brodeurs qui figuraient à la cour de chaque prince rend plus difficile la recherche des centres armuriers réputés au XIVe siècle. La facilité de forger et de tremper des écailles de petite dimension permit, dès le début de la brigandine ou des plates, de fabriquer presque partout ce genre d'armures ; à Genève même, nous verrons dans un des chapitres suivants nos gardes avoir au XVe siècle leur brigandinier attitré, bien qu'une partie de leurs brigan-

1. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 348 col. 1.
2. Id. : *Op. cit.*, p. 142.

dines vinssent de Milan. La plupart des plates dont nous venons de parler sont mentionnées sans aucune indication de provenance; rappelons cependant que nous avons vu en 1322 « une paire de manche de Lombardie à plates ». Milan semble avoir déjà alors la réputation qui ne fit que grandir d'un des premiers centres armuriers de l'Europe. Un texte curieux va nous montrer comment on s'y prenait pour se commander des plates à Milan des points les plus éloignés de la France :

1387. « Item, pour la façon de un petit doublet fait de « 3 aulnes de toille de Rains,... pour mons. de Thouraine, « pour envoyer en Lombardie pour faire unes plates pareilles « audit doublet pour ledit Seigneur [1]. »

L'obligation d'envoyer semblable patron prouve une fois de plus combien l'armure était alors ajustée, comme nous l'avons vu au cours du chapitre précédent.

Constatons de suite que l'Allemagne faisait déjà alors à Milan la redoutable concurrence qui devait s'affirmer de façon si brillante au cours des siècles suivants, et que les mêmes soins étaient pris pour se commander des plates en Allemagne :

1387. « pour trois aulnes de fine toille de Reins,... pour « faire un patron à un petit pourpoint, pour mons. le Duc de « Thouraine, pour envoier en Allemaigne, pour faire et forger « unes plates d'acier pour son corps [2]. »

Louis, duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans, second fils de Charles V, avait alors quinze ans; il avait à sa disposition tous les armuriers-brodeurs de la cour; il fallait donc, pour qu'il fit l'énorme dépense que supposent les voyages des envoyés chargés de porter le patron, de commander et de rapporter les plates dont nous venons de parler, que la suprématie de la Lombardie et de l'Allemagne fut établie alors de façon indiscutable.

*
* *

Nous pensons l'avoir suffisamment démontré : l'expression « les plates » que l'on rencontre pendant tout le xive siècle désigne les écailles de la brigandine et par extension la brigandine elle-même. Encore au commencement du xve siècle les rédacteurs de comptes se servent parfois de ce mot pour désigner cette sorte d'armure :

1414. « Ce sont les despens faitz pour la jouste qui doit se

1. Douet d'Arcq : *Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie*, p. 290.
2. Id. : *Op cit.*, p. 152.

« faire à Thonon l'an 1414 au mois de janvier. Premièrement « por reparellier I plattes couvertes de satin roge que a repa- « reillé Brulafer [1]. »

Le mot brigandine cependant commençait à se rencontrer :

1411. « 3 brigandines dont l'une est couverte de velours « vermeil... [2]. »

Mais on le trouvait encore avec des hésitations dans sa terminologie encore mal fixée :

1415. « Je devise... à Thomas Beauchamp *mes brigandiers* « couvertes de rouges velvet chequeté noire et blank, à John « Popham mes nouvelles brigandiers couvertes de rouge velvet « que Grave me fist [3]. »

Et c'est ici peut-être le moment de se demander d'où vient ce mot bizarre.

*
* *

Au XIVe siècle le mot *brigand* avait une tout autre acception qu'aujourd'hui, et signifiait simplement fantassin ; il nous suffira pour l'établir de renvoyer à Littré (vo brigand), et à Du Cange (vo brigancii), qui tous deux rapportent de nombreux documents à l'appui de cette assertion.

Parfois même on disait par superfétation brigands de pied :

1393. « La somme de 5403 florins d'or pour yceulx dis- « tribuer, convertir et emploier au paiement de certains *bri- « gans de pié* que Mds. le Duc avoit pour lors à son service et « à ses gaiges [4]. »

L'Italie elle aussi employait le même mot au moins dans les régions voisines de la France ; on le rencontre fréquemment dans les comptes des archives camérales de Turin [5], et là aussi on employait parfois l'explétif brigands de pied.

1400. « Libravit... undecim brigantis peditibus... pro sti- « pendiis suis unius mensis... [6]. »

La réunion de ces brigands ou fantassins en troupe a créé

1. Max Bruchet : *Le Château de Ripaille*, pièces justificatives, preuve XXIII, p. 363. Au sujet de Brulafer, célèbre armurier des comtes de Savoie, cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, p. 12 et suiv.

2. Inventaire de l'écurie du roy, fo 118 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 1 ; et ap. Godefroy : *Glossaire*, supplément, vo brigandine.

3. Testament du duc d'Yorck, ap. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 64, col. 1.

4. Laborde : *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 74, no 5573.

5. Cf. notamment Ferd. Gabotto : *Estratti dai conti dell' Archivio camerale di Torino relativi a Ivrea*, doc. de 1351, p. 388 ; de 1356, p. 391, 392, 423 ; de 1363, p. 408.

Cf. également Stanislao Cordero di Pamparato : *Il Tuchinaggio e le imprese di Facino Cane nel Canavese*, doc. de 1387, p. 437 ; de 1385, p. 411 ; de 1399, p. 479 ; de 1400, p. 490, 491, 498 et 505.

6. Pamparato : *Op. cit.*, p. 499.

le mot brigade dont Viollet-le-Duc constate l'étymologie [1] ; sans uniforme au sens propre du mot, ces brigands formaient un assemblage de vêtements de diverses couleurs, d'où encore l'adjectif brigaillé qui se dit pour bigarré dans le centre de la France, et son équivalent, brigalia et bregalia, qui s'applique en patois savoyard aux animaux à robe bigarrée. A toutes ces étymologies devait s'en ajouter une autre, celle du mot qui nous occupe.

Ces fantassins s'empressèrent d'adopter la nouvelle armure, moins coûteuse, lorsqu'on la faisait simple et sans décor, que l'ancien haubergeon de mailles, et protégeant bien mieux contre les armes de choc ; moins lourde d'autre part et surtout plus souple que l'armure de fer rigide, le harnois blanc, qui commençait à paraître, mais ne pouvait à cause de son prix, de son poids et de sa rigidité, convenir qu'aux chevaliers.

Infiniment plus communes que les plates de luxe, ces plates de fantassins finirent à la longue par tirer leur nom de ceux qui les portaient en plus grand nombre ; dès ce moment, on ne trouve plus mention de ces plates couvertes d'étoffe et l'on rencontre à leur place les brigandines. Le nom seul était changé, et le fait que le mot brigandine apparaît quand disparaît le mot plates, et qu'on ne les trouve pas réunis dans un même texte, est une preuve de plus que l'un a succédé à l'autre pour désigner la même chose. On trouve désormais à chaque instant la brigandine dans les inventaires et les récits militaires, et la citation des innombrables passages où elle figure serait sans utilité, Claude Fauchet qui composa son ouvrage avant 1580 constate déjà l'étymologie de ce mot :

1600. « La brigandine... dont ces brigands s'armoient le « corps, pour l'avoir plus à délivre que s'ils eussent été vestus « d'une pièce ou deux de fer, ainsi que se font les cuirasses « du jourd'huy.

« Mais il y a bien tant d'apparence que les hommes ont « donné le nom aux harnois que les harnois aux hommes qui « les ont portés tels [2]. »

Le mot brigands ayant, comme nous l'avons vu, précédé d'un siècle celui de brigandine, la question ne peut même se poser.

*
* *

Nous avons, pensons-nous, suffisamment prouvé l'identifi-

1. Viollet-le-Duc : *Dictionnaire du mob. fr.*, vol V, p. 229.
2. Claude Fauchet : *Origine des Chevaliers*, p. 36 v° (Paris, Perrier, 1600.)

cation des plates avec la brigandine ; il reste cependant à résou dre une objection sérieuse. Le XIVe siècle fut l'époque de formation de l'armure de fer de grandes plaques (et non plates) [1], le *harnois blanc* du XVe siècle. Qu'était donc ce harnois blanc pendant le XIVe siècle, nous dira-t-on, s'il n'était pas, comme on l'a cru jusqu'ici, désigné par l'expression « les plates » ?

Observons d'abord que la hoguine, c'est-à-dire l'armement des bras et des jambes était complète dès la fin du XIIIe ; nous l'avons vu déjà ; il restait donc à créer seulement l'armure du torse. De nombreux essais furent faits, c'est incontestable, avant d'aboutir au corselet de l'armure du XVe siècle ; mais précisément ces essais sont nettement distingués des plates par les anciens auteurs comme nous allons le voir.

Il est souvent question dans les chroniques du temps de la plaque de métal dont on essaye au début de couvrir la poitrine. Cette plaque n'a pas encore de nom particulier ; on l'appelle généralement *poitrine d'acier*. Du Guesclin, au dire du poëte qui a célébré ses exploits, dédaignait cette défense :

1383. « Quant vint à lendemain que Bertrand se leva...
« Le noble capitains de cuer li présenta
« Et *poitrine d'acier*, mès il les refusa [2] ; »

Ses contemporains n'avaient pas tous le même dédain pour la protection de ce nouvel armement, et parfois lui devaient la vie :

1383. « N'i ot celui ne fasse l'escu escartelier ;...
« Les *poitrines d'acier* ne puet empirer [3]. »

On disait aussi la pièce d'acier :

1385. « Chaicun queroit et fer et fust,
« Harnoiz de jambes et gantellez...
« Ains queroit chaicun *forte piecze*
« Que la poitrine ne se despiecze [4] »

Quelquefois même, la plate d'acier ou la pièce de plate :

1381. « Nicolas Cliffort consuivit de son glaive Jean Bour- « cinel en *la poitrine d'acier* amont. Le fer du glaive coula ou- « tre à l'autre lez, et ne le prit point à *la plate d'acier*, mais « esclissa amont [5]. »

1. Claude Fauchet : *Op. cit.*, liv. II, de l'origine des armes, p. 42 v° de l'édition de 1600 (citant un passage de Froissart).
2. Cuvelier : *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, version du ms. de la Bibl. de l'Arsenal, mise en note vol. I, p. 64 et 65 de l'édition Charrière.
3. Id. : *Ibid.*, ms. de la Bibl. nat. vers 16185.
4. Guillaume de Saint-André : *C'est le Libvre du bon Jehan Duc de Bretagne*, vers 2841 et suiv.
5. Froissart : *Chroniques*, liv. II, chap. LXXXV.

1415. « Je devise à Diprant... le pièce de plate que M. le « Prince m'a donné, appelé Brestplate [1].

Mais jamais ce plastron de l'origine n'est compris sous la dénomination *les plates* exclusivement réservée à l'armure d'écailles, et il en est même parfois expressément distingué.

1382. « ... Se consuivirent en my les écus si roidement que « les fers qui de Bordeaux étoient, entrèrent ens et percèrent « *la pièce d'acier, les plates*, et toutes les armures jusques en « chair [2]. »

Ce plastron prit peu à peu de l'importance, se dédoubla en plastron et pansière, se compléta d'une dossière, et forma enfin vers la fin du XIV[e] siècle l'armure de fer rigide, le Harnois blanc ou Harnois plain :

1385. « Adieu harnois, tant clouez comme plains [3]. »

Le harnois cloué, ainsi opposé au harnois plain, était, on le devine sans peine, la brigandine ou les plates.

Le mot *Harnois* a toujours été employé comme terme générique pour désigner tous les genres d'armures, et comprenait naturellement au XIV[e] siècle la brigandine ou les plates [4]. Quant à l'expression *Harnois blanc*, elle s'est appliquée quelquefois à cette époque à des armures de plates, peut-être parce qu'elles étaient recouvertes d'étoffes blanches, ou que, destinées à la guerre elles étaient sans broderies [5]. Mais, au XV[e] siècle, le Harnois blanc est *toujours* l'armure rigide, ainsi appelée pour la différencier soit de la brigandine, soit du jacque ou même du haubergeon :

1446. « lesdiz hommes darmes sont armez... de tout *har-* « *nois blanc*... les archiers portent gros *jacques* doublés de « grant foyson de toylles, ou *brigandines*...

« len use encore d'une autre manière de gens armez seule- « ment de *haubergeon*... [6]. »

1467. « Seront tenus lesd. armeuriers et brigandiniers de « faire *harnois blanc* et *brigandines* d'espreuve [7]. »

1470. « à Pierre Lambert, orfèvre, pour avoir fait et gravé

1. *Testament du Duc d'York*, ap. V. GAY : *Gloss.*, p. 64, col. 1.
2. FROISSART : *Chroniques*, liv. II, ch. CXLVI ; et ap. J.-B. GIRAUD : *Doc. pour l'histoire de l'Armement*, vol. I, p. 71.
3. EUSTACHE DESCHAMPS : *Œuvres inédites, Adieux à Paris*, p. 105 (Reims-Paris, 1849). Nous remercions vivement M. J.-B. Giraud qui nous a indiqué ce document.
4. Cf. DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie*, p. 127.
5. Cf. ID. : *Ibid.*, p. 141, 142, etc.
6. *Ms. Anonyme du Cost. milit. des Français en 1446*, p. 1 et 4 (édition de Belleval).
7. *Ordonnances sur les Métiers*, ap. V. GAY : *Glossaire*, p. 220, col. 1

« 6 poinssons de fer acérez pour marquer les *harnois blancs* « et *brigandines*...

« à Jean Haranc, orfèvre, pour avoir gravé... deux poins- « sons de fer pour marquer les harnois blancs et brigandines [1]. »

Nous avons vu la brigandine régner en maîtresse pendant tout le XIVe siècle, époque à laquelle elle fut la défense du torse la plus usitée ; nous l'avons vue au cours du XVe siècle encore disputer la première place même au harnois blanc avec lequel elle se maria parfois de la façon la plus élégante. Une dernière question se pose. A quelle époque cessa-t-elle d'être usitée ?

Plusieurs des passages que nous avons cités au cours du chapitre V prouvent qu'elle était encore d'un emploi courant pendant la première moitié du XVIe siècle; elle commençait cependant à être démodée, s'il faut en croire du Bellay :

1537. « Les harquebusiers, archers et arbalestriers seront « armez de chemise et manches de maille et de cabassets : ou « en défaut de chemise de maille ils auront des pourpoints « d'escaille et de bonnes Brigandines, jaçoit que cecy *sente un* « *peu son temps jadis*, ce qui ne peut chaloir, mais que l'on y « connoisse quelque avantage [2]. »

Une des dernières en date fut probablement celle de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France, mort en 1570; elle figurait à l'exposition historique de Madrid (1892-1893) comme appartenant au comte de Valencia. Les têtes des clous rivant les écailles de cette belle pièce sont ciselées en monogrammes du grand écuyer [3].

A la fin du XVIe siècle, on ne parle plus de la brigandine que comme d'une chose du passé :

1596. « Autour de la quasse ou du cercle (du tambourin de « basque) il y a... des lames ou pièces de cuivre semblables à « celles dont on souloit composer les brigandines [4]. »

Le rôle de la brigandine est terminé ; elle appartient désormais à l'histoire.

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

1. *Archives de Tours* : GRANDMAISON : *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 268-9.
2. LANGEY : *Discipline militaire*, liv. I, chap. IV, f° 24 r°.
3. Cf. FERNAND MAZEROLLE : L'Exposition d'art rétrospectif de Madrid, 2e article : (*Gazette des Beaux-Arts*, 1893, p. 163). LE MÊME : *Le Testament de Claude Gouffier*, planche, et p. 9 et 10 du texte (Roanne, Roustan, 1896).
4. DINET : *Les Hiéroglyphes*, I, 4, p. 506 ; ap. GAY : *Glossaire*, p. 221, col 1.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

8143. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er juillet 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT adresse les sincères félicitations de la Société à M. LAVOREL qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de Savoie, pour son ouvrage récent : *Les Martyrs de la Savoie;* à M. BRUCHET, qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix Saintour (1.000 fr.), pour son bel ouvrage : *Le Château de Ripaille.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. LE ROUX fait la proposition suivante : En reconnaissance des services rendus par l'Inspecteur des forêts Ernest Guinier à la cause de l'alpinisme et du tourisme, par sa création des chemins forestiers qui sillonnent les montagnes des environs d'Annecy, la Société Florimontane prendrait l'initiative d'une souscription, avec la participation de la Société des Amis des Arbres et du Syndicat d'Initiative, dans le but de faire poser, à l'entrée de la forêt du Crêt du Maure, une plaque commémorative de l'œuvre si utile accomplie par notre regretté collègue.

Cette plaque en fonte porterait en relief l'inscription suivante :

A ERNEST GUINIER
INSPECTEUR DES FORÊTS, ANNECY (1888-1898)
QUI CRÉA LES SENTIERS FORESTIERS
DES MONTAGNES
DU BASSIN DU LAC D'ANNECY

La Florimontane, les Amis des Arbres, le Syndicat d'Initiative.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le SECRÉTAIRE est chargé de toutes démarches nécessaires.

L'échange de la *Revue* avec les publications de l'Université de Toulouse, et en particulier avec le *Bulletin de Pisciculture* de cette Université est adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. A. BOUCHET : *Les Archives de la ville d'Evian en Chablais,* br. in-8°, Evian, 1908.

Valentin GRANDJEAN : *Flaneries dans les Alpes,* in-8°, Genève, 1908.

Norbert Dunoyer : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1908.*

Ch. Marteaux : *Le Répertoire archéologique* ; période romaine et burgunde. (Ext. de la *Rev. sav.*, 1908.)

Marc Le Roux : *Le Lac d'Annecy.* Etude de géographie biologique. (Ext. de la *Rev. sav.*, 1907-1908.)

Cl. Michaud : *Les saintes Epines de Saint-Pierre d'Albigny* avec une courte étude sur Saint-Pierre d'Albigny et Miolans, br. in-8°, Chambéry, 1908.

Robert Munro : *Les Stations Lacustres d'Europe aux Ages de la Pierre et du Bronze.* Adaptation française par le Dr Paul Rodet, 1 vol. gr. in-8° avec 81 figures dans le texte, 35 planches et un frontispice [1].

Signalons l'apparition de ce *très intéressant* ouvrage qui représente la seule publication d'ensemble sur les Stations Lacustres de France et des différents pays d'Europe.

Le célèbre ouvrage de Robert Munro, dont l'édition anglaise fut si rapidement épuisée a été traduit, complété et mis à jour par le Dr Paul Rodet, membre de la Société Préhistorique de France.

Abondamment illustré de dessins originaux faits d'après nature, il offre une documentation précise et de premier ordre et constitue un tableau absolument complet de l'évolution de l'industrie humaine à l'une des époques les plus intéressantes de la Préhistorique.

Il donne un aperçu des mœurs et des habitudes des hommes, déjà très civilisés, de la fin de la période de la Pierre polie et de l'âge du bronze, et rendra, *grâce à sa riche documentation* d'importants services aux Préhistoriens, aux Archéologues, aux Directeurs de Musées, aux Collectionneurs.

(Don des auteurs.)

M. Cl. Robert offre, de la part des Dames de la Visitation, les neuf volumes des Œuvres complètes de saint François de Sales, si savamment éditées par leurs soins, qui manquaient à la Bibliothèque florimontane. La collection, soit quinze volumes, est donc complète à ce jour. La Florimontane adresse aux donatrices l'expression de sa vive reconnaissance.

M. J. Serand donne quelques détails sur l'excursion qu'il a faite récemment à la montagne de la Sambuy. Il montre un fragment de minerai de fer, en précisant la situation exacte de l'ancienne mine, à 2.000 m d'altitude environ, qui n'avait pas été repérée depuis l'abandon de l'exploitation.

Le même remet pour l'album de la Florimontane, de la part de M. Bruchet, la photographie du comte Amédée de Foras, l'auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

M. Serand fait également circuler les belles planches de l'album dessiné par M. André Jacques, représentant les vues pittoresques et caractéristiques de la ville d'Annecy. L'ouvrage est édité à 12 fr. et sera précédé d'une préface écrite par l'éminent écrivain Henry Bordeaux. La Florimontane s'inscrit au nombre des souscripteurs pour un exemplaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Schleicher frères, éditeurs, 61, rue des Saints-Pères, Paris. Prix : 12 fr.

LES SAVOYARDS
ET
L'ORDRE IMPÉRIAL DES TROIS TOISONS D'OR

Après la célèbre et meurtrière bataille de Wagram, Napoléon parvenu au faîte de la puissance et croyant avoir brisé à jamais toute résistance, ayant vaincu successivement l'Autriche, l'Espagne, la Prusse et la Russie, voulut donner à son armée victorieuse un témoignage de sa satisfaction.

Dans ce but, il imagina de créer un nouvel Ordre de chevalerie, exclusivement militaire, sous le nom d'**Ordre impérial des Trois Toisons d'Or.**

« Mes aigles, expliqua-t-il au colonel Lejeune, ont conquis la *Toison d'Or* des rois d'Espagne, et celle des empereurs d'Allemagne; je veux créer pour l'empire français un Ordre impérial des *Trois Toisons d'Or*. Ce sera mon aigle aux ailes déployées tenant suspendues, dans chacune de ses serres, une des toisons antiques qu'elle a enlevées et elle montrera fièrement en l'air, dans son bec, la *Toison* que j'institue. »

M. le commandant Taurignac, chef d'escadron d'artillerie, vient de publier un bel ouvrage sur l'institution de cet Ordre militaire suprême [1], qui fut créé par décret impérial du 15 août 1809, daté du palais de Schœnbrunn près de Vienne (Autriche), où Napoléon avait établi son quartier général après la bataille de Wagram.

Ce décret, en douze articles, créait trois grades dans l'Ordre : grands-chevaliers, commandeurs et chevaliers.

Pour être grand-chevalier, il fallait avoir commandé en chef soit dans une bataille rangée soit dans un siège, ou encore avoir commandé un des corps de la Grande-Armée.

Les aigles, autrement dit les drapeaux, des régiments qui ont pris part aux batailles de la Grande-Armée seront décorés de l'Ordre. Chacun de ces régiments aura le droit, qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant décoré de la croix de commandeur; et dans chaque bataillon, ayant pris part aux grandes guerres, un sous-officier ou soldat chevalier de l'Ordre.

La décoration de commandeur devait être donnée à celui

1. *L'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or,* par le commandant Taurignac, Paris, Leroy, éditeur, 1907.

des officiers qui serait désigné comme le plus brave par tous les officiers du corps.

La décoration de chevalier serait attribuée au sous-officier ou soldat désigné comme le plus brave de tout le bataillon pour l'infanterie, ou de tout le régiment pour la cavalerie.

La nomination des commandeurs ou chevaliers des régiments serait faite par l'Empereur, sur la présentation secrète qui sera adressée cachetée par le colonel, et concurremment par chacun des chefs de bataillon, pour les régiments d'infanterie, au grand-chancelier de l'Ordre. L'empereur prononcerait sur ces présentations à la réunion générale des grands-chevaliers, fixée au 15 août de chaque année.

Les commandeurs et chevaliers des régiments devaient continuer leur avancement dans leur régiment, qu'ils ne pourront plus quitter, devant mourir sous les drapeaux.

L'Ordre des Trois Toisons d'Or devait comprendre au maximum cent grands-chevaliers, quatre cents commandeurs et mille chevaliers. En aucun temps ce nombre ne devait être dépassé.

La pension des commandeurs de régiment devait être de 4.000 francs et celle des chevaliers de 1.000 francs.

En temps de paix aucune nomination ne pourrait être faite avant que le nombre fixé pour les trois grades ne soit réduit de moitié.

Comme le dit fort justement le commandant Taurignac, dans son intéressante publication, l'idée inspiratrice de l'institution que Napoléon voulait créer, apparaît clairement dans le décret du 15 août 1809.

« Ce n'est pas seulement une distinction individuelle que crée Napoléon en faveur de ceux qui se sont particulièrement signalés par leur bravoure, c'est un témoignage collectif de sa satisfaction qu'il donne à la Grande-Armée tout entière. Il veut perpétuer le souvenir des hauts faits accomplis et consacrer la gloire des régiments qu'aux grandes journées des batailles décisives, il a conduits lui-même à la victoire.

« Les aigles, c'est-à-dire les drapeaux, sont décorés des Trois Toisons d'Or, et leur auréole de gloire rejaillira sur le régiment tout entier.

« Et pour maintenir et exalter encore l'esprit de corps, qui donne aux régiments toute leur force, c'est aux régiments eux-mêmes qu'il confère le droit, transmissible jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-

lieutenant commandeur, et dans chacun des bataillons présents à l'armée un sous-officier ou soldat, chevalier.

« Les commandeurs et chevaliers des Trois Toisons d'Or feront partie intégrante des régiments. Ils ne pourront plus le quitter et devront mourir sous les drapeaux. »

Jusqu'en 1811, Napoléon prit diverses mesures complémentaires pour mettre son idée à exécution ; de nombreux généraux et officiers supérieurs posèrent leur candidature et les régiments furent appelés à désigner ceux qu'ils jugeaient dignes de cette distinction suprême.

Néanmoins aucune suite ne fut donnée à ce projet de création, qui provoqua une vive émotion parmi les membres de la Légion d'Honneur et suscita une assez vive opposition. Lacépède [1] eut le courage de se faire l'interprète des inquiétudes de beaucoup de légionnaires. « La création de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, écrivait-il à l'Empereur, a inspiré de grandes craintes relativement à la Légion d'Honneur ; les uns la regardent comme disgrâciée, d'autres la considèrent comme abandonnée par Votre Majesté, et, par conséquent près de cesser d'exister. »

Sans avoir paru prendre en considération les observations qui lui furent présentées contre le nouvel Ordre, Napoléon ne fit aucune nomination avant d'abandonner son idée, à laquelle il renonça définitivement après les désastres de la campagne de Russie en 1812 et les mécomptes de celles d'Allemagne en 1813.

Un décret impérial daté de Dresde, le 27 septembre 1813, prononça la suppression de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, en le réunissant purement et simplement à celui de la Légion d'Honneur, qui prit possession des biens et des fonds qui devaient servir de dotation à l'Ordre supprimé.

Ceci exposé nous allons prendre dans les demandes individuelles des généraux et officiers supérieurs et dans les propositions des régiments, celles concernant les militaires originaires de la Savoie, c'est-à-dire des départements du Mont-Blanc et du Léman.

Le département du Mont-Blanc comprenait le département actuel de la Savoie, plus l'arrondissement d'Annecy et les communes de l'arrondissement de Saint-Julien situées sur la rive gauche des Usses.

1. Lacépède, grand-chancelier de la Légion d'Honneur était chargé provisoirement des fonctions de grand-chancelier des Trois Toisons d'Or.

Le département du Léman avait été formé par les territoires des arrondissements de Bonneville, Thonon, la partie de celui de Saint-Julien au nord des Usses, celui de Gex (Ain) et la ville de Genève avec ses possessions.

Nous reproduisons les indications de M. le commandant Taurignac, en les complétant par les états de services et par les notices individuelles recueillies dans les archives du Ministère de la Guerre et de la Légion d'Honneur, par notre concitoyen, M. le lieutenant V. Paulier, originaire de Sixt (Haute-Savoie), attaché à la section historique de l'Etat-Major général de l'armée, que nous sommes heureux de remercier de l'obligeance qu'il a mise à faire les recherches nécessaires pour nous fournir les moyens de remettre en lumière les hauts faits de nos concitoyens, au service de la France, pour laquelle ils ont combattu avec tant de fidélité et de bravoure, et versé leur sang, car pour être décoré de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, il fallait, aux termes de l'article 4 du décret du 15 août 1809, avoir fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes.



DEMANDES ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Généraux de division [1].

Quarante généraux de division adressèrent une demande à l'empereur à l'effet d'obtenir la décoration nouvelle; parmi eux, un seul Savoyard :

PACTHOD, Michel-Marie, commandant dans la Légion d'Honneur. — Né le 16 janvier 1764 à Saint-Julien, département du Léman, ci-devant du Mont-Blanc. (Aujourd'hui Saint-Julien-en-Genevois, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Savoie.)

—

« Blessé d'un coup de canon à la jambe droite au siège de Toulon, en 1793 ; d'un biscaïen à la hanche droite à Morhüngen (25 janvier 1807). A Wagram, en 1809, légères contusions au bras et à la cuisse gauches.

« Etant général de division, sauta le premier dans le retranchement du fort Malborghetto, le 17 mai 1809. »

—

1. Nous reproduisons entre guillemets les notices de l'ouvrage du commandant Taurignac, et entre crochets les états de services provenant des archives administratives du Ministère de la guerre et les notices tirées des archives historiques du même Ministère ou de celles de la Légion d'Honneur que nous devons à l'obligeance du lieutenant Paulier.

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[PACTHOD, MICHEL-MARIE, né à Saint-Julien, chef-lieu des bailliages de Ternier et de Gaillard, le 16 janvier 1764, fils de spectable Louis Pacthod, avocat-fiscal des dits bailliages, et de Rosset, Marie-Anne, son épouse.

Garde du corps du roi de Sardaigne, — sans date.

Avocat, commissaire auditeur des guerres pour la province de Carouge [1], — le 18 octobre 1786.

Capitaine d'une compagnie franche du département du Mont-Blanc, nommé par le représentant du peuple Hérault de Séchelles, en mission dans le Mont-Blanc, — le 15 décembe 1792.

Elu premier lieutenant-colonel, commandant le 2e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, organisé dans le district de Carouge, — le 1er mai 1793.

Nommé provisoirement adjudant-général, chef de brigade, par les représentants du peuple près l'armée d'Italie, — le 5 janvier 1794.

Sous-chef d'état-major de l'expédition maritime, — janvier 1795.

Commandant temporaire à Marseille, — mai 1795.

Nommé provisoirement général de brigade, commandant en chef l'armée sous Toulon, par les représentants du peuple en mission dans le Midi, — le 26 mai 1795.

Confirmé dans le grade de général de brigade, — le 6 juin 1795.

Employé avec son grade à l'armée des Alpes et d'Italie, — le 13 juin 1795.

Employé à l'armée des Alpes, par le représentant du peuple Fréron.

Affecté à la 3e division, puis chargé des fonctions de commandant en Tarentaise, — le 2 novembre 1795.

Admis au traitement de réforme, — le 18 mars 1797.

A cessé ses fonctions, — le 2 mai 1797.

Employé à l'armée du Rhin-et-Moselle (a commandé l'arrondissement de Landau, puis la place de Strasbourg), — le 26 septembre 1797.

Admis de nouveau au traitement de réforme, — le 24 mai 1798.

Employé dans les troupes françaises en Hollande, au camp de Nimègue, puis à l'armée de Hanovre, — le 1er septembre 1799.

1. La province de Carouge avait été formée en 1780, avec les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et d'autres territoires limitrophes.

Chargé en outre de la formation des bataillons auxiliaires, — le 9 septembre 1799.

Commandant une brigade de la 1re division du 1er corps de la Grande-Armée, — le 20 août 1805.

Passé avec sa brigade au 1er corps de l'armée d'Espagne, — le 7 septembre 1808.

Général de division, — le 16 novembre 1808.

Employé à l'armée d'Italie, — le 21 mars 1809.

Commandant la 4e division de cette armée d'Italie, à la réorganisation, — le 16 juillet 1809.

Employé à l'armée de Naples, — le 9 mai 1810.

Disponible, — le 23 octobre 1811.

Employé à l'armée d'Illyrie, commandant la 2e division, — le 16 mars 1812.

Commandant la 1re division du corps d'observation d'Italie, — le 18 janvier 1813.

Commandant la 2e division du même corps, — le 17 mars 1813.

Commandant la 14e division d'infanterie du 12e corps de la Grande-Armée, — le 24 avril 1813.

Disponible au quartier-général, — le 17 septembre 1813.

Commandant la 3e division de la Jeune Garde impériale, — le 28 septembre 1813.

Commandant les gardes-nationales de Sens, Montereau, etc., — le 24 janvier 1814.

Prisonnier de guerre, — le 25 mars 1814.

Rentré de captivité, — en avril 1814.

Commandant la 4e division militaire, — le 26 mai 1814.

Commandant la 22e division d'infanterie à l'armée des Alpes, — le 18 mai 1815.

N'a pas rejoint et a été remplacé dans ce commandement, — le 12 juin 1815.

Resté disponible à cette date.

Inspecteur général d'infanterie dans les 8e et 9e divisions militaires, — le 1er juillet 1818.

Compris comme inspecteur général d'infanterie dans le cadre de l'Etat-major général, — le 30 décembre 1818.

Membre de la Commission d'examen des fusils de nouvelle invention, — le 20 août 1819.

Disponible, — le 30 décembre 1819.

Membre de la Commission de révision du Code de justice militaire, — le 15 juin 1822.

Disponible, — le 1er mars 1823.

Retraité par Ordonnance royale, — le 12 novembre 1826.

Décédé à Paris, — le 24 mars 1830.

CAMPAGNES.

1792-1793. Armée des Alpes et siège de Toulon.

1794-1795-1796 et 1797. Armée des Alpes et armée des Alpes et d'Italie.

1798. Armée du Rhin-et-Moselle.

1799-1800-1801. Armée de Batavie.

1803-1804. Armée de Hanovre.

1805-1806-1807. Grande-Armée, Allemagne et Pologne.

1808. Armée d'Espagne.

1809. Armée d'Italie, puis Grande-Armée d'Allemagne.

1810-1811. Armée de Naples.

1812. Armée d'Illyrie.

1813. Grande-Armée en Saxe et en Allemagne.

1814. France.

BLESSURES.

Sept blessures par suite d'un boulet de canon au siège de Toulon, le 1er novembre 1793.

Blessé à la bataille de Mohrüngen, le 21 janvier 1806.

Coup de feu à l'épaule gauche, à l'attaque du pont de Saxenhausen, le 31 octobre 1813.

ACTIONS D'ÉCLAT.

A repoussé près du Beausset, le 24 mai 1795, avec 900 hommes de la garnison de Marseille, 6.000 Toulonnais révoltés. (La ville de Marseille lui offrit un sabre d'honneur pour cette affaire.)

S'est particulièrement distingué aux batailles de Castricum, de Mohrüngen, de Friedland, d'Espinosa, et à la prise de Lubeck.

Sauta le premier dans les retranchements du fort de Malborghetto, le 17 mai 1809.

A Villeseneux (Fère-Champenoise), le 25 mars 1814, à la tête des gardes-nationales de l'Yonne, il résista pendant six heures aux efforts des armées alliées commandées par l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Fait prisonnier, il reçut les félicitations des deux monarques, témoins de son héroïque ténacité et de sa bravoure. (Cette affaire est connue sous le nom de combat de Fère-Champenoise.)

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 11 décembre 1803.

Commandant, — le 14 juin 1804.
Grand-Officier, — le 22 juillet 1813.
Chevalier de Saint-Louis, — le 13 août 1814.
Chevalier de la Couronne de fer d'Italie.

TITRES.

Baron de l'Empire, — le 19 mars 1808.
Comte, — le 20 mai 1813.

DOTATIONS.

4.000 fr. de rente annuelle sur les biens réservés en Westphalie, — le 17 mars 1808.
4.000 fr. de rente sur le département de Rome, — le 15 août 1809.

—

Le nom du général Pacthod, naturalisé français le 14 août 1816, est inscrit au côté sud de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, à Paris.]

OFFICIERS SUPÉRIEURS

Colonels.

« MARTHOD, LOUIS, colonel-major des dragons de la Garde-Impériale, officier de la Légion d'Honneur, — né le 7 novembre 1771, à Chambéry, département du Mont-Blanc.

« Sert depuis 1792.

« A la tête d'un peloton, il mit en fuite un escadron de hussards autrichiens et s'empara des portes de la ville de Vicence qu'il garda jusqu'à l'arrivée de la division française, le 24 fructidor an IV.

« *(Proposition du général Saint-Sulpice.)* »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[Entré dans la Légion Allobroge, — le 13 août 1792.
Sous-lieutenant au choix, le même jour, — le 13 août 1792.
Lieutenant à l'ancienneté, — le 20 septembre 1793.
Incorporé au 15e dragons, — le 13 germinal an II.
Capitaine à l'ancienneté, — le 25 ventose an V.
Chef d'escadron par arrêté des Consuls, — le 7 ventose an XI.
Nommé major au 23e dragons, — le 6 brumaire an XII.
Passé chef d'escadron aux dragons de la Garde-Impériale par décret, — le 8 juillet 1807.
Nommé major du régiment, — le 5 juin 1809.
Prisonnier de guerre en Russie, — le 25 septembre 1812.

Mort en Russie à la suite des blessures reçues au combat de Bourzowo, — le 5 octobre 1812.

[ACTIONS D'ÉCLAT.]

[Le 24 fructidor an IV, commandant un peloton, il chargea un escadron de hussards autrichiens, le mit en fuite, s'empara des portes de la ville de Vicence et les garda jusqu'à l'arrivée de la division française.

Le 25 du même mois, il sauva la vie d'un de ses camarades mutilé, qu'il arracha des mains de l'ennemi.

Aux affaires d'Arcole, il traversa, à la tête d'un détachement peu nombreux, une colonne ennemie de 700 à 800 hommes, qui mirent bas les armes.

En Egypte, à l'affaire de Kedesir, le 28 pluviose an VII, ayant eu son cheval tué sous lui, il arrêta le cheval d'un dragon qui venait d'être tué, prit le commandement du régiment, le 15e de dragons, qui avait perdu son chef et la moitié des soldats qui le composaient, et, par sa fermeté et son courage, parvint à en sauver les débris.

S'est distingué à l'affaire du 30 ventose an IX, près d'Alexandrie.]

—

CAMPAGNES.

Marthod a fait les campagnes de 1792-1793 dans le Midi, au siège de Toulon et aux Pyrénées.

Celles des ans II, III, IV et V en Italie.

Celles des ans VI, VII, VIII et IX en Egypte.

Celles de 1808, 1809, 1810 et 1811 en Espagne.

Celle de 1812, en Russie.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

—

[MARTHOD servit en Espagne jusqu'en 1811. Il prit ensuite une part distinguée à la campagne de Russie, en 1812. Envoyé avec un escadron, en reconnaissance dans les environs de Moscou, le 25 septembre 1812, il fut attaqué par une nuée de Cosaques au village de Bourzowo. Quoique bien inférieur en nombre, il les chargea, les culbuta et rompit ensuite un régiment de cuirassiers, qu'il poursuivit vigoureusement. Mais bientôt le nombre des ennemis s'étant augmenté jusqu'à 4,000, nos dragons de la Garde se défendirent avec bravoure et se couvrirent de gloire.

Marthod, après avoir reçu deux coups de sabre sur l'épaule

gauche, eut le bras droit cassé, la cuisse gauche ouverte par deux autres coups de sabre, et, criblé de coups de lance, il tomba, avec une cinquantaine des siens, au pouvoir de l'ennemi.

Il mourut le 5 octobre 1812, de ses blessures.]

(Fastes de la Légion d'Honneur.)

Adjudants-Commandants.

« FORESTIER, Louis-François, chevalier de la Légion d'Honneur, né le 3 mars 1776, à Aix-les-Bains, département du Mont-Blanc.

« Campagnes depuis 1792, blessé en l'an IV, en montant à l'assaut de la redoute Saint-Jean près de Ceva; blessé le 4 juin 1809, à Raab, d'un coup de feu à la cuisse droite.

« En l'an VIII, avec dix hussards du 10e régiment, il chargea quatre compagnies d'Autrichiens, près de Pignerol, et les força de mettre bas les armes. »

(Proposé par le général Grenier.)

[État des services militaires.]

[FORESTIER, François-Louis, baron de l'Empire, général de brigade, fils de Gaspard Forestier et de Marie Demenget, né le 3 mars 1776, à Aix-les-Bains (Savoie).

Chasseur dans l'infanterie légère de la Légion des Allobroges, — le 13 août 1792.

Caporal-fourrier, — le 6 octobre 1792.

Sergent-major, — le 8 novembre 1792.

Lieutenant, — le 7 décembre 1792.

Capitaine, — le 2 juin 1794.

Passé à la 4e demi-brigade d'infanterie légère (formée avec la Légion Allobroge), — le 6 novembre 1795.

Passé à la 27e demi-brigade d'infanterie légère formée avec la 4e, — le 7 octobre 1796.

Adjoint provisoirement à l'état-major de Naples, — le 25 janvier 1799.

Aide-de-camp du général Duhesme, — le 10 septembre 1800.

Chef d'escadron, — le 19 août 1803.

Aide-de-camp du général César Berthier, — le 20 juillet 1806.

Adjudant-commandant, — le 22 juin 1807.

Employé aux îles Ioniennes, — en 1808.

Employé à l'armée de Naples, — en janvier 1809.

Employé à l'armée d'Italie, — en avril 1809.

Chef d'état-major de la 14e division d'infanterie de la Grande-Armée, — le 16 février 1812.

Chef d'état-major de la 6e division du 2e corps de la Grande-Armée, — le 18 juillet 1813.

Commandant provisoirement cette division, — le 18 octobre 1813.

Général de brigade, — le 19 novembre 1813.

Employé à la 3e division du 2e corps de la Grande-Armée, — le 25 décembre 1813.

Décédé par suite de ses blessures, — le 5 février 1814.

Campagnes.

1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, armées des Alpes, des Pyrénées, d'Italie et Gallo-Batave.

1806-1807, armée de Naples; 1808, Iles Ioniennes; 1809, armée d'Italie; 1812, en Russie; 1813, Saxe et Allemagne; 1814, France.

Blessures.

Eclat d'obus à la jambe droite au siège de Toulon, le 6 octobre 1793; coup de feu à la jambe gauche, sur les hauteurs de Ceva, Italie, le 14 avril 1796; coup de feu à la jambe droite à la bataille de Raab, Hongrie, le 14 juin 1809; coup de feu à la bataille de Krasnoë, Russie, le 16 novembre 1812.

Blessé mortellement à la bataille de Brienne, le 29 janvier 1814.

Décorations.

Membre de la Légion d'Honneur, — le 14 juin 1804.

Officier de la Légion d'Honneur, — le 22 août 1809.

Baron de l'Empire, — le 15 août 1809.

Dotation de 4,000 fr. sur le département de Rome, — le même jour.]

(Archives de la Guerre.)

—

[FORESTIER, François-Louis, né à Aix-les-Bains, 1776-1814. Chasseur allobroge le 13 août 1792. Lieutenant le 7 décembre. Blessé à la jambe droite par un obus au siège de Toulon. Pénétra un des premiers dans la redoute de la Convention. Capitaine de carabiniers le 14 prairial an II. Le 30 messidor, avec deux compagnies, soutint la retraite de la division Charlet et défendit Campredon. Le 25 juin an IV, eut la jambe cassée d'un coup de feu, en tête de sa compagnie à l'assaut de la redoute de Saint-Jean, sur les hauteurs de Ceva. Prit part aux campagnes de Rome et de Naples, adjoint à l'état-major le

6 pluviose an VII, accomplit la mission périlleuse de se rendre de Pescara à Capoue, auprès de Championnet et perdit la moitié de son escorte. Après la retraite de l'armée de Naples, fut cité à l'ordre du jour pour avoir fait prisonniers 300 Autrichiens à Pignerol, le 6 frimaire an VIII. Pendant la campagne de Marengo, envoyé de Crémone à Brescia, passa le premier l'Adda. Aide-de-camp du général Duhesme, se distingua à l'armée gallo-batave en l'an IX. Chef d'escadron en l'an XI, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, passa aide-de-camp de César Berthier en 1806. Adjudant-commandant en 1807, reçut un coup de feu à la main droite à Raab, fut créé baron et officier de la Légion d'honneur en 1809. En Russie, il reçut un coup de biscaïen à Krasnoë. Général de brigade en 1813, prit le commandement de la division Vial, fit des prisonniers à Hanau et reçut une blessure mortelle à la bataille de Brienne, le 25 janvier 1814.]

(André FOLLIET : *Les Volontaires de la Savoie, 1792-1799.*)

Chefs de bataillon.

« BOCHATON, JEAN-MARIE, aide-de-camp du général de division Dupas. Chevalier de la Légion d'Honneur. Né à Evian-les-Bains (Léman), le 3 décembre 1771.

« Campagne de 1793 et des ans II, III, IV et VIII ; des ans XII, XIII et XIV aux grenadiers Oudinot ; de 1806-1807, à la Grande-Armée; de 1808, en Danemark et de 1809, en Allemagne.

« Blessé étant en reconnaissance dans la vallée d'Arran, en 1794 ; d'un coup de feu à l'épaule droite, à la bataille de La Fluvia, le 26 plairial an III ; a eu son cheval tué par un boulet et a reçu une forte contusion à Friedland ; a eu deux chevaux tués et a été blessé d'un coup de feu à Wagram. »

(Proposé par le général Dupas, le 15 octobre 1809.)

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[BOCHATON, JEAN-MARIE, né à Evian, département du Léman, le 31 décembre 1771.

Lieutenant au 5e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, incorporé ensuite dans la 11e demi-brigade d'infanterie de ligne, — le 9 juin 1793.

Capitaine dans le même bataillon, — le 29 prairial an III.

Capitaine aide-de-camp du général Dupas, — le 12 vendémiaire an XIII.

Chef de bataillon, toujours aide-de-camp, — le 3 juin 1807.
Major en second, toujours aide-de-camp, — le 15 avril 1811.
Major en premier au 34e régiment de ligne, — le 25 novembre 1811.
Major en premier au 44e régiment de ligne, — le 21 mars 1813.
Colonel en second, — le 21 avril 1813.
Colonel du 3e régiment d'artillerie de marine, — le 17 août 1813.
Colonel du 53e régiment d'infanterie de ligne, — le 13 octobre 1814.
Licencié, — le 1er septembre 1815.
Retraité, — le 7 août 1816.
Décédé, — le 14 février 1830.

—

Campagnes.

1793, Italie; 1794-1795, Pyrénées-Orientales; 1796, Italie; 1800, Corse; an XII, Côtes de l'Océan; an XIII, 1806-1807, Grande-Armée; 1808, Danemark; 1809, Allemagne; 1813, Allemagne; 1814, France (1815, Savoie).

Blessures.

A reçu une blessure au bras droit à la bataille de La Fluvia, le 26 prairial an III. A eu un cheval emporté sous lui par un boulet de canon à la bataille de Friedland et a reçu une forte contusion au genou. A eu deux chevaux tués sous lui à la bataille de Wagram et a reçu un coup de feu à la jambe droite au-dessous du genou. A reçu un coup de feu, le 14 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, où il a perdu un cheval tué. S'est trouvé à la bataille de Hanau; a commandé le 25e régiment provisoire du 2 mai au 17 août 1813 et s'est trouvé aux batailles de Lützen, Bautzen; aux affaires de Champaubert, Etoges, Montmirail et à la bataille de Paris. A reçu un coup de baïonnette au coin de l'œil droit, le 26 mars 1814, à la retraite de Sézanne.

Décorations.

Membre de la Légion d'Honneur, — le 26 mai 1806.
Officier, — le 24 juin 1813.
Baron de l'Empire, — le 19 novembre 1813.
Chevalier de Saint-Louis, — en 1814.

(Archives de la Guerre.)

« JACQUEMET, Michel, chef de bataillon au 67e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'Honneur, né le 21 septembre 1771, à Collonges (département du Léman).

« Sert depuis 1792. A reçu un coup de feu à la jambe gauche, le 25 juin 1794 ; un coup de biscaïen à l'épaule gauche et une balle au coude gauche le 1er germinal an vii. »

(Proposé par le général Molitor.)

[Etat des services militaires.]

[JACQUEMET, Michel, colonel, né le 21 septembre 1771, à Collonges, département du Léman (Collonges-Fort-l'Ecluse).

Entré au service comme capitaine au 7e bataillon des volontaires nationaux de l'Ain, — le 5 août 1792.

Passé au 21e bataillon des volontaires nationaux faisant partie de la 67e demi-brigade de ligne, — le 21 septembre 1792.

Chef de bataillon dans la même demi-brigade, — le 17 fructidor an x.

Major au 52e régiment d'infanterie de ligne, — le 27 avril 1811.

Colonel du 40e régiment de ligne, — le 22 juillet 1813.

Passé au 38e régiment de ligne, le jour de l'organisation de ce régiment, — le 7 décembre 1814.

Passé au 1er régiment de ligne, — le 21 juin 1815.

Licencié et parti pour ses foyers, — le 16 février 1814.

Campagnes.

1792, 1793, ans ii, iii, iv et v, à l'armée de Sambre-et-Meuse, armée de Belgique et armée du Nord).

An vi. Armée d'Allemagne.

An vii. Armée du Danube.

Ans viii et ix. Armée du Rhin et armée d'Italie.

Ans xiii et xiv. Expédition maritime de Toulon aux Antilles et dans la Méditerranée.

1806, 1807-1808. Grande-Armée en Allemagne.

1810. Allemagne, Hollande, Catalogne.

1811, 1812, 1813 et 1814. Armée du Nord, en Espagne et France.

Embarqué le 1er nivose an xiii, sur le vaisseau *Le Formidable*, avec le bataillon du 67e qu'il commandait, a fait la campagne des Antilles. Passé ensuite à Cadix sur le vaisseau *L'Aigle* lequel prit part à la bataille navale de Trafalgar.

BLESSURES.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, au combat qui eut lieu en avant du Pont à Marqué, le 25 juin 1793.

Blessé d'un coup de biscaïen à l'épaule gauche, à la bataille d'Ostrach, le 1er germinal an VII, pour laquelle blessure, quoique très grave, Jacquemet ne voulut pas quitter le combat, malgré qu'il en fut fortement pressé par ses chefs et ses camarades. Blessé de nouveau à la même bataille par un coup de feu qui lui a fracassé le bras gauche, dont il reste une ankylose complète.

Blessé par un éclat de bois à la cuisse gauche, au combat naval de Trafalgar, le 29 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805); blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le même jour.

Blessé d'un coup de feu à la poitrine à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.

A reçu une forte contusion à la jambe droite à Manierû, le 15 octobre 1812.

Blessé d'un coup de feu à la partie droite des reins, à Novan, le 3 novembre 1812.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, qui a été complètement fracturée, à Romal, le 3 mai 1813.

ACTIONS D'ÉCLAT.

A la bataille de Sulsbrack, le 30 thermidor an IV, Jacquemet, alors capitaine de grenadiers, pénétra sous une fusillade très vive de l'ennemi, dans le bois situé avant cette ville, défendu par l'ennemi avec une opiniâtreté sans exemple, et à une distance aussi éloignée des grenadiers-tirailleurs qu'il commandait, il se précipita seul sur deux grenadiers hongrois qu'il fit prisonniers.

Fait prisonnier au combat de Trafalgar, le 29 vendémiaire an XIV, rendu sur parole le 18 brumaire, même année, le vaisseau *L'Aigle* ayant été obligé de se rendre, il fit démonter le drapeau de son bataillon, parvint en le cachant à le soustraire à l'ennemi; parvint à jeter 200 hommes sur la dunette et quoique blessé, Jacquemet réunit quelques marins et grenadiers remonta sur le pont et en chassa l'ennemi à la baïonnette.

A la bataille d'Essling, au moment où l'ennemi déployait ses plus grandes forces contre Grote-Alpan, il déboucha avec son bataillon du village et le déploya sous le feu le plus vif de l'artillerie ennemie. Tous les corps repassaient le village pour prendre position au-delà, Jacquemet soutint seul pendant

longtemps, tous les efforts des bataillons autrichiens; il fut blessé alors d'une balle à la poitrine et dut se retirer.

A la bataille de Wagram, il fut chargé d'enlever le village d'Anderose, dont l'ennemi venait de s'emparer ; il y réussit en peu de temps. Ensuite des forces considérables l'obligeant à se reployer sur la division Molitor, dont le 67e régiment faisait partie, il y prit le commandement du régiment pendant le reste de la journée, en l'absence du colonel qui avait été blessé. Le commandant Jacquemet se fit remarquer par son sang-froid et sa valeur accoutumée.

Pendant toute la campagne de Catalogne, du 14 novembre 1810 au 18 novembre 1811, Jacquemet, toujours plus désireux de bien faire, n'a cessé de se signaler d'une manière brillante aux affaires d'Alot, dans les montagnes de Miéras, et de Saint-Apan, où il donna presque toujours le premier. Il y mérita plus que jamais le titre d'être un des meilleurs officiers supérieurs de l'armée et des plus distingués. Enfin pendant le siège mémorable de la forteresse de Figuières, où Jacquemet commandait le 67e régiment, il déploya toutes les ressources et toute l'activité de son génie, soit pour établir des lignes de contrevallation soit pour rejeter l'ennemi dans la place, quand il tenta de sortir, soit pour électriser ses troupes auxquelles il prêchait d'exemple pendant les travaux de jour et de nuit qu'on était obligé d'établir contre toutes les tentatives des Espagnols; on doit dire à la louange de Jacquemet, que ses lignes étaient ce qu'il y avait de plus parfait entre toutes celles établies par les différents corps ; il en a reçu plusieurs fois des marques de satisfaction de la part des principaux chefs de l'armée, qui ont regardé son départ comme une des plus grandes pertes qu'elle pouvait faire.

Dans la campagne qu'il a faite en Navarre, avec les deux bataillons d'élite du 52e régiment, il était ordinairement chargé des expéditions les plus épineuses, qui ont constamment réussi par ses soins. Dans toutes les affaires qu'on eut avec l'ennemi, on lui confia le commandement des colonnes destinées à porter les coups décisifs ; et ce fut à son intrépidité, au talent qu'il avait d'électriser les troupes en leur donnant l'exemple du dévouement ; à la sagesse de ses dipositions ; et à l'habileté de ses manœuvres qu'on doit, en grande partie, tous les succès dont furent couronnés les combats où il s'est trouvé. Les généraux Caffarelli et L'Abbé ont consacré, dans leurs ordres du jour, la satisfaction et le juste tribut d'éloges qu'ils lui doivent,

notamment pour les affaires près de Trafailla, le 11 octobre 1812, de Manierû, le 15 octobre 1812, de Noman et Moain, le 3 novembre 1812 et du Romal, le 3 mai 1813.

Jacquemet a eu quatre chevaux tués sous lui :

Le 15 mars 1811, à l'affaire d'Alot (Espagne).

Le 11 octobre 1812, à l'affaire de Tafailla (Navarre-Espagne).

Le 15 novembre 1812, à l'affaire de Manierû (Navarre-Espagne).

Et le 3 mai 1813, à Romal (montagnes des Pyrénées).

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 25 prairial an XII.

Chevalier de Saint-Louis, — le 5 octobre 1814.

Officier de la Légion d'Honneur, — le 17 mars 1815.

(Archives du Ministère de la Guerre [1].)

(A suivre.) César DUVAL.

APERÇU HISTORIQUE SUR LE SERVICE DES EAUX POTABLES A CLUSES

Au moment où la ville de Cluses se propose d'améliorer son service d'eau potable, il peut être intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'organisation de ce service à travers les âges.

Les premiers Clusiens s'alimentèrent d'eau dans l'Arve et dans la bézière ou ruisseau qui traversait dans toute sa largeur le pré de foire actuel. Mais ces eaux étaient fréquemment contaminées, les eaux de l'Arve par les riverains d'amont de Cluses et celles de la bézière par les résidus des tanneries qui se trouvaient à proximité ; c'est pourquoi l'eau qui sourd de terre au bas de la muraille de l'ancienne propriété du marquis de Cluses, actuellement butte de Chessy, fut utilisée de bonne heure de préférence à toute autre.

Le 14 août 1729, on facilita l'accès de cette source, elle fut aménagée et plus soigneusement captée. On connaît les inconvénients présentés par cette source : elle était éloignée de la ville, située à sa limite et ne pouvait jaillir en ville sa source étant à une altitude plus basse que les habitations. Le 16 octobre 1746, les nobles syndics, en vue d'obtenir de l'eau jaillis-

1. On peut s'étonner de voir que les longs et brillants services de Jacquemet aient été si peu récompensés par Napoléon, car ses deux dernières décorations lui ont été données par Louis XVIII.

sante, décident de conduire l'eau de Diglay ou du Jorant sur la « place de l'hasle » de Cluses. Ils chargent l'ingénieur Cheneval des études à faire pour la captation de l'eau. Le 21 octobre 1749, la pose des « bourneaux » ou tuyaux de bois liés entre eux par des « boettes de fer d'Annecy » ou manchons, est confiée à M. Dunand, de Scionzier. Ces bourneaux en bois de « vuargne » ou sapin avaient 5 ou 6 pousses d'épaisseur « en queue » et 8 pieds de chambre de longueur, ils furent payés 21 sous la toise y compris les « boettes ». Le tout devait être posé pour les fêtes de Pentecôte 1750. Le 19 février, les nobles syndics prenaient les dernières mesures pour faire poser à la place du tilleul où se placardaient les affiches, un bassin en bois de chêne avec une chèvre et piédestal en pierre de taille, « le tout comme le bassin de la Bonneville ».

Cette fontaine desservait la place de l'hasle; les habitants du quartier de l'hôpital voulurent aussi profiter des avantages de leurs voisins. Le 9 avril 1750, les nobles syndics, afin de leur donner satisfaction, firent conduire la vidange du bassin de « l'hasle » vers l'hôpital afin de permettre aux riverains du nouveau canal de s'alimenter en eau et de combattre plus efficacement les incendies le cas échéant et aussi pour débarrasser la place de l'hasle de l'eau qui l'inondait.

Le 27 février 1757, Joseph Simond fut chargé d'orner le piédestal du bassin en y taillant « les armoiries de la ville et le millésime relevé en bosse ».

Le couvent de l'Observance réclama le 24 janvier 1751 « un filet d'eau » en vertu de certains droits qu'il avait sur la source du Jorant. A cette demande le noble conseil répliqua que la fontaine fournissait une quantité d'eau si petite qu'il était à peine possible « de remplir un seau d'eau dans un demi quart d'heure » et qu'ils ne pourraient rien céder étant donné de plus que le couvent posssédait un puits dans son enclos. Toutefois un accord survint entre les parties.

Le 10 juin 1755, les syndics, afin d'éviter le plus possible la contamination des eaux du bassin de l'hasle dont la vidange était utilisée comme nous l'avons vu, prennent un arrêté pour interdire de laver dans le bassin.

De mars à juillet 1765, de nombreux bourneaux furent remplacés. Néanmoins le service de l'eau restait défectueux si bien qu'à ce moment on fit venir de Colombi, bailliage de Morge, un fontainier du nom de Samuel Stauffer qui prétendit découvrir au lieu dit le petit étang une source suffisamment abondante.

Il se chargeait de la faire monter en hauteur de 3 pieds au devant de l'hôpital moyennant une somme de 48 louis d'or neufs de France. Il n'obtint, hâtons-nous de le dire, aucun résultat et le 31 octobre 1780, le conseil considérant que cette ville n'a encore pas réussi à capter de l'eau en quantité suffisante, décida de faire un puits en face de l'hôpital, travail qui fut exécuté par Paul Pasquier, fontainier à Genève. La pompe de laiton fut fournie par Anthoinoz, de Thonon. Le bassin de pierre qui existe encore à l'heure actuelle fut exécuté plus tard dans l'année 1792.

A partir de cette date jusqu'en 1848, la question des eaux ne fut plus guère soulevée ; à cette époque, on avait construit une pompe au-dessus de la dite fontaine Pellet. Mais il demeure que jusqu'à ce moment toutes les tentatives pour pourvoir Cluses d'eau potable et par fontaines jaillissantes restaient infructueuses. Le 6 août 1851, on projeta l'établissement d'un puits sur la place du marché, projet vite abandonné et, en 1857, le conseil décida de s'adresser aux lumières des fontainiers pour établir un projet définitif. Parmi un grand nombre d'offres d'études faites par des ingénieurs hydrauliciens, dont quelques-unes sont sérieuses, l'une d'elles, celle de Aeschliman, fut agréée par le Conseil. Cet ingénieur prétendait qu'avec ses « connaissances du système géologique et magnétique et de l'emploi du procédé de l'abbé Faramel », il découvrirait sans frais des sources abondantes, il donnait à l'appui un grand nombre de références.

Comme bien l'on pense, il ne trouva rien et le conseil remercia le distingué Aeschliman. Il fut décidé qu'on suivrait la trace des aïeux et qu'on irait tout simplement s'alimenter d'eau potable dans l'Arve. Un projet de dérivation vers la maladière avec bassin de décantation, bornes fontaines, conduites, fut étudié, dressé, puis enfoui dans les cartons de la mairie, lorsqu'une trentaine d'années plus tard intervint entre M. Carpano, industriel et la ville de Cluses, le traité qui assure le service actuel des eaux.

Notons pour être complet que, depuis deux ou trois ans, la municipalité clusienne, sous l'énergique impulsion de M. Thouna, maire, a fait dresser l'état des travaux nécessaires pour amener à Cluses une source abondante située à Magland. Les plans et devis ont reçu l'approbation des autorités, l'eau a été reconnue de bonne qualité par les chimistes, si bien que le projet est prêt à être exécuté. PERROUD.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

(*Suite.*)

VII. — **Les Brassards.**

Une première remarque est à faire dans l'énumération des armes défensives distribuées aux Gardes avec leurs brigandines : les brassards sont presque toujours mentionnés à part.

Ce n'est qu'au XVIe siècle en effet, ou tout au plus dès la fin du XVe qu'on rencontre des brigandines avec brassards faisant corps avec elles, comme les manches d'un vêtement moderne. Nous avons vu, il est vrai, dans les Musées et Collections, bien des brigandines avec brassards adhérents attribuées au XVe siècle, mais nous regardons ce classement comme erroné et nous croyons que ces armures appartiennent au XVIe siècle. Nous ne connaissons pas un seul texte des XIVe et XVe siècles qui mentionne une brigandine ainsi faite, ni un seul document figuré antérieur à 1500 qui en reproduise une ; au contraire nous pourrions citer de très nombreux documents et un grand nombre de peintures du XVe siècle qui établissent que les brassards étaient toujours indépendants.

Ces brassards, le plus souvent d'une autre contexture que la brigandine elle-même, s'attachaient à cette dernière par des aiguillettes ; la jointure était cachée et protégée par le *garde-bras*, sorte d'épaulière défendant l'articulation de l'épaule, qui, lui, était au contraire presque toujours de fabrication identique à celle de l'armure dont il faisait partie.

1432. « Et les ai vus (les habitants de Belgrade) porter des « brigandines assez belles de plus menu escalle que nous « portons, *et des garde bras de mesme* [1]. »

1449. « Cinquante brigandines couvertes de futaine noire. « Trente trois *garde bras de même couleur* [2]. »

Quelquefois cependant les écailles des garde-bras restaient à découvert ;

1450. « Le garde-braz sera de petites lametes couvertes de

1. BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE : *Voyage d'Outremer*, ap. GAY : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 2.
2. JOSEPH GARNIER : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, p. 130 (Paris, Champion, 1895).

« la couleur de ladicte brigantine, ou non couvertes, au plaisir « et voulunté du porteur [1]. »

Une brigandine est souvent mentionnée sans les brassards, presque jamais sans les garde-bras ; ceux-ci cependant étaient généralement détachables, et le soin qu'on prenait de les mentionner toujours dans les inventaires indique assez qu'ils ne faisaient pas corps avec elle de façon absolue, sans quoi leur mention eut été inutile.

1468. « Une brigandine complète garnie de salade. gorgerin, « *gardebras* et harnois de jambes [2]. »

1480. « Item, deux brigandines de velours noir garnies de « tassettes et de *gardebras* [3]. »

Mais, comme on pouvait dévêtir la brigandine sans les en séparer, ce qui n'avait pas lieu pour les brassards, les garde-bras restaient presque toujours fixés à l'armure du torse, et c'est probablement pour cette raison qu'il n'en est pas question dans l'énumération des armes du Guet.

Rien, dans les délibérations du Conseil de Genève, ne nous renseigne sur la contexture des brassards donnés aux Gardes, et nous sommes sur ce point réduit aux conjectures. Voyons donc quelles étaient, à l'époque où la brigandine était en usage, les différentes sortes de brassards qui pouvaient l'accompagner, et cherchons parmi ceux-là les brassards probables du Guet de Genève.

Tous les genres de défense de bras qui avaient été en usage dans les siècles précédents étaient encore employés au xve siècle ; ils s'étaient accrus de ceux nouvellement créés, s'étaient combinés entre eux, et présentaient une diversité extraordinaire. Or on peut dire que tous se sont plus ou moins souvent combinés avec la brigandine.

Pour s'y reconnaître, il faut étudier au moins les principaux types et voir ceux dont l'adoption pour l'armement de nos Gardes présente les plus grandes probabilités.

*
* *

1° Manches de mailles. — Tout naturellement, lorsque les plates vinrent se substituer au haubert pour la défense du torse, on garda longtemps les manches de mailles chez lesquelles on trouvait une souplesse qu'on ne sut d'abord donner

1. Merlin de Cordebœuf : *Ordonnance et manière des chevaliers errants*, édition de Belleval, p. 79.
2. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 2.
3. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, p. 232.

à aucun autre système de brassards. Aussi, les pierres tombales et les tableaux du XIVe, du XVe et même du XVIe nous montrent fréquemment des manches de mailles accompagnant soit la brigandine soit même l'armure de fer rigide.

A l'époque que nous étudions [1], nous pouvons citer le portrait de Lucas Paumgartner en St Eustache, par Albert Dürer, à la Pinacothèque de Munich, dans lequel les manches de mailles sont parfaitement visibles sous les crevés des bouffants, plusieurs des gravures de Dürer dans la petite Passion et la grande Passion, et un dessin au lavis d'Holbein, au Musée de Bâle représentant Pilate se lavant les mains.

La maille a été combinée à toute époque avec tous les genres de brassards, pour défendre les défauts aux joints ou pour fournir les articulations; parfois même les manches de mailles se sont unies avec les plaques d'acier, soit en se renforçant d'un demi-brassard en tuile du côté extérieur du bras, système employé dans l'armure d'un des soldats qui gardent le tombeau, dans la Résurrection de N. S. au Musée de Cologne, par le peintre anonyme dit le Maître de la Passion de Lijversberg; soit en joignant un canon d'avant-bras en fer rigide à une manche de mailles qui couvrait seulement l'arrière-bras, comme on peut l'observer dans un tableau de Vittore Pisano représentant St Antoine et St Georges à la National Gallery de Londres, et dans le tableau du Musée de Glascow que nous avons cité au chapitre précédent, et dans lequel St Victor porte avec sa brigandine des brassards ainsi composés.

Malgré tous ces exemples de l'emploi des manches de mailles au XVe siècle, il nous paraît peu probable que la maille ait été employée pour armer les bras de nos Gardes. Dans les nombreux textes que nous connaissons mentionnant des bras défendus par la maille, on dit toujours *manches de mailles*, et jamais *brassards*; en voici quelques exemples allant des premiers temps de la brigandine jusqu'à l'époque que nous étudions:

1345. « ... per guarnir 1^a^ marguas de malha [2]. »

1346. « ... parium unum manicarum de magia [3]. »

1. Pour les époques antérieure et postérieure, voir notamment:

Pour le XIVe siècle: HEFNER-ALTENECK: *Waffen, ein Beitrag zur historischen Waffenkunde*, pl. 20, 21, 24 B, 27 etc., reproduisant toutes des pierres tombales du XIVe avec manches de mailles;

Pour le XVIe siècle: Un portrait d'homme par le Tintoret au Musée du Prado et le portrait de Philippe II, par Alonso Sanchez Coello au Musée de Berlin, qui tous deux ont des manches de mailles.

2. EDOUARD FORESTIÉ: *Le Livre de Compte des Frères Bonis*, 1re partie, p. 221.

3. A. ANGELUCCI: *Doc. inéd.*, p. 18-19.

1365. « ... quasdam manucas mallie ad armandum [1]. »

1488. « Jacquemin de Millan obrjonier fut gaigé d'unes « manches, et unes faudes de maille [2]. »

Remarquons-le, ce dernier texte est exactement contemporain de nos Gardes, et, de plus, relatif à un armurier de Milan, compatriote par conséquent de Capelli qui avait fourni leurs premiers brassards.

Quant aux documents du xvie qui parlent de manches de mailles, ils sont si nombreux que nous renonçons à les citer, nous bornant à donner quelques références [3]. Toujours, nous le répétons, soit au xive, soit au xve, soit au xvie siècle, nous avons trouvé cette défense sous le nom de manches de mailles et jamais de brassards. Or l'armement de bras du Guet de Genève est toujours appelé *brasali* dans les délibérations. Nous pensons donc que la maille doit être écartée de nos recherches.

*
* *

2° Brassards de cuir bouilli. — Les brassards de cuir bouilli paraissent également avoir été employés dès le début de la brigandine ; du moins l'existence de brassards de cette nature, mentionnés comme étant couverts de velours, à une époque où, nous l'avons vu, la brigandine existait déjà sous le nom de *plates*, permet de présumer qu'ils étaient destinés à accompagner une brigandine couverte de cette étoffe :

1318. « Item, magistro Hugolino de Florencia pro precio « duorum parium gamberiarum, cossalium, *brachialium* et « pugnalium *de corio bollito*, de opere levato et plano, *muni-* « *torum de velluto* [4]. »

Mais souvent ils restaient au naturel avec, parfois, une garni-

1. *Invent. de J. de Saffres*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 1.

2. *Archiv. Com. de Lyon*, CC. 218, f° 3, v° ; ap. J.-B. Giraud : *Documents pour l'histoire de l'armement*, vol. I. p. 235-236.

3. Cf. notamment :

Guillaume du Bellay : (Langey) : *Discipline militaire*, liv. I, p. 24, r°, et pass. (édition Rigaud, Lyon, 1592).

Martin et Guillaume du Bellay : *Mémoires*, liv. VIII, p. 475, liv. IX, p. 257, etc. (édition Gilles Beys, Paris, 1582).

Fausto da Longiano : *Duello regolato*, p. 62 (Vinezia, 1559).

Blaise de Montluc : *Commentaires*, t. I, liv. II, p. 246 et pass. (édition Barbin, Paris, 1661).

Le Frère de Laval : *Vraye et entière histoire des troubles et guerres*, liv. III, p. 64 r°, liv. VII, p. 161 r°, etc. (édition Hulpeau, Paris. 1576).

François de Rabutin : *Comment. des Guerres en la Gaule Belgique*, p. 408, 457, etc.

Brantôme : T. II, p. 278 ; t. VII, p. 151, 153 ; t. VIII, p. 63, 64, etc. (édition elzévirienne).

4. A. Angelucci : *Dino Compagni militare*, p. 70 (Firenze, 1879).

ture de fer pour les renforcer ; malgré ce, ils étaient souvent destinés à accompagner des brigandines, car, parmi ceux que nous allons rencontrer sous ces nouvelles formes, il en est qui sont destinés à des arbalétriers dont l'armure est précisément une brigandine (des plates) comme l'établit le même texte :

1345. « Item, deu per *un brasalot... de cuer nègre* [1]. »

1347. « Item deu per I brasalot guarnit de cuer et de feradura [2]. »

1351. « Ordenons que l'arbalestrier... sera armé *de plates*... et *de harnois de bras de fer et de cuir* [3].

1358. « Item VII paires d'avans-bras de cuir et X paires de « cuir de bras deseure [4]. »

1368. « Une garnison de bras qui est de cuerf [5]. »

1364. « I brachiale de corio... 2 paria brachiorum de « corio [6]. »

1365. « ... Cum quodam arnesio brachiorium facto de « corio [7]. »

Les brassards de cuir bouilli sont fort difficiles à distinguer des brassards de fer rigide soit dans les peintures des Primitifs, soit dans les bas-reliefs et pierres tombales ; on ne peut les reconnaître avec certitude que lorsqu'ils sont renforcés par des bandes de fer qui eussent été inutiles sur un brassard de métal. Un certain nombre des pierres tombales relevées dans l'ouvrage de Hefner-Alteneck déjà cité [8] nous montrent ce détail que nous retrouvons également dans les peintures de Stephan Lochner (1400-1451) au Musée de Francfort, représentant le martyre des douze apôtres.

Dans la plupart de ces peintures et sculptures le brassard de cuir laisse voir la maille aux jointures où la rigidité du cuir bouilli n'aurait pu se prêter à l'articulation.

Mais tous les documents écrits ou figurés dans lesquels

1. Edouard Forestié : *Les Livres de Comptes des Frères Bonis*, vol. I, p. 174.
2. *Op. cit.*, vol. I, p. 261. Cf. également vol. I, p. 28, 37, 242 ; vol. II, p. 23, 24, etc.
Tous les brassards mentionnés dans ces comptes sont, comme ceux ci-dessus, toujours vendus à part, chaque « I brasalot » correspondant à une paire de brassards. Cela confirme une fois de plus ce que nous avons dit au sujet des brassards alors toujours indépendants de la brigandine.
3. *Ordonnances du roi Jean*, t. IV, p. 69.
4. De Prelle de la Nieppe : *Inventaire de l'armurerie de Guillaume de Hainaut*, p. 4.
5. B. Prost : *Inventaires de Bourgogne*, t. I, p. 5, n° 38.
6. *Inventaire du Donjon de Vosticza*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 62, col. 2.
7. *Invent. de J. de Saffres*, p. 342 ; ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 1.
8. Hefner-Alteneck : *Op. cit.*, pl. 22, 26 etc.

nous avons rencontré ces brassards de cuir bouilli sont antérieurs à 1450 ; le texte ci-après, il est vrai, est un peu postérieur :

1458. « Après les armeront des gardebras et des avant bras, « qui de cuir bouilly seront, tenans tous enssemble, qui « dedens seront lassiez, et pardessus garnis au long de menus « bastonnez, du plus fort bois que sur les gardebras, et les « bracellez sont cousus [1]. »

Mais il s'agissait là d'une armure de tournoi qui n'avait rien de commun avec l'armement de simples gardes.

On trouve également, dans un inventaire de l'artillerie de Dijon :

1480. « ... onze gands et huit brasselets de cuir pour « archiers [2]. »

Mais il ne s'agit pas là de brassards, bien que le mot *bracelet* ait été parfois employé dans ce sens ; ces bracelets de cuir sont destinés à préserver le bras gauche de l'archer du choc de la corde de l'arc.

Il est donc probable que les brassards des Gardes de Genève qui datent de la seconde moitié du xve siècle n'étaient pas en cuir bouilli.

* * *

3° Brassards jacqués. — Bien qu'employés le plus souvent comme complément d'un jacques, ou vêtement de toile matelassée, les brassards ayant cette contexture furent parfois adjoints à des cuirasses ou à des brigandines. Leur usage devait être fréquent en Allemagne, car Dürer en a souvent armé les soldats qui figurent dans ses gravures, notamment celle de la Grande Passion et de la Petite Passion.

Le roi René qui nous indique la fabrication de ces brassards matelassés, renforcés parfois de cuir bouilli aux avant-bras et aux épaulières, nous les peint bien en effet comme une mode allemande :

1450. « En Brebant, Flandres et Haynault, et en ces pays là « vers Almaignes... mettent unes bracières grosses de 4 dois « d'espèz et remplies de couton, sur quoy ils arment les avant- « bras et les garde-bras de cuir bouilly [3]. »

On le voit, les brassards jacqués se combinaient avec le cuir

1. Antoine de La Salle : *Des anciens tournois de Faictz d'Armes*, édition B. Prost, p. 210 (Barraud, Paris, 1878).
2. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, pièces annexées, p. 230 ; cf. également, pour un brassard d'archer en cuir l'*Inventaire de Philippe-le-Bon en 1420*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 206, col. 2.
3. Le roi René : *Devis d'un Tournoi*, t. II, p. 13 (édition Quatrebarbes).

bouilli ; ils se renforçaient encore de bien d'autres manières, et c'est le cas de constater une fois de plus ce que nous avons dit au commencement de ce chapitre : tous les systèmes de brassards se sont mariés entre eux de toutes les façons possibles.

Nous les trouvons en effet renforcés de chaînes de fer dans les peintures de Memling qui décorent la châsse de sainte Ursule à Bruges dont nous avons parlé déjà ; ce type était d'ailleurs réglementé depuis longtemps dans les Ordonnances :

XIVe siècle. « Ordonnons que les gens du commun de notre « pays... soient armés de forts jacques garnis de laisches, « chaînes, ou mailles pour couvrir les bras [1]. »

Nous trouvons enfin ces brassards jacqués unis avec les plaques d'acier des deux façons déjà signalées pour la maille : d'abord avec un canon de fer rigide à l'avant-bras, l'arrière-bras n'étant protégé que par le jacques ; nous avons vu à la Pinacothèque de Munich un tableau de Dierich Bouts (l'entrevue d'Abraham et de Melchisédech) dans lequel Abraham porte des brassards de ce type ; ensuite avec un demi-brassard de fer en tuile recouvrant le brassard jacqué sur toute sa longueur du côté extérieur du bras, et nous en trouvons à Genève même un exemple à la Pinacothèque dans un tableau de la fin du xve siècle dû au pinceau d'un anonyme flamand et qui représente la Passion ; un des soldats qui se disputent les vêtements du Christ, au premier plan, est armé de brassards ainsi faits.

Mais, comme on le voit, ces documents écrits ou figurés sont tous, comme l'observe le roi René, des pays flamands ou allemands, à l'exception de l'Ordonnance de Jean V qui est de Bretagne, c'est-à-dire plus éloignée encore de Genève. Or, la première commande de l'armée des Gardes avait été faite, comme nous l'avons vu, à un armurier de Milan, ville où la mode allemande des brassards jacqués n'était guère en honneur ; d'ailleurs un armurier étranger eut été bien inutile pour des brassards de toile matelassée qu'on eut facilement pu faire dans la ville. Ce n'est donc pas de brassards jacqués que devaient être armés les Gardes de Genève.

***

1. *Ordonnance de Jean V, Duc de Bretagne*, ap. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 66, col. 1.

Par une erreur inexplicable, Gay, ordinairement si exact, place ce texte avec ceux du xvie siècle, et le date de 1525. Jean V, né en 1339 étant mort en 1399, il y a lieu de restituer son Ordonnance au xive siècle.

4° Brassards a écailles. — Les brassards en cuir ou étoffe doublés d'écailles de fer, soit de même contexture que la brigandine, ont été fréquemment employés pour compléter cette défense de corps; parfois même, les écailles étaient extérieures et nous en trouvons un exemple dans une gravure d'Albert Dürer qui fait partie de la Grande Passion (la Flagellation).

Ces brassards à écailles paraissent à peu près en même temps que la brigandine elle-même, d'abord, bien entendu, sous le nom de plates dont nous avons vu le sens :

1322. « Une paire de manche de Lombardie à plates [1]. »

1322. « 2 bracers de plate [2]. »

1344. « Item, deu per un brasalot platonat [3]. »

Au xve siècle ils paraissent un peu abandonnés et l'on n'en trouve plus guère de trace ni dans les peintures ni dans les textes; sans doute la difficulté de faire des articulations en écailles, et d'autre part le perfectionnement des brassards de fer rigide en étaient les causes. A l'extrême fin du xve ils reparaissent, comme on le voit dans la gravure de Dürer dont nous avons parlé; ils ont emprunté alors les formes exactes du brassard de fer et ont comme lui une cubitière pour couvrir l'articulation du coude.

Dès ce moment, et nous l'avons signalé au commencement de ce chapitre, on en trouve qui font corps avec la brigandine; on comprend qu'en ce cas toute l'armure est inventoriée en bloc sans qu'il soit question des brassards.

Mais parfois aussi ils sont indépendants, et alors ils sont, comme les brassards de plates du xive, toujours mentionnés avec la désignation de leur contexture :

1530. « une paire de manches de fustaine blanche garnyes « d'escailles [4]. »

Aucune indication de ce genre n'étant donnée lors de l'énumération des pièces d'armes livrées aux Gardes, et l'époque à laquelle ils reçoivent leur armement étant précisément celle pendant laquelle les brassards d'écailles semblent avoir été extrêmement rares, nous pensons que ce n'est pas encore là le type des brassards qu'ils portaient.

*
* *

1. De Prelle de la Nieppe : *Loc. cit.*
2. *Inventaire de Roger de Mortimer*, p. 359; ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 214, col. 1.
3. Edouard Forestié : *Compte des Frères Bonis*, vol. 1, p. 98.
4. *Inventaire de l'Armurerye qui est à Nancy*, loc. cit., p. 8, n° 90.

5° Brassards de fer rigide. — Nous avons vu les divers systèmes de brassards que nous venons d'étudier usités concurremment au cours du xive siècle lorsqu'on abandonne le haubert pour la brigandine. On cherchait ce qui pourrait mieux compléter la nouvelle armure pour défendre les bras et les jambes ; en même temps que les types précédents on mit en usage des plaques de fer rigide qui entouraient le bras partiellement ou entièrement et formaient contre les coups une défense supérieure à toutes les autres. A côté des manches de mailles, des brassards de cuir, de toile matelassée ou de plates, ces nouveaux brassards apparaissent dans les inventaires sous le nom de brassards de fer, soit pour la joute, soit pour la guerre :

1358. « Item, VIII paires de bras de fier à jouster... item, « une paire de bras de fier de wière [1]. »

1377. « paria II braziarorum de ferro [2]. »

La pierre tombale de Bernard de Masmünster († 1383) à la cathédrale de Bâle nous montre ce qu'étaient ces brassards de fer, déjà complets et munis d'une cubitière articulée. La difficulté de donner de la souplesse à l'articulation faisait cependant souvent préférer le système dont nous avons parlé précédemment, dans lequel l'avant-bras seul est muni d'un canon de fer, l'arrière-bras restant défendu seulement par la maille. En ce cas, on désignait ce demi-brassard sous le nom d'avant-bras :

1389. « cotte de fer harnois de jambes et avant-bras,... cotte « de fer, bassinet, avant-bras [3]. »

Nous en avons vu un excellent exemple dans une des statues des Scaliger à Vérone, celle de Can Signorio († 1375).

Ces brassards ou demi-brassards semblent avoir été alors l'apanage des chevaliers, les autres défenses de bras, maille et surtout cuir et jacques étant réservées aux hommes de pied. Mais au xve siècle les progrès faits dans l'art du batteur d'armures permirent de faire ces brassards de fer à assez bon compte pour qu'on put en armer les archers et les gardes ; le manuscrit anonyme sur le costume militaire des Français en 1446 édité par le comte de Belleval nous initie de façon complète aux détails de fabrication de ces brassards [4]. Le passage est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le reproduire.

1. De Prelle de la Nieppe : *Op. cit.*, p. 3.
2. A. Angelucci : *Docum. inéd.*, p. 221.
3. *Test. de R. Picque*, p. 93 ; ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 91, col. 1.
4. Cte de Belleval : *Du Costume militaire des Français*, pp. 2 et 3.

Dès ce moment, si le brassard de fer rigide se multiplie dans les textes, on ne le trouve presque jamais plus avec l'indication de sa contexture. Il devient le brassard par excellence, les autres types continuant seuls à être différenciés par des mentions spéciales et il serait oiseux de rapporter les innombrables passages dans lesquels il est question de brassards.

Tout naturellement il se multiplie aussi dans les peintures et sculptures où il est le complément le plus ordinaire de la brigandine. Déjà les *brigands* peints au xive siècle par Altichieri à la Basilique Saint-Antoine à Padoue, bien que simples piquiers, portaient avec leurs brigandines des brassards de fer, mais c'était alors un peu exceptionnel ; pour l'armement, comme sur bien d'autres points, l'Italie était alors en avance. Au xve siècle ce n'est plus une exception, et nous n'aurons que l'embarras du choix ; nous nous cantonnerons exclusivement dans les peintures ou miniatures d'une authenticité indiscutable, à peu près contemporaines de nos Gardes, et dans lesquelles des hommes de pied de condition à peu près semblable à la leur porteront, avec des brigandines nettement reconnaissables, des brassards de fer rigide.

Ces conditions ainsi étroitement circonscrites, nous les trouvons au Musée Condé à Chantilly dans les célèbres miniatures de Fouquet, surtout dans la scène de l'Adoration des Mages dont les gardes armés de brigandines, salade en tête et vouge en main, donneraient l'idée la plus exacte de ce que devaient être nos Gardes s'ils n'avaient en même temps les jambes armées de fer, ce qui n'existait pas à Genève.

Nous les trouvons au Musée de Cologne dans le tableau du baiser de Judas (Christus in Gethsemani) par le Maître de la Passion de Lijversberg ; à la Pinacothèque de Turin, dans la Passion par Hans Memling, où plusieurs soldats sont ainsi vêtus dans les diverses scènes du tableau, notamment dans l'Arrestation du Christ, au premier plan, à gauche ; à la Galerie impériale de Vienne, dans la Résurrection du même peintre, où il ne manque au garde de droite, devant le Tombeau, qu'un vouge en place de son marteau d'armes pour réaliser exactement la figuration de l'armement du Guet de Genève.

Nous ne citerons que pour mémoire une des peintures du même Hans Memling décorant la châsse de sainte Ursule à Bruges, et représentant le martyre de la Sainte. L'homme d'armes de l'extrême droite a bien une brigandine et des bras-

sards de fer, mais il paraît être plutôt un chevalier qu'un simple garde.

Enfin, — à défaut d'un document genevois que nous avons vainement cherché [1], — pour en citer un aussi rapproché que possible de Genève et tiré du pays avec lequel cette ville avait alors les relations les plus étroites, la Savoie, nous en trouvons dans les fresques de la Chapelle de Bessans et surtout de la Chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard [2]. Construite en 1446 [3] et entièrement décorée de fresques dans les années qui suivirent [4] cette dernière nous a conservé dans 60 scènes du Nouveau Testament et du martyre de saint Sébastien l'iconographie du costume et surtout de l'armement du milieu du xve siècle, reproduits avec cette minutie et ce réalisme que les Primitifs apportaient à leurs peintures.

Et certes, au pied de ce Mont-Cenis où passaient sans interruption les armées de la Savoie et de la France, les auteurs anonymes des fresques de ces deux Chapelles ne devaient pas manquer de modèles exacts pour reproduire d'après nature tous les détails de l'armement offensif et défensif de l'époque.

Comme tous les hommes de pied armés de brigandines que l'on voit dans les peintures que nous venons de citer, les Gardes du Guet de Genève devaient donc être munis de brassards en fer.

Destinés à des hommes de pied, ces brassards devaient être symétriques, et, passant successivement à des hommes de tailles différentes, ils devaient être avant tout ajustables. Nous sommes donc conduits à les faire rentrer dans le deuxième type des brassards décrits par l'anonyme de 1446 [5] déjà cité ; symétriques pour les deux bras, et faits de pièces indépendantes rattachées par des aiguillettes, ils étaient ajustables à toutes les tailles. On en voit un exemple dans la Marche au Calvaire, de Boccaccino (1500 env.) à la National Gallery de Londres ; le garde à gauche du Christ montre que ces brassards étaient bien ceux des hommes d'armes dont la condition correspondait à celle des Gardes de Genève.

(A suivre.) Ch. Buttin.

1. Nous remercions à cette occasion M. V. van Berchem qui a bien voulu nous aider dans nos recherches malheureusement infructueuses.
2. Monuments historiques.
3. Comme l'atteste une inscription gravée sur une pierre du mur extérieur.
4. La décoration paraît n'avoir été terminée qu'en 1508, comme semble l'indiquer cette date peinte sur une poutre au-dessus d'une des fenêtres.
5. De Belleval : *Op. cit.*, p. 3.

NOTE SUR LA CHRONOLOGIE
DES VASES NOIRS ALLOBROGES

La poterie en argile grise ou jaunâtre micacée à enduit noir, trouvée sur le territoire allobroge a été l'objet d'une étude approfondie de G. de Mortillet. J'en ai parlé aussi ici-même. Il plaçait sa date de fabrication au premier siècle avant l'ère chrétienne [1] tandis que je la supposais contemporaine des Antonins [2]. La question mérite d'être élucidée et c'est ce que je vais essayer de faire.

Disons tout d'abord que cette poterie à enduit noir n'a pas été fabriquée seulement dans la Viennoise ; on en retrouve des spécimens en Aquitaine et dans l'ouest de la Gaule, datant du premier comme du quatrième siècle, et également pailletés du mica dont on saupoudrait aussi les pâtes blanches de l'Auvergne [3]. Dans l'Allobrogie cette argile micacée se trouvait au bord des torrents, sur les rives du Rhône, où s'élevaient de nombreuses *figlinæ*. Tain (Drôme) exporte encore maintenant une argile micacée qui sert de terre réfractaire.

Pour fixer au commencement du premier siècle avant C. la fabrication de cette poterie, G. de Mortillet s'appuyait sur ce fait que des débris avaient été trouvés sous ceux de la poterie rouge. Les fouilles que j'ai observées dans la plaine des Fins, ne confirment pas cette manière de voir. J'ai plutôt vu ces débris associés et le conservateur du musée d'Annecy, L. Revon, qui en recueillit les plus intéressants, ne semble pas avoir été frappé de l'existence prétendue de deux couches archéologiques distinctes. Ce qui a pu arriver, c'est que dans certaines localités pauvres, la poterie noire ait longtemps prévalu sur la poterie rouge qui ne l'a remplacée que peu à peu. Mais sur l'emplacement du vicus de Boutae qui a livré des poteries rouges dont la date de fabrication va du temps d'Auguste à celui des Antonins, les deux genres de poterie sont généralement mélangés et ont dû être conséquemment contemporains pendant une période qu'il reste à déterminer.

1. G. de Mortillet : *Les Potiers allobroges*, dans *Revue savois.*, 1879 ; cp. H. de Villefosse : *Rev. celtique*, IV, p. 290.
2. Marteaux et Le Roux : *Catalogue des Marques de fabrique*, 1896.
3. J. Déchelette : *Vases ornés de la Gaule romaine*, 1904, II, p. 316, 328 ; A. Nicolaï : *Le Mas d'Agenais*, 1896.

Ce qui pourrait même faire supposer que certaines officines étaient d'une époque plutôt récente, c'est que, alors qu'on trouve aux Fins la poterie rouge en morceaux, on a retiré parfois de la couche romaine des vases noirs entiers : tel est le cas pour les produits de Q. Verrius Achillæus. Une écuelle plate à bords droits de ce fabricant est sortie intacte des fouilles du clos Bonetto [1] et j'en ai vu moi-même une semblable extraite lors du creusement du puits Malfroid.

C'est aux sépultures qu'on pourrait demander des indications chronologiques précises. Malheureusement les fouilles opérées en Savoie ont donné des résultats à peu près négatifs. Nous en parlerons à propos de chaque potier.

Disons seulement que lors des fouilles exécutées près d'Aime par Borrel, on trouva dans la tombe de T. Vireius Onesimus, un fragment de poterie noire, marqué... S... associé à des fragments de belle poterie rouge avec oves et rinceaux provenant sans doute de Lezoux [2]. D'après la forme du cippe et la rédaction de l'inscription, cette tombe daterait du début du IIe siècle.

En relatant les fouilles opérées le 1er nov. 1874 dans la rue de Trion et près de la maison Brevard (*Rev. épigr.*, n° 331, p. 303), Allmer n'a pas dit si la poterie noire trouvée dans une sépulture du temps de Titus était marquée. D'autre part il se borne à énumérer les marques nos 272, 285 à 287, sans indication d'origine (*Trion,* dans *Mém. Acad. des lettres de Lyon*, XXV.)

Laissant de côté la forme des vases, nous énumérerons les fabricants en demandant : 1° à leur nom et à l'extension de leurs produits ; 2° à la forme de la marque circulaire imprimée à l'aide d'un cachet en bronze ou en bois ; 3° à celle des lettres, 4° aux signes, tous les renseignements utiles qu'ils peuvent nous fournir [3].

* * *

C.-A. Domesticvs ne s'est rencontré qu'une fois à Aoste. L'abréviation du gentilice indique qu'il était fort connu. Ce potier appartenait peut-être à la famille de C. Atisius, dont je parlerai plus loin, mais comme affranchi.

Agenor. *1)* Ce nom grec d'esclave, n'apparaît qu'une fois dans le Corpus XII ; comme les vieux noms d'origine his-

1. *Revue savoisienne,* 1868, p. 82 ; *Catal. des Marques,* n° 162.
2. *Mém. de l'Académie de Savoie,* 1872, XII, p. CXXXII et CXXXV.
3. Allmer : *Insc. de Vienne* ; atlas ; Corpus XII, nos 5686. M. Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy, a bien voulu en dessiner pour ce travail les marques les plus intéressantes. Qu'il reçoive ici l'expression de ma vive reconnaissance.

torique ou légendaire, il ne peut guère appartenir qu'au premier siècle. Son officine, d'après le nombre des exemplaires trouvés, devait être établie à Vienne; elle a exporté dans l'Isère, la Savoie (cimetière de la villa de Détrier), la Haute-Savoie [1] et Genève.

2) Comme la plupart de ses confrères, Agenor imprimait son cachet sur le vase en protégeant les lettres au moyen de filets circulaires en relief analogues aux cercles tracés sous les lampes, les vases en verre et les patères. Le cachet aussi est circulaire. Mais Agenor ne l'a pas toujours tracé ainsi. Le Corpus mentionne une de ses marques où son nom est renfermé dans une semelle, *in planta pedis*. Or cette forme n'existait pas sous Auguste, on ne la trouve que sur des vases arétins de la décadence [2] et à Pompéï, sous des fonds de lampes fabriqués antérieurement à 79. Elle fut donc en usage entre le règne de Tibère et celui de Titus. Comme elle est actuellement seule contre vingt-quatre circulaires, Agenor l'a à peine utilisée et a dû l'abandonner parce que l'on ne l'employait pas en Gaule. La marque à la semelle ne se trouvant chez aucun autre potier, nous devons reconnaître qu'Agenor en est le plus ancien et que son officine a été fondée au plus tôt sous Tibère, mais plus vraisemblablement à une époque se rapprochant de la période flavienne, à la fin du règne de Néron.

A quelle époque a commencé l'usage de la marque circulaire? Sûrement à partir de la fin du règne d'Auguste et non en Italie, car elle est absente des vases arétins. En Gaule, elle est rare sur les vases rouges des potiers ruthènes, gabales et arvernes qui inscrivaient habituellement leurs noms dans un cartouche rectangulaire. J'ai recueilli quelques exemples cependant.

Corpus XII, 5686, Julius Satullus, au musée de Marseille. (nº 459); S. Avilius Felix à Genève (nº 114); Allmer et Dissard : *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*, IV, 1892 : Ateius Ma(h)es (nº 136) avec une palme. Ce potier, peut-être narbonnais, a été relevé à Autun, donc postérieurement à l'an 5 avant l'ère chrétienne [3]; S. Avillius Manus (nº 184) avec un point au centre et dont le surnom est rare et archaïque; Eptacus, nom grec (472) pour Eptachus inscrit sur sept pétales d'une rosace, la huitième étant inoccupée, et suivi de

1. Le nº 167 de notre *Catalogue des Marques*, se rapporte à ce potier.
2. J. Déchelette : *Vases ornés de la Gaule romaine*, 1904, I, p. 12, 14.
3. Id. : I, p. 16.

F(*ecit*); on retrouve cette fleur comme motif de décoration sur les vases rouges de Lezoux de la fin du premier siècle [1]; T. Flavius Sec. (518), selon Allmer, et qui, d'après son nom, serait contemporain de Vespasien ou de Titus. Ce potier était gaulois, et aussi de la fin du premier siècle, par le fait que ce nom est suivi des sigles OF (*ficina*).

Revue épigraphique, coll. Kuhn, nos 1511 et suiv. : Borillus, Cocatus et Maccius ont écrit aussi parfois leur nom circulairement. Borillus et Maccius sont connus; ce sont des potiers de Lezoux [2] qui ont travaillé entre 75 et 110 et qui ont sans doute voulu simplement imiter une mode de leur temps.

Cette marque en cercle existe aussi sur tuile (C. XII, 5679, 30) au nom de Seneca, bien connu sous Néron; sur des lampes (id., 5682, 63, 75, 82); sur verre (d., 5696, 10, 11, 13), et même sur une amphore (id., 5683, 54), où un fragment de nom a été lu ..CIM.. Il a été trouvé dans la villa des Barattes (Annecy-le-V.), avec des fragments de briques fabriquées dans l'officine Clariana, de A. Decius Alpinus, dont les produits se trouvent aussi à Lyon. Or, il est probable qu'ils datent du temps où Lyon fut rebâti, après le grand incendie de 65; c'est donc sous Néron que Decius vendait ses briques et ses tuyaux d'hypocauste, et, par suite, cette marque circulaire est contemporaine de ces débris ou leur est postérieure.

Le nom d'Agenor est suivi de F pour *Fecit*. Cette sigle, qui n'existe pas sur les marques arétines, est fréquente sur les vases de l'Auvergne. Cependant, elle n'est pas apparue dès le début des officines. Parmi les plus anciens potiers de la Graufesenque, M. J. Déchelette cite [3], comme ayant vécu de Tibère à Néron, Ardacus, Balbus, Bassus, Crestio, Maccarus, Moius et Sabinus. Or, un seul, Balbus, a son nom suivi de F. Sur les vingt-deux noms des plus anciens potiers ruthènes, qui ont fabriqué de la fin du règne de Caligula à Vespasien, huit seulement employaient cette abréviation. On peut donc avancer que cet usage date de Néron pour la poterie rouge, et sans doute aussi pour la noire; il s'est continué jusqu'au troisième siècle.

3) Au sujet de la forme des lettres, celles-ci sont de la meilleure époque; la haste du G est droite; les barres de E et de F sont égales et élargies en triangle; A est parfois sans barre.

1. J. Déchelette : *Vases ornés*, etc., II, p. 165.
2. Id. : I, et p. 159 et 171.
3. Id. : I, p. 94.

Sur un exemplaire, A est pointé au lieu d'être barré, et G a la haste remplacée par un demi-cercle. Le relief en est fort. Les points, arrondis ou triangulaires, séparent A comme F du reste du mot. Cet usage de séparer les syllabes par des points a commencé au premier siècle *(v. Cassiolus).*

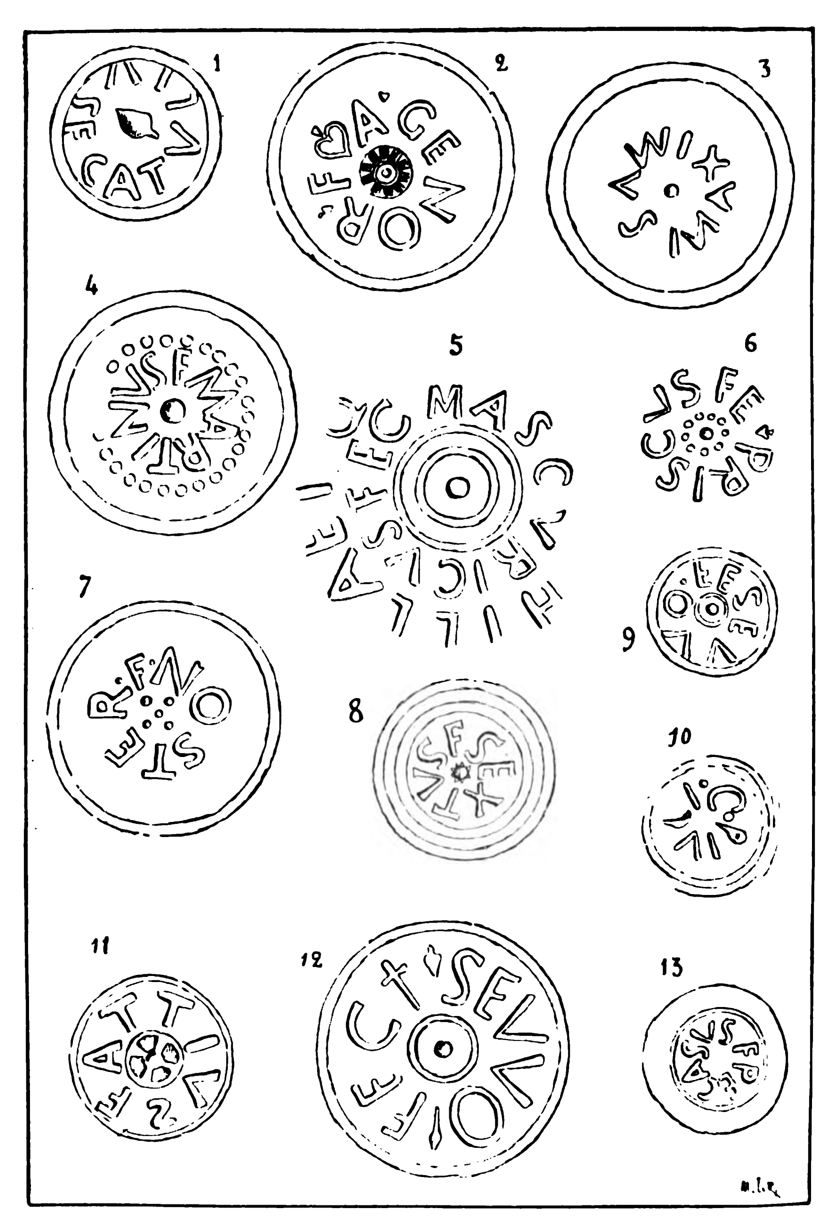
4) On sait que les signes décoratifs dont les anciens ornaient leurs objets mobiliers n'étaient pas tracés pour le seul plaisir de l'œil; c'étaient des symboles religieux, et la plupart avaient une vertu prophylactique. Leurs figures, même réduites à l'état schématique, sont toujours de vieilles représentations de forces ou de productions naturelles quelconques, physiques ou physiologiques.

Agenor a gravé près de son nom la feuille en forme de cœur et la feuille triangulaire, toutes deux à pédoncule [1]. Ni l'une ni l'autre ne ressemblent à notre feuille de lierre trilobée et à nervure centrale. La feuille en point triangulaire, à pédoncule, est constatée sur les tombes des soldats de Varus, sous Tibère. La feuille cordiforme est d'origine étrusque et peut-être asiatique. Un miroir, dont la fabrication remonte au IIIe siècle av. C., est orné d'un rinceau circulaire de feuilles cordiformes, avec tiges terminées par une boule, qui est une fleur ou un fruit. Ce rinceau apparaît encore sur un vase à parfum en argent du IVe siècle, mais les tiges ont trois boules [2]. La feuille de lierre proprement dite, dont la feuille cordiforme n'est peut-être après tout, chez les Romains, qu'une image dégénérée, était consacrée à Bacchus et l'on s'explique qu'elle se retrouve sur les vases destinés à contenir du vin. Les monnaies appelées cistophores étaient ornées d'une guirlande de lierre avec ses baies ou corymbes qui ont fini, dans l'ornementation, par affecter l'image de rosaces à petites pétales arrondies ou de couronnes de points [3].

Assez commune dans la décoration des vases dits de Saint-Rémy [4] et sur les rebords barbotinés de certains petits vases rouges, la feuille est rare sur les marques des vases de même vernis et encore n'apparaît-elle que sur ceux du premier siècle. Voici les noms que nous avons remarqués : *Revue épigraphique* (fouilles de Trion) II, nos 574 et 587 : Ateius, potier italien ou narbonnais, qui vivait avant l'an 5 avant C.; Gale-

1. V. fig. dans *Catal. des Marques,* p. 69 et plus loin n° 2; diam. 0m06.
2. DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire archéologique,* 1887, *cælatura,* p. 770, fig. 915; *capsa,* fig. 1178.
3. *Dictionnaire archéologique, cista mystica.*
4. J. DÉCHELETTE : *Vases,* I, p. 54, 55.

nus F. qui, avec cette sigle, lui est certainement postérieur d'un demi-siècle; Reburrus, suivi de OF.; ce potier, sans doute arverne, a exporté à Caistor (Northamptonshire). Or,



cette localité a acheté, entre 75 et 110, des vases de La Graufesenque et de Lezoux [1]; il appartient donc à la période fla-

1. J. Déchelette : *Vases ornés*, II, p. 311.

vienne. Il en est de même de Macro, Silvinus, Suobnillus, seuls mentionnés avec lui comme ayant la feuille de lierre sur la liste de la collection Kuhn.

Allmer et Dissard : *Insc. de Lyon*, IV : Aper (nº 92) est un potier ruthène de la fin du premier siècle; Valerius (nº 1280) un potier de Montans qui travaillait sous Vespasien. Ainsi, en s'appuyant sur l'emploi de la feuille de lierre, Agenor appartiendrait au premier siècle.

Sur les marques qui, par d'autres caractères, sont postérieures on ne trouve pas ce signe symbolique. Il apparaît, il est vrai, sur les conduites de plomb, sans doute avec la signification d'un souhait de durée éternelle, et sur les inscriptions de l'empire, mais il semble bien que ce n'est qu'au premier siècle et au début du second qu'on le mêle à la signature des potiers des vases rouges et noirs.

Au centre du cachet Agenor a gravé, sur un fond, autour du point central, une série de chevrons. Ce genre de décoration géométrique est si ancien, qu'il ne peut fournir aucune indication chronologique. — Sur un autre fond, Agenor a dessiné autour d'un petit point central un cercle de huit points. C'est certainement là encore une figure prophylactique dont on retrouve des exemples ailleurs. Sur les grains d'un collier trouvé à Kertch (Crimée) étaient dessinées un grand nombre d'amulettes parmi lesquelles un cercle de dix points avec point central. Sur un vase de Coghill, on voit un jeune homme sur la tunique duquel sont figurées des croix gammées et des couronnes de sept points [1]. Ces deux genres de couronnes existent aussi sur les fonds de vases d'Agenor : ce sont les corymbes du lierre dionysiaque dégénérés.

Ainsi on est amené à conclure de ces menus détails d'observation qu'Agenor était un potier du premier siècle, le plus ancien en vases noirs allobroges, qu'il travaillait sûrement après Auguste, très probablement sous Néron et sous Vespasien.

ATEBELINVS F. Nous lisons ainsi la marque de ce potier de Genève, ΓATEPLINVS, P pouvant être B avec ligature de E (nº 349).

C. ATISIVS F., au musée de Vienne. Le Corpus (5686, 204) lit Catisius, mais ce gentilice étant inconnu, il faut lire C. Atisius, qui se retrouve sur des terrines des musées d'Aoste, de Vienne, de Lyon, etc., soit seul, soit suivi des surnoms Gratus et Sabi-

1. DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire archéologique*, 1877, art. *amuletum*, *bestiæ mansuetæ*, p. 695.

nus. L. Atisius Secundus était un de leurs parents. Le fait que dans Secundus c englobe v, et que dans Atisius Sabinus les v sont petits, dénote la période flavienne. D'après Artaud, la fabrique de jattes de Sabinus se trouvait à Lyon ; il approvisionnait de ses divers produits la vallée du Rhône ; on a même recueilli une de ses marques à Herculanum [1].

ATTALVS n'existe que sur un seul exemplaire de Boussieu (Bourgoin, Isère). Le nom grec de cet esclave potier n'apparaît plus dans le Corpus XII. Il le portait donc à une époque où il n'était plus en usage. C'est à la fin du premier siècle que les noms serviles simples d'origine historique ont commencé à disparaître.

ATTIVS. *1) 2)* Ce potier, homme libre, porte un nom bien connu dans la cité de Vienne ; il semble avoir été établi à Aoste où il fabriquait modestement des vases noirs ou blanchâtres (il se serait alors appelé Lucius), et des terrines, sur lesquelles, selon l'habitude, il répétait son nom plusieurs fois [2]. Cet usage n'existait pas sur la vraie poterie à vernis rouge, il est très rare sur la noire. Son nom est suivi de F placé entre deux points ; il vivait donc dans la période Flavienne, au plus tôt.

3) Les lettres sont de fort relief avec des points triangulaires et larges.

4) Comme signe, il a gravé dans un cercle une fleurette composée d'un petit bouton central et de quatre pétales en croix, fusiformes, c'est-à-dire que les extrémités n'en sont point arrondies, mais amincies en fin d'ellipse. Cette fleurette est une amulette, car elle est gravée sur un des grains du collier de Kertch. On la voit aussi sur le débris du fourreau d'un glaive romain avec une autre fleurette du même genre à dix pétales ; on les retrouve encore sur les habits d'apparat des consuls du cinquième siècle et sur une rondelle en os d'un cimetière franc d'Oberolm (Hesse rhénane), du quatrième siècle. Celui de Niederolm (id.) a livré en revanche un vase que M. J. Déchelette date du premier siècle, avec ceux de Saint-Rémy. Or il porte sur la panse une fleurette à quatre pétales. Ces deux genres de fleurettes font partie de la décoration pompéïenne. Mais c'est en Asie qu'il faut encore chercher l'origine de leur représentation : une fleurette à six pétales, dessin d'une fleur sacrée, encore inconnue, apparaît sur la plaque d'un collier du VIIIme siècle

1. ALLMER et DISSARD : *Insc. du Musée de Lyon*, IV, p. 263 ; C., 5685, 4 et p. 713 *pelves*.
2. C., 5686, 101 ; 5685, 6.

avant notre ère, que l'on suppose de fabrication phénicienne [1].

Attius gravait encore au centre du cachet une roue à quatre rayons qui est bien l'image de la roue du char antique ou de la rouelle de Jupiter [2]. *(V. fig. 11*, diam. 0m065.)

BELLICVS, potier d'Aoste, avec F*(ecil)* ; cp. sur une anse d'amphore Nica, Bellici *(servus)* [3].

BVDARRVS, id.; il modelait aussi des lampes sur lesquelles sa signature se montre identique avec un A sans barre et la sigle F. Celle-ci est absente sur les marques des fabricants de lampes italiens, dont le nom au génitif indique qu'ils sont propriétaires de la fabrique où travaillent leurs esclaves. Buddarus était un petit industriel qui produisait des lampes simples et sans ornement.

Les DD de son nom sont barrés pour indiquer une prononciation celtique inconnue aux latins. Cette notation semble s'être faite rare en Narbonnaise après le premier siècle. *Meddilus*, potier de La Graufesenque, vivait sous Vespasien.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

LES PRIEURS DE TALLOIRES

Une liste de ces Prieurs a été publiée par Besson ; une autre par Jules Philippe dans le tome V des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Hist. et d'Archéologie ;* mais, comme elles sont toutes deux très incomplètes, nous croyons faire œuvre utile en publiant la nôtre. J.-F. G.

Dans le courant du XIe siècle, des moines bénédictins établirent, au lieu de Talloires, une *cella* soit un embryon de monastère, dont Boson, roi de la Bourgogne cisjuranne, fit, le 6 novembre 879, donation à l'abbaye de Tournus (Haute-Saône). Avec Talloires, Boson cédait plusieurs localités du Genevois, telles que Marlens, Vergloz, Héry-sur-Alby et Thusy. Selon toute apparence, cette cella ne prospéra guère, car elle n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

Mais au commencement du XIe siècle (en 1016), Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjuranne, à la prière de son

1. L. LINDENSCHMIT : *Die alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, 1889, III, 2, 3 ; 1864, I, 4, 7 ; J. DÉCHELETTE : *Vases ornés*, I. p. 57 ; *Dictionnaire archéol.*, art. *caelatura*, fig. 935, *consul*, p. 1475 ; v. aussi fig. 2744, 2808.
2. Cp. XII. 2981, v. MOWAT : *Bull. épigr. de la Gaule*, I, p. 57.
3. *Revue épigr.*, IV, p. 237.

épouse Ermengarde, donna au monastère de Savigny, près de Lyon, ce même lieu de Talloires et son église, avec les terres d'Echarvine, de Ramponet et de Chère, ainsi que les villas de Bluffy et de Charvonnex et les seigneuries de Doussard, de Marlens et de Vesonne, dont il réserva l'usufruit à Ermengarde [1].

L'abbé de Savigny, Ithérius, se hâta d'envoyer à Talloires deux saints frères d'origine belge, Germain et Ruph, auxquels il adjoignit deux diacres, Ismius et Ismido. Ceux-ci, grâce aux largesses de la reine, bâtirent un nouveau monastère et une nouvelle église qui fut solennellement consacrée le troisième dimanche d'octobre 1031 par Léger, archevêque de Vienne, assisté de l'archevêque de Tarentaise, Emmon, de Frédéric, évêque de Genève, de Ponce, évêque de Valence, d'une multitude de seigneurs et de la reine elle-même [2].

Toute à la joie de voir son œuvre achevée, Ermengarde, par acte du même jour, abandonne au monastère les droits que son époux lui avait réservés. A ces donations vinrent bientôt s'ajouter celles des églises de Menthon, d'Alex, de Montmin, de Serraval, de Thônes, de La Clusaz, de Vieugy, de l'Hôpital (aujourd'hui Albertville) [3], d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy-le-Neuf, de Lullier, près de Saint-Julien, d'Archamps et de Collonges-sous-Salève, ainsi que le prieuré de Faucemagne, puis celui de Saint-Jorioz.

Après avoir édifié les riverains du lac par plusieurs siècles de régularité, les moines de Talloires tombèrent dans le relâchement et donnèrent même plus d'un scandale. Dom Claude Granier, devenu ensuite évêque de Genève, et dom Justiniani tentèrent de les réformer ; l'abbé de la Tour essaya de leur substituer les Feuillants (1610), puis les Camaldules. Enfin saint François de Sales parvint à les ramener à une vie plus régulière.

Aussi le pape Urbain VIII, en 1624, érigea-t-il leur couvent en Congrégation indépendante avec pouvoir de s'annexer, au fur et à mesure des vacances, les prieurés bénédictins du dio-

1. Jules PHILIPPE : *Inventaire de Talloires*, p. 80 ; *Mon. Hist. patr.*, Chartes, t. II, col. 184 ; BESSON, etc.
2. BRASIER : *Acad. Sal.*, X, 56-62.
3. Anciennement, l'Hôpital près Conflans se nommait *Villa franca*, soit Francheville. Ce serait donc l'église de l'Hôpital qui est désignée sous ce nom dans la bulle du Pape Eugène III, que j'ai publiée dans le tome XXI de l'*Académie Salésienne*. Cependant il ne conste point que Talloires ait possédé quelques droits dans la paroisse de l'Hôpital, tandis qu'elle en possédait de nombreux dans la paroisse voisine de Conflans (auj. Albertville). — Voir l'Inventaire de Talloires aux années 1286, 1317, 1355, 1389, 1416, etc.

cèse, comme Chindrieux, Rumilly, Sillingy, Thiez, etc. Plus tard (1674), Clément X unit l'abbaye à la Congrégation du Mont-Cassin. Toutefois les allures très mondaines de ces religieux, et plus encore les difficultés qu'ils eurent avec les curés des églises dont ils étaient les patrons, finirent par indigner contre eux les autorités civile et religieuse. En 1766, un ordre royal fit rentrer à Talloires tous les religieux qui desservaient les prieurés du voisinage, et vingt ans après, on décida la suppression du monastère par extinction en défendant d'y recevoir des novices. En 1793, on n'y comptait plus que sept ou huit religieux avec quelques frères convers.

Vendus comme biens nationaux à MM. Petel et Recordon, d'Annecy, qui y installèrent une fabrique de salpêtre, les bâtiments de l'abbaye passèrent ensuite à divers particuliers. L'église des moines a été démolie vers 1820. L'ancien prieuré, situé au N.-E., présente encore une tour percée de fenêtres du XIIIe siècle. L'abbaye moderne est devenue un hôtel : c'est l'*hôtel de l'Abbaye*. On y montre encore les cloîtres et les caves ; et au 1er étage, la chambre de l'abbé ornée des figures des Apôtres entremêlées de sujets de chasse ou de pêche ; on voit même, sur le plafond, voltiger de folâtres amours. Ces décorations ont été exécutées, en 1732, par le peintre Vanhelmont.

L'église de Talloires était située entre le monastère au couchant et le cimetière au levant ; elle avait la forme d'une croix latine. La grande nef était consacrée aux offices de la paroisse, tandis que le transept et le chœur étaient réservés aux moines. Dans l'église paroissiale se trouvaient le maître-autel dédié à S. Maurice et cinq chapelles latérales, savoir, à droite en entrant, la chapelle des SS. Grat et Benoit, que l'on voit déjà en 1489, celle de S. Antoine, dotée en 1446 par Englene de Talloires, celle de S. Etienne, et, à gauche, la chapelle de Notre-Dame et S. Michel, fondée en 1309 par les nobles du Cengle, et celle de Notre-Dame de Grâce ou de S. Nicolas, fondée en 1419.

Dans le transept, qui était surmonté du clocher, on remarquait, à droite, les chapelles de S. Martin et du Rosaire, auxquelles faisaient pendant, à gauche, la chapelle du Saint-Esprit, fondée en 1501 par dom Nicolas Friand, et celle de Notre-Dame de Consolation que le prieur F. de Charansonay avait fondée en 1431. Le maître-autel dédié à la Vierge occupait l'entrée du sanctuaire qui se terminait par une abside demi-circulaire, derrière laquelle était le chœur des religieux.

Sur le cimetière, se trouvaient encore les chapelles suivantes :

Celle de sainte Catherine, fondée avant 1310 par les nobles de Menthon ; celle de S. Jacques majeur, que le prieur Henri des Balmes dota richement par acte du 4 novembre 1385 ; celle de S. Thomas de Cantorbéry, fondée, en 1336, par le prieur Alaman, avec charge pour le recteur d'enseigner la grammaire aux novices ; enfin celle de S. Jean l'évangéliste, dont le fondateur fut Jacques de Lullier (1288), et dont le recteur séculier était à la nomination de l'ouvrier du couvent [1].

A la grand'messe, qui se célébrait tous les jours, on allumait, au moment de l'élévation, deux flambeaux de cire jaune fournis par l'ouvrier ; un autre flambeau de cire, connu sous le nom de *chandelle du roi Rodolphe*, brûlait jour et nuit devant le maître-autel de l'église abbatiale. Cette église possédait également une relique de la vraie croix, enchâssée dans la petite croix patriarcale avec laquelle on donnait la bénédiction à la fin de la messe.

Le monastère comptait vingt religieux non compris le prieur, plus trois prêtres séculiers prébendés, savoir le curé ou vicaire-perpétuel, le recteur de la chapelle Sainte-Catherine et celui de Saint-Jean l'Evangéliste.

Les principaux dignitaires étaient :

Le *prieur claustral*, qui était chargé de l'administration spirituelle et qui était nommé par les religieux ; le *sacristain*, chargé de fournir le luminaire et les ornements, de sonner Matines et Complies et de fermer les portes ; l'*ouvrier*, qui devait tenir en bon état les couverts du monastère et de l'hôpital ; et l'*infirmier*, chargé de visiter les religieux malades.

Chacun d'eux avait ses revenus particuliers. C'est ainsi que le sacristain possédait, entre autres, les revenus du prieuré de Faucemagne ; l'infirmier, une cense de onze livres viennoises sur l'église de Conflans et 35 fossorées de vignes. L'ouvrier, mieux renté encore, possédait la dîme de Ruange sur Doussard, et dans cette même localité, de nombreuses censes qui lui furent cédées, en 1413, en échange d'autres revenus (personat d'Arbusigny, prieuré de Luillier, et grange d'Archamp) cédés par le cardinal de Brogny à son Chapitre des Machabées ; les

1. Les trois dernières étaient adossées au transept. C'est le recteur de S. Jean l'Evangéliste qui administrait l'hôpital et devait en visiter les pauvres tous les jours : il recevait pour cela la somme dérisoire de 4 livres genevoises par an. L'hospitalière, soit portière, recevait vingt sols.

novales de Vieugy et de la val des Clefs, des terres à Veyrier, des vignes à Presles, des censes nombreuses à Menthon, Talloires, Quintal, etc., enfin les moulins de la Cluse et de la Caille soit de Coppet sur les Usses. Chacun de ces dignitaires pouvant disposer par testament ou autrement, des biens acquis pendant sa gestion, par son industrie privée, ces emplois devenaient un appât dangereux et ne pouvaient manquer d'amener à chaque vacance des conflits regrettables et de secrètes jalousies.

En dessous d'eux venaient le clerc qui était chargé de soigner les religieux malades; le marguiller ou sonneur qui percevait pour sa peine la dîme des chevreaux à Talloires et celle des blés à Montcharvin sur les Balmettes; le mesier ou panetier, chargé de fournir le pain aux religieux pendant un mois; et le portier.

Il y avait en outre de nombreux officiers laïques; et d'abord les officiers de justice — juge, greffier, notaire, — les officiers de la maison : l'écuyer, le garde-bois, le garde-vignes, le cuisinier, le barbier qui devait faire la barbe et la tonsure aux religieux tous les samedis, saigner et baigner les malades; le granetier ou fournisseur des blés; l'horloger, *gubernator horologii*; le gonfalonnier, *signifer*, et le balayeur [1].

On voit que nombreuses et lourdes étaient les charges du couvent. A l'entretien de tout le personnel, au salaire de tous les officiers, il faut ajouter en effet l'entretien de nombreux édifices, des églises et chapelles, les aumônes, les frais de culte, les dépenses de l'hôpital, les subsides réclamés par le prince, les frais énormes nécessités pour la perception des dîmes, censes et autres revenus, etc.

Ces revenus eux aussi étaient considérables, je l'avoue. Dans sa Vie de Mgr de Granier, écrite en 1639, Constantin de Magny les évaluait à près de neuf mille livres. Cent trente ans plus tard, d'après une enquête officielle, les revenus s'élevaient à 14.307 livres 18 sols, et les charges à 11.579 livres 17 sols; restait un boni de 2.728 livres sur lesquelles on en alloua 2.500 à l'abbé commendataire [2].

Dans les charges, les aumônes figurent pour 1.894 livres.

Tous les jours en effet, aux trois coups de la grand'messe, on distribuait un morceau de pain d'avoine à tout venant, et 6 livres de pain de froment avec trois pots de bon vin aux pauvres

1. Les offices de maître-cuisinier et de barbier étaient souvent tenus par des bourgeois, voire par des nobles.
2. *Revue sav.*, février 1884.

étrangers, ou, à leur défaut, à ceux de Talloires. On y ajoutait de Noël à Septuagésime et de Pentecôte à l'Avent, trois portions de mouton cuit, et trois de veau de Pâques à Pentecôte, tous les dimanches, mardis et jeudis. On distribuait tous les jours de l'Avent treize deniers et une obole ; en Carême, neuf deniers genevois ou trois harengs pendant la semaine, et 18 bugnettes ou beignets, le dimanche. Le prieur devait en outre à tout venant : le jour de la Quinquagésime, du pain d'avoine avec une demi-livre de lard salé ; le Jeudi-Saint, un pain de froment d'une livre et demie avec du vin et une écuellée « *sentellatam* » de pois ou de fèves ; de la Septuagésime à la Quinquagésime, on distribuait 4 livres de fromage tous les jours ; et de Pâques à Pentecôte, 27 œufs par jour.

Outre l'aumône susdite, appelée l'*aumône du mandat* [1], il y avait l'aumône dite des Albergées, en vertu de laquelle le Chapitre du monastère élisait, chaque année, dix pauvres de Talloires. Ceux-ci recevaient chacun : un pain de froment de 4 livres, deux pots de vin, deux livres de viande de bœuf ou de vache fraîche avec jus, aux fêtes suivantes : Noël, saint Etienne, Circoncision, Epiphanie, Purification, Pâques et lundi de Pâques, Ascension, Pentecôte et lundi de Pentecôte, Assomption et Toussaint. Si l'un de ces jours tombait un jour maigre, on remplaçait la viande par du fromage. Le jour de Pâques et le lendemain on y ajoutait cinq épaules ou gigots de veau. Enfin, au décès d'un religieux prêtre, on distribuait sa prébende, pendant les 40 jours qui suivaient le décès ; pendant sept jours, si c'était un novice.

Parfois il est vrai, par la faute des fermiers qui en avaient assumé la charge, ces aumônes ne se distribuaient pas intégralement ; mais surgissaient aussitôt des protestations, au besoin des appels au Sénat. C'est ainsi que le 5 juillet 1586, le notaire Gabriel Bouvard, de Duingt, venu à Talloires à la requête du prieur Amé de Quoex, trouve une foule de mendiants qui attendaient l'aumône. Le fermier, Dominique Machet, déclare qu'il n'a que 48 « tortes » de cuites et qu'il n'a pas de blé pour en faire davantage ; mais qu'après avoir reçu le blé qu'on était allé acheter, il fera « le possible de sa charge ». Le prieur lui ordonna de fournir le reste en argent monnayé ; il répond qu'il n'en a pas. Mêmes sommations l'année suivante.

1. Pour la seule aumône du mandat, on distribuait en moyenne, par année, 300 livres de viande, 18 douzaines de beignets de 6 à la livre, 144 œufs, 654 livres de fromage et 15 sommées de vin.

Les religieux de Talloires portaient un scapulaire noir sur une tunique de même couleur. Leur journée se partageait entre les exercices religieux (prière, messe et office), la lecture et le travail manuel. Quant à la clôture, elle n'était guère observée : car la règle leur permettait de sortir seuls depuis vêpres du soir jusqu'aux matines du lendemain. Ils pouvaient recevoir des visites seuls dans leur chambre et parler seuls même à des femmes : cette liberté excessive engendra naturellement des abus et parfois des scandales.

Chaque religieux mangeait dans sa chambre : il recevait par jour quatre livres et tiers soit 104 onces de pain et deux pots, soit 3 litres et 32 centilitres de vin rouge [1] ; et par semaine, une livre et demie de veau, une livre de mouton, quatre livres et demie de fromage; plus, en certains jours, un peu de bœuf ou de vache et de lard qu'on remplaçait les jours maigres (Carême, Avent, mercredis et vendredis de l'année) par du poisson (truites, perches, vairons), des harengs ou des sardines et des beignets.

Cependant les religieux devaient manger en commun toute la journée aux fêtes solennelles (Noël, saint Etienne, Circoncision, Epiphanie, Pâques et lundi de Pâques, Ascension, Pentecôte et lundi de Pentecôte, Fête-Dieu, Assomption, Nativité, Toussaint, saint Jean-Baptiste et sainte Madeleine) ; le soir seulement à la collation de la veille de ces fêtes ; à midi seulement le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint, et les jours de l'Annonciation et de la Purification. Le menu de ces repas pris en commun est détaillé avec le soin le plus minutieux dans le Coutumier de 1568 : il est à croire que nos moines n'auraient pas pris tant de précautions si précédemment les commendataires ou leurs fermiers ne leur avaient parfois mesuré les vivres avec trop de parcimonie.

Les religieux, tous rangés du même côté, se partageaient en deux tables. A la première se plaçaient le prieur commendataire qui était servi seul — ayant à sa droite le prieur claustral et le sacristain, à sa gauche l'ouvrier et l'infirmier, servis deux à deux ; à la seconde table, les autres religieux. Une troisième table réunissait le curé de Talloires, les deux autres prêtres séculiers, le curé de Bluffy et les serviteurs.

1. Le pot de Talloires était de 1 litre 40 centilitres ; celui du couvent était un peu plus fort. L'ordinaire des moines était, on le voit, composé de mets substantiels, sans respirer la gastronomie : seule, la quantité de vin allouée à chaque religieux pourra paraître excessive, bien qu'il s'agisse du vin rouge de Talloires, qui est d'un faible degré alcoolique.

Le curé de Talloires ne payait que 25 sous, par an, pour sa pension et 20 sous pour les hosties, le vin de la messe et les chandelles; il devait en retour assister aux vêpres des religieux tous les dimanches de l'année et les fêtes solennelles, aux Matines les dimanches du Carême et de l'Avent, enfin aux sépultures des religieux. Quant au curé de Bluffy, s'il avait son couvert aux jours où les religieux vivaient en commun et trois jours de prébende, il devait recevoir dans sa cure la procession du couvent le jour des Rogations et donner à tous les religieux ainsi qu'aux prêtres séculiers, au porte-croix et au porte-bénitier un déjeuner composé de pain de froment, de vin, d'un œuf frais cuit sur le plat, de beurre frais, de sérac frais et de fromage.

Un détail curieux, c'est que douze fois l'an soit la veille et les jours de Noël, de saint Etienne, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Purification et de la Toussaint, les religieux avaient droit à un demi-verre de vin chaud, *vinum coctum*. qu'on leur servait avant le dîner.

*
* *

PRIEURS.

SAINT GERMAIN (1018-1031). Le monastère et l'église étant bâtis, le premier prieur Germain obtint de faire le pèlerinage de la Terre-Sainte. A son retour à Talloires, il résolut de vivre dans la solitude et choisit dans ce but une grotte sauvage qui domine Talloires. Descendant le matin pour assister aux offices du couvent, il remontait, le soir, dans son ermitage où il passait la nuit dans la prière ou dormant sur le roc. Après quarante années de cette vie austère, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur [1].

SAINT RUPH (1031-1041), succéda à son frère Germain; puis voulant imiter jusqu'au bout ce dernier, il se retira dans un val sauvage qui s'ouvre au-dessus de Faverges entre deux hautes montagnes, la Sambuy et le Charbon. C'est là qu'il mourut saintement. Ses reliques reposent dans la sacristie de Seythenex [2].

SAINT ISMION (1041-1062).

SAINT ISMIDON (1062-1095 environ), mort le 19 décembre.

N. (1095).

1. Sur ce personnage, lire les ouvrages du chanoine Brasier: *Etudes sur Saint Germain*, dans *Acad. Sal.*, tome I; et *Vie de Saint Germain*.

3. Sa vie a été écrite par M. Brasier (*Ac. Sal.*, tome II). On trouvera dans le même volume quelques renseignements sur les prieurs qui suivent : Ismion, Ismidon et Bompar.

Saint Bompar (1108-1120), était probablement déjà prieur, lorsque le pape Pascal II, par bulle datée de Cluny (4 février 1107) confirmait à l'abbaye de Savigny la possession du prieuré de Talloires et de ses dépendances, ainsi que des églises de Saint-Jorioz, de Lovagny, de Saint-Paul et d'Annecy. Si l'on en croit la tradition, Bompar aurait passé les quarante dernières années de sa vie dans un ermitage qu'il se bâtit sur le roc de Chère.

Guy (1120).

Rodolphe (1126).

Odilon (1143-1145). C'est entre les mains d'Odillon que l'évêque de Genève, Arducius, fit don à Talloires de l'église d'Alex (31 août 1143). A cette époque, le prieuré possédait quatorze églises comme on peut le voir dans la bulle du pape Eugène III, qui a été publiée dans le tome XXI des *Mémoires de l'Académie Salésienne.* Odilon mourut le 7 des ides d'octobre (Nécrologe) [1].

Reymond (1185-1192). A cette dernière date, Guillaume I, comte de Genève, lui fit donation de la seigneurie sur les églises d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy-le-Neuf qu'il possédait en qualité de comte et d'avoué, du droit de faire paître les porcs dans sa forêt de Chennuz (Chevêne ou Seynod) plus de quatre maisons dans le territoire d'Annecy. (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, Centurie, 1, charte 68e.)

G...., des Clefs, 1198. Vers ce temps, les religieux d'Abondance font donation au monastère de Talloires de la grange du Devens, dans les Bornes [2].

Jean (1219). Est témoin à Genève d'une sentence arbitrale rendue par l'archevêque de Vienne sur un différend existant entre l'évêque de Genève, Aimon de Grandson, et l'abbaye d'Abondance au sujet de quelques églises.

Jacques (1220-1222). *Acad. Sal.*, XXII, p. 168 : c'est probablement le Jacques inscrit au Nécrologe le 4 des ides de juillet.

(A suivre.) J.-F. Gonthier.

1. Le nécrologe de Talloires, que l'on conserve au Musée Britannique de Londres, a été copié par M. Louis Ritz et publié en partie dans la *Rev. sav.*, juillet-octobre 1904.

2. Cette grange se trouvait, croyons-nous, dans la commune de Thorens.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE BERGÈRES

Un certain nombre de chansons populaires touchant à la vie pastorale peuvent être groupées sous le titre de CHANSONS DE BERGÈRES, suffisamment justifié par la prédominance et l'intérêt du rôle des bergères qui en sont les personnages principaux. Chansons féminines aussi, au point de vue de leur exécution : les « bocagères » en égaient et poétisent leur solitude, lorsqu'elles sont « en champ [1] » dans le « *pâqi* [2] », en plaine, « sur ces vallons », ou bien « la haut sur la montagne », dont elles suivent avec plaisir l'écho qui prolonge leur voix ; comme si elles éprouvaient le besoin de se dégager pour un instant des vulgarités de leur existence et de leur situation, sur les ailes de la chanson, elles s'envolent jusqu'aux merveilleux pays de rêve où seigneurs et rois épousent les bergères. Ces mélodies s'échappent aussi, en lentes mélopées, des lèvres des bonnes vieilles qui savent leur donner un timbre archaïque doucement enveloppé, tout à fait caractéristique. A la veillée, l'hiver, dans le « *pélŏ* [3] », bien au chaud, les aïeules au front ridé, mais à l'âme sereine, tricotant, dévidant la « *colôgnĕ* [4] » au ronron du « *bêrgŏ* [5] », évoquent en les disant, l'heureux temps de leur jeunesse avec tout le cortège des attendrissants souvenirs qui s'y rattachent. Ces chansons apportent encore la note réjouissante au grand jour de la fête traditionnelle des bergers, la « *Pélâ* », fête au parfum champêtre, charmante de simplicité rustique : chaque année, le premier dimanche de mai, bergers et bergères du même village se donnent rendez-vous, et, le cabas à la main, gonflé d'abondantes provisions, s'en vont faire joyeuse dinette ou « mérander » au bois.

*
* *

Les mélodies, généralement très douces et mélancoliques, conviennent surtout au chant individuel ; pourtant quelques-

1. Etre « en champ » : faire paître.
2. *Pâqi* : pâturages.
3. *Pélŏ*, la grande pièce qui fait suite à la cuisine, dans une maison de campagne, sert de chambre à coucher, et, de plus, pendant l'hiver, de salle à manger et de réunion, parce qu'elle est chaude.
4. *Colognĕ, colognettĕ*, etc. : fuseau (colonne, ette).
5. *Bêrgŏ*, rouet pour filer, dont les vieilles seules ont conservé l'usage ; devient de plus en plus rare.

unes sont parfaitement adaptées à l'exécution collective ; elles revêtent alors un caractère plus rude et plus large. Celles-ci sont aussi chantées par les « garçons » qui en ornent certains passages, très souvent le dernier vers, en accompagnant la ligne mélodique au-dessus et au-dessous, aux intervalles harmoniques : c'est ce qu'ils appellent : « faire la contrevoix ». Ces chœurs finals sont d'un gracieux effet dans leur cadre, surtout si les bergères, venant s'y joindre, en adoucissent le timbre. Il y a là une jolie et curieuse tentative d'art harmonique, bien moins maladroite qu'on pourrait le supposer de prime abord. Ce mode d'exécution (qui, toutefois n'est pas absolument restreint aux CHANSONS DE BERGÈRES) est surtout familier à la montagne ; on peut l'entendre dans les vallées des Dranse, dans celle des Habère ; nous avons eu le plaisir d'écouter à Reyvroz, brodés sur une mélodie quelconque : *Petits Oiseaux*, des accords riches et variés, fort bien étoffés, inspirés par le seul instinct auditif, et que pourtant un musicien n'eût pas désavoués. On pouvait y suivre notamment, au grave, une marche de basse ascendante très correcte, dirigée sur la tonique finale. Les CHANSONS DE BERGÈRES affectionnent surtout le rythme ternaire : les jeunes filles, les vieilles surtout, lui impriment généralement cette cadence favorite de berceuse ou de barcarolle, assez monotone dans son uniformité, mais dont s'accommode fort bien le ton dolent de la mélodie.

*
* *

Dans ces pastourelles, aussi bien que dans les autres chants rustiques, il semble que le peuple n'ait pas su ou voulu exprimer le sentiment de la nature. Ce sentiment existe en son âme — c'est peut-être bien la racine la plus forte, la plus profonde, de son attachement à la terre, à la campagne — mais presque à son insu, et à l'état latent, parce qu'il n'a cherché ni à l'analyser, ni à le traduire. De temps à autre apparaît le « vert bocage », où chante le « gai ranssignolet », confident et messager, à la fois, des amoureux. C'est l'amour, en effet — le sentiment le plus fort et le plus universel — qui fournit le sujet des CHANSONS DE BERGÈRES ; rien de plus naturel, du reste, puisque c'est surtout « en champ » que bergers et bergères « font l'amour », lorsqu'il n'y a plus de veillées.

L'analyse des situations et des sentiments peut fournir une base à une classification méthodique en deux groupes à peu près égaux. Dans le premier, les personnages (presque toujours

Sylvie et Colin) expriment, le plus souvent par dialogue, leurs joies ou leurs peines d'amour : douces ou langoureuses idylles, brouilles d'amoureux, abandons mélancoliques, amours contrariées, etc.

Les chansons du second groupe, aussi important par le nombre, et bien plus homogène que le premier, procèdent toutes du même thème : la bergère étant « seulette » au champ, vient à passer un galant, généralement riche, et de haute considération qui, ravi de sa beauté, lui offre sur le champ une vie somptueuse [1] en échange de son « petit cœur ». Que fait notre bergère? Dans une seule chanson, elle accepte; gagnée par l'appât de la fortune, du bien-être, dont, au surplus, elle se réjouit de faire profiter ses parents, elle suit son « noble millionnaire », devient sa châtelaine, « Prussienne et maîtresse au château ». Dans les neuf autres, les promesses de ces amants de rencontre ne trouvent pas crédit, et ils se heurtent à un refus catégorique. Les dialogues peuvent varier de ton, mais toujours la « bocagère » restera fidèle à son berger. Ici, elle se défend comme à regret, et, sentant peut-être sa volonté fléchir devant la tentation d'offres séduisantes, elle se fait suppliante :

« Laissez la pauvre fille
Que vous trouvez gentille;
Elle a promis son cœur. »

Ailleurs, c'est une résistance doucement, mais fermement obstinée; ou bien feignant de ne rien comprendre, la bergère répond en patois, avec une niaiserie voulue, où perce un esprit malicieux et sarcastique : la chanson de *Sylvie* « Bonjour, Sylvie, *Bonjhor, Monssu* », typique et originale, est des plus populaires : cette fille du peuple qui met le gentilhomme en si ridicule posture n'est pas seulement le personnage au beau rôle d'une aventure galante divertissante, mais aussi l'héroïne d'un triomphe — véritable revanche — du petit, de l'humble, sur le « gros », le « Monsieur »; et cette situation ne manque pas de flatter l'amour-propre des auditeurs villageois auprès de qui elle obtient toujours un joyeux succès. Autre situation : Un berger se présente-t-il, qui a mauvais renom d'inconstance, d' « amant trompeur et volage », il est vivement rabroué et lestement éconduit. Est-ce un « vieux gris »? Oh! alors, gare à lui! L'apostrophe devient virulente, et les épithètes brutales et cruelles pleuvent dru, impitoyablement cinglantes, accom-

1. « Eternel mirage d'une immense fortune qui, dans l'esprit du paysan gagne-petit, ne saurait arriver que par un coup du sort. » (Despine : *Recherches*, 60.)

pagnées de la menace d'un bon coup de houlette. Ne savourez-vous pas l'ingénue sincérité de cet aveu? La bonne nature, aurait dit Molière, « parle là toute pure ».

« J'aime mieux mon doux berger,
Qui n'a pas vingt ans passés. »
. . . .
« Au diable les richesses,
Quand les plaisirs n'y sont pas!... »

A un « beau Monsieur » qui remplace dans son troupeau quinze moutons ravis par le loup; au fils du roi lui-même, qui a poussé la condescendance jusqu'à lui ramener une brebis égarée, elle offre par reconnaissance... la laine de ses « blancs moutons», mais refuse son cœur qu'elle a « promis à Pierre ». Ce n'est certes pas sous cette forme candide et rustique que nos soupirants envisageaient la récompense...; dépités, ils se retirent penauds, dénouement plaisant, où la bergère a le beau rôle. Voici venir à son tour un beau Capitaine; c'est précisément celui de son berger : très curieuse coïncidence, mais qui ne laisse pas de placer la bergère dans une situation assez délicate. Cependant, elle n'est pas intimidée et elle écarte la représaille qui menace son amant, en invoquant la protection du « Maréchal Blaissonnié », un ami de son père, un « bon garçon ».

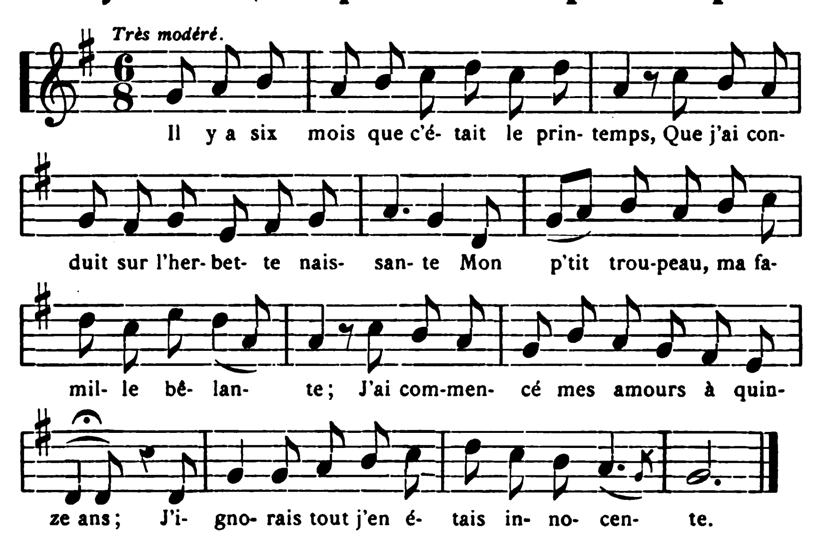
* * *

La fiction, on le voit, joue un grand rôle dans les CHANSONS DE BERGÈRES et leur donne une certaine originalité. Si d'autre part, nous considérons les sentiments mis en œuvre, il nous apparaît que cette poésie populaire est d'une inspiration saine qui ne manque pas de caractère : noble fierté d'une vie simple; sereine philosophie de la vie, qui limite l'ambition au tranquille bonheur d'une condition modeste; vertu de la fille du peuple, « fille sage » qui tient à « son honneur garder », sa constance et sa fidélité à toute épreuve, capables de tous les sacrifices, jusqu'à celui d'une vie brillante qui lui est offerte, et qui devrait bien la griser, puisque ce désir hante ses rêves et berce son imagination. Pour la campagne, où l'on apprécie le bien-être et l'intérêt matériels d'autant plus que les gains y sont le fruit très modique de bien des sueurs, où l'on sait combien un morceau de pain est dur à gagner, ce détachement des richesses, ce renoncement, a quelque chose d'élevé qui idéalise très heureusement ces productions rustiques.

Claudius SERVETTAZ.

PREMIER GROUPE

Il y a six mois que c'était le printemps.



Il y a six mois que c'était le printemps,
Que j'ai conduit sur l'herbette naissante,
Mon p'tit troupeau, ma famille bêlante;
J'ai commencé mes amours à quinze ans,
J'ignorais tout; j'en étais innocente.

J'ignorais tout, jusqu'au nom de l'amour,
Rien n'y troublait la paix de ma chaumière!
Seulette au bois, j'y restais la dernière;
Pour m'amuser, je filais tous les jours,
Je ne craignais que le loup et ma mère.

Par un matin vient à passer Colin.
— « Que fais-tu là, mon aimable bergère? »
— « Moi, je suis là dans ce bois solitaire,
Tire-moi donc de ce mauvais chemin,
Tends-moi le bras comm' si nous étions frères. »

Au lieu du bras, il me tendit la main
En me disant des paroles si tendres;
Moi de l'aimer, je n'ai pu m'en défendre;
J'aurais voulu prolonger le chemin,
Tant de plaisir que j'avais à l'entendre.

— « Belle bergère, je vais te quitter,
C'est pour aller voir une autre bergère.
Elle est là-bas dans ce lieu solitaire,
Qui dit toujours : « Mon berger vient-il pas?
— Ah! je n'ai plus que mon chien de fidèle!

Mon cher Colin, que t'ai-je donc bien fait ?
Qu'y a-t-il en moi qui puisse te déplaire ?
Ne suis-je pas aussi fraîche que la rose ?
Puisque l'amour est gravé dans nos cœurs,
Voudrais-tu bien me répéter la chose ? »

Héry-sur-Alby *(Chantée par M. Folliet).*

Cf. Tiersot, *Ch. pop. Alpes*, p. 343.

Je sens augmenter mes peines.



Je sens augmenter mes peines,
Ne voyant plus mon berger;
Me promenant dans la plaine,
Tout le long de ce verger.
Je l'attends depuis l'aurore,
Malgré la chaleur du jour;
L'ingrat ne vient pas encore;
Qui peut tarder son retour ?

— Oublie ton berger, ma chère [1] ;
Car c'est en vain d'y penser;
Il aime une autre bergère
Et ne peut s'en séparer.
Là bas, je le vois près d'elle,
Il a soin de son troupeau ;
Il brûle d'amour pour elle,
La caressant sous l'ormeau.

1. C'est le rossignol qui répond ainsi à la bergère qui lui a fait confidence de ses alarmes, dans une strophe immédiatement précédente, absente de cette version, et que nous empruntons à M. Tiersot. V. *Ch. pop. Alpes*, p. 352.

Rossignol du vert bocage,
Messager des amoureux,
Tout le jour dans le feuillage,
Oh ! que tu dois être heureux !
Va-t-en chercher au plus vite
Le berger que j'aime tant,
Et dis-lui que je l'invite
A se rendre en cet instant.

— Te souviens-tu, dis-moi, traître,
Quand tu venais autrefois ?
Près de moi au pied d'un hêtre,
Tu jouais de ton hautbois.
Tu me faisais des promesses
Que tu m'aimerais toujours :
A présent tu me délaisses,
En méprisant mon amour.

Ah ! ce berger, quand j'y pense,
Il venait soir et matin ;
Il m'appelait : douce mie,
Moi, je l'appelais : mon cœur.
Et nous goûtions, dans la vie
Un bien doux parfait bonheur;
Il m'appelait : douce mie,
Moi je l'appelais : mon cœur.

Oh ! reviens, mon cher et tendre,
Reviens vite auprès de moi.
Mon cœur reste toujours tendre,
Il languit d'amour pour toi.
Mais si tu restes volage,
Tu n'auras plus mon amour ;
Reviens vite et sois plus sage
Par un bien juste retour [1].

Recueillie au Mont-Forchat *(Chantée par deux bergères d'Habère-Poche : MMlles Françoise Chédal et Marie Mamet.)*

M. Bouchor, adaptant à cette mélodie populaire une poésie appropriée, en a fait la *Chanson Tourangelle*, un des plus gracieux morceaux de l'excellent répertoire dont, avec la collaboration de M. Tiersot, il a si heureusement doté nos écoles. (Cf. Bouchor et Tiersot : *Recueil de Chants populaires pour les écoles*, 3e série.)

Plaignez mon infortune.



Plaignez mon infortune,
Bergères du hameau ;
J'ai perdu ma fortune
A l'ombre sous l'ormeau.

J'ai tout fait pour lui plaire,
Je le croyais constant ;
Mais une autre bergère
M'a ravi mon amant.

Pour lui j'étais si bonne,
Assise sur le gazon ;
Mais l'ingrat m'abandonne
Sans aucune raison.

Oh ! comme il était tendre
Sur ces coteaux charmants !
Il ne vient plus m'attendre,
Cet infidèle amant.

La vie est une rose,
La rose piquera ;
Mais si l'amour l'emporte,
L'épine tombera.

Habère-Lullin (*Mlle Ducrot*).

A peu de chose près, cet air reproduit le deuxième motif de la *Bergère aux Champs*.

1. *Var.* : Je ne m'en prends qu'à l'amour.

Petits Moutons.



Petits moutons, gardez la plaine,
Sortez du bois, crainte du loup;
Je ne puis me garder moi-même,
Comment vous garderais-je tous ?
Quand on a l'amour dans la tête,
On ne s'embarrasse de rien.
Allez, allez, mes pauvres bêtes,
Sous la conduite de mon chien. *(bis)*

Le papillon suit la chandelle
Comme l'amant suit la beauté;
Mais s'il vient à brûler ses ailes,
Il a perdu sa liberté.
J'entends tambour, j'entends trom-
J'entends le son du violon. [pette,
J'entends la voix de ma bergère
Qui chante une jolie chanson. *(bis)*

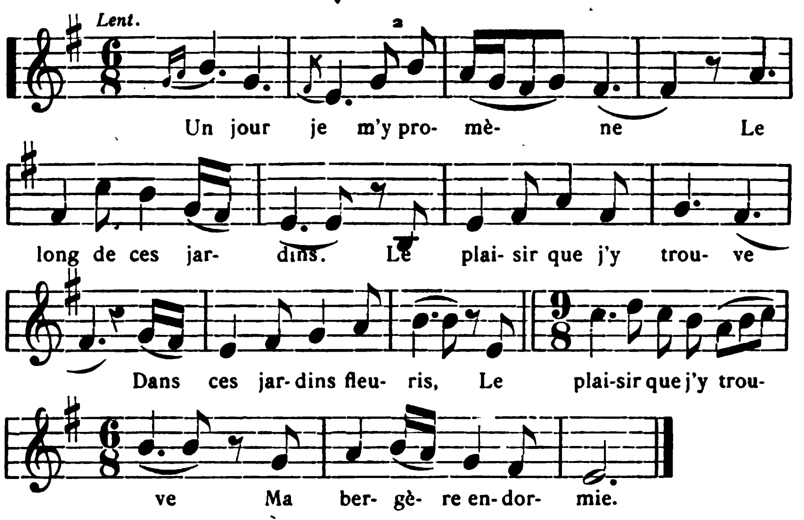
Petit ruisseau, fontaine belle [1].
Soyez toujours doux à mes yeux;
Comme l'aimable tourterelle
Que j'entends gémir vers les cieux.
Je voudrais bien passer ma vie,
Dans le désert le plus affreux ;
Avec mon aimable Sylvie
Je me croirais le plus heureux. *(bis)*

Abondance (*M. Joseph Crétin*). — Vacheresse.

Remarque : Les quatre derniers vers du deuxième couplet se retrouvent textuellement en tête d'une chanson de soldats intitulée : *J'entends tambour...*, à laquelle ils paraissent plus logiquement appartenir; l'interpolation est une anomalie fréquente dans la chanson populaire.

1. *Var. :* Claires fontaines.

La Bergère endormie



Un jour je m'y promène
Le long de ces jardins.
Le plaisir que j'y trouve
Dans ces jardins fleuris,
Le plaisir que j'y trouve
Ma bergère endormie.

Oiseaux du vert bocage
Ne chantez pas si fort.
Douce et fidèle aurore, (?)
Voltige doucement,
La beauté que j'adore
Dort bien tranquillement.

Je m'y réveille en songe,
J'ouvre les yeux, je vois
Mon Colin dont je rêve !
« Oui, Colin, c'est bien toi ;
Faut-il que je me lève
Pour aller avec toi ? »

— Bell' n'allez pas si vite,
Belle, arrêtez vos pas.
— Mais pourquoi tu m'arrêtes ?
Sois toujours mon vainqueur ;
Je suis prête à me rendre,
A t'y donner mon cœur.

Thonon-les-Bains *(Mme Victorine Fontanel, dite Bonnaud).*

Cette mélodie doit son caractère à la limpidité de sa tonalité mineure.

Quel plaisir d'être à table !



Quel plaisir d'être à table,
Et d'y rester longtemps !
L'amour est agréable
Près d'un berger charmant [1].

J'ai un coquin de frère
Qui me fait enrager,
S'en va dire à ma mère
Que j'aime le berger.

Ma mère tout en colère
S'en vient pour me frapper;
Mais moi, pour me défendre,
J'appelle le berger.

— Berger du voisinage,
Viens donc me secourir;
Aurais-tu le courage
De m'y laisser mourir?

— J'n'aurais pas le courage
De t'y laisser mourir;
Mais j'aurai le courage (ou l'avantage)
De t'y laisser languir.

Thonon-les-Bains (*Chantée par Mme Victorine Bonnaud*). — Habère-Lullin (*Mlle Ducrot*).

Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 328, qui la donne comme chanson de noce dans l'Isère et la Drôme.

Voici à titre purement documentaire deux autres strophes dont le rapport avec la chanson n'apparaît pas bien clairement :

(Entre le 1er et le 2e couplet)

L'amour vient me surprendre
Quand je suis dans le vin;
Et moi pour m'y défendre,
J'ai pris mon verre en main.

(A la fin)

Si j'étais hirondelle,
Que je puisse voler,
Sur le sein de ma belle,
J'irais m'y reposer.

Ce dernier est vraisemblablement placé là par interpolation. On le retrouve avec plus d'à-propos dans les chansons d'amour : *Le Retour de l'amant. — Le Retour d'Amérique. — Charmante Rosalie.*

La Bergère et l'Amant soldat.

Tout le long de la rivière
Me promenant, j'aperçois t'une bergère
Qui gardait ses blancs moutons
En filant sa colognette;
L'on n'y voit rien d'aussi beau.

Je lui dis tout en riant :
« La belle êtes-vous mariée ? »
— Non, mariée, je ne le suis pas ;
Les garçons de cette ville
M'ont déjà assez demandée.

Vous qui parlez de mariage,
Vous allez à la guerre.
— A la guerre, si j'y vais
Je t'enverrai de mes nouvelles,
Par l'oiseau rossignolet,
Qui chante sur l'herbette
Aux quatre coins du bois seulet.

L'oiseau en prit la volée
Dans le château de la belle,
Lui dit : « Bonjour, fille et princesse,
Vous qui faites tant l'amour,
Votre amant qui est à la guerre
Vous envoie bien le bonjour. »

— « Vous qui êtes son messager
Montez là-haut dans ma chambrette
Prendre de l'or et de l'argent.
Prenez-en en abondance,
Portez-en à mon amant. »

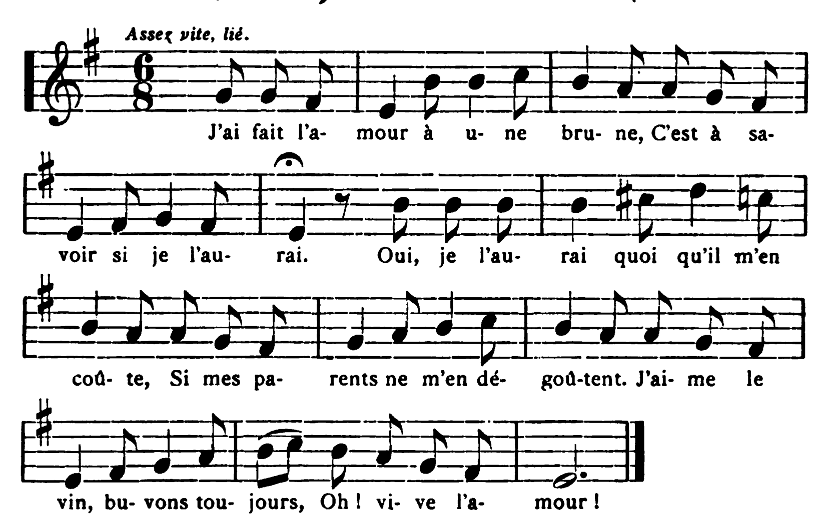
— « Pour de l'or et de l'argent
Je n'en veux pas.
Je n'en veux que ma plumette
Qui me coûte cent deniers
Pour passer la mer courante
Et pour me rendre à l'armée. »

Abondance. Transcrite d'un vieux cahier chansonnier (*Mlle Marchand*). Nous n'en avons pas retrouvé la mélodie.

1. Bisser les deux derniers vers en répétant trois fois la première syllabe du dernier vers.

Malgré sa distribution irrégulière en couplets, sa versification informe et l'incohérence des six derniers vers, nous avons cru bon de donner ici cette chanson, à seule fin d'en conserver le thème, et de provoquer peut-être la recherche d'une version plus pure.

Buvons toujours et vive l'amour !



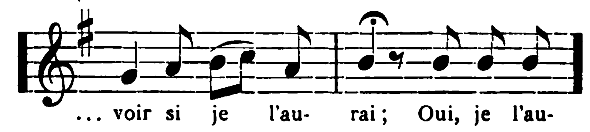
J'ai fait l'amour à une brune,
C'est à savoir si je l'aurai.
Oui, je l'aurai, quoi qu'il m'en coûte,
Si mes parents ne m'en dégoûtent.
J'aime le vin, buvons toujours.
Oh ! vive l'amour !

Oh ! si l'amour prenait racine,
J'en planterais dans mon jardin ;
J'en planterais si long, si large,
J'en f'rais part à mes camarades.
J'aime le vin, etc.

— Eh ! adieu, ma charmante brune,
Veux-tu venir dans mon jardin ?
Nous y sèmerons de la salade,
Des artichauts, des pastonades [1].
J'aime le vin, etc.

— « Des artichauts, j'm'en soucie [guère,
J'aimerais mieux mon doux berger,
Mon doux berger fait mon affaire ! »
— « Verse du vin tout plein mon verre,
J'aime le vin, etc. »

Variante des 4e et 5e mesures :



Débris disséminés :

1er A la santé de nos maîtresses,
Ceux qui n'en ont pas,
Qu'ils en cherchent.

2e Et si tu ne veux pas boire,
Tu ramasseras les pépins
Qui te causeront grande maladie.

Scionzier (*Chantée par ma mère ;* très répandue au temps de sa jeunesse). — Le texte se retrouve également dans le vieux cahier d'Abondance (*de Mlle Mathilde Marchand*). — Nangy. — Etercy, sous le titre : *Chanson d'un soiffeur* (*M. Excoffier*).

1. *Pastonade :* carotte.

L'Amant soldat renié.

« Il y a bien cinq à six ans,
Que je n'ai pas vu
Mon très cher amant.
Il s'est engagé pour sa majesté,
C'est ce qui m'a chagrinée.
Mon plus grand désespoir
C'est de ne pas savoir
Quand je pourrai le revoir. »

Au bout de six années au plus
Son cher amant est revenu.
Au logis il s'en va,
Sa mie n'y est pas ;
— « Je viens exprès pour la voir. »
Sa mère lui répond à l'instant :
— « Ma fille en est aux champs,
Etes-vous son amant? »

Sans attendre d'autres discours,
Il s'en va vers ses tendres amours.
Là-haut dessous l'ormeau
Il l'a trouvée; elle gardait son trou-
Elle tournait son fuseau. [peau,
Lui dit : « Bonjour, mie, mon cœur,
Je suis ton serviteur,
Reçois donc mes faveurs. »

— Oh ! non, vous n'êtes pas mon
Il est parti, il y a six ans, [amant,
Il est au service du roi
Dans ses nobles emplois,
N'y pensant plus à moi.
Mon cœur est tout à lui,
Monsieur, je vous en prie,
Retirez-vous d'ici. »

— Oh ! oui, je suis bien votre amant,
Mie, vous me connaissez.
Et voici le diamant,
Que j'ai pris en partant,
N'en es-tu pas contente ?
Mon plus grand bonheur,
C'est de venir ici
Pour te tirer d'ennui,

Voyant cet anneau d'or charmant,
« Oui, je vous reconnais pour mon
Vous étiez, en partant, [amant,
Comme un vrai paysan,
A présent changement.
Vous voilà arrivé,
Vous voilà habillé
Comme un vrai chevalier.

Texte seulement, tiré du cahier de *Mlle Mamet Marie*, Habère-Poche.

Malgré son incorrection, nous donnons cette chanson à cause de son thème original. L'attitude de la bergère qui feint de ne pas reconnaître son amant trop bien habillé nous paraît significative : ne décèlerait-elle pas finement l'indifférence ou l'antipathie gouailleuse qu'inspirent instinctivement aux gens simples de la campagne le *facheu d'gôgnès* (faiseur d'embarras), celui qui, revenant de la ville, veut faire le *monchu* (monsieur). C'est le même sentiment qui a fait la popularité de l'amusant et spirituel incident du « Monsieur au râteau ».

La Bergère et son frère Simon.

1re Version.





Abondance : *Communiquée par M. J. Crétin.* — Autre provenance : *Chantée par un berger de Draillant* (Chatillonnet, chalets au pied du Mont-Forchat).

Modulation caractéristique à la treizième mesure.

« Mère, où est allée ma sœur ?
Il y a sept ans que je n'l'ai vue. »
— Elle est là-bas dans la prairie;
Elle est là-haut dans ces vallons,
Tout en gardant ses blancs moutons.

— Oh ! mère, n'avez-vous rien peur
De laisser là-haut ma sœur soulette,
De la laisser là-haut soulette,
Toute soulette, à l'abandon ?
Les bergers la débaucheront.

— Malheureux, que me dis-tu là ?
Ta pauvre sœur qui en est si sage.
-- Oh ! mère, j'en ferai la gageure
Pourvu qu'elle ne connaisse rien.
Moi, je la débaucherai bien.

Dessus l'herbette il est monté,
Lui dit : « Bonjour, ma mie bergère. »
Lui dit : « Bonjour, ma mie bergère,
Combien gardez-vous de moutons ?
V'nez avec moi, nous les compterons. »

— Je les compterai bien sans vous,
Retirez-vous, mon beau gentilhomme.
Voici la nuit, voici l'orage,
Voici le temps qui va changer.
Je vous prie de vous rentourner.

— Oh ! ma belle, si tu voulais,
J'ai cent écus dans ma boursette,
J'en ai autant dans ma chambrette,
Un anneau d'or que j'ai z'au doigt,
Belle, si tu veux, sera pour toi.

Se levant d'un air décidé,
Et puis, jetant au loin sa houlette,
— Adieu, mon père, adieu, ma mère,
Gardera mes moutons qui voudra,
Avec mon berger je m'en va.

Quand ils furent sur ces vallons [1] :
« Où t'en vas-tu jeune malheureuse,
Retire-toi, maudite fille,
Rentourne-toi vers tes moutons.
Car je suis ton frère Simon. »

— Si tu es mon frère Simon,
Pourquoi m'avoir ainsi tant tourmen-
Ne va pas le dire à ma mère, [tée;
A ma mère, à la maison,
Car elle m'en tiendrait mauvais nom.

A ma mère, je n'le dirai pas,
Mais j'en ferai la chansonnette,
Oui, j'en ferai la chansonnette.
Que tous les bergers chanteront
En l'honneur du frère Simon.

2me Version.



1. *Var.* : Quand ils furent dedans le bois.

Brave soldat revient de guerre,
Tout déchiré, mal habillé,
Droit chez sa mère s'en va loger.

S'en va loger droit chez sa mère,
A sa mère n'a dit : « Bonjour,
Où est allée ma chère sœur ? »

— Ta chère sœur, elle est en champ,
Elle est en champ les blancs moutons,
Sur la montagne, dans ces vallons.

— Ma mère, n'avez-vous point honte
De mettre ma sœur en vallon ?
Les gens de guerre vous la prendront.

— N'ayez point peur, ô mon fils Pierre,
Toutes filles se sont parlées [1]
Jamais personne n'les a robées [2].

— Que voulez-vous gager, ma mère,
Qu'avec moi-même, si j'y vais,
Aussitôt s'abandonnerait.

— N'a dit : « Bonjour, jeune bergère,
Avez-vous besoin d'un berger ?
J'suis ici pour vous soulager. »

— Pour un berger, j'en ai pas faute,
Pour un berger, il m'en faut pas,
Retirez-vous, joli soldat.

— J'ai des rubans dans ma boursette ;
Bergère, si tu veux m'aimer,
Ce sera pour te les donner.

— Pour des rubans, j'en ai pas faute,
Pour des rubans, y m'en faut pas,
Retirez-vous, joli soldat.

— J'ai anneau d'or dans ma boursette,
Bergère, si tu veux m'aimer,
Ce sera pour te le donner.

Jetant au loin sa verjoulette [3] :
« Ira en champ c'lui qui voudra,
Avec mon berger, je m'en va. »

Tout droit chez sa mère il l'emmène,
A sa mère n'a dit : « Bonjour,
J'amène ici ma chère sœur. »

Elle prend un baton pour la battre :
« Mère, ne la frappez donc pas,
Elle n'y retournera pas. »

Héry-sur-Alby *(Chantée par Mme Folliet).*

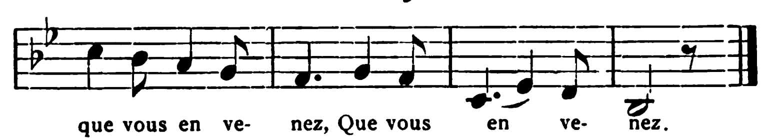
Cf. TIERSOT : *Ch. pop. Alpes,* p. 364.

La mélodie et la première strophe offrent une étrange réminiscence de la fameuse chanson légendaire : *Brave marin revient de guerre.*

L'Aveu de la bergère amoureuse.



1. *Se parler, parler à :* à la campagne signifie : se faire la cour, faire la cour à...
2. *Rober :* dérober, voler, ravir.
3. *Verjoulette :* probablement diminutif mignard de verge.



Bergère, vous n'êtes pas sage
D'abandonner votr' cœur en gage
A un berger qui vous a charmé ;
Oh ! vous en venez !
Mais l'on voit bien
Que vous en venez. *(bis)*

Vieugy. *Chantée par M. Germain,* à Thonon, qui la tient de sa grand'mère, de Vieugy, morte en 1886, à l'âge de 89 ans ; chanson déjà bien vieille, on le voit ; il n'est donc pas étonnant que la mémoire n'en ait pas conservé les autres couplets ; mais c'est bien dommage, parce qu'elle repose sur un thème dialogué original : La bergère en butte aux taquineries des camarades, se défend d'abord joliment, puis finit par avouer qu'elle revient d'un rendez-vous amoureux.

Amant, cueillez la rose

ou Le Jardin d'amour.



Habère-Poche : *Chantée par une bergère, Mlle Chédal Françoise,* « en champ » au Mont-Forchat. — Etercy-sur-Rumilly.

Pour les autres strophes, voir Ritz : *Ch. pop. de la Haute-Savoie,* p. 46 ; Tiersot : *Ch. pop. Alpes,* p. 226.

ERRATA

Page 97, 6e ligne : au lieu de : par exemple, lire : par excellence.
Page 100, avant-dernière ligne du texte : au lieu de : si agréable, lire : si favorable.
Page 101, 3e ligne du texte : au lieu de : bien que, lire : quoique.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8636. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 octobre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT dit en termes émus les profonds regrets causés à la Société Florimontane par la mort d'un de ses plus éminents membres honoraires, François DESCOSTES, président de l'Académie de Savoie, frappé soudainement au moment où il se rendait à l'une des séances du Congrès préhistorique de France à Chambéry.

C'est une illustre personnalité du barreau qui a disparu dans la pleine maturité de son beau talent. Longtemps les Lettres savoyardes porteront le deuil et garderont pieusement le souvenir de ce littérateur élégant, de cet historien des plus informés.

François Descostes, membre effectif de la Florimontane depuis 1867, publia de nombreux articles dans la *Revue Savoisienne*. A la suite du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu sous sa présidence à Aix-les-Bains, en 1905, il fut, à l'une des séances suivantes de notre Société, élu, par acclamation, membre d'honneur.

François Descostes aimait notre Florimontane et il n'a pas peu contribué à resserrer les liens fraternels qui l'unissent à sa grande sœur, cette Académie gardienne fidèle des nobles traditions savoyardes, ayant grandi vieille d'années et de gloire dans le reflet de la pensée des écrivains et philosophes qui ont illustré depuis deux siècles le pays de Savoie. Il fut leur émule et leur digne continuateur.

La Société salue respectueusement la mémoire du grand homme de bien disparu et adresse à la famille de François Descostes l'hommage de sa profonde et douloureuse sympathie.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus, dons des auteurs :

CÉSAR DUVAL : *Il y a cinquante ans,* 1 br. in-8°, Annecy, 1908.

PH. GUINIER et MAIRE : *Sur l'orientation des réceptacles des Ungulina.* (Ext. *Bull. Soc. Mycolog. de Fr.*, t. XXIV.)

Id. : *Remarques sur quelques Abies méditerranéens.* (Ext. *Bull. Soc. Bot. de F.*, 4ᵉ sér., t. VIII, 1908.)

GEO MAMBY : *Sur les Bords de l'Isère.* (Album du *Savoyard de Paris.)*

DÉSORMAUX : *Un Détracteur de la montagne : Chateaubriand et le Voyage au Mont-Blanc;* 1 br. in-12. Annecy, 1908. (Ext. d'*Annecy, son lac.)*

CAMILLE RENAUX : *Humbert aux Blanches Mains et le royaume de Bourgogne à son époque 1000-1048;* 1 br. in-8°, Carcassonne, 1906.

R. MUNRO : *Les Stations lacustres en France et en Europe à l'époque de la Pierre et du Bronze ;* 1 vol. in-8°. (Don de M. Louis Dépollier.)

A. DE MORTILLET : *La Classification palethnologique.* Album petit in-8° de 12 planches, contenant 117 figures [1].

Très intéressant petit recueil, abordable à tous, accompagné de dessins très clairs et très fidèles des objets les plus typiques de chacune des époques de l'âge de la pierre, du bronze et du fer. C'est un excellent aperçu de la marche suivie, dans la voie du progrès par les habitants de notre sol depuis les plus anciennes manifestations d'un travail intelligent jusqu'à l'avènement de Charlemagne, date à laquelle notre pays entre tout à fait dans l'histoire.

Illustré de 12 belles planches hors-texte et orné de nombreuses vignettes, cet élégant petit volume, de format très pratique est appelé à rendre de grands services, non seulement aux préhistoriens, mais aussi aux personnes peu versées dans l'archéologie préhistorique et qui désirent se mettre au courant de cette science si intéressante.

A. JEANROY : *La Passion Nostre Dame et le « Pelerinage de l'Ame »:* (Extrait de la *Romania*, tome XXXVI). (Don du Bibliothécaire.)

Carte du département du Mont-Blanc et Billet de logement de 1771. (Dons de M. Pernoud.)

L'événement capital qui s'est produit pendant les vacances a été la réunion du Congrès préhistorique de France à Chambéry, et sa visite au Musée et aux stations lacustres d'Annecy, le 27 août dernier. Notre confrère, M. Louis Dépollier a rendu compte en détail de cette solennité dans le journal les *Alpes*. Le compte-rendu officiel paraîtra dans le volume consacré aux travaux du Congrès auquel la Florimontane a souscrit. Les recherches préhistoriques relatives à la Savoie sont représentées par plusieurs mémoires lus au Congrès. L. SCHAUDEL, *Les Pierres à cupules ;* E. VUARNET : *Les Pierres à cupules de Savoie* ; B. REBER : *Les Gravures préhistoriques des environs de Thonon et d'Evian* ; L. JACQUOT : *Les Pierres à cupules et à sculptures hiéroglyphiques du Chablais ;* FENOUILLET : *Pierres à cupules de Savigny ;* A. BLANC : *La Station néolithique de Saint-Saturnin ;* M. LE ROUX : *Les Palafittes du lac d'Annecy : la station néolithique du Port;* O. COSTA DE BEAUREGARD : *Pièces protohistoriques trouvées en Savoie.*

MM. BUTTIN et J. SERAND présentent la candidature de M. Gaston LETONNELIER, archiviste de la Haute-Savoie ; MM. SERAND et DUPONT celle de M. MORAND, ancien président

1. Lib. Schleicher frères, 61, rue des Saints-Pères, Paris. — Prix : 2 fr.

de la Société Philanthropique savoisienne de Paris ; MM. Le Roux et Nanche, celle de M. Marius Simon, avocat.

M. Serand offre, pour les archives de la Florimontane, de la part de M. Pernoud, architecte, la photographie d'un peuplier géant (20 m de circonférence) qui se trouve à Bassy près Seyssel.

M. Buttin rend compte d'une excursion qu'il fit dernièrement en Maurienne et donne quelques détails sur les fresques très remarquables de la chapelle de Lanslevillard, précieuses à cause de la documentation précise qu'elles offrent sur les costumes et les armes du xv[e] siècle.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Le regretté F. Mugnier a exposé les causes du différend qui surgit en 1768 entre les Pères Missionnaires et les Capucins d'Annecy [1]. L'évêque Jean d'Arenthon d'Alex avait été mêlé à ce procès, comme à beaucoup d'autres, et attaqué avec violence par ces derniers qui répandirent un article contre lui jugé diffamatoire. Ils reprochaient sans doute à cet évêque d'être tombé dans l'erreur à la mode, c'est-à-dire dans le jansénisme ; car ayant appris que le clergé vallaisan semblait faire cause commune avec les Capucins d'Annecy, il écrivit le 3 septembre 1678 à l'évêque de Sion, Adrian, une lettre à laquelle celui-répondit en ces termes :

« J'ai reçu avec des sentiments de ioye et de respect celle de V. ill[me] G. du 3 7[mbre] avec ses trois Ordonnances dont ie luy reste beaucoup obligé ; mais iay esté bien surpris d'apprendre qu'auprès de ma personne, et dans tout cet Estat, on aye publié que vous, Monseigneur, et votre vénérable Clergé soyez dans le mauvais party et que dans votre diocèse on y enseigne le Jansénisme ; Je les supplie très humblement d'estre persuadés que c'est une chose inventée et une fausse imposition ; ie ne suis pas une personne si facile à croire, ny à souffrir de tels discours d'un si illustre et renommé Prélat sans une sévère correction à qui prétendroit s'y hazarder ; jay des sentiments bien éloignés de ceux qu'on a voulu împrimer dans l'esprit de V. Ill[me] G. sans fondement. Et pour ce qui regarde les RR. Pères Capucins de mon Diocèse, ie prie V. G. de croire qu'ils ne m'ont iamais parlé des choses cy dessus mentionnées ; mais au contraire leurs discours auprès de moy ont esté des hautes qualités de sa Grandeur, et de la vénération qu'ils ont pour un Prélat de votre illustre naissance, mérites & éminentes vertus. Et de votre Clergé, ils ne m'en ont parlé que dans les termes d'honneur et de piété. Les RR. Pères vivent de parfaite union avec moy et en travaillant avec zèle Apostolique, très bon exemple, fidélité et intégrité de doctrine et à notre pleine satisfaction pour le salut des Ames : ils n'oublient pas les respects qu'ils doivent à V. G. et à son Clergé. Et moy en conservant la par-

1. *Revue Savoisienne*, 1886 : *Notes et documents sur l'Evêché de Genève depuis* 1535 ; v. p. 383.

faite union d'inviolable Confraternité avec vostre Grandeur, ie la supplie de croire que ie suis de tout mon cœur et avec vénération.

Monseigneur de V. Illme G.

Le très humble et très obéissant serviteur et confrère.

ADRIAN, Evesque de Sion.

A Sion, ce 2 octobre 1678.

Au dos : Copie de Monseigr de Sion à la lettre de Monseigr. L'Evesque de Genève, signée de sa main du 3 7bre 1678.

(Communiqué par M. J. Rougelet, de Rumilly.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 4 novembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT fait part de deux demandes de souscription l'une pour le monument François Descostes, l'autre pour le monument Berthelot. Ces propositions sont adoptées.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus, dons des auteurs :

Max BRUCHET : *La Savoie d'après les anciens voyageurs,* 1 vol. in-12, Annecy, 1908.

Catalogue sommaire des ouvrages de la Bibliothèque de la ville d'Annecy.

A. DE MORTILLET : *Souterrains et Grottes artificielles de France.* (Ext. *Rev. Ec. anthrop.*, septembre 1908.)

Inauguration du monument G. de Mortillet. (Ext. de l'*Homme préhistorique,* 1905, no 11.)

L.-E. PICCARD : *La Révolution en Chablais,* actes administratifs de la commune de Saint-Paul (1792-1793), 1 vol., in-8o, Chambéry, 1908.

Construction et mobilier d'une Ferme suivant le système usité dans le bassin d'Annecy, présenté à l'exposition de Turin (1858) par la Société d'Agriculture d'Annecy, 1 br., in-8o, Turin, 1858. (Don de M. Louis Dépollier.)

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX, la Société renouvelle le vœu que la tradition d'une réunion périodique des Sociétés Savantes de la Savoie soit conservée ; elle souhaite que le Congrès prochain, ainsi que l'idée en a été émise antérieurement, se tienne à Genève en 1909. La question a en effet été soulevée par M. Gonthier dans une conversation avec M. Ritter, qui formula cette proposition au nom des Sociétés savantes de Genève.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Letonnelier, Morand, Simon sont proclamés membres effectifs de la Société.

MM. Désormaux, Serand et Guerby proposent la candidature de M. Ruffier, professeur d'histoire au Lycée.

Le Secrétaire remet entre les mains du Président les œuvres présentées au Concours de poésie de 1908. Après l'élection des membres du Jury de poésie, la Société décide que l'attribution des récompenses sera faite à la séance générale de 1909, soit le deuxième mercredi de janvier.

M. Gardier offre pour la collection des autographes du Musée une lettre de Lamartine datée du 16 septembre 1846, dans laquelle le poète adresse à une solliciteuse l'autographe qu'elle lui demande ainsi que quelques-unes de ses œuvres poétiques.

Le même présente deux photographies d'après des gravures à la manière noire du commencement du xix[e] siècle, représentant les illustrations de deux célèbres pages des *Confessions* : la scène du Gué et celle des Cerises. Il offre gracieusement un exemplaire de chaque reproduction à la Florimontane et au Musée.

M. Gardier, bibliothécaire-adjoint, prévient les membres de la Société qu'il se tiendra à la Bibliothèque chaque semaine pour délivrer des livres, le jeudi de 2 heures à 4 heures. Le Président remercie notre collègue de son aimable proposition.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Il ne faut pas croire que le mot de *Savoie* ne désigne que les deux départements issus de l'Etat de ce nom. D'après les dictionnaires topographiques et les inventaires des archives, on le trouve aussi employé dans le reste de la France. Il y a à cela plusieurs causes. Et d'abord la nature du sol. « Dans l'Yonne, dit M. Moiset *(Origine des noms de communes*, in *Bull. de la Soc. des Sciences*, 1891), certaines terres montueuses et froides sont appelées *Savoie.* » De là le nom de certains hameaux, fermes ou écarts, comme dans l'Aisne, *la Savoie,* commune de Montreuil, mais non Ville-Savoye, au xii[e] siècle *Villa-Savoir*, de *salvatorium*, vivier, à comparer avec le Sauvoy, près de Nancy (Meurthe); dans la Nièvre, *les Savoies,* commune d'Arquion, en 1775; dans la Vienne, le grand et le petit *Savoie,* commune de Nueil-s-Dive ; dans l'Hérault, *la Savoye,* commune de Vendres ; dans les Hautes-Alpes, *la*

Savoie; dans la Drôme, au XVIIIe siècle, *Savoye* (LACROIX : *Arch. Hospital. Romans*, p. 16). Il est plus difficile d'expliquer *Savoie*, commune de Moussey, dans l'Aube, *Savoa* en 1145... C'est ensuite un souvenir historique. Ainsi, il y a dans l'Eure, devant les Andelys, une île de la Seine appelée autrefois *île de Savoie*. Elle possédait un ancien château dont le propriétaire avait dû être apparenté à la famille ducale. On pourrait trouver d'autres exemples de ce genre. »

M. LE ROUX présente un certain nombre d'objets gallo-romains découverts récemment aux Fins d'Annecy, lieu dit les Parons. — Il fait ressortir le soin très minutieux employé par le propriétaire, M. Vincent, qui ne se contente pas seulement de recueillir les objets dans le sol, mais relève aussi les niveaux archéologiques et dresse à l'échelle le plan des substructions antiques.

La Société adresse ses félicitations à M. Vincent pour son intelligente initiative.

La description des objets prendra place dans la monographie en préparation sur le vicus gallo-romain des Fins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 décembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dons des auteurs :

E. DEMOLE : *Numismatique de l'Evêché de Genève aux XIe et XIIe s.* (Ext. *Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. XXXI, liv. I.)

Catalogue général d'Archéologie préhistorique, Schleicher f., éd., Paris.

Cte O. COSTA DE BEAUREGARD : *Le Torques d'Herczegmarok et les Colliers d'or gaulois du bassin de la Garonne.* (Ext. de *Cong. de la Soc. préh. de Fr.*, Autun, 1907.)

P. MASSIA : *Per le origini del nome locale di Gressoney;* 1 vol. in-8°, Ivrea, 1908.

ID. : *Su l'étimologia di « Etroubles »;* 1 br. 8°, Ivrea, 1908.

ID. : *Toponimia biellese;* 1 br. in-8°, Ivrea, 1908.

ID. : *Per l'etimologia di Soperga*; 1 br. in-8°, Torino, 1907.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme

du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes en 1909.

Il est procédé au vote sur la candidature inscrite à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Ruffier est proclamé membre effectif de la Société.

M. Le Roux présente la candidature de M. Duc, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Annecy.

M. Serand dépose pour la Bibliothèque de la Société l'ensemble des documents relatifs à la fondation des concours Andrevetan. Il donne lecture de certains passages relatifs au règlement.

A ce sujet, MM. Serand, Désormaux et Le Roux proposent d'introduire dans le programme du Concours de Beaux-Arts qui aura lieu en 1909, une section de Photographie. Ils font ressortir tout l'intérêt documentaire que présenteront les collections d'épreuves ainsi formées aux Archives florimontanes, relativement aux costumes, monuments, sites pittoresques, etc.

La Société approuve cette proposition et nomme une commission qui étudiera la rédaction des conditions de ce concours destinées à figurer dans le prochain programme.

Le Président rappelle que l'année 1909 sera marquée par le cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*, qu'une délibération a été prise à ce sujet dans l'une des précédentes réunions. Cette solennité, de l'avis de tous, pourrait être fixée au mois de juin prochain. M. Désormaux a bien voulu se charger de la rédaction de l'historique de la *Revue Savoisienne*. MM. Serand et Gardier rassemblent actuellement des notes, dans ce but, en dépouillant les volumes de cette publication.

M. Marteaux fait sur l'origine des vocables de certaines paroisses la communication suivante : « On a découvert à Volx (Basses-Alpes) une inscription romaine mentionnant une dédicace à la déesse Victoire, *deæ Victoriæ*. M. Héron de Villefosse (*Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1897, p. 198), en rapprochant le nom antique de celui de sainte Victoire, patronne de la localité, s'est demandé non sans raison si le culte de la sainte n'avait pas été suggéré par ce nom. J'ai constaté ici-même (*Rev. Savois.*, 1904, 209) un fait semblable pour saint Romain, de Syon. Voici une autre coïncidence singulière. L'ancienne église d'Annecy-le-Vieux était dédiée à saint Laurent. D'après Guichenon (*Hist. généalogique*, etc., I, 39), au seuil de la grande porte gisait un bloc de marbre jaunâtre, long de huit

pieds, soit 2 m. 64, sur lequel se lisait une inscription en deux lignes à demi effacée. Or, les premières lettres LAVRI/// sont justement celles du début du nom du saint. Il pouvait même y avoir LAVREI/// et cela justifierait la restitution suivante déjà entrevue par Muratori (v. CILXII, 2527), l'inscription complète étant lue : « L. AVRELIVS. L. F. APOLLINAR(IS) | EX STIPE DVPLA. » Elle indiquerait que L. Aurelius Apollinaris, fils de Lucius, aurait, grâce à une double quête, élevé un monument au dieu, sans doute Jupiter, dont le temple existait au même endroit. La formule sacerdotale rend impossible le nom de *Laurentius* usité par les chrétiens. Il faut donc admettre que la pierre avait déjà été employée et que le nom complet n'était déjà plus visible lors de la construction de l'église paroissiale au XI[e] siècle. Est-ce à ce moment que les lettres subsistantes suggérèrent l'idée de prendre comme vocable le nom du martyr à la place d'un autre ? La confusion se fit-elle bien avant ? Cette dernière supposition est la plus probable, LAVRELIVS, avec une cassure vers L pouvant fort bien être pris pour LAVRENTIVS et les habitants croyant avoir sous les yeux le débris d'un très ancien sanctuaire consacré à saint Laurent. Une pareille confusion n'a pu se faire qu'à une époque où l'on n'avait conservé qu'un souvenir bien vague des temps romains et chez une population simple et ignorante, par conséquent, non pas au siècle d'Avitus et de Sidoine Apollinaire, mais dans le cours du septième ou du huitième siècle, quand la première chapelle fut bâtie en pierre et en bois. »

M. CROLARD fait circuler des diagrammes relatifs : 1° aux variations de niveau du lac d'Annecy de 1892 à 1907 ; 2° aux observations pluviométriques de la station météorologique d'Annecy, tableaux comparatifs de 1900 à 1903 ; 3° pour la même période, aux variations de débit calculées du Thiou, résultant de la manœuvre des barrages régulateurs. Ces schémas, très instructifs, seront exposés au Musée. Notre savant collègue montre comment il a été amené à rectifier les calculs hydrauliques de Carnot, et donne d'intéressantes explications, résumé de son travail sur la « Régularisation du débit des cours d'eau par le moyen des lacs ou des réservoirs artificiels », paru dans le volume du Congrès de la Houille blanche, en 1902.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

LES SAVOYARDS
ET
L'ORDRE IMPÉRIAL DES TROIS TOISONS D'OR

(Suite et fin)

« TISSOT, Jean-Marie, chef de bataillon au 92e régiment d'infanterie de ligne. — Né le 5 avril 1772, à Allemogne (département du Léman).

« Sert depuis 1791. Prisonnier de guerre des Turcs, de l'an vii à l'an x. Plusieurs blessures reçues à Preveza, en Albanie, où six cents Français tinrent assez longtemps contre quinze mille Turcs. »

(Proposé par le général Broussier.)

[Etat des services militaires.]

[TISSOT, Jean-Marie, colonel.

A fait les campagnes des années 1791-1792 en Belgique, sous les ordres des généraux La Fayette et Dumouriez.

Celles de 1793 et des ans i, ii et iii en Vendée sous les ordres de Léchelle et de Canclaux.

Celles des ans iv, v, vi et vii en Italie sous Bonaparte et Gouvion-Saint-Cyr.

Celles des ans xii, xiii et xiv, au camp d'Utrecht (Hollande).

Celles de 1806, 1807 et 1808, à la Grande-Armée en Allemagne et Pologne, sous Marmont.

Celles de 1809 en Italie et en Allemagne, sous le prince Eugène.

Celle de 1810 en Tyrol.

Celle de 1811, en Italie.

Celle de 1812, en Russie, sous le prince Eugène.

Celles de 1813-1814, en Italie, sous le prince Eugène.

Celle de 1815, en Belgique, sous le général comte Reille.

Blessures.

Blessé d'un coup de feu au bras gauche, le 19 mars 1793, en avant de Tirlemont.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, en l'an iv, devant Mantoue.

Blessé d'un coup de feu à la poitrine, en l'an v, à San-Vitto en Romagne (Italie).

Blessé d'un coup de feu à la partie postérieure du col, le 17 brumaire an VII, à Prevezza (Turquie).

Blessé d'un coup de feu au pied droit et d'un autre à l'épaule droite, le 3 novembre 1812, à Viasma (Russie).

[Observation. Il n'a point eu d'interruption dans les services; il a été prisonnier des Turcs pendant deux ans; la place est restée vacante au corps, où il n'a cessé de compter. Sa captivité a eu lieu pendant les années VIII et IX de la République.

—

Sous-lieutenant au 94e régiment d'infanterie, — le 1er mai 1791.

Lieutenant, — le 8 octobre 1792.

Capitaine adjudant-major, — le 7 juin 1793.

Chef de bataillon à la 92e demi-brigade de ligne, — le 11 fructidor an II.

Major en 2e au 35e régiment d'infanterie, — le 11 avril 1812.

Colonel en 2e au 92e régiment d'infanterie, — le 22 août 1812.

Colonel en 1er, — le 11 mai 1813.

Retiré dans ses foyers au licenciement de l'armée, — le 23 septembre 1815.

CAMPAGNES [1].

1792, Belgique. Ans I, II et III, Vendée. Ans IV, V, VI, VII, Italie et Orient. An XI, Naples. Ans XII, XIII, XIV, 1806, 1807, 1808, Grande-Armée. 1809, 1810, 1811, Italie. 1812, Russie. 1813-1814, Italie.

Fait prisonnier par les Turcs, en l'an VII, à Prevezza, où il reçut plusieurs blessures. Conduit dans les prisons de Constantinople, il fut rendu le 1er novembre an X.

ACTIONS D'ÉCLAT.

En 1793, le 19 mars, auprès de Tirlemont, le régiment d'Armeschstadt, sacrifié au salut de l'armée, restait à découvert dans une position en butte aux coups des ennemis. Une formidable artillerie le foudroya longtemps sans l'ébranler; mais enfin des soldats effrayés par le carnage de leurs camarades, s'écrient qu'ils sont à la boucherie, tournent le dos en jurant de frapper quiconque osera s'opposer à leur fuite. Tissot ne s'est point laissé intimider par leurs menaces; il a volé au devant d'eux, et, le sabre à la main les a forcés à rentrer dans les rangs. Les soldats admirent en silence cet excès d'audace

1. Autre état des services militaires du colonel Tissot.

et ne murmurent plus. Le régiment tient encore longtemps et fait une superbe retraite après que l'armée est tout à fait en sûreté.

Le 3 avril suivant, Tissot de garde dans les bois de Rhême avec cinquante hommes, est attaqué à la pointe du jour. On fait de vains efforts pour les débusquer ; mais les Chasseurs des Cévennes, qui sont à la gauche, ayant été surpris, sont obligés de céder à la ruse jointe à la force : l'affaire s'engage partout et devient universelle. Le général Hédouville désespérant de pouvoir tenir sans risquer d'être enveloppé, ordonne la retraite sur Valenciennes. L'ordonnance qu'on a envoyé pour prévenir les postes de rentrer, a été tué. La retraite s'effectue ; Tissot qui est resté dans sa position cerné de toutes parts, ne songe point à se rendre ; il fait face de tous côtés comptant être secouru. Il combat ainsi quelque temps, puis voyant que son espérance est fausse, il réunit ses hommes, se jette impétueusement sur les ennemis et se fraie un passage jusqu'au terrain qu'occupait son régiment ; mais il y trouve encore des Autrichiens qu'il faut forcer. Sa troupe se débande, il tombe entre les mains des Croates qui le menacent plusieurs fois de lui donner la mort et auxquels il n'échappe qu'après avoir été dépouillé.

Au combat du 13 avril, livré par le général Dampierre, Tissot fait plusieurs prisonniers parmi lesquels un officier hongrois.

En Vendée, Tissot se signale en occupant avec 150 hommes la place de Challans, qui était presque au pouvoir des ennemis ; ceux-ci intimidés par son audace n'osèrent pas l'inquiéter.

Dans la malheureuse affaire de Saint-Fulgent, Tissot conserva tout son sang-froid pendant la retraite.

En Italie, en l'an v, après la seconde expédition contre le Pape, Tissot marche avec une faible avant-garde contre quatre mille paysans et repousse leurs avant-postes dans la ville de Monte-San-Vitto, qui est bientôt prise par deux cents hommes de la 6e demi-brigade ; mais bientôt les Français sont attaqués par les paysans. Tissot réunissant les plus braves, combat corps à corps avec les ennemis, en tue plusieurs de sa main et finit par être pleinement victorieux, après avoir eu deux chevaux tués sous lui.

Envoyé en l'an vi en Albanie (Turquie d'Europe), pour commander Prevezza et ses dépendances, il fait cesser l'anarchie qui y règne. La Turquie ayant déclaré la guerre à la France, Tissot s'empare de trois vaisseaux ottomans. Dans la

nuit du 1er au 2 brumaire an VII, les Turcs au nombre de quinze mille attaquent le petit corps français, dont chacun des six cents hommes a à combattre plus de trente Turcs. Mais ceux-ci s'étant emparés de Prevezza, Tissot se jette dans la ville avec quelques braves, fait un massacre terrible de Turcs à l'arme blanche, mais fut alors fait prisonnier.

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 26 prairial an XII.
Officier, — le 18 octobre 1812.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

Capitaines.

« EVÉRARD, *aliàs* EVRARD Louis, capitaine au 2e régiment d'infanterie légère, chevalier de la Légion d'Honneur. — Né le 24 avril 1771 au Bourget (département du Mont-Blanc).

Campagnes depuis 1793. Le 22 frimaire an V, sous les ordres du général Murat, il passa le premier le pont d'Anfour et, à la tête d'un détachement d'éclaireurs, fit prisonniers une partie des défenseurs.

Blessé en 1793, d'un coup de feu au genou gauche, à la prise du camp de Pereslot, en Espagne.

Blessé, en l'an II, d'un coup de feu au pied droit à la prise de Figuières.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le 4 nivôse an V, au passage du Mincio.

Coup de feu au bras droit, à Friedland, le 14 juin 1807.

Coup de feu à l'épaule droite, le 21 août 1808, à Vimeira en Portugal. »

[ÉTAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[EVÉRARD, Louis, né au Bourget (Mont-Blanc).

Entré au service dans le 1er bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, — en mai 1793.

Sergent, — le 12 germinal an II.

Passé à la 12e demi-brigade légère, — le 4 prairial an IV.

Sous-lieutenant à l'ancienneté, — le 14 nivôse an X.

Lieutenant au 2e régiment d'infanterie légère par décret impérial, le 31 mai 1806.

Capitaine par décret impérial, — le 31 mai 1807.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 1er octobre 1807.

[Campagnes.]

A fait les campagnes des ans II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX aux armées de la République : Pyrénées Orientales, Italie, Rome, Danube et Rhin.

Celles des ans XII et XIII, aux Côtes de l'Océan, à Belle-Ile-en-Mer.

Celle de l'an XIV, à l'armée du Nord.

Celles de 1806, 1807, à la Grande-Armée en Allemagne.

Celles de 1808, 1809, 1810, Portugal, Allemagne, Brabant.

Admis à la retraite, — le 8 mai 1811.

Nommé au commandement de la compagnie de réserve du dépôt du Calvados, — le 14 août 1811.

Licencié, — le 30 juin 1814.

Décédé à Paris, — le 27 mars 1844.

[Actions d'éclat.]

Le 22 frimaire an V, sous les ordres du général Murat, Evrard, étant à la tête d'un détachement d'éclaireurs, passa le premier le pont du lac d'Anfour, qui était défendu par trois cents Autrichiens, les força par sa valeur et son courage à abandonner cette position avantageuse et en fit une partie prisonniers.

Le 26 frimaire an V, sous les ordres du même général, à l'affaire de la Corona, il fut un des premiers qui forcèrent la colonne ennemie à mettre bas les armes, ce qui contribua beaucoup au succès de cette journée.

Le 27 thermidor an VII, près le lac de Zürich, sous les ordres du général Laval, il s'est distingué, étant à la tête de quelques tirailleurs, avec l'aide desquels il obligea l'ennemi à battre en retraite et fit un grand nombre de prisonniers.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

« SAVOYE, Claude, adjudant-major capitaine au 27e régiment d'infanterie légère (ancienne Légion des Allobroges), né le 8 novembre 1772, à Chambéry (département du Mont-Blanc).

Quatre blessures : éclat d'obus à la tête au siège de Toulon, le 10 frimaire an II. Coup de feu et coup de baïonnette à la cuisse et à la hanche, à la bataille de Salo (Venise), le 4 thermidor an IV. Coup de feu à la cuisse droite, à la bataille de Durango (Espagne), le 31 octobre 1808. »

[Etat des services militaires.]

[SAVOYE, Claude, né à Chambéry, le 8 novembre 1772.

Soldat à la Légion des campements, armée sarde, — en 1789.
Volontaire à la Légion Allobroge, — le 9 octobre 1792.
Sergent, — le 6 décembre 1792.
Sous-lieutenant de carabiniers, — le 4 thermidor an II.
Lieutenant, — le 5 vendémiaire an IV.
Adjudant-major lieutenant, — le 1er vendémiaire an IX.
Adjudant-major capitaine, — le 1er germinal an X.
Admis à la retraite, — en octobre 1811.
Rappelé à l'activité, comme capitaine aide-de-camp du général de division comte Dessaix, — le 14 janvier 1814.
Chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie légère, — le 1er mars 1814.
Réadmis à la retraite, — le 1er septembre 1815.
Décédé à Grenoble, — le 1er octobre 1841.

[CAMPAGNES.]

1792. Armée des Alpes.
1793. Armée d'Italie et siège de Toulon.
Ans II et III. Armée des Pyrénées Orientales.
Ans IV, V et VI. Armée d'Italie.
An VII. Armée de Naples.
An VIII. Suisse et Hollande.
An IX. Armée Gallo-Batave.
Ans XI, XII et XIII. Armée de Hanovre.
An XIV. Grande-Armée, Autriche, Austerlitz.
1806. Prusse.
1807. Pologne.
1808, 1809, 1810. Armée d'Espagne.
1814. Armée de Lyon. Campagne de Savoie.
1815. Armée du Nord. Campagne de Waterloo.

[BLESSURES.]

Eclat d'obus à la tête, au siège de Toulon, — le 10 février an II.

Coup de feu dans la cuisse droite et coup de baïonnette à la hanche gauche, pendant qu'il gisait à terre, à Salò, en Vénétie, — le 11 thermidor an IV.

Prisonnier de guerre ledit jour et rendu par l'Autriche, — le 7 nivôse an V.

Blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, à la bataille de Durango (Espagne), — le 31 octobre 1808.

Blessé par un coup de boulet à la cuisse droite, à Annecy, — le 24 mars 1814.

[ACTIONS D'ÉCLAT.]

Le 21 floréal an IV, Savoye fut un des premiers à passer le pont de Lodi.

En prairial an IV, Savoye passe l'Adige à la nage et, suivi de quelques grenadiers, il enleva un poste ennemi, qui gardait une barque sur la rive opposée et le ramena prisonnier sur la barque même qu'il était chargé de défendre.

Le 14 thermidor suivant, au combat de Salo, il reçut un coup de feu qui lui traversa la cuisse droite et un coup de baïonnette à la hanche gauche, pendant qu'il gisait sur le champ de bataille.

En l'an VII et en l'an VIII, il était à l'armée de Naples. Le 8 brumaire an VIII, à la retraite de l'armée d'Italie, le général Calvin lui ordonna de se porter, avec vingt-cinq carabiniers, à la tête du pont sur le Tanaro, pour en défendre le passage; mais l'ennemi l'avait déjà effectué quand le lieutenant Savoye arriva. Sans calculer l'infériorité de ses forces, il se précipite sur les Autrichiens et, après un combat très opiniâtre, il les contraint à repasser le pont et leur enlève une pièce de canon.

Officier de la Légion d'Honneur le 23 janvier 1811 et admis à la retraite en octobre 1811, le capitaine Savoye fut rappelé à l'activité le 14 janvier 1814, comme aide-de-camp du général de division comte Dessaix, il fit en cette qualité la campagne de France à l'armée de Lyon. Nommé chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie légère le 1er mars 1814, il donna le 24 du même mois, au combat d'Annecy (Mont-Blanc), l'exemple de l'intrépidité et du dévouement le plus héroïque et fut atteint d'un coup de boulet à la cuisse droite.

Il fit la campagne de 1815 à l'armée du Nord et fut réadmis à la retraite le 1er septembre 1815.

Il mourut à Grenoble le 1er octobre 1841.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

PROPOSITIONS FAITES PAR LES RÉGIMENTS.

CHEVALIERS.

GARDE IMPÉRIALE. — Grenadiers.

Le général Dorsenne, colonel du corps et les chefs de bataillon des divers régiments de grenadiers de la Vieille Garde Impériale proposent, le 2 octobre 1809 :

PERCEVAL, PIERRE, grenadier au 2e bataillon. — Né le

8 décembre 1779, aux Marches près de Chambéry (département du Mont-Blanc).

« Douze ans de services ; douze campagnes ; ancien Guide de Bonaparte ; douze blessures dont quatre à la tête. Ne sachant ni lire ni écrire, a refusé le grade de caporal. »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[Entré au service le 14 germinal an v.

Campagnes des ans v et vi à l'armée des Alpes.

Campagnes des ans vii, viii et ix, en Egypte, où il fut Guide du général en chef Bonaparte, et reçut quatre coups de sabre à la tête, le 8 prairial an vii.

Campagnes des ans xiv, 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne.

Campagne de 1808, en Espagne.

Id. de 1809, en Allemagne.

Id. de 1813, en Saxe et Allemagne.

Id. de 1814, en France.

Congédié le 1er juillet 1814.

Il avait alors douze blessures, dont les quatre coups de sabre à la tête. En 1809, ne sachant ni lire ni écrire, a refusé le grade de caporal qu'on lui offrait.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

2e régiment de Conscrits-Grenadiers.

« JEANNIN ou JANIN, CLAUDE, sergent au 1er bataillon, né le 24 janvier 1787, à Chambéry (département du Mont-Blanc).

« Trois ans de services ; trois campagnes : Prusse, Espagne, Autriche. »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[JEANNIN ou JANIN, CLAUDE, sergent au 2e régiment des Conscrits-Grenadiers de la Garde Impériale en 1809. Né le 24 janvier 1787, à Chambéry (Mont-Blanc).

Entré au service, — le 28 janvier 1807.

A fait les campagnes de 1807, en Prusse et en Pologne ;

De 1808, en Espagne ;

De 1809, en Autriche ;

De 1810 et 1811 en Espagne ;

De 1812, en Russie.

Resté *(sic)* en Russie, le 31 décembre 1812.

(Archives du Ministère de la Guerre.)

Chasseurs à pied de la Garde Impériale.

« Proposition du général comte Curial [1], colonel-général des Chasseurs à pied de la Garde-Impériale, en date du 2 octobre 1809. Le général fait observer que le 2e régiment de tirailleurs et les régiments de Conscrits-Chasseurs, étant en route ou en séjour à Paris, les propositions des chefs de bataillon ne pourront parvenir en temps utile.

1er régiment de Conscrits-Chasseurs.

« DEREYDET, JULES-CÉSAR [2], sergent-major au 1er bataillon, né le 13 février 1787, à Choisy, près d'Annecy (département du Mont-Blanc).

« A fait les campagnes de Prusse, d'Espagne et d'Autriche. A été blessé à Friedland et Polveda (Espagne). »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[DEREYDET, JULES-CÉSAR, sergent-major aux Conscrits-Chasseurs de la Garde-Impériale en 1809. — Né le 13 février 1787, à Choisy, arrondissement de Sillingy *(sic)*, Mont-Blanc.

Entré au service, — le 19 février 1807.

1807, a fait la campagne d'Allemagne ; blessé à Friedland.

1808, a fait la campagne d'Espagne. Blessé d'un coup de feu au nez, le 28 novembre 1808, à Polveda.

1809, campagne d'Allemagne.

1810, campagne d'Espagne.

Tué à Castillon-Tegarillo, le 21 avril 1810.

(Archives du Ministère de la Guerre.)

5e régiment d'Infanterie légère.

« Propositions du général de division Panellier, du colonel Dubreton et des chefs de bataillon du régiment.

« MEUNIER, CLAUDE, sergent au 2e bataillon, né le 1er août 1766, à Copponex, près de Cruseilles (département du Léman).

« Sert depuis 1793. Il a toujours donné l'essor *(sic)* à ses camarades dans les combats. »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[MEUNIER, CLAUDE, né le 1er août 1776, à Copponex près de Cruseilles (département du Léman).

1. Le général Curial est né à Saint-Pierre d'Albigny Savoie), le 21 avril 1774.
2. De la famille de Reydet de la Vulpillière.

Enrôlé volontaire (probablement au 3e bataillon des volontaires du Mont-Blanc, organisé à Annecy le même jour), — le 15 mai 1793.

Fourrier, le 16 mai 1793.

Sergent, le 28 nivôse an VI.

CAMPAGNES.

1793. Armée des Alpes et siège de Toulon.

Ans II, III, IV, V, VI et VII. Armée d'Italie.

An IX. Armée Gallo-Batave.

Ans XII et XIII. Armée d'Angleterre.

1807 et 1808. Grande-Armée, en Allemagne et Pologne.

1809. Grande-Armée, en Autriche.

1811-1812. Armée d'Espagne.

Le 20 juillet 1813. Passé comme soldat à la 6e compagnie du 5e bataillon du train d'artillerie, puis maréchal-des-logis à la 4e compagnie.

1813. Grande Armée, en Allemagne.

1814. Campagne de France.

1814, le 1er octobre. Passé au 8e escadron du train d'artillerie.

Le 1er juillet 1816. Passé au 3e escadron du train d'artillerie, à Valence.

Congédié avec solde de retraite le 11 mars 1817.

(Archives du Ministère de la Guerre.)

18e régiment d'Infanterie légère.

« Propositions du général de division Claparède et des chefs de bataillon du régiment.

« PERRIER, PIERRE, sergent au 1er bataillon. — Né le 8 décembre 1777, à Pont-de-Beauvoisin (département du Mont-Blanc).

« Sert depuis l'an VII [1]. A reçu un coup de sabre sur la tête le 10 germinal an VII, et un coup de feu à l'épaule droite le 4 messidor suivant.

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

PERRIER, PIERRE, né le 8 décembre 1777, à Pont-de-Beauvoisin (département du Mont-Blanc).

Enrôlé dans la Légion des Allobroges le 18 octobre 1792. Il quitta le corps le 1er nivôse an IV, peu après le moment où

1. C'est une erreur. Perrier avait servi dans la Légion Allobroge depuis 1792, comme l'indique l'état de ses services.

la Légion Allobroge devenait la 4e demi-brigade d'infanterie légère et arrivait à l'armée d'Italie.

Passé à la 18e demi-brigade d'infanterie légère ;
Caporal, le 20 vendémiaire an XI,
Sergent, — le 16 pluviôse an XIII.

CAMPAGNES.

A fait les campagnes de 1792 à 1812.

BLESSURES.

A reçu un coup de sabre sur la tête le 10 germinal an VII, et un coup de feu à l'épaule droite le 4 messidor an VII.

Présumé mort prisonnier de guerre en Russie, en 1812.

(Pas d'autres renseignements aux Archives de la Guerre.)

Il est probable que Perrier avait quitté la Légion Allobroge, autrement dit la 4e demi-brigade légère, pendant le trajet que ce corps fit pour se rendre de Toulouse à l'armée d'Italie, en pluviôse et ventôse an IV.

André Folliet dans son bel ouvrage, si documenté, sur *Les Volontaires de la Savoie, de 1792 à 1799*, raconte que la Légion Allobroge souffrit énormément du froid en se rendant de Toulouse à l'armée d'Italie. La journée de Lunel à Nîmes fut terrible. La neige, les glaçons tombaient si fortement qu'à peine la troupe pouvait cheminer et chacun avait le visage enflé et plein de glaçons. Sur quatre cents hommes que comptait le 2e bataillon, cinquante seulement purent arriver à Nîmes. Le reste se dispersa et resta pris dans la neige. Le parcours de Nîmes à Beaucaire fut aussi désastreux. Beaucoup périrent en route et d'autres ne purent rejoindre, étant tombés malades.

Il est à présumer que Perrier fut du nombre de ces derniers et que n'ayant pu suivre ses camarades, on l'incorpora dans la 18e demi-brigade légère ; où il arriva au grade de sergent neuf ans après.

* * *

Nous complèterons cette nomenclature des Savoyards, d'origine authentique dont nous avons relevé les noms dans l'ouvrage du commandant Taurignac, comme ayant demandé ou ayant été proposés pour l'Ordre militaire suprême que voulait instituer Napoléon, en publiant les états d'un autre de nos concitoyens, qui aurait été bien digne de figurer et aurait sans doute figuré sur cette liste, s'il n'avait été admis à la retraite le 17 septembre 1809.

Nous voulons parler du capitaine SIBELET, JEAN-PIERRE, né au Grand-Sacconnex, alors appartenant au pays de Gex, cédé à la Suisse en 1815 et aujourd'hui commune du canton de Genève.

Mais le père de Sibelet était originaire du canton de Cruseilles (Haute-Savoie), et c'est pourquoi nous pouvons le revendiquer pour un des nôtres.

Le capitaine Sibelet, reprit du service le 9 août 1812, et fut retraité une seconde fois définitivement, ayant reçu à la bataille de Bautzen, un coup de biscaïen qui lui brisa la cuisse droite et le rendit impropre au service. Il se retira d'abord au Grand-Sacconnex, près de Genève; mais son pays natal ayant été réuni à la Suisse en 1815, Sibelet alla se fixer à Ferney-Voltaire et devint par la suite, maire de ce chef-lieu de canton du département de l'Ain, auquel le pays de Gex avait fait retour à la même époque.

Le capitaine Sibelet fut maire de Ferney, de mai 1817 à décembre 1824.

C'est alors qu'il rédigea ses mémoires, qui sont un véritable journal de route, dont le titre touffu est trop long pour être reproduit.

Ce manuscrit autographe forme un volume in-4° de 396 pages et se termine par une prière à l'Etre Suprême. Il a été découvert et appartient à un des membres les plus érudits de la Société « La Sabretache », M. Georges Bertin, auteur de très intéressantes publications militaires, notamment sur les campagnes de 1813 et 1814 [1]; M. Georges Bertin a communiqué ce manuscrit au général Vanson, qui en a publié quelques extraits dans le *Carnet de la Sabretache*, publication mensuelle illustrée, qui a pour but de faire connaître les documents inédits sur l'histoire militaire de la France. Il l'a communiqué également à M. Frédéric Masson, le consciencieux historien de Napoléon, qui a reproduit le récit de Sibelet concernant la bataille d'Austerlitz, dans son bel ouvrage ***Aventures de Guerre de 1792 à 1809*, *Souvenirs et récits de Soldats*** [2].

Comme on le verra dans les états de services du capitaine Sibelet, il s'était enrôlé le 4 janvier 1781 dans le régiment de Foix-Infanterie, lorsque ce régiment vint cantonner dans le pays de Gex, pour faire partie du petit corps des troupes fran-

1. Paris, Flammarion, éditeur.
2. Paris, Boussod et Valadon, éditeurs.

çaises qui, conjointement avec les contingents du roi de Sardaigne et des cantons Suisses, occupèrent la ville de Genève en 1781-1782, pour mettre fin aux troubles causés dans cette république par les partis politiques aux prises depuis longtemps.

Au moment de sa retraite définitive, le capitaine Sibelet comptait près de *soixante-trois ans* de campagnes.

ETAT DES SERVICES MILITAIRES.

SIBELET, JEAN-PIERRE, capitaine, né au Grand-Sacconnex (département du Léman), — le 4 mars 1763.

Entré au service au ci-devant régiment de Foix-Infanterie, — le 4 janvier 1781.

A obtenu son congé de grâce, — le 26 mars 1783.

Entré au 11e régiment de chasseurs à cheval, — le 2 mars 1785.

Brigadier-fourrier, — le 1er janvier 1791.

Maréchal-des-logis, — le 1er avril 1793.

Sous-lieutenant, — le 11 avril 1793.

Lieutenant, — le 11 messidor an XII.

Adjudant-major, — le 20 frimaire an XIV.

Capitaine, — le 20 novembre 1806.

Retraité, — le 17 septembre 1809.

A repris du service comme capitaine dans la 25e cohorte, — le 11 avril 1812.

Capitaine des grenadiers au 145e régiment d'infanterie formé avec la 25e cohorte, — le 7 février 1813.

Admis définitivement à la retraite, — le 20 octobre 1813.

CAMPAGNES.

1781-1782. Campagne de Genève.

1792, 1793, les ans II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX, avec le 11e chasseurs à cheval, partout où ce régiment a combattu.

Ans XII et XIII. Embarqué sur le vaisseau *La Ville de Brest*, sous l'amiral Magon, contre les Anglais.

L'an XIV, 1806, 1807 et 1809, et les trois campagnes accordées par l'empereur, comme ayant pris part aux batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland et Wagram.

DÉCORATIONS.

Membre de la Légion d'honneur, — le 14 mars 1806.

Officier de la Légion d'honneur, — le 15 juin 1809.

Actions d'éclat.

Le 16 octobre 1793, au déblocus de Maubeuge, il prit une pièce de canon à l'ennemi et lui fit dix prisonniers.

Le 2 messidor an II, à la bataille de Fleurus, il dégagea son colonel des mains de l'ennemi.

Le 2e jour complémentaire an II, à la bataille de Sprimont, il dégagea un chef d'escadron et un lieutenant des mains de l'ennemi.

Le 21 messidor an IV, il se trouva cerné à Nider-Ulm, par onze hussards du régiment autrichien de kaiser; il se débarrassa, en blessa cinq et reprit cinq de ses camarades qui étaient au pouvoir de l'ennemi.

Blessures.

Blessé d'un coup de sabre à l'épaule droite, — le 6 novembre 1793, à la bataille de Jemmapes.

Blessé d'un coup de sabre sur le côté droit de la tête, près de Mayence, — le 2 messidor an IV.

Blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, au passage du Rhin près de Neuwied, — le 27 germinal an V.

Blessé d'une forte contusion à la hanche droite, par la chûte de son cheval tué sous lui, à la bataille de Meskerick, — le 15 germinal an VIII.

Blessé d'un coup de feu au genou droit, à la bataille d'Iéna, — le 14 octobre 1806.

Blessé de deux coups de biscaïen à la hanche droite, à l'affaire de Mortausen, en Prusse, — le 17 octobre 1806.

Blessé d'un coup de feu au pied droit à la bataille d'Heilsberg, — le 10 juillet 1807.

Blessé d'un coup de biscaïen à la cuisse droite à la bataille de Bautzen, le 21 mai 1813, blessure grave qui le rendit impropre au service et le força à prendre définitivement sa retraite.

* * *

Autre notice datée de 1803.

SIBELET Jean-Pierre, sous-lieutenant au 3e escadron, 3e compagnie du 11e régiment de chasseurs à cheval, 21 ans de services. Né au Grand-Sacconnex (département du Léman).

Le 16 novembre 1793, au blocus de Maubeuge, accompagné de vingt-six chasseurs, il reprit à soixante hussards ennemis une pièce de canon qui était tombée en leur pouvoir; il y eut

plusieurs hussards ennemis tués, huit blessés et les autres prirent la fuite.

Le 22 floréal an II, à la tête de vingt-trois chasseurs, il s'empara du passage important du Guay de la Vacherie sur Sambre, qui était gardé par des chevau-légers ennemis ; sept y furent tués, quatre prisonniers, plusieurs blessés et les autres mis en fuite.

Le deuxième jour complémentaire an II, à l'affaire de Sprimont, il reprit entre les mains des hussards ennemis, un chef d'escadron et un lieutenant du régiment.

Le 1er brumaire an III, près d'Andernach, il parvint avec quelques chasseurs, à reprendre l'aide-de-camp du général Marceau, qui était fait prisonnier.

Le 21 messidor an IV, à l'affaire de Nider-Ulm, se trouvant sous les ordres du capitaine Chevereau il fut cerné par onze hussards ennemis, reçut un coup de sabre sur la tête et un sur le bras ; blessa cinq hussards, se débarrassa des autres pour se porter au secours d'un brigadier et de quatre chasseurs de son régiment, qu'il reprit à l'ennemi.

Le 29 germinal an V, au passage du Rhin, près Neuwied, étant sous les ordres du capitaine Cheverau, il entra dans une redoute, après avoir reçu un coup de feu, fit déposer les armes à l'officier commandant et à quatre-vingt-dix hommes qu'il fit prisonniers de guerre.

Le capitaine Sibelet est décédé à Ferney-Voltaire le 7 mars 1832.



En terminant la publication de ces exploits fabuleux de nos héroïques concitoyens, nous avons la conviction que la France trouvera chez nos Savoyards, la même bravoure et le même dévouement lorsqu'elle les appellera à sa défense.

César Duval.



ETUDE DES INDUSTRIES DE LA HAUTE-SAVOIE

LES FONDERIES & FORGES DE CRANS

Dans sa séance du 1er avril 1908, la Société Florimontane a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, M. A. Crolard, d'entreprendre, dans la *Revue Savoisienne,* une description technologique des industries du département.

Le distingué Directeur de la *Revue,* M. Le Roux, m'a fait l'honneur de me demander d'ouvrir le feu en parlant des « Fonderies et Forges de Crans ». Je souscris d'autant plus volontiers à cette demande, faite toute de sympathie à l'égard de la vieille industrie métallurgique qu'est l'ancienne « Manufacture Royale » de Crans, que je considère comme excellente l'idée de la Société Florimontane. Notre beau département de la Haute-Savoie, déjà si bien partagé avec ses superbes montagnes, ses sites merveilleux, son lac si coquet, ses vallées fertiles, a aussi, comme côté très intéressant, des industries aussi nombreuses que variées dont la divulgation ne pourra que contribuer à le faire mieux apprécier encore.

*
* *

Historique.

La fondation de l'usine métallurgique de Crans remonte à la fin du dix-huitième siècle.

Elle avait été créée, à l'origine, pour la fabrication des instruments d'agriculture, en utilisant le charbon de bois comme combustible et les eaux du déversoir du lac d'Annecy comme force motrice. Les documents relatifs à cette époque sont rares et peu précis, mais il est établi que, pendant le premier Empire, l'usine fut transformée en fabrique d'armes de guerre.

Après 1815 et le rétablissement du gouvernement sarde en Savoie, l'usine de Crans devint la propriété de la famille Frèrejean à laquelle elle a toujours appartenu depuis lors, au moins en grande partie.

C'est de cette époque que date l'installation à Crans de la fabrication de la tôle mince et du fer-blanc, fabrication qui y fut prospère pendant assez longtemps.

Pour protéger cette industrie naissante, le gouvernement sarde, dès l'année 1816, accorda à M. Frèrejean le privilège

exclusif de la fabrication et de la vente de la tôle noire et du fer-blanc dans tout le royaume de Piémont pendant quinze ans; il frappa de droits prohibitifs les matières similaires venant de l'étranger, tandis qu'il permit l'entrée en franchise de l'étain nécessaire à l'étamage du fer-blanc. De plus, pour témoigner sa satisfaction à M. Frèrejean et l'encourager à développer son industrie, le roi Victor-Emmanuel octroya à l'usine de Crans le nom de « Manufacture royale » [1].

Un peu plus tard, on entreprit à Crans la fabrication des ustensiles de ménage et de cuisine en fer fondu, et M. Frèrejean obtint encore, en 1822, le privilège exclusif de cette fabrication dans tout le Piémont pendant dix ans [2]. La fusion de la fonte et les pièces de moulage se faisaient alors au haut-fourneau au bois de Giez (près Faverges), dans l'usine de M. le comte de Villette exploitée par M. Frèrejean.

Ce haut-fourneau était alimenté par les minerais d'oxyde de fer hydraté, qui se trouvaient dans la région.

Les fontes étaient de si bonne qualité qu'elles purent être employées à la fabrication des canons, ainsi que l'établit le compte-rendu des essais très satisfaisants faits en 1826 par le Ministère de la Guerre sur une pièce fondue à Giez [3]. C'est à la suite de ces essais, et pour répondre à la demande du gouvernement concernant les prix, les délais et la quantité de pièces qu'il pourrait fournir que M. Frèrejean, en vue de cette fabrication, demanda l'autorisation de construire un haut-fourneau à Crans. Cette construction, toutefois, n'eut pas lieu alors et ce n'est qu'en 1838 que le gouvernement autorisa le transfert à Crans du haut-fourneau de Tamié [4].

Il est à remarquer que, dès cette année 1826, et une des premières du continent, l'usine de Crans entreprit l'affinage de la fonte, c'est-à-dire l'extraction du fer de la fonte, à l'aide de la houille comme combustible, par le procédé anglais *(puddlage)*, et l'étirage du fer en barres à l'aide des laminoirs [5].

Un peu plus tard encore, toujours attentive aux progrès des sciences et de la métallurgie, c'est encore elle qui devait être

1. Lettres-patentes de Victor-Emmanuel, du 30 avril de l'an de grâce 1816, et de son règne, le quinzième.
2. Lettres-patentes de Charles-Félix, du 26 février de l'an de grâce 1822, et de son règne, le second.
3. Voir : Demande de construction d'un haut-fourneau à Crans, en date du 13 août 1826.
4. Arrêté du Ministre de l'Intérieur du 31 octobre 1838.
5. Voir : Demande de construction d'un haut-fourneau à Crans en date du 13 août 1826.

une des premières à transformer la houille en gaz combustibles et à employer ceux-ci au chauffage de ses fours. Les résultats qu'elle obtint alors furent remarquables, et la disposition actuelle de ses gazogènes et de ses fours ne présente que de très faibles modifications par rapport à celle qui avait été adoptée à cette époque.

Enfin, vers 1848, alors que, dans quelques usines seulement, les gaz produits par les haut-fourneaux étaient captés et employés au chauffage du vent ou des chaudières, on était arrivé à Crans à *puddler* couramment sans autre combustible que les gaz perdus du haut-fourneau au bois qui fonctionnait à cette époque, procédé peut-être inconnu partout ailleurs à cette date.

Protégée, d'ailleurs, de la concurrence des usines françaises par la frontière, la Manufacture royale de Crans continua à s'accroître et à prospérer jusqu'à l'époque où la Savoie fut de nouveau annexée en 1860. Elle comprenait alors un haut-fourneau au bois (et un second autorisé), six feux comtois au charbon de bois, deux fours à puddler, deux fours à gaz pour le réchauffage du fer, trois fours à tôle, huit paires de cylindres pour le laminage du fer en barres, deux laminoirs à tôle, cinq marteaux ou martinets, une fonderie pour pièces de fonte de première et deuxième fusion, et elle utilisait une force hydraulique de plus de 300 chevaux.

Les matières premières étaient : 1° le minerai de fer de la région ; 2° le charbon de bois de la région ; 3° le lignite d'Entrevernes (arrondissement d'Annecy), dont la concession lui avait été accordée ; 4° les fontes du haut-fourneau d'Epierre, en Maurienne, que MM. Frèrejean tenaient à bail, et où ils traitaient les minerais spatiques de Saint-Georges-d'Hurtières et de diverses autres concessions ; 5° enfin, la houille de la Loire qui venait par bateaux, par le Rhône et le lac du Bourget, jusqu'à Aix-les-Bains, puis de là à Crans par voiture.

La possession des chutes d'eau du Thiou assurait à l'usine la force motrice dont elle avait besoin. Cette possession, concédée depuis de longues années et à diverses reprises par le gouvernement sarde, lui avait été à nouveau confirmée de la façon la plus formelle et pour une durée de trente années, en 1858, moyennant une redevance annuelle de 990 francs, par lettres-patentes du roi Victor-Emmanuel II, en date du 20 juin 1858 [1].

1. Voir : Soumission de MM. Tardy frères et Frèrejean frères, du 11 mai 1858, énumérant les conditions de la concession.

En 1846, la moitié de la propriété de l'usine avait été cédée à MM. Tardy frères qui devinrent associés de M. B. Frèrejean, mais, en 1859, cette association fut dissoute et M. Benoît Frèrejean resta seul propriétaire.

Avec la prospérité de l'usine, la population de Crans s'était accrue, et c'est alors, en 1860, que M. B. Frèrejean dota le village d'une église qu'il fit construire entièrement à ses frais. Elle fut terminée en 1863, puis cédée ensuite à la commune de Gévrier qui en prit possession le 11 novembre 1866.

A la suite de décès et d'arrangements de famille, à partir du 1er avril 1863, la raison sociale est devenue « Frèrejean, Roux et Cie », puis, enfin, le 21 juin 1890, a été créée la *Société anonyme des Fonderies et Forges de Crans,* qui existe aujourd'hui. Nous ferons remarquer, en passant, que la nouvelle Société, dans sa raison sociale, a conservé l'ancienne orthographe du mot *Crans* avec un *s*, aimant ainsi à payer le tribut du souvenir à ses origines florissantes.

Le retour de la Savoie à la France exerça une grande influence sur les destinées de l'usine. Le débouché du Piémont, où s'écoulaient tous ses produits, lui fut fermé, et la concurrence des usines françaises vint notablement restreindre la vente de ses produits sur le seul marché qui lui était désormais ouvert. La consommation locale et la supériorité incontestable de ses produits lui permettaient cependant une prospérité relative, lorsque les nouveaux procédés de fabrication et l'apparition, sur le marché, des aciers doux et extra-doux à bas prix ont porté le dernier coup à la vente des fers fins, dont le prix était bien élevé. Dès lors, il a fallu renoncer aux produits chers et fabriquer économiquement. Le haut-fourneau au charbon de bois a dû être éteint, puis démoli ; il en a été de même, petit à petit, des feux comtois, et l'usine s'est alors adonnée à la production obtenue par le traitement des ferrailles, et au laminage de la tôle mince soit en fer soit en acier doux. En même temps, on développait les fabrications accessoires ; à la poêlerie on donnait plus d'extension à la production des tuyaux et coudes, on entreprenait la fabrication des fourneaux de cuisine en fonte et tôle, celle des petits calorifères, et enfin, plus tard, celle des bidons à soude caustique et à carbure de calcium.

Fidèle aux anciennes traditions de la maison, la *Société anonyme des Fonderies et Forges de Crans* a tenu à honneur, pendant ces dernières années, d'améliorer son outillage et de développer ses installations.

Le matériel de l'atelier de laminage a été en grande partie rénové ; des machines-outils nouvelles ont été installées dans les ateliers d'ajustage et de poêlerie.

En 1905, a été construite une fonderie de fonte destinée à remplacer l'ancienne. Elle est actuellement pourvue des installations les plus modernes pour les moulages à la machine et à la main.

En 1906, a été construite une fonderie d'aluminium.

En 1907, la Société a commencé une fabrication d'ustensiles de ménage en aluminium fondu. Elle a déposé une marque de fabrique pour ces articles et installé un dépôt spécial à Paris pour leur vente.

En 1908, de nouvelles installations de moulage mécanique ont été faites et l'industrie des ustensiles de ménage en aluminium se développe.

Description et situation de l'Usine.

L'usine est plus particulièrement connue sous le nom de *Forges de Crans.*

Elle occupe environ 350 ouvriers et employés.

Elle est située à deux kilomètres d'Annecy, sur la route départementale n° 1 d'Ugine à Seyssel et sur le canal du Thiou, au point où il se jette dans le Fier. Le Thiou, avant son confluent, forme une vaste boucle qui enveloppe l'usine en sorte que cette dernière forme comme une presqu'île entre les eaux du Thiou et du Fier, le côté terre étant la route départementale d'Ugine à Seyssel.

Le Thiou fait une chute de 10 mètres environ après avoir traversé la route. Un barrage en maçonnerie nouvellement établi permet de capter le débit entier de la rivière pour la production de la force motrice de l'usine, qui est presque exclusivement hydraulique. La puissance développée sur les turbines, à part les époques de grande sécheresse, est de 500 à 700 chevaux. Les influences des variations ordinaires de débit des cours d'eau sont d'ailleurs ici très notablement amoindries, le lac d'Annecy, qui alimente le Thiou, étant un réservoir de volume et de surface exceptionnels qui permet, à l'aide d'un système complet de vannage spécial, de retenir les eaux quand elles sont en abondance et de régulariser le cours du Thiou en lui maintenant un minimum de débit déterminé. L'usine demande, en outre, à la Société des Forces du Fier un léger supplément de force électrique pour certaines installations spéciales.

Elle est entièrement éclairée à l'électricité.

Les Forges de Cran sont une usine métallurgique, c'est-à-dire qu'elles ont en vue la *production* ou la *transformation* des métaux.

Les différentes fabrications sont assurées dans sept ateliers principaux, savoir :

1° Un atelier pour laminage du fer et de l'acier sous la forme de barres et de tôles, avec atelier annexe pour triage et paquetage des ferrailles ; dans l'atelier de laminage existe aussi un marteau-pilon pour le forgeage ;

2° Un atelier de fonderie de fonte ;

3° Un atelier de fonderie d'aluminium et de bronze ;

4° Un atelier de modelage et de menuiserie ;

5° Un atelier de construction et d'ajustage avec forges maréchales pour le forgeage à la main ;

6° Un atelier de poêlerie ;

Pour en entreprendre la description sommaire nous allons répondre le plus succinctement possible aux questions suivantes qui se présentent tout naturellement à l'esprit et qui envisagent les points capitaux de *fabrication, matières premières, procédés de fabrication, produits fabriqués, débouchés* :

1° Quelle est la nature des fabrications de l'usine ?

2° Quelles matières premières emploie-t-on ?

3° Par quels procédés transforme-t-on ces matières ?

4° Quels produits ou objets finis en résulte-t-il ?

5° Où s'écoulent ces produits ?

Nature des fabrications de l'Usine.

Les Forges de Crans *fabriquent du fer*. Elles *transforment* ensuite *ce fer* en *tôles* ou en *barres laminées* de différentes sections ou en *pièces forgées* de différentes formes.

Elles *transforment* de *l'acier brut* en *tôles* ou en *barres laminées* de différentes sections ou en *pièces forgées* de différentes formes.

Elles *transforment* une deuxième fois ces tôles ou ces barres laminées de fer ou d'acier, en objets ou *produits finis* divers.

Elles *transforment* de la *fonte brute* en pièces de formes diverses pour la mécanique industrielle, l'agriculture, les usages domestiques.

Enfin, elles *transforment* de la même façon des métaux spéciaux et tout spécialement le *cuivre* et l'*aluminium* en pièces diverses pour la mécanique ou les usages domestiques.

En thèse générale, l'usine est donc une usine de *fabrication* pour un seul métal, le fer, et une usine de *transformation* ou dénaturation pour divers métaux et surtout : *le fer, l'acier, la fonte, le cuivre* et *l'aluminium*.

Matières premières employées.

Pour la *fabrication du fer*, on emploie uniquement des vieilles *ferrailles* bien choisies et bien triées achetées dans le commerce. Ces ferrailles sont du vieux fer provenant de pièces hors d'usage.

Pour la *transformation* du fer et de l'acier, on part des fers et aciers *bruts*, c'est-à-dire préparés ou achetés sous la forme de masses ou lingots qu'on n'a plus qu'à chauffer et à façonner. Les aciers bruts sont presque tous achetés aujourd'hui dans les usines de l'Est de la France (en Meurthe-et-Moselle), qui ont le minerai de fer sur place, ce qui leur permet de produire l'acier et la fonte dans des conditions économiques très avantageuses.

Enfin, pour la *transformation* de la *fonte*, du *cuivre* et de l'*aluminium*, on part des métaux *bruts* eux-mêmes qui sont achetés informes, c'est-à-dire en lingots ou en masses non façonnées, aux usines qui les produisent directement : l'Est et le Centre pour la fonte, les usines Electro-Métallurgiques des Alpes pour l'aluminium ; quant au cuivre, il est acheté chez les marchands de métaux.

Procédés de transformation des matières premières.
Fabrication du fer brut.

La *fabrication du fer*, en partant de ferrailles comme il est dit plus haut, se fait par voie de *soudage*.

Les ferrailles, après avoir été soigneusement choisies et classées, sont *paquetées*, c'est-à-dire renfermées entre de vieilles tôles ou de vieux morceaux de fer plats, puis le tout est ficelé avec des liens ou fils de fer pour constituer des *paquets*. Ces *paquets* sont introduits dans des fours spéciaux dits « fours à souder ». Le chauffage s'opère avec des charbons gazeux de la Loire, lesquels sont brûlés dans des appareils spéciaux appelés *gazogènes*. Les flammes résultant de la combustion des gaz produits par les gazogènes sont dirigées dans l'intérieur du four et portent les paquets à la température du *blanc soudant*, soit à 1.200° environ. A cette température très élevée, les paquets sont passés au *laminoir*, appareil qui les

étire en les comprimant. Cette compression, comparable à un vrai forgeage, produit ce qu'en terme de forge on appelle le *corroyage*; les nombreux morceaux de fer constituant le paquet sont resserrés, leurs molécules se pénètrent et, grâce à la température élevée, il se forme une *soudure* parfaite. La compression et l'étirage que produit le laminoir font, en outre, sortir de la masse les scories d'oxyde de fer qui se produisent toujours sous l'action de l'air pendant le chauffage.

Voilà donc le paquet de ferrailles inutilisables devenu, grâce à la soudure qu'a produite la double action de la température élevée et de la compression du laminoir, un bloc de *fer brut* homogène et d'excellente qualité. C'est la purification par le feu.

Transformation du fer brut.

Il s'agit maintenant de *transformer le fer brut* en produits commerciaux utilisables.

Cette transformation se fait à Crans, soit encore au *laminoir*, soit au *marteau-pilon*, soit à la forge à main ordinaire, connue ordinairement sous le nom de *forge maréchale*.

Les grosses barres de fer brut produites par le laminage des paquets sont coupées, soit à chaud, soit à froid, en morceaux plus petits à l'aide de machines spéciales dénommées *cisailles*. La puissance de certaines de ces cisailles est telle qu'elles coupent un morceau de fer carré de 5 centimètres de côté avec la même facilité et la même netteté que s'il s'agissait d'un morceau de pain. Les morceaux de fer brut ainsi obtenus sont chauffés dans des fours dits *fours à réchauffer*, jusqu'à la température, du rouge clair (900 à 1.000°). Ils sont ensuite, à cette température, passés de nouveau au laminoir qui, à travers des cannelures spéciales, les étire et les transforme en produits marchands, tels que fers ronds, fers plats, fers carrés, fers à T, cornières, etc... de dimensions diverses.

Dans certains cas, ces mêmes morceaux de fer brut, au lieu d'être *laminés* après avoir été *réchauffés*, sont *forgés*, soit à l'aide d'un gros marteau commandé mécaniquement, appelé *marteau-pilon*, soit à la main sur une enclume ordinaire, pour être transformés en pièces de forme irrégulière, telles que essieux de voitures, ferrures de charrue, etc.

Avec le même fer brut obtenu par le traitement des paquets comme il a été expliqué plus haut, on fabrique aussi des *tôles*. Par une première transformation, on transforme le fer en

bandes larges et minces lesquelles, coupées à la dimension voulue, forment ce qu'on appelle les *largets*. Ces largets sont chauffés de nouveau et étirés au laminoir, entre des cylindres lisses qui les transforment en *tôles*. L'étirage de ces tôles, dont quelques-unes sont obtenues à moins de un demi-millimètre d'épaisseur, produit un durcissement, un *écrouissage*, qui rend les tôles dures et cassantes. Pour les adoucir et les malléabiliser, on les *recuit* en les chauffant à la température du rouge (600° environ) et on les laisse refroidir lentement.

Transformation de l'acier brut.

La transformation de l'acier brut acheté aux usines productrices sous la forme de blocs et barres dénommés *blooms* et *billettes* se fait exactement de la même façon que celle du fer brut. Les blooms ou billettes sont réchauffés et passés ensuite soit au laminoir, soit sur l'enclume pour en faire des barres de diverses sections, des tôles ou des pièces façonnées.

L'acier étant plus dur et plus résistant que le fer, on emploie l'un ou l'autre de ces métaux suivant les usages des produits et suivant les désirs de la clientèle.

Les procédés de transformation des matières premières qui viennent d'être exposés jusqu'ici pour le fer et l'acier, constituent ce qu'on peut appeler la *métallurgie solide*, c'est-à-dire que la fabrication se fait par voie de soudage, laminage et forgeage à chaud, mais *sans aller jusqu'à la fusion des matières*.

Il n'en va pas de même pour les opérations de fabrication qui, aux Forges de Crans, ont pour objet la transformation de la *fonte*, de l'*aluminium* et du *cuivre*. Ces métaux sont *refondus* puis *coulés* sous la forme de pièces diverses. C'est l'industrie de la *fonderie* qu'on peut appeler la *métallurgie liquide*.

Transformation de la fonte brute.

La fonte brute employée à Crans provient des hauts fourneaux de l'Est et de la Loire. Elle est refondue dans des appareils appelés *cubilots*, vastes cylindres garnis intérieurement de terre réfractaire dans lesquels on entasse des couches successives de coke et de fonte. Le coke brûle sous l'action d'un courant d'air insufflé par un ventilateur. Il en résulte une température très élevée (1200 à 1300°) sous l'action de laquelle la fonte fond. Cette fonte liquide est recueillie dans une *poche*,

récipient en forme de marmite, et de là elle est versée dans des *moules* préparés au préalable.

Ces moules ne sont autre chose que l'empreinte exacte, faite dans du sable spécial de fonderie, de la forme de la pièce qu'on veut reproduire. A cet effet, la pièce est d'abord exécutée en bois : c'est le *modèle*. Autour de ce modèle est comprimé le sable de fonderie pour en épouser exactement tous les contours. Le modèle est ensuite retiré, il en résulte le moule dans lequel est versée la fonte liquide. La fonte se solidifie très vite, puis on la laisse refroidir lentement avant de l'enlever du moule.

Le sable de fonderie, provenant du terrain dit sidérolithique, se trouve à Bromines, non loin de Crans. Il est mélangé à du sable fin de qualité supérieure, venant des environs de Paris. Le mélange est broyé et malaxé soigneusement dans des appareils spéciaux avant de l'utiliser à la préparation des moules. Il contient, comme constituants principaux, 88 à 92 °/₀ de silice et 8 à 10 °/₀ d'alumine.

De grands progrès ont été faits depuis quelques années dans les questions de fonderie et principalement dans la préparation des moules. Les Forges de Crans ont suivi le mouvement en installant plusieurs *machines à mouler* qui permettent, par une compression hydraulique du sable, d'obtenir des moules très réguliers donnant des pièces de formes très exactes et d'un très bel aspect.

Transformation de l'aluminium et du cuivre.

La transformation de ces deux métaux en produits commerciaux a beaucoup d'analogie avec celle de la fonte. L'aluminium, de même que le cuivre, se fond dans des *creusets* en terre réfractaire chauffés au coke et non dans des cubilots. Le métal ainsi fondu est versé, comme pour la fonte dans des moules en sable qui sont l'empreinte des pièces à obtenir.

Produits ou objets obtenus.

Les produits obtenus par les procédés de fabrication dont il vient d'être parlé se divisent en deux classes :

1° Ceux qui vont directement à la consommation sans aucun travail de parachèvement, d'ajustage ou de montage. Ce sont :

Les fers ou aciers marchands sortant des laminoirs, barres rondes, carrées, plates, feuillards, cornières, fers à T ;

Les tôles de toutes épaisseurs et de toutes dimensions obtenues en fer ou acier ;

Les pièces de fonte pour les constructeurs et mécaniciens, les fontes pour bâtiment, pour appareils de chauffage, etc...

Les pièces de bronze pour divers usages ;

Les pièces d'aluminium pour l'industrie automobile, telles que carters, boîtes de vitesses, couvercles, etc...

2° Ceux qui sont façonnés, dénaturés, ajustés pour être livrés au commerce sous la forme d'appareils, mécanismes ou pièces finies. De ce nombre sont :

Les charpentes métalliques, marquises, passerelles, les réservoirs et conduites en tôle pour usines hydrauliques ;

Les essieux de voiture en fer qui sont tournés aux extrémités et ajustés avec des boîtes de roues en fonte ;

Les pressoirs composés de vis en acier avec mécanisme de serrage en fonte ;

Les scies mécaniques, les vannages pour conduites d'eau, les transmissions complètes pour ateliers ;

Les sémaphores et mouvements de manœuvres de signaux pour le P.-L.-M ;

Les cuisinières en tôle et fonte, les calorifères, tuyaux de poële et coudes ;

Les emballages métalliques étanches, en tôle plombée et ondulée pour le carbure de calcium et la soude caustique ;

Les ustensiles de ménage en aluminium pur fondu dont la création est toute récente et pour lesquels les Forges de Crans ont déposé une marque de fabrique spéciale ainsi que les modèles.

Cette industrie nouvelle des ustensiles de ménage en aluminium *fondu* mérite une mention toute particulière. Elle est encore à ses débuts. Les Forges de Crans ont innové en fabriquant les différents articles d'une batterie de cuisine en métal *fondu*, c'est-à-dire en les obtenant par voie de fonderie. Jusqu'ici, on ne trouvait ces mêmes articles qu'en tôle d'aluminium. Les pièces obtenues jouissent d'une grande faveur. L'usine a installé et développé la fabrication complète de ces articles, depuis le moulage jusqu'au polissage.

Débouchés.

La clientèle des Forges de Crans est en grande partie régionale.

Les fers et tôles s'écoulent dans les deux Savoie, à Lyon,

dans la région de Grenoble, dans le Sud-Est et le Midi jusqu'à Avignon et Nîmes ;

Les fontes, dans les usines électro-métallurgiques de la région, à Lyon, à Genève, à la C[ie] P.-L.-M ;

Les cuisinières et poëles dans les deux Savoie, l'Ain, l'Isère, la Suisse ;

Les emballages à carbure de calcium, dans les usines électro-métallurgiques fabriquant ce produit ;

Les appareils mécaniques divers, chez les mécaniciens et industriels de la région, à la C[ie] P.-L.-M. ;

Les pièces d'aluminium pour automobiles, à Lyon, Paris, Orléans, Saint-Etienne, etc. ;

Les ustensiles de ménage en aluminium, un peu partout.

L. LALANNE,
Ingénieur, Directeur de la Société des Fonderies et Forges de Crans.

NOTE SUR LA CHRONOLOGIE

DES VASES NOIRS ALLOBROGES

(Suite et fin)

CASSIOLVS. *1)* nom latin inconnu ailleurs dans le Corpus XII. Les surnoms affectueux en *olus* dérivés de gentilices n'apparaissent qu'au deuxième siècle où ils étaient surtout attribués aux femmes. Ce qui le prouve, c'est que les inscriptions qui les mentionnent offrent la plupart le signe de l'ascia. Le plus ancien paraît avoir été Tertiolus, nom du dernier de trois enfants ; ensuite les noms en *olus, ola* vinrent de gentilices comme Catiola, Conniola, Domitiola, puis enfin de surnoms ou de gentilices rares tels que Justiola, Probatiola, Severiola. Ils furent employés fréquemment par les chrétiens : Constantiola, Eunomiola, Marsiola, Sofroniola, etc. Venons maintenant à la question de date.

L'usage de faire figurer l'image de l'ascia, outil du tailleur de pierre sur les tombeaux, paraît venir des bords du Rhin. R. Weynand, qui a étudié deux cents monuments funéraires datant du premier siècle appartenant presque tous à des soldats, en a vu la représentation une seule fois, il est vrai, mais sur un monument datant de Claude ou de Néron [1]. Je ne crois

1. *Form und Dekoration der rœmischen Grabstein der Rheinlande.* (Bonner Jahrbuecher, 1902); analysé dans *Revue épigr.*, V, p. 27.

pas que l'on trouve, avec l'ascia, une pierre funéraire de cette période dans la Viennoise et même à Lyon [1].

Cet usage se répandit en Gaule dans les villes où les soldats de Germanie se retiraient après leur retraite, ainsi à Lyon où un vétéran d'origine thrace, fait citoyen par Domitien, mais qui, vu son âge, meurt sous Hadrien, fait graver l'ascia sur son tombeau. Cette représentation devint de plus en plus fréquente sous Antonin, à Lyon, mais moins dans la cité de Vienne, avec la formule *D(iis) M(anibus) et memoriæ*, puis de Marc Aurèle à Sevère Alexandre avec les formules *memoriæ dulcissimae* (Commode) *memoriæ æternæ* dès Septime Sévère ; et *quieti æternæ,* dès Marc Aurèle et surtout sous Caracalla, jusqu'à Alexandre. Cette dernière est une expression toute militaire, *quies æterna* étant, pour ces vétérans, le sommeil, le repos éternel, la cessation de toute activité, de tout service ; cp. les expressions classiques : *corpora quieti dare, se dare.* La formule *memoriæ æternæ,* plus employée, se rencontre sur les pierres tombales d'anciens soldats de Septime Sevère ou de négociants d'origine germanique venus à Lyon avec eux après leur retraite [2].

A Nîmes, à Bordeaux, à Saintes, ces pierres avec le signe de l'ascia datent également de la fin du deuxième siècle [3].

J'ai dépouillé la table du Corpus XII et celle des *Inscriptions de Lyon.* Sur vingt-cinq inscriptions funéraires complètes renfermant un ou plusieurs noms en *olus, ola,* dix-neuf, dont onze à Lyon, huit dans la Narbonnaise, ont le signe de l'ascia, et dix seulement, dont aucune à Lyon, ne l'ont pas. Parmi celles-ci, l'une offre l'épithète *pientissimus,* non antérieure à Hadrien. Sur les onze inscriptions de Lyon, une a l'expression *memoriæ dulcissimæ,* elle renferme trois noms en *olus, ola :* deux ont l'expression *quieti æternæ* et huit celle de *memoriæ æternæ.* Thermiola se lit en outre sur une inscription que l'on peut maintenant dater de Commode [4]. Il faut donc en conclure que les noms en *olus, ola,* ne sont pas antérieurs à Hadrien, et qu'ils ont été surtout en usage sous Commode, Septime Sevère et Caracalla. Le potier Cassiolus, et le suivant,

1. Dans le Corp. XII, les n°s 789, 801, 2503, 2832, etc., ne peuvent appartenir au premier siècle.

2. ALLMER et DISSARD : *Inscript. antiques du Musée de Lyon,* 1888, t. I, II, III.

3. *Revue épigraphique,* n°s 599 ; 481 ; 295, 304 ; 629, 766, etc. En remontant la Saône, à Mâcon, par exemple, la formule *diis manibus memoriae* est encore employée en 224. (C., XIII, 2589.)

4. *Inscript. de Lyon,* 1889, II, p. 70.

Luciolus, auraient donc vécu dans la seconde moitié du deuxième siècle. Remarquons que parmi les potiers ruthènes et arvernes du premier siècle, il n'y en a pas un seul dont le nom soit terminé en *olus*, Tertiolus seul, potier dont le lieu d'officine est encore inconnu, appartiendrait donc à la fin du siècle suivant [1].

Cassiolus, potier d'Aoste, a exporté aux environs.

2), 3). Les lettres élargies, sont écrites circulairement, mais la base est en dehors, c'est-à-dire que la lecture se fait dans le sens de la convexité ; A est sans barre. Le nom est au génitif seul, en entier ou abrégé; *Cassiolfe* semble une mauvaise lecture. Un exemplaire donne CAS.SI.OL.I, en séparant les syllabes par des points. Ce procédé d'écriture a été employé avant 79, par les potiers ruthènes, tels que Germanus, Macer, Paullus, Primigenius, Vitalis. Ils ont été imités par d'autres potiers arvernes ou viennois, contemporains ou vivant au début du suivant, comme Cadgatis, Caius, Calvinus, Carinus, Cassinetus, Cerialis, Genitor, etc. Mais le nom de Cassiolus s'oppose à ce qu'il ait vécu sous Trajan ou Hadrien ; il serait donc contemporain d'Antonin au plus tôt. Du reste cette mode de séparer les syllabes était usitée encore au deuxième siècle dans les inscriptions funéraires ; v. Corp. XII, 811 [2], 858.

CATVLLVS, potier établi vraisemblablement à Boutae (Les Fins d'Annecy), où l'on a recueilli douze marques sur treize connues. Son nom est suivi de F et se lit par le sens convexe ; toutefois, il ne semble pas que l'on doive attacher de l'importance à cette particularité. Le centre du cachet est marqué d'un point ou d'une feuille de lierre grossière. (*V. fig. 1*, diam. 0,06.)

CORNELIVS. *1), 2)*, est connu par deux exemplaires de Vienne. L'un offre en deux lignes circulaires le nom écrit d'une manière rétrograde et cursive, puis en capitales et suivi de FEC; l'autre, incomplet, offre dans trois cercles : Cornelius, en capitales, avec ƎN liés, puis un surnom rétrograde qui se lit ELV..VS I = F ou L(*ibertus*) ou FLA(*vi*)NVS F; enfin CORNELIVS FEC. C'était donc un affranchi ou un homme libre.

3) Dans le premier, la cursive paraît être de la fin du premier siècle et ressemble à celle de Pompeï; la ligature de Ǝ retourné et de N dénote le règne de Nerva au plus tôt; dans le

1. J. DÉCHELETTE : *Vases ornés*, etc., I, 213, 301.
2. *Litteris sæculi tertii*, dit-il, c'est peu exact. *Afrodisia* pour *Aphrodisia* postule la deuxième moitié du deuxième ou tout au plus le début du siècle suivant.

deuxième, on ne peut guère faire fond ni sur A sans barre, ni sur L à jambage oblique, car on les signale sous les Flaviens et au début du deuxième siècle, comme dans le nom de potier Proclianus daté par une monnaie assez usée de Nerva. On peut donc assigner à la vie du nôtre la période qui va de Nerva à Hadrien [1].

COTTVS, potier de Vienne, est connu par un seul exemplaire. Sa marque, COTTI avec OFF entre deux points, se retrouve sur le fond d'un unique vase rouge également à Vienne : c'est probablement le même potier. L'origine de faire précéder, puis suivre le nom au génitif de *officina* remonte à la période des potiers ruthènes, sous Néron et Vespasien. Cottus leur est donc contemporain. De Mortillet a remarqué que les barres des deux T se touchaient et ne formaient qu'une seule ligne.

EPPIVS F. Cette lecture n'est pas bien sûre, la marque trouvée à Lémenc n'étant pas complète. La pâte du vase était grisâtre et friable (*Mém. de l'Ac. de Savoie*, 1843, XI, p. XLIX). Comme ce vase ressemblait à ceux de la trouvaille de Chaffardon, à peu près datés par une monnaie fruste d'Hadrien (id., 1851, I, p. XLVIII), on peut supposer ce potier contemporain au plus tôt d'Antonin.

EVTICVS. *1)* N'est connu que par un exemplaire de Décines; c'est un nom grec pour Eutychus, doublet d'Eutyches. A l'époque romaine, CH a faibli de bonne heure en C et Y a été remplacé par un I. La table du Corpus XII donne quelques noms avec cette orthographe. Il semble que ce soit au début du deuxième siècle que ce dernier changement s'est opéré; il devient moins rare à la fin et est fréquent au ve siècle. Euticus, Eutices sont cités sur des inscriptions de la moitié du deuxième siècle [2]. Euticus est aussi le nom d'un potier en vases rouges et il est en outre associé à un autre esclave, Eroticus, à Vienne [3]; je crois que c'est le seul et même potier.

3) Les lettres sont nettes et d'une bonne époque.

4) Après le nom, une feuille cordiforme. L'exemple d'Agenor nous oblige à placer Euticus, malgré la forme vulgaire du nom, au début du deuxième siècle ou à la fin du premier.

FIRMINVS. *1)* N'est connu qu'à Vienne sur un seul fond de

1. ALLMER : *Insc. de Vienne*, atlas 228, 8; C., 5686, 262 ; musée Carnavalet, fouilles de Naulage, 1873-1874.
2. C., n°s 913, 1193, 3476.
3. *Revue épigraphique*, IV, p. 98 et fig. C., 343.

vase. C'est dans la deuxième moitié du premier siècle que les noms en *inus*, dérivés d'adjectifs simples, ont été d'abord en usage. Un exemplaire de Lyon offre après le nom F. Les deux ont un point au centre [1].

C. F. Q. F. deux fois répété sur un fragment de poterie noire provenant de Trion [2].

GRATVS, potier en vases noirs, inscrit dans Allmer parmi les vases rouges [3].

2) Il est le seul qui ait écrit son nom à l'intérieur du vase GRATVS FECIT en un carré divisé en deux registres. D'autres potiers, au musée de Lyon, Catus, Frontinus, S. Varius Niger, ont fait de même; on trouve en trois ou quatre registres T. Malius Fortunatus *feci*. Quelle est la date de cet usage? Il apparaît sous Auguste dans les marques des potiers d'Arezzo, où le nom du propriétaire et celui de l'esclave occupent chacun un compartiment. L'encadrement est parfois perlé, comme chez Cobnertus, potier de Lezoux qui vivait de 40 à 75. Il en est de même de Catus, mais l'emploi de *fecit* oblige à faire vivre celui-ci non antérieurement à Néron. S'il est le même que le potier de Montans mentionné par J. Déchelette (*o. c.*, I, p. 259), il aurait produit sous Vespasien. On peut donc dire que la marque *Gratus fecit*, en deux compartiments, a dû être en usage, mais rarement, de Néron à Titus.

IVLIANVS. *1)* De Mortillet cite, d'après Allmer, deux exemplaires de vases à ce nom provenant d'Aoste. Le Corpus mentionne l'un au nominatif et l'autre au génitif suivi de M*(anu)*. Cette dernière marque est celle d'un potier en vases rouges et il y a en réalité deux fonds noirs au nom de Julianus, potier d'Aoste.

3) L'un offre le nom avec les syllabes séparées par des points. Il aurait donc vécu entre Vespasien et Hadrien.

L, à barre tombante, appartient à la cursive de Pompéï.

C. IVLIVS SECVNDVS? Cette marque a été lue différemment. Elle se présente sous la forme C.▼IVLI *(opus)* aux Fins et à Aoste, avec, avant le premier I, un point triangulaire exagéré et déformé [4] qu'on a pris pour un P ou un F (deux exemplaires); *2)* IVLIVS seul ou suivi de F à Aoste (4 ex.), *3)* CIVLS·FE, avec ligature de VL et cercle pointé central à Lyon (un ex.),

1. Le Corpus donne Gamus, cité par Revon sur vase rouge; il y a donc erreur.
2. ALLMER et DISSARD: *Insc. du Musée de Lyon*, IV, p. 269 et Trion n° 285.
3. *Insc. de Vienne*, IV, p. 105.
4. Une légère excavation fait croire à une panse de P; elle est accidentelle; de plus l'extrémité inférieure est triangulaire. (*V. fig. 10*, diam. 0m05.)

Sainte-Colombe (id.) et Vienne (5 ex.). Il est probable qu'il s'agit ici d'un même potier, C. Julius Secundus.

LVCANVS, potier connu par trois exemplaires provenant d'Aoste, du Mont du Chat ou de Gilly et d'Aix. Son nom prouve simplement qu'il était originaire de Lucanie. Il est suivi d'un F et fautivement une fois de E, entre deux points. Il est encadré circulairement d'un filet orné d'un cercle extérieur fait d'oves ou de perles et de petits traits cylindriques horizontaux, décoration que je n'ai pu trouver ailleurs et qui figure peut-être un collier. Le sens des lettres est convexe. A l'intérieur, un cercle plus petit encadre une fleurette à sept pétales ; v. *Attius*.

LVCINVS, nom d'un potier en vases noirs dont il n'est cité qu'un exemplaire au musée de Marseille et sous la forme rétrograde et confuse VCINVSIᴚ (C. 5686, 914).

LVCIOLVS, connu par un seul exemplaire à Aoste. Son nom est suivi de F. L est archaïque avec haste oblique, mais ce n'est pas un signe évident d'ancienneté. Ce nom n'apparaît plus sur les inscriptions du C. XII, mais seulement une fois à Trion, avec la mention de l'ascia (v. *Cassiolus*) ; il ne peut donc avoir vécu qu'à la fin du deuxième siècle. Au quatrième, Luciolus, Luciola sont cités par Ausone.

MANSVETVS, est connu par un seul exemplaire de Bourgoin.

MARCELLINVS, n'est connu que par un seul exemplaire d'Aoste. Le nom est suivi de F avec, au centre, une fleurette à quatre pétales cantonnés de points ; v. *Attius*, *Cassiolus*, *Firminus*.

MARCVS. Dix de ses marques ont été recueillies à Vienne ou aux environs. Son cachet a deux formes : *1)* lettres capitales avec V renversé d'où la mauvaise lecture *Marcas*, et A sans barre suivi d'un point et de F. ; au centre, une couronne de cinq points, avec point central ; on l'a remarquée à Pompéï sur la cuisse gauche d'un gladiateur cornicien [1]. *2)* lettres en capitales, mais tendant à la cursive, A sans barre ; au centre, un annelet ; à l'intérieur, une couronne de points et un filet. Ce dernier caractère se retrouve dans la marque d'un potier rouge, l'esclave Gamus, nom connu au premier siècle et dans celles de potiers antérieurs à 79. Un vase en verre trouvé à Vienne (C. 5596, 10) offre en marque circulaire MARCVS E pour F. On peut se demander si les potiers en vases noirs n'auraient

1. *Dictionnaire archéol.*, fig. 1957.

pas adjoint à leurs *figlinae* une fabrique de verre, *vitrarium*, leurs fours servant ainsi à deux fins ; v. *Merco, Priscus*.

MARTINVS. La presque totalité des quarante exemplaires connus a été exhumée des Fins d'Annecy; on peut donc en conclure que ce potier avait à Boutae sa fabrique. Il avait plusieurs cachets décorés tantôt d'un triple filet horizontal globuleux, tantôt d'une couronne extérieure de petits losanges, sortes de feuilles de lierre dégénérées sans pédoncule avec cinq points au centre en croix. Le nom est seul ou suivi de F FE avec des points triangulaires. Les lettres assez belles sont plutôt longues, toujours serrées, se touchant même par la base ; le sens en est convexe ou concave, ce qui enlève toute valeur chronologique à cet indice, qui dépendait du caprice des ouvriers. A est barré, ou sans barre ou l'a verticale, d'après le Corpus qui n'indique pas l'origine de cet exemplaire; on trouve cette dernière forme dans la cursive de Pompéï [1]. (*V. fig. 4*, fond ébréché.)

MASCARPVS est connu à Annecy (3 ex.) à Vienne (3) et à Sainte-Colombe (1) ; son nom ne se rencontre qu'une fois dans le Corpus XII. La hauteur des lettres (0m09) d'assez belle facture, les points triangulaires, F. *(fecit)* à haste verticale dérivé de la cursive pompéïenne, P à panse non fermée, A sans barre dénotent encore une bonne époque. Au centre, le point est orné de deux cercles concentriques et le nom même est limité par un grand cercle extérieur. Ces cercles rappellent le cachet des fabriques impériales de briques sous Trajan et Hadrien ; v. Cornelius, Mascuricus, Severinus.

MASCVRICVS seul cité dans la table du Corpus, est connu à Vienne et aux environs, surtout aux Fins d'Annecy, soit seul, soit associé au nom du propriétaire de la poterie, Q. Verrius Achillæus. Leurs vases étant souvent réduits à l'état de fragments, il est difficile de déterminer le nombre de chaque catégorie, v. *Q. Verrius Achillæus*. (*V. fig. 5*, diam. 0m065.)

MAXIMVS est connu par plusieurs exemplaires de Vienne, Bourgoin, les Fins d'Annecy, Lyon et Saint-Romain-en-Galle. Son nom est écrit sans F et sans aucun signe au centre du cachet qu'un point. Les lettres, grêles, tendant à la cursive, avec X empâté comme dans la marque de Sextinulus, font de notre

1. Un potier, du nom de Martinus, a gravé son nom sur le manche d'une casserole en argent lui appartenant et qui faisait partie d'un trésor d'argenterie enfoui avec des monnaies de Gallien, dit Comarmond, à Ruffieu, près Bourgoin. La décoration du manche de la casserole de C. Didius Secundus paraît du IIe siècle. Mais ce Martinus serait-il notre potier ? C., XII, nos 2355 et 5697, 6 ; ALLMER, *Insc.*, I, pp. 452, 455 ; H. DE VILLEFOSSE, *Rev. épigraph.*, V, p. 221.

potier un contemporain de ce dernier. D'après Comarmond, les débris de sa poterie noire étaient mélangés à des lampes grossièrement faites, qui appartiennent certainement à une époque de décadence, la fin du deuxième ou le commencement du troisième [1]. *(V. fig. 3*, diam. 0,07.)

Mercô paraît avoir été un potier de Vienne dont le nom n'existe qu'une seule fois dans le Corpus; il a fabriqué aussi des vases en verre (C. 5696, 11). Les lettres paraissent belles avec C et O arrondis. Au centre du cachet apparaît une étoile ou roue à sept rayons. Ces étoiles multiradiées faisaient partie de la décoration pompéïenne.

Minvso, potier d'Aoste n'est connu que par un seul exemplaire. Son nom occupe un cartouche rectangulaire et est suivi de F. Ce nom existe sur une inscription lyonnaise du temps de Marc-Aurèle [2].

Noster est le potier qui a le plus produit après Seuvo. Il travaillait à Aoste (vases, 28 ex ; lampes, 2 ex) ; ses vases se rencontrent aussi abondamment aux Fins, à Aix, etc. Les lettres sont tour à tour assez soignées et négligées et les variantes sont nombreuses. Le nom est généralement suivi de F ; il n'apparaît qu'une fois dans le Corpus. Le centre du cachet est nu ; cependant il offre parfois un quinconce de points. *(Fig. 7*, diam. $0^{m}057$.)

Notvs f. Cette marque a été signalée sous le fond d'un plateau en terre trouvé dans une tombe, à Bassens, avec des grains de collier en verre à côtes, dit A. Perrin, et deux grands bronzes frustes [3]. Le rapporteur a oublié de dire quelle était la couleur de la pâte et si le nom était inscrit dans un cartouche rectangulaire ou en cercle. Le fait qu'il se trouve sous le fond indique un potier viennois qui doit avoir sa place ici. Malheureusement il est difficile d'indiquer l'époque précise où il vivait. Notus est, dans le Corpus, un nom d'affranchi du premier siècle ; d'autre part, l'existence de deux grands bronzes frustes, l'emploi de f nous reportent à la période flavienne. C'est donc encore à la fin du premier siècle qu'il aurait vécu.

M. P. B. Marcus P... B... est un potier d'Aoste sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements, sinon qu'il est postérieur à Néron puisque son nom est suivi de F. Spécialisé dans

1. *Description des antiquités et objets de la ville de Lyon,* 1855, p. 125, n° 745 et 584.
2. Allmer et Dessard : *Insc. du Musée de Lyon,* III, p. 86, 171, 242.
3. *Mém. de l'Acad. de Savoie,* 1886, XI, p. xxviii, C., 5686, 643.

une fabrication, ayant une clientèle restreinte, il était suffisamment connu par ses initiales.

PEGASVS, potier de Vienne. Ce nom mythologique paraît de la fin du premier siècle ; il n'y a qu'un unique autre exemple dans le Corpus, vraisemblablement du même temps (nº 1297). Pegasus était aussi le nom d'un jurisconsulte sous Vespasien. Ce potier est le seul qui ait fait suivre le sien de V ou de VF, *Viennæ fecit*, imitant l'exemple des fabricants de conduites de plomb de cette ville. Les lettres sont à sens rétrograde avec S cursif, A est sans barre ou piqué. Le musée d'Annecy possède une marque à ce nom qui s'ajoute aux quatre trouvées à Vienne et à Sainte-Colombe. Il est probable qu'il faut lire aussi le nº 160 de mon *Catalogue des Marques*. *Pega*SVS. V. (*Fig. 13*, diam. 0m034.)

PRISCVS est un potier bien connu à Vienne où il avait une fabrique de vases en verre (c. 5696, 13). Comme Seuvo, il faisait suivre son nom de *fecit* avec IT ligaturés en croix ou de *feci* ou de *fe*; ils doivent donc être contemporains, ainsi que du potier lyonnais T. Malius Fortunatus, qui fait précéder de *feci* son nom distribué en trois registres : tous trois ont le point hederiforme. D'autre part j'ai remarqué que la ligature de IT en croix apparaît surtout à la fin du premier siècle, sous les Flaviens comme celle de TI à la fin du deuxième. Les lettres sont belles. Le centre du cachet est nu ou orné soit d'un point, soit d'une couronne de sept ou neuf points ; v. *Agenor*. (*Fig. 6*, diam. 0m06.)

PVPASIVS. Ce potier, fabricant de vases grossiers, n'est connu que par un seul exemplaire des Fins d'Annecy (*Catal. des marques*, nº 149). Son nom, unique aussi, est suivi de F. C'est un dérivé de *pupus*, avec le suffixe *asius*, d'origine grecque. Les noms en *asius* ne sont usités qu'au Vme siècle. Gelasius est cité cependant sur une inscription (C. XII, 300) qui, par suite de l'abréviation M M (*memoriæ*) paraît être du troisième.

PVPVS est un potier de Vienne dont il ne reste que deux exemplaires. *Pupus* est un nom commun, de sens analogue à notre mot *bébé*. Il désigna d'abord les enfants morts en bas âge auxquels on élevait un tombeau ; puis il servit de prénom à des enfants [1], et de surnom à de grandes personnes, probablement à la fin du premier siècle. Pupus est suivi de FE (*cit*).

QVINTINVS est connu par trois exemplaires des Fins d'An-

1. R. CAGNAT : *Cours d'Epigraphie latine*, 1890, p. 46.

necy, de Gilly et de Champagne (Ain). Les lettres sont ramassées sur un court espace avec une ligature de IN ; celle-ci est unique sur les vases noirs et rare sur la poterie rouge où elle apparaît dans la marque de Rufinus, potier de Montans, sous les Flaviens. Mais notre potier aurait plutôt vécu au siècle suivant.

QVINTVS, potier d'Aoste (2 ex.) connu aussi à Vieu (Ain). Les lettres, assez belles, sont suivies de F avec un point au centre du cachet. L'appendice de Q ressemble à celui de son homonyme en vases rouges (70 à 110).

SACIRO. On a deux marques de lui trouvées à Décines et à Optevoz. Le nom est suivi de FE; A sans barre; lettres épaisses; Au centre, un cercle pointé; cp. *Cotti offi*.

SCOTTVS. Deux ex., l'un au musée de Vienne, l'autre à celui de Lyon. S C sont rétrogrades sur le premier; le nom, suivi de F. Cachet nu. Ce potier est vraisemblablement le même qui, à Vienne, moulait de ces petites pyramides en terre cuite rougeâtre que l'on croit être des contrepoids de tisserands, des poids vulgaires ou des autels minuscules. Son nom est alors écrit rétrograde dans un cartouche rectangulaire orné aux deux extrémités d'un appendice en forme de E lunaire ou d'un croissant à excroissance centrale. Ce motif de décoration, qui est le schéma d'une fleur asiatique à volutes rentrantes ou de l'Artemis assyrienne, était employé par les artistes pompéïens. On le retrouve plus tard, par exemple sur le sarcophage de S. Pollius Demosthenianus aux deux génies ailés. L'adjectif *pientissimo* en reporte la date après Hadrien, mais ce genre de tombeau le rapproche de la fin du deuxième siècle. De plus F de *fecit*, qui suit la signature *Scottus*, a la branche supérieure montante : c'est une caractéristique de la cursive du deuxième et du troisième siècle, période à laquelle appartiennent beaucoup de ces pyramides d'argile [1].

En admettant donc l'identité des deux potiers, Scottus aurait vécu au début du troisième siècle.

SECVNDVS a été trouvé à Vienne et à Genève; il est suivi de F; au centre, un cercle.

SEVERINVS est connu par deux marques : la première, suivie de F, a été recueillie à Aix-les-Bains, Châtillon et Aoste (4 ex.), où travaillait sans doute le potier; lettres minces et nettes; simple point central. La seconde, suivie de *fecit*, provient de

1 ALLMER : *Insc. de Vienne*, atlas, 218, 9 et 111.

Soleymieu (Ain); lettres plus grandes; deux cercles concentriques et point central; v. *Mascarpus*.

SEVVO est le fabricant le plus important de vases noirs. Il a exporté jusque dans les Hautes-Alpes, l'Ardèche, la Vaucluse, l'Allier, la Côte-d'Or et les cités rhodaniennes. Il résidait à Vienne, où l'on retrouve le plus de ses marques. De Mortillet était arrivé au total de 44; le Corpus donne le chiffre de 48; le musée de Lyon y ajoute une vingtaine; d'autres enfin ont été exhumées depuis des Fins d'Annecy, ce qui ferait un total de 70 marques environ connues, sans compter celle du C. III, nº 12014, 522.

D'après Tudot, Sevvo ou Seuvo se serait aussi essayé dans la fabrication des vases rouges; en réalité, d'après la liste de la collection Kuhn, il s'agit d'un vase noirâtre avec *Sevvo, fec.* rétrograde; cp. C. XIII, 10.010, nº 1803.

Les variantes des marques sont fort nombreuses, et, suivant la main de l'ouvrier, les lettres sont assez soignées avec les barres de E triangulaires, ou grossières.

Son nom est suivi de F, FE, FEC, FECIT, avec IT en croix et FECI avec une feuille de lierre dégénérée ici en une sorte de feuille triangulaire, ou avec deux groupes de chevrons superposés, représentation d'un pays montueux peut-être. Le centre est décoré d'un cercle pointé ou d'une rose, ou d'un quinconce, ou d'un simple point, ce qui nous incite encore à faire de Sevvo un contemporain des Flaviens ou de Trajan. (*V. fig. 9 et 12.*)

Ce nom a été recueilli par M. A. Holder dans son *Altceltischer Sprachschatz*, 1902, col. 1530, sous la forme *Seuvo*. Notre potier aurait été originaire de la Gaule cisalpine.

SEXTINVLVS est connu par un seul exemplaire au musée de Vienne. Son nom appartient à la classe des noms en *inulus*, formés sur ceux en *inus*, usités à la fin du premier siècle, avec l'adjonction du suffixe diminutif et affectueux *ulus, a*, qui n'affecte guère que les trisyllabes; tels sont Carula, Gratinula, Lucinulus, Macrinula, Paulinula, Sabinula, Secundinula, Verinula, etc. On voit qu'on donnait rarement cette sorte de surnoms aux hommes. Sur huit inscriptions du Corpus XII renfermant des noms en *ulus, ula*, une seule paraît du premier siècle (nº 2203), une autre, dont le cippe est orné d'un cône strié, doit être avec une troisième (nº 4684) contemporaine de Trajan ou d'Hadrien (nº 2333); une autre est certainement postérieure à ce dernier prince, à cause de l'emploi sur la pierre

de la mère de l'épithète *sanctissimæ* (n° 2264, 2277), enfin les quatre dernières ont le signe de l'ascia dont deux avec la formule *memoriæ* ou *quieti æternæ* (Lucinulus), ce qui les place entre Antonin et Alexandre Sevère (v. *Cassiolus*). On peut en conclure que les noms masculins en *inulus* ont été surtout usités dans la classe populaire au début du troisième siècle.

3) Cette date devient presque une certitude pour notre potier à cause de la forme plutôt négligée des lettres; elles sont petites; x est empâté. Elles sont dans le sens rétrograde et sont encore suivies de F.

SEXTINVS. 3 exemplaires à Vienne et à Aoste Les lettres paraissent de bonne facture; un point placé après S indique l'inintelligence de l'ouvrier. Son nom est suivi de F et le centre est occupé par un petit cercle.

SEXTVS est un potier d'Aoste qui exportait aussi dans les bourgs environnants. L'exemplaire des Fins d'Annecy offre des lettres minces, soignées et bien en relief. C'est un potier de la bonne époque, car les barres de E sont triangulaires. Son nom est suivi de F avec la feuille de lierre bien gravée. Le centre est décoré soit d'une étoile à sept rayons, soit d'un point à huit rayons, soit de deux cercles concentriques. (*Fig. 8*, diam. 0m044.)

On a du même Sextus une tessère en argile blanche en forme de disque trouvée à Lemenc. (C. XII, 5695, 16.)

Il se peut que ces trois potiers aient appartenu à la même famille dans l'ordre généalogique suivant Sextus, Sextinus, Sextinulus.

SILO n'est connu que par une marque de Champagne (Ain). Ce nom, qui n'est autre qu'un nom commun, qui signifie *camard*, appartient à la classe des surnoms en *o* en usage sous la République et que l'on commença d'abandonner à Rome au premier siècle, mais qui fut encore en usage ensuite dans les provinces. Il est suivit de *fecit* et d'une feuille de lierre.

G.S.H MAR F. Cette marque renferme deux noms, l'un, celui de l'affranchi ou homme libre propriétaire C.S...H..., l'autre, celui de l'esclave *Mar*... Elle a été trouvée à Bourgoin et est au musée de Lyon.

C.T.S. provient des Fins [1]. Ces initiales sont celles d'un potier de Montans (Tarn); mais ce n'est là qu'une pure coïnci-

1. Trouvée en 1879 dans la parcelle n° 399 (jardinet Ducruet) avec des débris d'inscriptions, un g.b. d'Hadrien et un m.b. de Trajan (Revon) sans indication de niveau ou de profondeur des fouilles.

dence. On les trouve aussi sur une tuile de Die (Drôme; C. 5679, 69); elle pourraient alors désigner le même potier.

C.T.S. est suivi de FEC en deux lignes inscrites dans un cercle avec, au-dessus, une feuille de lierre. Cette marque est certainement d'une bonne époque. Elle forme une transition individuelle entre les marques à deux registres rectilignes et les marques circulaires.

VALLO est connu par onze marques de Vienne, d'Aoste et des environs; c'était un potier de Vienne qui a fabriqué aussi des lampes (C. 5682, 115). Sa marque est tantôt circulaire avec FECIT, FEC, FE ou F, séparé du nom par un point, parfois triangulaire. Sur un exemplaire un point sépare également les deux syllabes. Les lettres sont belles, bien gravées; A est parfois sans barre. Au centre un point seul ou entouré d'une couronne de cinq points (v. *Marcus*.)

Q. VERRIVS ACHILLÆVS était le propriétaire d'une poterie dont Mascuricus (v. ce nom) était le principal ouvrier. Sur dix-huit exemplaires, les Fins d'Annecy en ont livré huit, Vienne et Sainte-Colombe sept ou neuf (Lyon), Aoste un. Le gentilice Verrius, et non Virrius, est bien connu dans la Viennoise; le surnom Achillæus est un doublet d'Achilleus, plus employé : l'un et l'autre apparaissent au deuxième siècle. Les lettres sont tantôt bien gravées, tantôt usées, avec les barres de E et F *(ecit)* presque inexistantes. Le cachet à filets concentriques encadrant les noms daterait du deuxième siècle. (V. encore *Rev. épigraphique,* V, p. 217.)

VITALIS n'existe qu'au musée de Vienne, en lettres rétrogrades avec une petite couronne pointée au centre, et à Trion en lettres archaïques tracées à la pointe. (*Trion*, n° 287).

... VNIVS PRIMIGENIVS n'est connu que par une marque incomplète à Vienne. C'est le nom du propriétaire de l'officine, celui de l'esclave ouvrier n'offre plus que les lettres LVL (?) d'après le dessin d'A. Allmer (*Insc.*, atlas 223, 26). Comme ces noms sont inscrits dans deux cercles concentriques, il y a lieu de les comparer à ceux de la marque de Q. Verrius Achillæus dont Primigenius serait le contemporain, sans doute un affranchi comme lui.

Le Corpus XII donne encore d'autres marques incomplètes qui ne fournissent aucun renseignement, comme V. II. T. O (5686, 925) ///C. V. I. O/// (894) CLINVS FECIT (674) VRB.V.ꓶ. (959) *Urbanus Viennæ fecit* (959), etc. D'autres marques, mal lues ou mutilées, doivent être ainsi attribuées : n° 1022 ..IVS.F..

à Attius; 1027 ..MEI.. à Merco; 1037 ..OLC.. à Cassiolus; 1129 M ...NVS à Martinus; 581 MENOS F avec raison à Noster, etc. Enfin Villo est un nom de potier en vase rouge du musée de Genève (C. id. 935) dont la marque non circulaire à L archaïque ou non, suivie de *fecit, fec* se retrouve sur des vases noirs des musées de Bâle et de Berne [1]. Il est possible que ce nom soit celui d'un même potier genevois.

En résumé, la fabrication de la poterie noire micacée a eu lieu surtout dans la deuxième moitié du premier siècle et s'est continuée au siècle suivant jusqu'au début du troisième. La pâte provenait de l'argile même du pays compris entre l'Isère et le Rhône, mais c'est aux Italiens que les potiers ont emprunté la forme et l'ornementation de leurs cachets.

Le plus ancien est Agenor. La première période de sa fabrication, à cause de la marque unique en forme de semelle, serait contemporaine de Néron; la seconde se serait étendue sous Vespasien. A cette époque appartiendraient donc la feuille de lierre, les points triangulaires, la belle gravure des lettres avec les barres de E ayant la forme d'un petit triangle dont la pointe touche la base verticale, et les signes qui décorent le centre du fond.

A Agenor auraient donc succédé Attius, Cottus, Gratus, Lucanus, Priscus, Seuvo, Sextus, Silo, C. T. S., Vallo; puis, de Trajan à Antonin, et par suite des particularités ou de la similitude des marques, C. Atisius, Buddarus, Cornelius, Euticus, Julianus, C. Julius Se., Marcellinus, Marcus, Martinus, Mascarpus, Mascuricus, Merco, Noster, Notus, Pegasus, Primigenius, Pupus, Quintus, Quintinus, Saciro, Secundus, Severinus, Sextinus.

Enfin, au troisième tiers du second siècle et au début du troisième appartiendraient d'abord Cassiolus, puis Catullus, Eppius, Luciolus, Maximus, Minuso, Pupasius, Scottus, Sextinulus et peut-être Vitalis.

1. MOMMSEN : *Insc. confœderat. helveticæ latinæ*, 1854, p. 99, n° 217.

Charles MARTEAUX.

LE GUET DE GENÈVE

AU XVE SIÈCLE

(*Suite.*)

VIII. — **Les Gantelets.**

Les Gantelets furent de bonne heure considérés comme une pièce essentielle de l'armement défensif ; la raison en est naïvement exposée par un ancien poëte :

« Des ganteletz aussi te di
« Que boin est que soies muni
« Car se ès mains blechiés estoies
« Du remanant mult peu feroies [1]. »

En raison de cette importance reconnue, ils ont été l'objet de perfectionnements continuels, et présentent autant de variétés que les brassards, variétés qui se sont aussi bien souvent combinées entre elles. Comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent, nous allons passer en revue les principaux types pour y chercher les gantelets probables du Guet de Genève.

1° GANTS DE MAILLES. — Presque seul employé avec le haubert, le gant de mailles ne fut à l'origine que le prolongement de la manche. On le voit pour la première fois sur un sceau de Richard Cœur-de-Lion, appendu à une charte de 1195 [2], et l'un des derniers exemples de ce type se rencontre dans un des bas-reliefs du commencement du XIVe siècle, encastrés dans le mur du chœur de l'église du Bourget-du-Lac (Savoie) [3].

Ce n'était alors qu'une poche pour les doigts ; le pouce seul était séparé. Au repos on pouvait dégager la main et laisser pendre le gantelet au-dessous du poignet, comme le montrent la pierre tombale de Bernard VI, Comte de Comminges († 1241) [4], la statue funéraire en marbre de Robert d'Artois († 1317) [5], et l'effigie funéraire gravée de Rasse de Grez († 1318) [6].

1. GUIGNEVILLE, ap. DU CANGE : *Glossaire*, v° Chirotheca de guerra.
2. DEMAY : *Le Costume au Moyen âge d'apres les sceaux*, p. 114.
3. Ce bas-relief qui représente les soldats endormis auprès du tombeau lors de la Résurrection est directement derrière l'autel.
4. Musée de Toulouse. Cette pierre tombale est intéressante par l'extraordinaire minutie avec laquelle sont reproduits tous les détails de l'armement.
5. Exécuté en 1318-1320 sur l'ordre de la comtesse Mahaut d'Artois, mère du comte Robert, ce tombeau, qui se trouvait autrefois dans l'église des Cordeliers de Paris, est aujourd'hui à Saint-Denis. Il en existe un moulage au musée du Trocadéro. Cf. DEHAISNES : *Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, p. 425 (Lille, Danel, 1886).
6. Musée du cinquantenaire à Bruxelles. Ce musée possède en outre une pierre tombale sans nom ni date, mais appartenant sans doute possible au XIIIe siècle, sur laquelle se remarque aussi le même détail.

Il n'est pas question de ces gants dans les comptes et inventaires ; faisant partie du haubert, ils ne peuvent être mentionnés à part. Au contraire, à partir du moment où le haubert est remplacé par les plates, le gant de mailles ne fait plus corps avec la manche ; naturellement, il reçoit alors une mention spéciale :

1322. « Item une paire de wans de haubergerie de France [1]. »

Le plus souvent le gant de mailles était à doigts non séparés ; quelquefois cependant les doigts réunis deux par deux avaient une séparation entre le médius et l'annulaire [2].

Pendant qu'il avait fait partie de la manche, il était sans doublure pour permettre le fourbissage du haubert que l'on roulait dans un baril rempli de sable ; on portait alors des gants de peau ou d'étoffe indépendants de la maille pour préserver la main de son contact rugueux. Lorsqu'il cessa de faire corps avec la manche on le fixa sur ce gant de cuir ou d'étoffe qu'on trouve parfois mentionné avec lui :

1365. « Quasdam cyrothecas de maillia parvi valoris *cum « quibusdam cyrothecis de tela* [3]. »

Le gant de mailles s'est combiné de diverses façons avec les autres types de gantelets ; nous verrons en les étudiant les résultats de ces combinaisons.

La maille se fait de plus en plus rare dans les gantelets à partir du milieu du xve siècle ; on ne la retrouve plus guère qu'à l'intérieur de ces *gants de prise* employés par les spadassins pour saisir de la main gauche la lame de l'adversaire, et si bien étudiés par de Beaumont [4] qui en a légué deux au musée de Cluny, ou dans des gantelets qui, sans être des gants de prise, semblent faits plutôt pour l'escrime et le duel.

Charles-Quint en possédait une paire, perdue aujourd'hui, et dont l'*Inventario iluminado* contemporain de cet Empereur nous a conservé le dessin [5], mais cela n'infirme en rien notre thèse ; on sait qu'il était un fervent de l'escrime, et nous avons parlé ailleurs du cartel qu'il aurait envoyé à François Ier [6].

1. Dehaisnes : *Doc. et extraits divers concernant l'histoire de l'Art*, vol. I, p. 246 (Lille, Danel, 1886).
2. Hefner-Alteneck : *Waffen*, Ein Beitrag zur historische Waffenkunde. pl. 13.
3. *Invent de Jean de Saffres*, p. 342 et suiv. ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 763. col. 1.
4. Ed. de Beaumont : *Les Armes méconnues*, Gazette des Beaux-Arts, mai 1878 : tirage à part, p. 6. Cf. également Garzoni : *La Piazza universale*, p. 391 et p. 675.
5. Ms. classé à l'Armeria de Madrid sous le n° N. 18.
6. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. ix, p. 70.

Une autre paire a été inventoriée dans la boutique de Benvenuto Cellini avec des manches de mailles :

1538, 28 octobre « uno paro di maniche e guanti de ma- « glia [1] ».

Mais n'oublions pas que l'irascible Florentin dégaînait facilement ; il s'agit là probablement plutôt de l'armement d'un spadassin que de celui d'un soldat.

Quelques années après, Fausto da Longiano mentionne aussi les gants de mailles :

1559. « Tu ti provedrai d'un paro di guanti di maglia che « armino sin al gombito [2]. »

Ce sont là également des pièces spéciales pour duel et peu usitées en dehors de cet usage. Dans sa remarquable étude sur les gantelets, le Baron de Cosson a donné la photographie d'un gant de mailles [3] contemporain à peu près de l'ouvrage de Fausto da Longiano ; lui aussi y voit un gant pour duel et nous sommes heureux de nous rencontrer avec un maître d'une compétence aussi indiscutée.

Pâris Bordone (1500-1571) il est vrai, dans son tableau de la Résurrection [4], peint un des soldats qui gardaient le Tombeau du Christ avec les mains défendues par des gants de mailles à doigts séparés ; mais nous ne connaissons aucun autre exemple iconographique aussi récent, et ce cas exceptionnel n'est peut-être qu'une fantaisie du peintre.

Bref, passé le XIVe siècle, les gants de mailles, qu'ils soient gants de prise ou gants ordinaires, paraissent avoir été exclusivement une défense pour rencontres à l'épée. Exception est faite pour les gantelets où la maille unie au fer ne joue qu'un rôle secondaire ; ces derniers dont nous parlerons plus loin sont d'ailleurs extrêmement rares.

Nous avons vu précédemment les manches de mailles toujours appelées manches et jamais brassards, probablement parce que la souplesse de la maille les rendait semblables aux manches du costume civil ; pour une raison analogue, sans doute, les gantelets de mailles, comme on a pu le constater par les textes que nous avons cités, furent toujours appelés *gants* de mailles. Or, les gantelets du guet de Genève sont toujours appelés *gantelli* dans les délibérations ; de plus, ils

1. E. Plon : *Benvenuto Cellini*, pièces justif., p. 379, col. 2 (Paris, Plon, 1883).
2. Fausto da Longiano : *Duello regolato*, p. 63 (Vinegia, MDLIX).
3. Bon de Cosson : *On Gauntlets* in *Archæological Journal*. vol. XII, pp. 272 et suiv. ; n° 33 de la planche photographique.
4. Musée de Stuttgart.

appartiennent à une époque où les gants de mailles étaient tout à fait exceptionnels et réservés à un usage spécial. Nous sommes donc amenés à chercher ailleurs les gantelets de nos Gardes.

*
* *

2° Gants de cuir. — Complément fort ancien du costume civil, les gants de cuir ont probablement, dès leur origine, été employés parfois comme gants à armer. A partir du xviie siècle, ils devaient remplacer tous les autres pour cet usage ; mais, avant cette époque, cette utilisation étant accidentelle et en dehors de leur destination primitive, n'est jamais mentionnée à propos des innombrables gants de cuir portés dans les anciens inventaires.

Tous les cuirs, même les plus rares, ont été mis à contribution pour les gants[1], et l'on pourrait s'étonner qu'on n'en ait pas fait pour la guerre à une époque où l'on savait donner au cuir la résistance révélée par le passage suivant :

1597. « ... en la ville de Nérac... un maistre corroyeur « nommé Bernardin... acoustre des cuirs qui sont si forts « et si bons qu'il n'y a ni espées ni hallebardes qui les puisse « percer[2]. »

Mais les cuirs ainsi traités perdaient toute souplesse comme on le voit en étudiant les casques et boucliers de cuir conservés dans les musées ; on ne pouvait donc en faire des gants.

Cependant, à défaut de document écrit mentionnant l'emploi des gants de cuir comme complément de l'armure, on peut établir cet emploi par les sculptures dans lesquelles les plis des gants indiquent le cuir, et par les peintures qui le révèlent de façon plus certaine encore. Nous pouvons citer notamment, pour le xive siècle, la pierre tombale d'un comte d'Orlamünde (1350 env.), au monastère d'Himmelkron (Bavière)[3], et, pour le xve, le saint Victor du Musée de Glascow dont nous avons déjà parlé à deux reprises. Le comte d'Orlamünde et saint Victor, tous deux armés de toutes pièces, ont des gants de cuir dont les plis ne peuvent laisser supposer qu'ils sont plaqués sur les écailles dont il sera question plus loin.

Enfin, dans les joûtes, alors que la main gauche exposée aux coups se couvrait d'un miton de fer, la droite, abritée

1. Cf. Douet d'Arcq : *Nouveau Recueil de comptes de l'Argenterie des Rois de France*, p. 215 à 223.
2. Laffemas : *Règlement général*, projet au roi ; ap. Leber, t. XIX, p. 327, et ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 518, col. 1.
3. Hefner-Alteneck : Op. cit., p. 18 et pl. 20.

par la rondelle de la lance, se contentait souvent d'un gant de cuir ; une des aquarelles de l'*Inventario iluminado* déjà cité, montre une armure de joûte ainsi composée.

Les gants de cuir se sont naturellement mêlés à tous les autres, soit en s'interposant entre la maille et la main, soit en servant d'assemblage aux écailles de diverses espèces et aux plaques de métal que nous étudierons plus loin ; mais, dans tous ces cas, ils perdaient leur nature pour prendre celle de leur revêtement qui jouait dans l'ensemble le rôle principal. Quelquefois, cependant, le gant de cuir, tout en s'adjoignant un renfort, ne passait pas au rang d'accessoire ; l'*Inventario iluminado* reproduit une paire de gants de cuir renforcés par des bandes de mailles espacées et isolées, se continuant sur les doigts et la main. Il y eut aussi des gants avec main en fer et doigts en cuir, et nous en parlerons aux gantelets de plaques de métal.

Que le cuir soit entré pour partie dans les gants de nos Gardes, c'est certain puisque tous les gants de métal, au xve siècle, étaient montés sur cuir. Mais que ces gants aient été exclusivement en cuir, c'est improbable. D'abord, on les eut appelés gants et non gantelets ; ensuite, on n'eut pas eu besoin de les commander à un armurier de Milan.

* * *

3° Gants a écailles de baleine. — Presque aussi anciens que les gants de mailles, les gants de baleine sont déjà signalés au xiiie siècle par Jacques de Bretex qui n'en parle pas comme d'une nouveauté :

1285. « Là véissiez garçons acoure...
« Troncons d'espées recoillir
« Wans de balainne, trumelières [1]... »

Souple et légère, la baleine présentait une excellente défense, et les gants de baleine semblent avoir été aussi estimés que les gants d'écailles de fer à côté desquels ils figurent sur le même pied dans les inventaires, les comptes et les chroniques :

1296. « ... pour 751 père de gantelez que de fer que de « baleine[2]. »

1305. « Les mains couvertes de baleine
« Et de gans de plates clouées [3]. »

1. J. de Bretex : *Les Tournois de Chauvenci*, vers 3803 (Edition Delmotte, p. 142).
2. *Compte de J. Arrode*, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
3. Guill. Guiart : *La Branche des royaux Lignages*, vers 4654 et suiv.

1322. « 3 paire de wans de plates et une paire de « wantelès de balainnes, entrètes de blanc chendal [1]. »

Les écailles restaient parfois à nu, mais souvent aussi elles étaient, comme celles de la brigandine que ces gants de baleine accompagnaient, couvertes d'étoffe ou de cuir. L'exemple précédent en montre couvertes de cendal ; en voici revêtues de samit, de velours, de cuir, et avec les armes du porteur brodées sur la main :

1358. « VI paires de lons wans de balaine, s'en sont les « deux paires æscucées des armes de Haynnau et les autres « d'un vert samit et les autres paires d'un rouge veluiel, et « une autre paire couviers de blanc cuir [2]. »

Nues ou revêtues d'étoffe, les écailles étaient toujours montées sur une toile qui leur servait de doublure intérieure et la fabrication de ces gants de baleine était réglementée comme celle des gants de plates :

1296. « Que l'en ne puisse brochier ne arneis pointer « gantelès de baleine, fors sur telles nueves et qu'ils seront « de bone balène [3]. »

Vers la fin du XIVe siècle, les gantelets de baleine se font rares ; Douët-d'Arc a rencontré encore dans une lettre de rémission, en

1360. « Uns gantelez de balaine [4]. »

Il semble les considérer comme exceptionnels. Quelques années plus tard, Froissart ne les décrit qu'aux mains de gens un peu arriérés dans leur armement :

1382. « Ceux de Bruges, du Dam et de l'Escluse et ceulx « du Franc de Bruges... estoient armez la greigneur « partie de maille, de huvettes, de capeaulx de fer, de auque- « tons et de gans de balaine [5]. »

Au XVe siècle, ils paraissent complètement abandonnés. Il ne saurait donc en être question pour l'armement du guet de Genève.

*
* *

4° GANTS A ÉCAILLES DE FER. — Un peu moins anciens que les gants à écailles de baleine qui en ont peut-être suggéré

1. *Inventaire des objets mobiliers trouvés à Courtrai après la mort de Robert de Bethune*, ap. DEHAISNES : op. cit., p. 247.
2. DE PRELLE DE LA NIEPPE : *Inventaire de Guillaume de Hainaut*, p. 4.
3. *Ordonnances sur le Commerce et les Métiers rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300* ; XI. des Armuriers, p. 371.
4. DOUET-D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 378, col. 2.
5. FROISSART : *Chroniques*, chap. CCCXXXIII.

l'idée, les gants à écailles de fer apparaissent néanmoins dès la fin du XIIIe siècle. Ils ont été la première application des plates ; les plus anciens textes relatifs à cette défense concernent précisément les gantelets [1].

Ce nouveau modèle, plus coûteux que les gants de baleine, fut établi d'abord avec parcimonie et à raison d'un gant par homme :

1294. « Et est à savoir que ce sont les armeures qui fail- « lent... pour chascune galée... 60 plates et 60 gorgières de « plates, et 60 gantz *de plates d'une main* [2]. »

Ce gant unique était destiné à la main droite, mal protégée par la garde de l'épée qui n'avait alors que les quillons, tandis que la gauche était à l'abri derrière le bouclier; plus tard, à la fin du XVIe siècle, l'abandon du bouclier et les branches multiples des gardes d'épée devaient faire adopter l'ordre inverse, un gantelet unique pour la main gauche seule exposée [3].

De même que les gants de baleine auxquels nous les avons vus assimilés dans le chapitre précédent, les gants d'écailles de fer étaient souvent recouverts de cuir ou d'étoffe :

1302. « 2 paires de gantelès couvers de rouge cuir [4]. »

1315. « pour velvet soussiet pour couvrir deux paires de « gans de plates [5]. »

1316. « Uns gantelez couvers de velveil vermeil [6]. »

1337. « Un grans wans de plates couviers de gaunne « camokas [7]. »

Mais parfois aussi, toujours comme les gants de baleine, ils étaient cités sans mention de couverture d'étoffe, ce qui laisse supposer que les écailles restaient alors à découvert :

1322. « 1 pari cirothecarum de plate [8]. »

Les écailles de ces gantelets étaient fort petites; il semble qu'on peut déjà le déduire du passage suivant :

1387. « La peussies ouyr grant martellis à reclaver *petites* « *plates*, gantellès,... [9]. »

Mais leur petitesse est prouvée mieux encore par la quan-

1. V. chap. IV ci-devant, les premiers documents cités, de 1296 et 1297.
2. *Arch. Journal*, 387, n° 12 : et ap. V. GAY : *Gloss. arch.*, p. 69, col. 1.
3. Cf. CH. BUTTIN : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. XII, p. 90 et 91.
4. *Invent. de Robert de Nesle*, p. 146, ap. V. GAY : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
5. *Compte de l'hôtel de Robert d'Artois* ; Arch. du Pas-de-Calais, A 342, et ap. V. GAY : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
6. *Inventaire des armeures de Louis X*, ap. DU CANGE : *Glossaire*, v° Armatura ; vol. I, p. 330 de l'édition princeps.
7. Arch. départ. du Nord, ap. DEHAISNES, op. cit., p. 326.
8. *Inventaire de Roger de Mortimer*, ap. V. GAY : *Gloss. arch.*, p. 68, col. 1.
9. J. D'ARRAS : *Mélusine*, p. 137 (Edition elzév., Paris 1854).

tité d'écailles qu'il fallait pour une seule paire de gantelets, et par le nombre de clous nécessaire pour les river :

1352. « Pour faire et forger un millier et 2 cens de clo au « croissant, 2 boucles et 2 mordans et 10 jointes, tout d'argent, « pour une paire de gantelez, tout pesant 2 mars 1 once « d'argent.

« Pour faire et forger un millier de bocectes roondes, 2 « boucles et 2 mordans pour une autre paire de gantelès, pe- « sant 1 marc 2 onces.

« Item, pour faire et forger 8 cens et 60 cloux roons, 2 « boucles et 2 mordans pour uns autres gantelez, pesant l'ar- « gent 1 marc 5 onces [1]. »

1355. « Et pour garnir 2 paires de gantelez c'est assavoir : « un millier de clos, 224 grosses bocetes, 240 plus petites, « 8 paires de boucletes et de mordans esmaillés de France [2]. »

On voit qu'il ne saurait être question de confondre ces gants à écailles ou gants de plates avec les gantelets de fer dont il sera question plus loin.

On peut étudier la façon dont ces écailles étaient imbriquées sur l'effigie tombale de sir Richard de Burlingthorpe (1290 env.) [1]. Sur la main, en allant du poignet à l'extrémité du métacarpe, chaque écaille recouvrait le joint d'entre deux des écailles du rang suivant, absolument comme pour les tuiles d'un toit. Il n'y avait ensuite sur chaque doigt qu'une ligne d'écailles dont chacune recouvrait une partie de la suivante.

On ne peut savoir si les gantelets dessinés sur cette plaque tombale étaient de fer, de laiton ou de baleine, mais le pied d'égalité sur lequel étaient cités ces trois types laisse croire qu'ils étaient faits de même et donne peu d'intérêt à la question. La représentation figurée de ces écailles est au reste extrêmement rare; on en comprendra la raison en se rappelant qu'elles étaient le plus souvent recouvertes d'étoffe.

Les gants à écailles de métal se sont combinés avec la maille pour former des gants de *jazeran* dans lesquels de petites écailles de fer sont unies entre elles par des mailles de métal.

L'*Inventario iluminado* de Charles Quint en reproduit deux paires, et un gantelet ainsi fait est conservé au musée de Vienne; mais ce tissu de fer, ordinairement de fabrication orientale, est

1. Douet-d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 129.
2. Waller dans l'ouvrage duquel figure le dessin de cette plaque tombale lui donne la date de 1290. W. Bœheim : *Handbuch der Waffenkunde*, p. 79 fig. 75 la reproduit également, mais la date de 1310 d'après, dit-il, l'ouvrage de Planché : *History of the British Costume*, dans lequel nous l'avons vainement cherchée.

absolument distinct des gants à écailles et remonte à une époque moins ancienne.

Les gants à écailles de fer ont été usités plus tard que ceux de baleine; on trouve encore en

1431. « 2 gantelets noirs en fasson d'écailles, clouez de « clous de léton [1]. »

Mais c'est la mention la plus récente que nous ayons rencontrée; délivrés aux Gardes en 1452, les gantelets du Guet de Genève n'étaient probablement pas à écailles de fer.

*
* *

5° Gants a écailles de laiton. — Nous venons de voir des clous de laiton employés pour river des écailles de fer; ces écailles étaient d'ailleurs, nous l'avons vu aussi, étamées ou cuivrées. Toutes ces précautions contre la rouille devaient amener à employer parfois des écailles de laiton, moins résistantes que celles de fer, mais aussi moins oxydables.

1358. « Item, VII paires de wans de plattes, s'en sont les III « paires de laiton [2]. »

Simple variété dans les gants à écailles, ces gants n'offrent avec les précédents que la différence du métal, et il y a peu d'observations à faire sur eux; parfois même les deux types se sont combinés en un type mixte :

1386. « Uns gantelets *de fer, d'acier et de laiton* garnis « dedans la main de haubrège de fer ou d'acier, garnis de « cuir ou de toile, de boucles, hardillons, et de rivets de fer, « d'acier ou de léton [3]. »

Au XVe siècle, les gants à écailles de laiton semblent d'ailleurs être complètement démodés :

1423. « I pare cirothecarum cum condolis de latone, *de* « *antiqua forma* [4]. »

Pas plus que des précédents il ne saurait donc en être question pour l'armement du Guet de Genève, qui date de 1452.

*
* *

6° Gantelets de plaques de métal. — Très utiles aux articulations à cause de leur souplesse, les petites plates étaient inférieures aux grandes plaques de métal là où aucun jeu

1. *Inventaire de l'artillerie du château de Blois*, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 763, col. 1.
2. De Prelle de la Nieppe : *Invent. de Guillaume de Hainaut*, p. 3.
3. Costume de combat de P. de Tournemine, ap. Lobineau : *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.
4. *Comptes de l'exécut. de H. Bowet*, in *Archœol. Journal*, t. XIX, p. 164.

n'était nécessaire. Aussi furent-elles de bonne heure remplacées par une plaque unique pour couvrir le dessus de la main et le poignet. Les gantelets ainsi faits sont désignés dans les anciens comptes sous le nom de gantelets de fer pour les distinguer des gantelets de plates :

1345. « Item deu per 1ª marguas de malha e per 1 guan- « telet de fer [1]. »

1346. « paria duo guandorum de ferro [2]. »

1377. « guandos II ferri [3]. »

1390. « uns bracellês, et uns wantelés de fier [4]. »

Parfois aussi ces gantelets, comme les gantelets d'écailles, se faisaient en laiton ; les gantelets du Prince Noir († 1376), les plus anciens peut-être de ceux parvenus jusqu'à nous, sont de laiton doré. Conservés avec le heaume, la cotte d'armes et l'écu du Prince dans la cathédrale de Cantorbéry où il voulut être enseveli et à laquelle il légua son costume de guerre [5], ils sont dans un état de conservation qui permet de les étudier parfaitement.

La main et le canon sont d'une seule pièce dont les bords viennent se rejoindre librement au-dessous du poignet, de façon à faire ressort pour faciliter l'entrée du gant. Les écailles des doigts sont fixées au cuir de la garniture intérieure qui existe encore.

Mais le laiton céda vite la place au fer plus solide et dans la forge duquel les batteurs d'armures faisaient chaque jour des progrès. Les documents que nous venons de citer montrent les gantelets de fer connus dès le milieu du xive siècle ; au xve, on ne trouve plus trace de gantelets en laiton.

Les gantelets de fer présentent à eux seuls autant de variétés que tous les autres ensemble et il faudrait un volume pour les décrire à fond. Mais ils sont contenus en grand nombre dans les Musées et collections, soit parce qu'ils ont été les derniers en usage, soit par suite de leur contexture plus favorable à leur conservation ; ceux que les armes intéressent trouveront donc facilement à étudier toutes ces variétés sur les objets eux-mêmes.

1. Forestié : *Les Livres de comptes des Frères Bonis*, vol. I, p. 168.
2. A. Angelucci : *Doc. inéd.*, p. 19.
3. Ibid., p. 221.
4. Dehaisnes : op. cit., p. 673.
5. Cf. Moisant : *Le Prince Noir en Aquitaine*, Pièces justificatives, Testament du Prince Noir, p. 225 et suiv., et J.-R. Planché : *History of the British Costume*, p. 138 et 139 (London, Charles Knight, 1836).

Au contraire du gant de mailles qui débuta par le miton, poche recevant tous les doigts, le pouce excepté, le gantelet de métal fut fait à l'origine avec doigts séparés. Au xve siècle, le miton prévalut, au moins pour la chevalerie; composé, du poignet à l'extrémité des doigts, de plaques de fer articulées transversalement, et ne laissant isolé que le pouce, il présentait une défense infiniment plus rigide et plus résistante que le type à doigts séparés. Souvent les doigts étaient figurés sur les plaques articulées du miton; cette disposition était plus élégante et surtout augmentait la résistance.

Parfois la plaque de l'extrémité du miton droit était percée d'un trou destiné à s'agrafer, quand la main se fermait, sur un piton fixé au poignet [1]. Ce dispositif, qui se fit avec quelques variantes, retenait de façon inébranlable la poignée de l'épée, de la masse ou de la hache, mais il ne fut employé que pour des armures de champ clos, de combat à la barrière ou de tournoi à l'épée. Dans une armure de guerre, il eut été plus gênant qu'utile.

Quelquefois aussi, mais très exceptionnellement, les doigts étaient réunis deux par deux, disposition que nous avons déjà rencontrée dans les gants de maille. Les gantelets d'une armure de la seconde moitié du xve siècle, dans la collection du duc de Dino, sont ainsi faits ; le baron de Cosson les regarde comme uniques [2], mais la même disposition existe dans une armure ayant appartenu à Charles-Quint [3]. Ce type n'offrait, d'ailleurs, aucun avantage sur le miton qui permettait de manier aisément la lance, l'épée et la masse.

L'habitude de passer l'index sur les quillons de l'épée, déjà usitée en Italie au xiiie siècle, et qu'on remarque dans certaines fresques de Giotto [4], revint à la mode vers la fin du xve siècle et nous est signalée à cette époque par un tableau de Matteo di Giovanni di Bartolo [5]. Il fallut pour cela renoncer au miton dont on peut suivre l'abandon dans les portraits en armure de cette époque ; ainsi, alors que le portrait d'Hercule I d'Este par Dosso Dossi [6] le représente armé de mitons, le portrait de son

1. Cf. notamment les mitons des armures de Claude de Vaudrey (1480) et de l'empereur Ferdinand I (1560) au Musée impérial de Vienne.
2. B^on DE COSSON : *Catal. de la Collection du Duc de Dino*, A^2, p. 12, et pl. 1. Cette armure fait aujourd'hui partie du *Metropolitan Museum* de New-York.
3. Real Armeria de Madrid, n° A. 165.
4. Notamment le *Massacre des Innocents*, dans la crypte de l'église Saint-François, à Assise.
5. *Le Massacre des Innocents* dans l'église Saint-Augustin, à Sienne.
6. *Galleria Estense*, à Modène.

fils Alphonse Ier, par le même peintre[1], reproduit ses gantelets avec doigts séparés.

Le miton garda néanmoins bien des préférences pendant quelques années encore, surtout en Allemagne ; ainsi, le portrait de Georges Fruntsberg, l'un des généraux de Charles-Quint, peint après sa mort, arrivée en 1528, par Christophe Amberger[2], nous le montre encore avec des mitons à doigts figurés.

Mais l'apparition du pistolet en 1534[3] porta le dernier coup au miton, au moins pour le costume de guerre ; cette arme nouvelle, dont l'usage se répandit rapidement, exigeait impérieusement les gantelets à doigts séparés. A partir de cette époque, tous les tableaux où se trouvent des armures nous montrent des gantelets à doigts séparés ; le miton ne se rencontre plus qu'avec les armures de joûte que nous laissons de côté dans cette étude.

Observons d'ailleurs que le miton ne fut jamais adopté pour les gens de pied qui n'auraient pu avec lui se servir ni de l'arbalète, ni surtout de l'arc.

La partie couvrant la main ne subit pas moins de transformations que celle qui défendait les doigts. Nous avons vu la main et le canon battus d'une seule pièce dans les gantelets du Prince Noir ; cette disposition, d'une forge plus commode, paraît s'être conservée longtemps ; elle se retrouve encore dans un tableau de 1445 environ dans lequel Pisanello a représenté sous les traits de saint Georges[4] Lionel d'Este, marquis de Ferrare, son protecteur († 1450).

A partir de cette époque, on commence à voir au poignet une, puis deux et trois articulations, formées par des plaques transversales rentrant les unes sous les autres lorsque la main se redresse et se renverse en arrière. Peu à peu, la partie recouvrant la main fut faite tout entière de plaques ainsi articulées, ce qui assurait une plus grande souplesse aux mouvements sans nuire à la solidité et à l'impénétrabilité de la défense. Au XVIe siècle, ce système avait atteint son maximum de perfection et s'étend parfois à tout le canon.

1. *Galleria Estense*, à Modène.
2. *Kgl. Galerie* à Berlin.
3. Du Bellay : *Mémoires*, liv. II, et le P. Daniel : *Histoire de la Milice française*, liv. VI, ne datent l'apparition du pistolet que de 1544 ; mais un pistolet ayant appartenu à l'empereur Charles-Quint, et conservé à l'Armeria de Madrid sous le n° K. 44 porte la date de 1534.
4. National Gallery de Londres. Ce tableau dont nous avons parlé déjà à propos des brassards est très important pour l'étude de l'armement en Italie au milieu du XVe s. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. x., pp. 77 et 78.

Mais à ce moment plus n'est besoin d'indiquer des documents figurés et des objets pour l'étude de cette disposition que l'on voit dans tous les musées d'armes et que montrent d'innombrables peintures de cette époque.

Disons cependant qu'au xvie siècle il s'est encore fait des gantelets sans autres articulations que celles correspondant aux phalanges ; mais c'étaient là des pièces de joûte que nous laissons de côté ici, l'armement de nos gardes n'ayant rien de commun avec elles. C'est pourquoi également nous ne parlerons pas du gantelet dit *gagnepain*.

Quelle que fut sa forme, le gantelet avait toujours une garniture intérieure, véritable gant, ordinairement en cuir, parfois en étoffe, qui s'usait naturellement plus vite que le gantelet, mais que l'on pouvait changer à volonté :

1422. « A Girart l'armurier, pour avoir fait remettre à « point et garnir de neuf les gantelez de mondit S^r, « xxx sols [1]. »

Le gantelet de fer s'est combiné avec tous les autres types, sinon pour la défense de la main, au moins pour celle des doigts. L'union avec la maille a dû être plus fréquente au début ; le plus ancien monument que nous connaissions où cette combinaison s'observe est la pierre tombale de Conrad von Bickenback († 1393)[2]. La plaque de métal qui couvre le dessus de la main se complète par des doigts séparés en mailles de fer dont le sculpteur a fidèlement figuré l'entrelacement. Cette combinaison existe encore dans un gantelet de 1460 environ, étudié par le baron de Cosson au cours du travail déjà souvent cité [3]; les doigts en mailles sont assemblés deux par deux comme dans l'armure de la collection Dino ; mais des trous pour rivets montrent qu'à l'origine les doigts étaient couverts d'écailles de métal. Elle se voit aussi et cette fois avec tous doigt séparés dans deux paires de gantelets peints dans l'*Inventario iluminado* de Charles-Quint.

L'union du fer avec le cuir se rencontre dans une paire de gantelets ayant fait partie de la collection Hefner-Alteneck [4] ;

1. *Troisième Compte de Guy Guilbaut, Receveur général des finances du Duc de Bourgogne,* du 3 octobre 1421 au 3 octobre 1422 (Archives du Nord. B 1925, f° 117.)
2. Aujourd'hui au Musée national Bavarois, à Munich.
3. Bon de Cosson : *On Gauntlets,* p. 12, n° 2, et fig. 23.
4. Hefner-Alteneck : Op. cit., pp. 36 et 37 ; Gantelets B et C de la planche 58. Ces gantelets ont été décrits dans le catalogue de la vente (Munich, 1904) sous le n° 45, p. 17 et pl. xiv. Cette planche et la suivante présentent, pour l'étude des gantelets de fer, la meilleure leçon de choses que l'on puisse désirer.

la main et la première phalange sont seules protégées par des plaques de fer, et les deux dernières phalanges ne sont défendues que par un moufle de cuir sans séparation.

Enfin la combinaison des plaques de fer avec les écailles se rencontre dans la plupart des gantelets à doigts séparés, les articulations des doigts exigeant naturellement la plus grande souplesse possible.

Le gantelet de fer ne s'est pas contenté de se combiner avec les autres types, il s'est combiné avec les armes de façon à devenir une arme lui-même. Les chroniqueurs du XIV[e] siècle nous parlent déjà des « broches de fer » qui hérissaient parfois les gantelets à cette époque, et les donnent comme armes de chevalier :

1378. « Très bien se fist Bertran richement adouber
« A loi de chevalier qui doit en champ entrer,
« De plates et de grèves se fist bien atourner...
« Gans à broches de fer qui sont à redoubter [1]. »

Les plus grands seigneurs portaient des gantelets ainsi faits ; à côté de ceux dont Cuvelier arme Du Guesclin, nous pouvons citer ceux de son illustre rival, le Prince Noir, décrits précédemment, et qui portent bien, en effet, sur les articulations des pointes de métal en pyramides quadrangulaires.

Le poing ainsi armé devenait une véritable masse d'armes et en tenait lieu dans les corps-à-corps :

1380 env. « Post hastiludia et pedestres congressus luctando « simul in aream profusi, Thomas *quibusdam stimulis curtis « et acutis* quos manum dextram comprimendo digitorum « nodi radicales id est chirothecis laminatis, expresserunt, et « eos moderni vocant gadelinges, nudam Joannis faciem vul- « neravit [2]. »

Aussi ces gantelets à *broches*, à *gadelinges* ou à *picots* sont assimilés aux masses d'armes dans les bans contre les armes prohibées :

1395. « Défense de porter plommées, martiaulx de plonc, « martiaulx d'estain, martiaulx de fier à picot ne sanz pi- « cot..., *wans de fier à picot...,* ne autre armeure de « broigne [3]. »

1. Cuvelier : *La Vie vaillant Bertran du Guesclin,* vers 2392 et suiv.
2. Le Baker de Swinbroke : *Chronicon Angliæ,* p. 208 (edidit. J.-A. Giles. Londini, ap. Jacobum Bohn, MDCCCXLVII).
3. De la Fons-Mélicocq : *De l'Artillerie de la ville de Lille,* p. 44.

Cette mode qui date, on le voit, de l'origine même du gantelet de fer, devait atteindre son apogée dans la dernière moitié du XVe siècle, avec ces beaux « harnois blancs » que les collectionneurs appellent des armures gothiques, et disparaître vers la fin du siècle avec ces mêmes armures. Au XVIe et au XVIIe, on eut parfois l'idée originale de faire river sur le gantelet de véritables lames de dagues [1]; mais ce genre, inspiré sans doute des gantelets-épées de l'Inde, dans lesquels la lame qui continue le gantelet atteint un mètre de longueur, resta en Europe absolument exceptionnel.

*
* *

Nous avons écarté successivement tous les autres types de gantelets de l'armure de nos Gardes, et nous sommes par le fait amenés à conclure qu'ils étaient munis de gantelets de fer. Mieux encore que par cette élimination, cette probabilité est confirmée par les miniatures et les tableaux où nous avons trouvé des gardes de condition équivalente à ceux du Guet de Genève et que nous avons cités au cours de ce travail; tous ont des gantelets de fer. Mais, devant la variété des types de ces gantelets, on peut se demander quel était plus probablement celui de nos Gardes.

Tout d'abord, il devait être à doigts séparés et non à mitons. Nous avons vu que ce dernier modèle ne fut jamais adopté par les gens de pied; bien que nos gardes n'eussent à tirer ni de l'arc ni de l'arbalète puisqu'ils n'avaient pour arme offensive qu'un vouge, ils avaient trop souvent dans leur service à faire œuvre de leurs dix doigts pour pouvoir garder des mitons, et les multiples besognes qui rentraient dans leurs fonctions s'en seraient mal accomodées.

Reste à déterminer la forme de la main; ce ne sera pas, ce semble, plus difficile. Nous avons vu la forme des gantelets primitifs, ceux du Prince Noir, persister pendant une grande partie du XVe siècle dans sa condition essentielle, la main et le canon d'une seule pièce. Nous avons retrouvé cette particularité dans les gants de Lionel d'Este, peints par Pisanello peu d'années avant la commande des gantelets du Guet de Genève. Ce modèle était à ce moment le plus usité; choisi par le marquis de Ferrare probablement à cause de la supériorité de sa résistance, il se recommandait, je dirai presque qu'il s'im-

1. Demmin : *Guide des Amateurs d'Armes et Armures anciennes*, p. 355, en reproduit deux qui font partie de la collection Ambras à Inspruck.

posait à la ville par une autre qualité : son prix relativement bas. Les délibérations analysées dans nos premiers chapitres montrent en effet que si les syndics de Genève savaient, quand il le fallait, se montrer à la hauteur des circonstances, ils n'admettaient pas de dépense inutile. Ils ont donc sûrement choisi les gantelets les moins chers.

Si nous passons maintenant à l'étude des documents figurés, nous allons voir qu'ils confirment cette probabilité. Les fresques de Lanslevillard, consultées déjà pour les brassards, montrent les gardes de la Passion — c'est-à-dire des hommes d'armes de condition semblable à celle de nos Gardes — munis de gantelets de ce type. Comme dans le tableau de Pisanello, la plaque de fer en gouttière qui couvre la main et une partie de l'avant-bras est d'une seule pièce, légèrement coudée au poignet pour permettre, dans une certaine mesure, le renversement de la main et suppléer de la sorte au défaut d'articulation. Elle dépasse sensiblement le métacarpe, de façon à fournir encore à la première phalange une protection efficace et à couvrir le point de départ des écailles qui défendent les doigts.

C'est ainsi qu'étaient faits, selon toute probabilité, les gantelets du Guet de Genève. Evidemment, ils n'avaient pas les épines des gantelets gothiques, dont un seul coûtait plus que l'armement entier d'un de nos gardes ; mais il n'était pas besoin de ces broches pour que le gantelet devint, au poing d'un homme robuste, quelque chose comme le ceste antique, et, en tout cas, un instrument suffisant pour faire rentrer dans le devoir les perturbateurs de l'ordre. Rabelais nous peint de façon humoristique son *Chicquanous*,

1532 « festoyé *à grands coupz de ganteletz*, si bien qu'il « resta tout estourdy et meurtry, un œil poché au beurre noir, « huit costes froissées, le bréchet enfondré, les omoplates en « quatre quartiers, la maschouère inférieure en troys « loppins [1]. »

On comprend, en lisant ce magistral *passage à tabac*, pourquoi les Gardes de Genève négligeaient si souvent de prendre leurs vouges, comme nous l'avons vu au chapitre III. Sauf dans les grandes circonstances, les gantelets devaient leur suffire pour mettre à la raison les précurseurs de nos modernes apaches.

(A suivre.) Ch. Buttin.

1. Rabelais : *Pantagruel*, liv. IV, chap. xiii ; cf. également les chap. xiv, xv et xvi du même livre.

LES PRIEURS DE TALLOIRES

(Suite)

VULLIELME soit GUILLAUME (1231-1256). Transige en 1231 avec les nobles de Duingt touchant les différends qu'ils avaient à cause des biens et hommes de Montmin ; avec le curé de Thônes relativement aux dîmes du lieu (1238) ; et avec les nobles de Vesone pour la dîme de Ruange ; il reçoit des nobles des Clets d'importantes donations rière la Clusaz (1235) ; est témoin, en 1252, de la donation que Guillaume de Menthon fit du château de Menthon à son frère Thomas, et scelle de son sceau, le 5 octobre 1256, la donation qu'Alix, comtesse de Genève, fait du château de Cornillon à son fils Rodolphe. (*M.D.G.*, XIV, p. 389.)

DURAND (1258).

VAULTIER, en 1267, emprunte 30 liv. gen. de Rodolphe, seigneur d'Entremont, pour payer certaine dette au prieur de Sillingy.

JACQUES DE LULLIER (1270-1295). Il transige avec le curé d'Alex pour les dîmes et oblations de ce lieu (1280), cède à l'archevêque de Tarentaise certains droits sur les églises de Moûtiers, de Hautecour et de Saint-Martin de Belleville contre onze livres viennoises annuelles sur l'église de Conflans (1286) et fonde (1288) la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste en faveur de l'office de l'ouvrerie auquel il affecte les dîmes de novales par lui acquises du comte de Genève dans la paroisse de Vieugy et dans le val des Clets ainsi que les moulins de la Tine, de la Cluse et des Usses. Choisi par Guillaume de Conflans, évêque de Genève, pour arbitrer un différend qu'il avait avec Amédée V, comte de Savoie, il refuse cette mission délicate (20 mai 1291). A sa mort (25 décembre 1294), il lègue au monastère la somme de 50 livres pour les frais de sa sépulture, et pareille somme (environ 2.500 francs) pour la fabrique de l'église. (BESSON.)

ALBERT DE MENTHON (1295-1297).

JACQUES DE MENTHON (1297-1324). Fils de Thomas II de Menthon, il est arbitre le 7 des calendes d'octobre 1297 entre Henri de Menthon, son frère, et Vullielme, de Lornay, son cousin (Foras); et dans le mois de mars 1300, entre le même Henry et R^d Guy de Gignia, prieur de la Cluse Saint-Bernard, soit du prieuré de Saint-Clair, au sujet du droit de pâture en

aval du pont de Dingy-Saint-Clair [1]. Il transige avec les nobles des Clets au sujet d'une redevance d'épices; avec le curé de Seythenex relativement aux hommes de Faucemagne (1298); avec Pierre Bonjour, curé d'Annecy, au sujet des oblations de l'hôpital fondé depuis peu à côté de l'église de Notre-Dame de Liesse (1316) [2]; avec Aimon Suchet, curé d'Annecy-le-Vieux, relativement aux dîmes de cette paroisse (3 avril 1320); avec le curé de Choisy (1322); enfin avec Jacques de Menthon, curé de Menthon, qui s'engage à payer au monastère la cense annuelle de 40 sols pour les obventions et oblations de son église (1324). En 1310, Jacques cède à Guillaume III, comte de Genève, et à Richard de Duin certains droits dans le territoire de Ruange (Doussard et la Thuille), contre la seigneurie de Montmin; et, le 16 novembre 1314, il est présent à l'hommage qu'Aimonet de Menthon prête au même comte de Genève. Deux ans plus tard (novembre 1316), ce dernier, mû par son affection pour ce même prieur, donna au monastère de Talloires le pouvoir de juger les délits et même les crimes, excepté ceux qui entraînaient le dernier supplice. Jacques mourut le 27 octobre 1324. (Nécrologe.)

Thomas Allamand (1327-1340). Etait sacristain en 1308. Devenu abbé, il passe une transaction avec le curé de La Clusaz au sujet des oblations de l'église de ce lieu (1328). L'année suivante, il fonda dans le village de Talloires, pour les pauvres malades du lieu, un hôpital dont l'administration fut confiée au recteur de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, qui devait visiter les pauvres tous les jours et qui recevait pour cela la modique somme de quatre livres genevoises par an. Cet abbé est présent, le 21 juin de cette même année 1329, à l'acte par lequel dom Antoine de Ville, infirmier du couvent, fonda son anniversaire. Etaient présents : « G. de Lyure, Mermet d'Yongie [3], Henri et Richard des Clets, Henri d'Hauteville, Arnaud, Pierre de Lancy, Berthet de Lullier, Aimeric des Clets, Bo. de la Forest, Robert de Thoire, Jean de Sales et Hugonin de Tournon [4]. » L'année suivante, Thomas Allamand céda à l'évêque et au Chapitre de Genève le prieuré de Sévrier que le pape Jean XXII venait d'unir au prieuré de Talloires; et ceux-ci, en compensation, lui cédèrent l'église de Groisy en

1. Archives dép., E. n° 117.
2. Mercier : *Souvenirs d'Annecy*, p. 618.
3. On lit ailleurs : de Dingie.
4. Charles-Aug. de Sales : *Pourpris historique*, p. 162.

Bornes avec le droit de nomination et les deux tiers de la dîme. C'est encore le prieur Allamand qui fonda la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry; par un acte du 9 mars 1356, il assignait au recteur des vignes et des censes par lui acquises, sous la charge pour ce dernier d'enseigner la grammaire aux novices du couvent. Nous trouvons ce même abbé présent, le 18 mai 1340, à une transaction entre Amé, comte de Genève, et Thomas, seigneur de Menthon (Besson.) D'après le Nécrologe de Talloires, il serait mort le onze des calendes de juin, soit le 22 mai 1344.

Anthelme de Duin (1340). Exécuteur testamentaire d'Albert II de Menthon. (Foras : *Nobiliaire*, art. Menthon.)

Pierre de Droysier (1347-1349). Transige le 8 février 1348 avec Amé III, comte de Genève, lequel reconnaît aux religieux de Talloires la juridiction omnimode sur les hommes du couvent habitant dans le Genevois. Est encore prieur le 9 juillet 1349 qu'il cède à la sacristie du couvent une vigne située à Vertier-Dessous. Mort le 13 du même mois. (Nécrol.)

Aimon alias Raymond Allamand (1349-1352). Aberge, en 1350, à Mermet Culliery certaines terres sises dans la paroisse de Bornand, et figure en juin 1352 parmi les témoins d'une reconnaissance passée par le curé des Ollières en faveur de Jean de Duin.

Rodolphe de Menthon (1354-1361). Cède à l'ouvrier du monastère une vigne à Presle, contre d'autres vignes situées au clos de Chères. Il eut avec le curé d'Annecy, au sujet des oblations de N.-D. de Liesse, un différend[1] qui fut apaisé quelques semaines après sa mort, arrivée le 22 juin 1361. (Nécrologe.)

Humbert de Theysie (1361).

Henri des Balmes (1372-1386). Aberge une maison à Annecy, le 21 août 1375, et transige le 4 février 1379 avec le vicaire de Thônes. Cet abbé, ayant fait construire sur le cimetière du couvent une chapelle en l'honneur de S. Jacques le Majeur, céda au religieux qui en sera le recteur, les vignes qu'il avait acquises aux lieux dits Au Vivier-Dessous, Entre-Deux-Voies et Aux-Balmettes. (Acte du 4 novembre 1385.)

Guillaume Mestral (1392). Inventaire : son obit est du 20 août.

Humbert de Choisy, mort le 31 août 1395. (Nécrologe.)

Dieulefils (1395-1398). En 1398, les religieux de Talloires

1. Mercier : *Souvenirs d'Annecy*, p. 619.

eurent un différend avec Vaultier de Lornay, seigneur de Soyrier, au sujet de la dîme des hameaux de Dossoney, Soyrier et Malpertuis, rière la paroisse de Groisy. Les deux parties choisirent pour arbitres M[res] F. Marchiand et F. Soffredi, juges-mages du Genevois, P. Venens, licencié ès lois, P. de Monthouz, P. Gaillard et le bâtard de Montferrand. Ceux-ci adjugèrent ces dîmes au prieuré de Talloires, tout en décidant que celles de l'année courante seraient retirées par Vaultier de Lornay. Acte passé dans l'église de N.-D. de Liesse, en présence de P. de Cusinens cadet, d'Olivier, bâtard de Genève, etc., par J. Bothon, d'Annecy-le-Vieux. (Arch. Académie Salésienne.)

Vers cette époque (1397), eut lieu un évènement très important pour Talloires. Ce prieuré fut cédé en commende par le pape Benoît XIII au célèbre Jean Fraczon, de Brogny, évêque de Viviers et cardinal de la sainte Eglise romaine. Depuis lors, le couvent eut deux prieurs : le *claustral* qui, nommé par les religieux, était chargé de la direction spirituelle du couvent, et le prieur *commendataire*, de qui relevait l'administration temporelle. Cette dualité n'amena pas de graves inconvénients sous le cardinal de Brogny qui procura même l'union à Talloires de l'antique et important prieuré de Saint-Jorioz (30 mai 1412) [1] ; mais elle amena fatalement par la suite, entre les deux administrations, des différends et même des procès sans fin qui amenèrent la décadence matérielle et morale du couvent.

PRIEURS COMMENDATAIRES.

1. Jean Fraczon (1397-1426, 15 février). Représenté par Amédée de Charansonay, religieux d'Ainay et prieur de Chindrieux. — Lire sur ce fameux personnage la notice fort détaillée que je lui ai consacrée dans mes *Œuvres historiques*, tome III, p. 192-217.

2. François de Charansonay (1426-1439). Nommé le 8 juin 1426, par le pape Martin V à condition qu'il passerait de l'obédience d'Ainay à celle de Savigny. On voit celui-ci présenter un curé pour Chevaline en 1429 et pour Doussard en 1438 [2] ; il aberge, en 1431, à Claude *donné* de Charansonay, les biens de noble Pierre de Vesone, échus au monastère, et par

1. Voir Lavanchy : *Monographie de Saint-Jorioz*, dans *Acad. Sal.*, XVI, 24.
2. L'église de Doussard se trouvait entre le hameau de Verthier et la grand'-route actuelle de Faverges. Elle a été transportée à l'endroit où elle s'élève aujourd'hui, sous M. le curé Maistre, vers 1737.

acte du 8 juin, même année, il fonde la chapelle de N.-D. de Consolation. Suivant le Nécrologe, il mourut le 8 décembre 1439, après avoir fait de très grandes largesses au monastère.

3. Amédée de Charansonay, le Vieux (1439-1484). Cet abbé assistait au concile de Bâle en 1439. Personnage important, il jouit de la confiance de Louis, duc de Savoie, qui lui céda, moyennant 200 ducatons d'or, le droit de faire mourir du dernier supplice rière Talloires, Vesonne et Saint-Jorioz (1448), et lui fit donation, en 1450, des protocolles, abréviatures, collations et commissions des notaires du ressort de Talloires et de ses membres. Il lui délivra même des patentes de conseiller d'Etat (1464). Amédée était en même temps administrateur du prieuré de Nantua et vicaire général du prévôt de Montjoux, au nom duquel il présida le Chapitre général à Montjoux, en 1474, à Aoste, l'année suivante.

Amédée de Charansonay dota richement la chapelle de N.-D. de Pitié, fondée par son prédécesseur (Inv., n°s 97 et 135). Par son testament du 11 janvier 1484, il institue héritiers universels ses frères Amédée le Jeune, en faveur duquel il résigna son prieuré, et Jacques, religieux au même monastère, et lègue à la communauté de Talloires, sous la charge de trente services trentenaires, un bois à Seythenex, avec une aiguière et un bassin d'argent, et six tasses d'argent pour faire des calices (Nécr). Amédée vit encore en 1487.

4. Amédée de Charansonay, bachelier ès décrets (1484-1515). Ce prieur est en procès en 1499 avec noble Amédée de

---

PRIEURS CLAUSTRAUX.

François de Mez, neveu du cardinal de Brogny (1420). (Jules Philippe.)

Pierre Champolli (1431, mort le 22 oct.)

Jean de Verel (1433, mort en 1434). (*M. D. Rom.* XVIII.)

Jean de Dingy (1453). (Inventaire.)

Jacques de Villens (1456).

Charles de Menthon (1471-1472). (*Pourpris hist.*, p. 310-311.

Aimon de Mouxy (1471-1476).

Louis de la Croix (1486-1489, 21 mars). (Nécrol.)

Nicolas Friard, *aliàs* Friand (1501-1505). Fonde la chapelle du Saint-Esprit.

Jussy, seigneur des Plagnes. En 1509, la peste régnant dans le bourg de Talloires, les religieux barricadèrent les portes de leur enclos pour empêcher les habitants de pénétrer dans l'église ; mais ceux-ci en enfoncèrent les portes. Pour toute punition, le prieur les obligea à demander pardon à genoux. Le même passe une convention avec le curé de Giez, en 1514, et meurt le 31 mars de l'année suivante, après avoir testé le même jour [1].

5. AMÉDÉE III DE CHARANSONAY (1515-1533). Fonde son anniversaire en 1525.

6. JEAN DE CHARANSONAY (1535). Devint prévôt de la cathédrale de Genève en 1551 et mourut en 1563.

7. JACQUES DE SAVOIE (1537-1563). Fils naturel de Philippe de Savoie, duc de Genevois-Nemours, Jacques devint chanoine de N.-D. de Liesse, prieur de Talloires, abbé d'Entremont (1540), enfin prieur, puis abbé commendataire de Pignerol.

En 1562, ce prieur accorde aux habitants du bourg de Talloires la faculté d'édifier une tour et celle de créer des ports pour charger les bateaux et porter toutes sortes de marchandises, sous la charge d'entretenir un bateau pour le service du prieuré. Jacques mourut le 27 septembre 1567 et fut inhumé dans son abbaye de Pignerol.

*
* *

CLAUDE DE GRANIER (7 nov. 1563-1579). Etait fils de noble Bernardin de Granier, seigneur du Châtelard.

Le nouveau prieur n'ayant alors que 15 ou 16 ans et n'étant que simple clerc, s'en alla d'abord à Rome continuer ses

---

NICOLAS DE QUOEX (1520).
JACQUES DES CLETS (7 mars 1524). (Nécrol.)
GUIGUES D'ALEX (1525).
AMÉDÉE DE QUOEX (1536).
PIERRE DE AGE (1545-1561, 2 octobre [2]).
FRANÇOIS SOGNEY (1568-1570, 25 août). (Nécrol.)
CLAUDE DE LA FAVERGE (1572-1576). Etait, croyons-nous, frère de Louis, tige des La Faverge de Saint-Jeoire.

1. Certains auteurs croient que quatre Amédée se succédèrent comme prieurs.
2. Le 8 novembre 1550, Jean de Sales, religieux de Talloires, oncle de saint François de Sales, fit sa profession entre les mains du sacristain, F. de Maillard, en présence de dom Claude de Charansonay, Cl. Clavel, F. de la Chèze, Amé de Quoex, Nic. Duche et de Claude des Oches, religieux de Talloires. (*Pourpris Hist.*, p. 467.) Jean de Sales est peut-être le proche parent de la famille de Sales qui « suscita les plus grandes difficultés » à Mgr de Granier (C. DE MAGNY), à moins que ce ne soit Claude de la Faverge ou Claude de Charansonay.

études. A son retour, un de ses premiers soins fut de faire rédiger un *Coutumier* où sont déterminés les us et coutumes du Monastère, les devoirs et les droits de chacun, et même le menu que l'on devait servir, chaque jour, au repas. Ce travail achevé, il réunit ses religieux qui en entendirent la lecture, y apposèrent leurs noms et jurèrent d'en observer fidèlement le contenu (1er février 1568). Etaient présents : le prieur claustral, F. Sogney; le sacristain, J. Pelard; l'ouvrier, J. de Sales; l'infirmier, Jean de Charansonnay; doms Claude de la Faverge, Claude de Charansonnay, Aimon Machet, Amédée Quoex, F, d'Ossens, Claude des Oches et Michel de Manessy, religieux; George de Charansonnay, Jacques de Beaufort et Jean Pascal, novices [1].

Le prieur exhorta ensuite ses religieux à mieux observer les règles de leur Ordre. Quelques-uns se montrèrent dociles; la plupart résistèrent. Pour les y contraindre, Granier frappa d'une amende ceux qui n'étaient pas assidus aux offices et fit fermer les portes du couvent. Ces mesures irritèrent tellement les récalcitrants que deux ou trois d'entre eux causèrent de grands scandales et portèrent l'audace jusqu'à tramer un complot contre la vie du prieur. Celui-ci résolut alors d'échanger son prieuré contre le siège épiscopal d'Annecy que lui offrait Mgr Justiniani (16 décembre 1578). Les efforts de M. de Granier ne furent pas complètement stériles [2].

Pierre de la Faverge (1581).

Amédée de Quoex (1586-1592), meurt le 30 septembre 1595 [3]. Il mérita par ses vertus la note suivante : « *In officio præposituræ claustralis nec minus pie quàm in utilitatem conventus laudabiliter vere professus vixit.* » (Nécrol.)

Nicolas de Quoex, prieur de Talloires, parrain à Annecy, le 2 avril 1595. (Reg. par.)

1. En 1572, on trouve avec doms La Faverge, Pelard, Sales, Desoches, Manessy, Pascal et Beaufort, doms J.-L. Pelard, P. de Pelly, Jacques de Marthod et Nicolas de Polinge.

2. « Il y avoit pour lors, nous dit Constantin de Magny, quantité de jeunes « escholiers à Thalloyres qui donnaient de grandes espérances de bien réussir « aux sciences. Il les aida les uns et les autres autant qu'il put, et contribua « beaucoup à l'avancement de plusieurs qui ont autant honoré par leur vertu et « par une doctrine solide, la cathédrale de S. Pierre de Genève et la collégiale « de N.-D. d'Annecy, comme ils ont receu d'éclat eux-mesmes avec la qualité de « chanoines, qu'ils ont possédé en l'une ou l'autre église. » — Parmi ces chanoines nous citerons Claude-Etienne Nouvellet, Claude Grandis et Philibert Rogès, tous excellents prédicateurs.

3. Dans les Registres paroissiaux d'Annecy, il est Ne Nicolas.

Ange Justiniani (1579-1590), ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Voyant, après dix années d'efforts, échouer ses projets de réforme, il céda sa commende à R[d] Jacques de Savoie, abbé d'Entremont, moyennant une pension viagère de 1.200 écus d'or (1590) et se retira à Gênes, sa patrie, où il mourut le 22 février 1596.

Jacques de Savoie-Nemours (9 février 1591-1595), fils naturel du célèbre Jacques de Savoie-Nemours que Brantôme appelait la « fleur de la chevalerie ». Nommé, cinq années auparavant, abbé d'Entremont, il y avait rétabli la discipline régulière, et l'on espérait qu'il en serait de même à Talloires. Il prit possession de son prieuré le 29 avril 1593. Après avoir baisé les reliques que lui présenta Nicolas Duche, prieur claustral, il aspergea les moines et le peuple, et prit les clefs du couvent. Outre Nicolas Duche et les dignitaires séculiers, étaient présents à la cérémonie : doms Alexandre Petit, ouvrier; J.-L. Pelard, sacristain; Claude de Charansonnay, Amédée de Quoëx, F. d'Ossens, J. de Quoex, J. Pascal, Pierre de Chissé, Jean Ballaison, J. Adam, François Machet, l'aîné, Humbert de la Grange. Jacques de Savoie n'eut pas le temps de mener à bien la réforme de ses religieux, car il mourut le 13 décembre 1595. (Voir *Rev. sav.* 1898.)

Nicolas Duche (1592-1606). Déjà religieux en 1550 ; était natif des environs de Namur « Nemurcensis ». Il est parrain à Annecy le 2 avril 1594 et meurt le 6 octobre 1603.

(A suivre.) J.-F. Gonthier.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

(APPENDICE)

Aux quatorze traductions de la *Parabole* en différents parlers savoyards que nous avons publiées jadis[a], nous ajouterons cinq versions nouvelles. La première est due, comme les notes qui l'accompagnent, à M. l'abbé Gavard. Elle est en patois de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville). La seconde (parler de Morzine, arrondissement de Thonon) nous a été obligeamment communiquée par M. Marullaz. On pourra

a. Voir la *Revue Savoisienne*, 1903, p. 11, sqq., et 102, sqq. (Tirage à part de 50 exemplaires avec carte, distribués aux romanistes.)

la comparer avec le texte inséré par Verneilh, en 1807, dans la *Statistique* du Département du Mont-Blanc [b]. Les trois autres versions représenteront les parlers de la Maurienne : patois de Montricher, de Valloires et de Bonvillard-sur-Orelle. Nous les avons trouvées, postérieurement à la publication de notre recueil, dans la correspondance d'Aimé Constantin. Elles lui avaient été envoyées, en 1895, par l'un de ses collaborateurs, originaire de Bonvillard, M. H. Francoz, curé de Montricher. Nous donnerons, avec le texte, les observations du traducteur, qui mérite de figurer au nombre des premiers « patoisants » de la Savoie [c]. [J. D.]

* * *

I. Parler de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville).

On- n òmŏ avê do garçon. Lĕ pĕ jwannĕ dzĕ 1 *à son pârĕ : bâlĭi mĕ la porchon d'ertàjhŏ qĕ dê mĕ rĕvĕni. È lĕ pârĕ lĭeu fĕ* 2 *lĕ partĭajhŏ dĕ son bĕ. Câq jheur apré, lĕ pĕ jwannĕ vandĕ* 3 *tu sou drê à ĭon dĕ leu vĕzin, arjhan contan, è qità lĕ pàï, mé non pa sè conduirĕ cm'i fò, é vcivĕ* 4 *cman on polisson, è cman çan al a-z-u binstou mĕjhĭà to cĕ qu'al avê. Adan i arvà na groussă famnà, é nutron pour' òmŏ fĕ* 5 *bin bwĕnésŏ* 6 *dĕ trovâ à alâ à mĕtrĕ çhi ĭon dé plĕ pourŏ farmi* 7 *dĕ l'endrê. Ilĭĕ al' arĕ bĕ volu mĕjhi son su* 8 *dĕ cĕ qĕ mĕjhĭvŏn lou pwĕr, mé nĭon nĕ lĭ-an balĭivĕ. A la fin é rĕvĕnĭĕ u dĕdĭan dĕ lĭu mimŏ* 9 *é sĕ dzĕ : Dĕ nĕ pwè pa mé i tĕni. Dĕ vĕĭŏ arandrê qintă folĕrâ d'é fé dĕ qità* 10 *mon pârĕ. Guèrĕ dĕ jhan n'i a-t-ê pa vé çhi no q'on du pân* 11 *à discréchon, é mĕ dĕ meurŏ dĕ fân* 11. *D'irê vé-r lĭu* 12 *é dĕ lĭi drê q'é fàchĕ dĕ mĕ cĕ q'é vodrà, fénaman* 13 *q'é mĕ pardĕnê é mĕ rĕprénĭĕ vé çhi lĭu. Su çan é sĕ lĕvĕ é pran lĕ çhmin dĕ la mĕzon. Lĕ pârĕ lĕ vĕ* 14 *veni dĕ lĭwan é lĕ recwenĭĕ* 14. *Prê dĕ pĕdĭà an lĕ vĕĭan dĭan on-n étà asĕ misérablŏ, é corĕ à sa rancontră é lĭi sôtĕ u*

b. Voir aussi la *Revue Savoisienne*, 1879, p. 121 et 1880, p. 14.

c. M. H. Francoz est l'auteur de *Notes sur les Variétés du Patois* dans les cantons de Lanslebourg, Modane, Saint-Michel et Saint-Jean de Maurienne (in *Congrès des Soc. sav. savoisiennes*, XII, 196).

1. 2. 3. C'est le parfait défini, plus usité que le parfait indéfini : *a diè, a fé, a vandu, a qità*, et qui surtout répond mieux au sens du récit.

4. *È vcivĕ*, imparfait, il vivait. Le parfait indéfini est : *al a vcu*.

5. *Fĕ*, fut. — Plus haut on a aussi *fĕ*, fit.

6. Lors même que bien se dise *bĕ*, par euphonie ici on dira *bin*, plutôt que *bĕ*.

7. *Gronjhi*, fermier, est archaïque. Il se comprendrait cependant encore.

8. L'expression vraie, typique, est : son *béni su*. C'est la béate satiété.

9. *Rentrà*, que je vois dans toutes les traductions, me semble inspiré par le français et, à vrai dire, n'est guère patois.

10. Mieux que le tour français : *an qitan*. Comme choix de mot, le verbe *laçhi*, laisser, me semblerait préférable.

11. *Ân*, syllabe nasale qui n'est pas *an* ni *on*, mais quelque chose comme *pâ-on, fâ-on, mâ-on*, main.

12. *Vé*, vers, devient ici par euphonie *vér* ou *vé-r lĭu*. Cette préposition est d'un emploi fréquent. Ainsi, plus haut, *vé çhi no*, vers chez nous, qui du reste est du français local.

13. *Fénaman*, seulement, mais. Le *Dict. Sav.* donne le mot, mais non ce sens.

14. Parfait défini. Le parfait indéfini se dirait *l'a vĭu veni, l'a recwenĭu*.

cou pé l'anbrassi[15]. *S'n anfë lïi dzë an pleuran : Pârë*[16], *d'é pêçhïà contrë lë cïèl é contrë vò, pardënà-më, magrà që në sossë pamé dinïë që vo më dzi vutrë-n anfë. Mé lë pârë dzë à son vâlè : aportà d'aborë lou pë bravë-z ablïëman, é mètà lou lïê*[17]. *Mëtà lïê na bagă u dé é dé solar pé lou pi*[18]; *amannà lë vé gra é twa-lë. Mëjhin é dévertëssin-nò. Adan i së mëtàrŏn à trâblă. Lë prëmi dé-z anfan*[19] *rëvënivë d'an çhân à cé moman é alawë*[20] *lë brui dë la musică é dé dânfë. È dëmondà à dawë vïlïë fênë q'ètïon assëtaïë cotà*[21] *lë bèu cë që çan volê dirë. I é vutron frârë q'é rëvënu é vutron pârë a cmondâ q'on l'apëdânfê*[22], *q'é lïi on réponïu*[23]. *Çlà rèzon*[24] *fë biscà lë jwann' òmŏ që dzë q'é n'irë pa dëdïan. Lë pârë fë doblija dë sourti pé lë préi dë grâce*[25] *dë vëni dëdïan*[26]. — *Nà, që lïi dzë, dë në vwé pa ètrë dé vutrŏ. — E pèqë ? — I a jhà bë du tan që dë vo sarvêssŏ dë mon mïo, që çtichë lïi répondïë, é pwèré*[27] *m'i-vŏ jamé balïà la mandră chusă pé m'amwësà awé mou-z ami ? Tandi që mon frârë, q'a mëjhïà to çan sinnŏ awé dè trannéïë, n'è pa plou arvâ që vo fassi twâ lë vè gra par lïu. — Mon fïu, që lïi dzë lë pârë, vo-z étë tojheur awé më, é to cë q'é minnŏ z'é vutrŏ. N'i é-tê pa justŏ q'on pârë fassë vi la jwé q'al a d'avê rëtrovâ an bwënă santà l'anfë q'é créïê morë*[28] *é pardu ?*

II. Parler de Morzine (arrondissement de Thonon)[a].

On-n òmŏ avê dou-z enfân. Le pe jwènnŏ dïë à son pârë : balïi-më la porsïon d'ërtâjhŏ q' dè me reveni. E le pârë laò-z a fé le partchâjhŏ de son bin. Câq jhor apré, le pe jwènnŏ a vendù tu sou drê à ïon de sou vïin[1], *arjhèn contan, ë de tirë*[2] *s'ë-t en-n alô daô paï ; mé na pâ s' condwérrë m' i fô, él a vcù man*[3] *on polisson, ë men cen él a ïù vite mejhïà to ce q'él avê.*

Adàn i ë venù na groùssă famenà, ë notròn pour' òmŏ a itô bi éyë[4] *de trovâ à s'achuri*[5] *vë ïon dé pour' granjhi de tl' endrê.*

15. Tour qui s'éloigne du texte, mais plus conforme au patois.

16. En patois on supprime *mon, ma*. Dans ce cas, *pârë, mârë* sont pour *mon pârë, ma mârë*.

17. On dirait aussi : *abëlïi lïë awé*.

18. Remarquez le tour *par les pieds* et non *aux pieds*.

19. *Anfan*, pluriel, tandis qu'au singulier on dit *l'anfë*. Voyez *Dict. Savoyard*, v° *ènfan*.

20. *Al awë*, parfait défini, il entendit.

21. *Cotà*, préposition, auprès de ; *dë cotà*, adverbe, sans complément.

22. *Apedânfi (Dict. Sav.*, p. 20 et p. 307), se nourrir de toute *pitance* bonne et nourrissante. *Fârë fêtă*, qu'on a donné, n'inclut pas l'idée de manger.

23. La similitude du français a amené en patois le participe passé *répondu*.

24. J'ai traduit réponse par *rézon* et non par *réponsă*, patois également, mais d'allure moderne.

25. On dit « *prier de grâce* », pour dire solliciter ; *préï* tout seul a le sens de prier Dieu.

26. Voir note 9. *Antrà, rantrà* : patois moderne, inspiré par le français.

27. *Pwèré*, cependant. Mot à ajouter au *Dict. Savoyard*.

28. J'ajoute un *e* muet à la fin pour faire sentir qu'on prononce l'*r* très accentué, comme *more* en deux syllabes.

a. Cette traduction suit littéralement le texte français donné, en respectant les parfaits employés.

1. *Vïin (vesin)*. Le patois de Morzine remplace ici *s* par *i* ; ou, plus exactement, le *c* intervocal de *vicinum* n'a pas produit la sifflante *s*; (du moins il n'en reste plus trace dans la prononciation actuelle).

2. *De tirë*. Sans arrêt, sans attendre.

3. *Man* pour *cmen*, comment, comme.

4. *Bi éyë, bin éyë*, bien aise.

5. *S'achuri*. Ce terme traduit seul et complètement le texte. On dirait encore *s'amouvi* (même pour les personnes) ; mais *achuri* ne se dit pas des choses.

Lé, él ar' bin volù mejhì son su de ce q' mejhìvan lou pwêr, mé nïon ne l'en balïivë.

A la fin, é rintrà en lïu mìmŏ, ë se dïë : De n'ê pwê pâmé tnì. De vïò orendrê [6] *qin tré* [7] *de fou d'é fé en lachàn mon pârë.*

Dïér n'a-t-ê pâ çhi no q'an daô pan à laô fan, ë më de mwër chë de fan.

D'ërê var lïu, e d'le derê q'é me tratê man é vaôdrà, finnamen [8] *q'é me pardenê ë me repàrnè çhi lïu.*

Su cen, é se lëvë, ë pren le çhemìn d'la mëïon.

Le pâr' l'a vïu venì de lïwàn ë l'a recounïu. Prê de pedïà de le vér en-n étà dìnche misërâblŏ, é cor à se-n écòntrŏ, ë le sôt' aô cou en l'enbrachàn.

Se-n ènfë l'a dë en ploràn : Mon pârë, d'é mancô [9] *contre le Cïël ë contre vo ; pardenò-më, apoé q' de ne sïò pâmé dinïe q'ò me dïë vòutr-n ènfë !*

Mé le pârë a dë a sou vôlë : aportò orđ [10] *lou pe bïô-ʐ âlïon* [11], *ë fetì-l-en. Metô-lo na vëjhetà aô dë ë dé solâr é pià. Amenô l' vé grâ ë tchwô-lò ; mejhàn ë fàn fétă. Adan i se san àtrablô.*

Le grou dé-ʐ enfàn revenïévë d'en çhan à cé momen, ë él a awi le brwi d'la musìcă ë de lé dànfë. E' dmandà a lé dawë vilïe fènë q'ìran asseté vë le baô ce qe cen volê dirë. — I ë votròn frâre q'ë revenù, ë votròn pârë a cmandô de le [12] *regâlâ, q'lë répwënïëran. Tlà répwènsă enbronçhà* [13] *le jwenn òmŏ, qe dïë q'é n'intrèrre pâ. Son pârë a dju sorti pë le pressâ* [14] *d'intrâ. — Nà, q'él a dë, de ne wë pâ être dé voùtro. — E pramaô ? — I a jha bin de lé campànïë qe d'vo sarvêchŏ d'mon mïò, a répwàndu ci-chë, ë portàn m'i-v' jamé balïà la mwìndră soùjhă pë me revér* [17] *awé mou-ʐ amì ? Tandi q'mon frârë, q'a mjhià tu sou-ʐ avê awé d'lé tranné, n'ë pâ petoù arrevô q'o fédë tchwâ le vé grâ par lïù.*

Me-n ènfe, dïë le pârë, vo-ʐ étë tojhor [18] *awé më ë tò ce q'ë min-ʐ ë voùtro. N'ë-tê pâ jùstŏ* [19] *q'on pâr' fàchë vér la jwé q'él a d'avê retrovô en boùnă sandô l'enfë q'é crëïivë* [20] *môr ë pardù ?*

6. *Orendrê :* à l'instant même (vx. fr. *orendreit, orendroit)* ; on dit aussi *drê orđ* : il n'y a qu'un instant.
7. *Tré de fou* — *folérô* est une folie en paroles : absurdité. On dirait encore : *foulŏ, foli,* mais *tré de fou* (trait, indice de folie) est mieux.
8. *Finnamen* — *seulamen* n'est pas du vrai patois.
9. *Mancô. Pëchïà* est bien admis, mais n'est qu'un emprunt fait au français ; on dirait encore *d'é mô fé* ou *d'é fé daô mô.*
10. *Orđ* a aussi le sens de : vite, de suite, à l'instant.
11. *Alïon* n'a pas le sens péjoratif du français haillon ; *linjhŏ,* à Morzine, ne désigne pas les effets d'habillement.
12. Qu'on le régalât. *On* à Morzine signifie toujours : *nous.* — On pourrait lui substituer : *q'i le regâlïàn,* mais le sens n'est pas assez indéfini dans le sujet.
13. *Enbronçhi :* offusquer.
14. *Pressâ.* — A Morzine *preyi* a toujours le sens d'acte religieux.
15. *Pramaô,* terme courant. On dira aussi bien : *parqë ?* ou encore *pëqë ?*
16. *Canpanïë.* — On dirait aussi très bien : *I a jha bin dé-ʐ an.* A Morzine les années se comptent volontiers par le nombre de *campagnes* de maçon ou de tailleur de pierre faites à l'étranger.
17. *Se revér :* se revoir, se faire fête, ne s'emploie que dans ce sens.
18. *Tojhor.* — On dirait aussi : *to daô lon.*
19. Toutes les finales *a, o* qui ne sont pas affectées du circonflexe ou du signe ` de l'accent tonique se prononcent uniformément brèves. (L'emploi de *ă, ŏ* a pour but de rappeler avec plus d'insistance que ces finales sont atones.)
20. *Crëïivë.* — On a les deux imparfaits : *de crëïivŏ, te crëïivë, é crëïivë ; de crëïaô,* — mq., *é crëïë.*

(A suivre.)

LE SERGENT COMBET

A LA BATAILLE D'AUSTERLITZ (2 DÉCEMBRE 1805)

Dans un magnifique ouvrage ayant pour auteur Maurice Loir et pour titre *Au Drapeau!* (Paris, Hachette, 1897), on peut lire le passage suivant (pages 59-60) :

« Le sergent Combet, porteur du drapeau du 111e, fournit, pendant la bataille d'Austerlitz, un bel exemple de courage et d'intrépidité. Son régiment était obligé de passer en terrain découvert sous les feux plongeants de l'artillerie russe. La situation était critique; l'ennemi serrait de près les nôtres; une grosse colonne d'infanterie, descendant des hauteurs en poussant des cris de carnage, menaçait leur retraite. Les compagnies précipitaient leur marche en arrière et une déroute semblait imminente, lorsque Combet, sortant des rangs, brandit son drapeau en s'écriant :

« *A moi, soldats du 111e !*

« Les grenadiers, électrisés par son exemple et ne voulant pas laisser leurs aigles aux mains de l'ennemi, firent volte-face. Aussitôt après, le 1er, puis le 2e bataillon, entraînés par leurs chefs, se retournèrent, coururent sur les Russes baïonnette croisée, les culbutèrent et entrèrent en vainqueurs dans le village. »

Ce brave était un de nos compatriotes. Né le 4 décembre 1769 à Sainte-Marie-de-Cuines (Savoie), Pierre Combet entra comme soldat, le 22 juillet 1792, au régiment de Savoie-Infanterie, et fut nommé caporal le 1er mars 1793, sergent le 1er novembre de la même année et sergent-major un mois après. Il passa avec son grade au service de la France et fut incorporé au 111e de ligne le 10 juillet 1800. C'est ainsi qu'il prit part, comme porte-drapeau, à la bataille d'Austerlitz. Il fut fait sous-lieutenant le 3 janvier 1806, chevalier de la Légion d'honneur le 14 mars suivant, lieutenant le 6 septembre 1808 et capitaine le 20 janvier 1810. Retraité pour cause de blessures le 21 janvier 1812, il reprit du service en 1814 pour défendre la Savoie envahie, se retira à Grenoble après la chute de l'Empire, se fit naturaliser français le 31 janvier 1815 et mourut le 2 janvier 1833.

François MIQUET.

Concours : Nouvelles Artistiques

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie

Prix de la Fondation Caffe

Programme du Concours de 1910

Le prix de *quinze cent francs* de la fondation Caffe sera décerné, en 1910, au meilleur ouvrage sur les sciences naturelles pures ou appliquées ayant rapport à la Savoie.

Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonyme; les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1906.

Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1910. — Les ouvrages imprimés seront envoyés en trois exemplaires. — Ceux dont les auteurs voudraient garder l'anonyme, devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Les ouvrages couronnés dans d'autres concours ou qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante, ne seront pas admis à concourir.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Prix de la Fondation de M. le général comte de Loche

Programme du Concours de 1910

Le prix de la fondation de Loche sera décerné en 1910, à l'œuvre la meilleure sur un sujet relatif à l'histoire ou à l'archéologie historique de la Savoie.

Le prix sera de *sept cent cinquante francs.*

Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er janvier 1910.

Les concurrents ne sont pas tenus de garder l'anonyme. — Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1905.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel, d'Arcollières.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1908

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

GRAVURES.

INDUSTRIES DE LA HAUTE-SAVOIE

PHILOLOGIE.

POÉSIE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

En supplément :

9195. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.




SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY
1606 1851



